This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

a39015 01807480 0b

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

NOUVELLE

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 42.

DIRECTEUR : PAUL COTTIN

Nouvelle Revue RÉTROSPECTIVE

Septième semestre (Juillet-Décembre 1897)

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE*

55, RUE DE RIVOLI, 55

1897

Rom. Lang
Hachette
12.1.54
89368

MATIÈRES DU TOME VII

P. 1. Lettres sur les journées de juillet 1830. — P. 16. Les Saint-Simoniens aux journées de juillet 1830. — P. 26. Rapport de police sur l'incendie de l'ambassade d'Autriche (1810). — P. P. 49, 121, 193, 259, 339, 402. Mémoires du sergent Bourgogne (*fin*). — P. P. 73, 169. Lettres de Lofficial, député à l'Assemblée Constituante, sur la Révolution de 1789. — P. 145. Lettres de Lekain à ses fils (1772-1777). — P. 162. Passage du pont du Tabor, à Vienne (1805). — P. 167. Une pétition en faveur de Mlle Reboul (1824). — P. 217. Documents sur l'incendie de l'hôtel Schwarzenberg (1810). — P. 241. Napoléon à Rochefort (1815), relation de M. Jourdan de la Passardière, commandant le brick *L'Épervier*. — P. 251. *Autographes :* Le général Drouet d'Erlon à M. Théodore Roussel (1835). Le général Pélissier à l'amiral ***. Deux lettres du général Cousin-Montauban, comte de Palikao. — P. 289. Les Cendres de Voltaire, relation de M. Favreau (1778-1791). — P. 307. Catéchisme des Royalistes purs. — P. 311. *Autographes :* Toulouse en 1816, lettre de M. de Villèle à M. Lainé. Villemain, candidat (1830). Guizot, candidat (1829). Louis-Philippe, duc d'Orléans, à M. de Villèle (1822). La reine Marie-Amélie à l'abbé *** (1830), au prince de Joinville (1847). Le général Drouet d'Erlon à M. Théodore Roussel (1832). Étienne de Jouy à M. Oudard (1830). — P. 361. La trahison du général Sarrazin (1810) racontée par lui-même. — P. 423. Testament, épitaphe et funérailles du capitaine Coignet (1865).

INDEX

Algérie, 251 et s.
Allemagne (Henry d') 16.
Alletz, 45.
Alphier, 40, 42.
Angelis, mameluck, 275.
Arandçau (D') 189.
Armand, caissier de la préfecture de police, 31, 34, 37, 43, 46 et s.
Arthaud (Mme) 424 et s.
Artois (Le comte d') 85, 89, 101 et s., 173.
Asnière (Le marquis d') 75 et s., 82, 119.
Auberjon (Le marquis d') 168.
Audenarde (La baronne d') 44.
Auersberg (Le prince d') 164 et s.
Augereau (Le maréchal) 400.
Aumale (Le duc d') 334.
Bagnard, 40 et s., 47.
Bailly, maire, 297.
Bailly (Le marquis de) 168.
Banse, 159.
Barbazan (Le général) 385.
Barentin (De) 97 et s.
Barral (De) 293.
Barrot (Odilon) 328.
Baudin (Le commandant) 242.
Bazard, 16, 22 et s.
Beauharnais (Le prince Eugène de) 72, 265.
Beaumont (La baronne de) 44.
Beauvau (Le prince de) 106, 185 et s.
Becker (Le général) 245 et s.
Belle-Isle-Pépin (Mlle de) 187.
Bellecourt, acteur, 149.
Bellegarde (Le maréchal de) 234.
Bénard, 40 et s.
Berbis (Le comte de) 168.
Bergemont (Mme de) 386 et s., 392, 394 et s.
Bernadotte (Le général) 361.
Berry (La duchesse de) 334.
Berryer, 337.
Berthelot-Rameau, 425, 427 et s.
Berthier (Le maréchal) 363.
Bertier de Sauvigny, 95.
Bertin aîné, 324.
Bertin-Devaux, 325.
Bertrand (Le général et Mme) 164, 246, 248 et s.
Bessara, policier, 26, 39.
Bessières (Le maréchal) 220.
Besson, enseigne de vaisseau, 243 et s.
Bezenval (De) 101 et s.
Biscarrat (Le docteur) 235 et s., 239.
Bissy (Mlle de) 183.
Blanc, député, 91.
Bodelin (Le colonel) 66.
Boisjourdain (De) 168.
Boissy (Mme de) 187.
Bonaparte (Napoléon) 9, 363 et s., 373, 376 et s., 401 et s. V. Napoléon.
Bonaparte, roi de Westphalie (Jérôme) 217.
Bonnefoux, préfet maritime, 243 et s.
Boquet, 422.
Borel de Brétizel, 168.
Borgnis-Desbordes, 246.
Boucher, député, 168.
Boucher (Mlle) 331.
Bouchez, joaillier, 29, 31, 34.
Boucsin, 136.
Bouillé (Le marquis de) 181, 185.
Bouillerot (L'abbé) 292, 298.
Bouillier, 27, 31 et s., 34 et s., 236, 239 et s.
Bourg, 28.
Bourgogne (Le sergent). Ses *Mémoires*, 49 à 72, 121 à 144,

193 à 216, 259 à 288, 339 à 360, 402 à 423.
Boutet, 378.
Bouy, 421.
Boy (Le capitaine) 154.
Boyer, 155.
Bressieux (La baronne de) 44.
Breteuil (Le baron de) 88.
Broglie (Le maréchal de) 88 et s.
Broglie (Le duc de) 332.
Bruant, 157.
Cadet de Gassicourt, 48.
Calonne (De) 183.
Campbell (L'amiral) 373.
Carey (De) 153.
Carignan (Mme de) 44.
Carnot, 22.
Cassaigney, 255.
Castelbajac (De) 168.
Castlereagh (Le vicomte) 363 et s., 373, 376.
Catéchisme des royalistes, 307.
Catherine II, 150.
Cazeaux, 22.
Césarisse, 67, 415.
Chaillou, 85.
Chaillou (De) 323.
Charles IV, 362.
Charles X, 5.
Charon (Le général) 256.
Chassiron (Le comte de) 44.
Châteaubriand (De) 325.
Chauvelin (De) 327 et s.
Chépy (P.) 400.
Chevalier (Michel) 25.
Chevalier-Lemore, 168.
Choiseul (De) 6.
Choiseul (Le duc de) 161.
Clausel (Le maréchal) 252.
Clausel de Coussergues, 168.
Clergeau (Mme) 426.
Cochon du Vivier, 75.
Coëtlogon (Le comte de) 255.
Coignet (Le capitaine) 423.
Condé (Le prince de) 85.
Constant (Benjamin) 338.
Cormenin (L.-M., vicomte de) 9, 320, 322 et s., 325, 328.
Cormenin (Vicomte de) 1, 320.
Corsini (Le comte et la comtesse) 44, 46.
Cottreau (Gabriel) 253, 289.
Cottu, 1.
Coupigny (Le baron de) 168.
Cousin, 6.
Cousin-Montauban (Le général) 255.
Crinchon, 31.
Cubières de Palmézeaux, 289, 294 et s., 303.
Curuffa, 223.
Curzay (De) 168.
Dalesme (Le général) 256.
Dassonville, 200.
Debelleyme, 3.
Débonnez (Le capitaine) 70.
Decaen (Le général) 313.
Demagnieu, 45.
Desforges, négociant, 397 et s.
Desmarest, policier, 398.
Despériers, 168.
Devilliers du Terrage, 379, 391.
Dhérisow, 44.
Dillon (L'abbé) 79.
Doret, officier de marine, 244.
Doumerc (La générale) 44.
Dreyer (Le baron de) 223.
Drouet d'Erlon (Le général) 251, 334.
Dubois (Le comte) préfet de police, 221, 234 et s., 239 et s.
Duckelmann (Mlle) 33.
Duperron, 187, 190.
Duplessis, 80, 112, 189.
Dupont de l'Eure, 328.
Durosnel (La générale) 45, 223.
Effiat (Le comte d') 168.
Egrigny (Mme) 41, 47.
Elliot (Le sergent) 411 et s.
Enfantin (Le P.) 16, 22.
Entragues (D') 45.
Eugène (Le prince). V. Beauharnais.
Faloppa, 51 et s., 67.
Fargeon, 189 et s.
Favreau (Etienne) 289.
Feltre (Le duc de) 362.
Ferrand (Mme) 44.

Filleau (Mme) 73, 76, 192.
Flesselles (De) 89 et s.
Fleury (Le comte) 336.
Floret (Le chevalier de) 28, 30 et s., 39, 43, 240.
Fontaine (De) 75.
Foucart, 422.
Fouché, 361.
Foulon, 88 et s., 94 et s.
Fracois (François) 428.
François II (L'empereur) 164.
Gall (Le docteur) 235 et s., 239.
Gallot, 83, 110, 190.
Gâteau, cantinière, 128, 267.
Gauthier, policier, 40.
Gentil (Mme) 348 et s., 357 et s., 403, 405 et s.
Gérard (Le général) 6, 8.
Gillet, notaire, 1 à 16, 320 et s.
Gillet-Ragon, 7.
Gobert (Mlle) 33.
Gottemann, trompette, 39.
Gourgaud (Le général) 162 et s.
Gourgues (Le marquis de) 168.
Grandmesnil (De) acteur, 150.
Grangier (le sergent) 56, 68, 70, 121, 125, 267 et s., 270, 273, 288, 349, 353, 355, 404, 406 et s., 409, 412 et s., 416.
Grasilier (Léonce) 361.
Grouchy (Le vicomte de) 162, 217.
Guiche (Le duc de) 172.
Guillois (Antoine) 167, 307, 429.
Guizot, 327 et s.
Harry-Burrard (Le général) 364.
Hercé (Le chevalier de) 168.
Hernoux, 328 et s.
Heu, 1 à 16.
Hourez, 422.
Humblot (Le sergent) 134, 137, 267.
Iabau (Le général) 223.
Izambart, 422.
Jallat, 22.
Jankowitz (Le baron) 168.
Joffrion, 168.
Joinville (Le prince et la princesse de) 332.
Jourdan de la Passardière, 241.
Jouy (Etienne de) 336.
Juillet 1830 (Journées de) 1 à 26.
Just (Le baron de) 45.
Kennmann, 405.
Kirchkoff, 45 et s.
Kléber (Le général) 365.
Kourakine (Le prince de) 44, 220, 222, 227, 229.
Labiensky (Le comte et la comtesse) 44, 220, 232.
Lacroix, 45.
La Fare (Le marquis de) 151.
Lafayette (Le général de) 6, 8, 19, 24 et s., 95, 178, 328, 338.
Laffitte, 8.
Lainé, ministre, 311.
Lainé, 28.
La Leyen (La princesse de) 33, 220, 227 et s.
Lallemand (Le général) 246.
La Luzerne (De) 106.
Lambesc (Le prince de) 86, 99.
Lamy, notaire, 327.
Landreau (Du) 188.
Lannes (Le maréchal) 162 et s., 165.
La Porte (De) 88.
Lapparent (De) 75.
La Rivière (De) 192.
La Roberie (De) 335.
La Roche Saint-André, 168.
La Rochefoucauld (Le cardinal de) 77.
Las Cases (De) 246, 250.
La Tour du Pin (Le comte de) 75, 106.
Launay (Le marquis de) 89.
Lauriston (Le maréchal de) 167.
Lavalette (De) 168.
La Vauguyon (De) 88.
Leboude (Le sergent) 71, 122, 272, 274, 416.
Le Clerc de Beaulieu, 168.
Ledieu, 42 et s., 47.

Legrand, 422.
Legros, trompette, 39 et s., 46.
Lekain (Lettres de) 145.
Lemercier, 6.
Leroux-Cesbron, 73.
Le Sueur de Petitville, 145.
Limosin, 423, 429.
Liouvine (La comtesse de) 30.
Livron (De) 183.
Lofficial (Lettres de) 73 à 120, 169 à 192.
Loison (Le général) 57.
Loisson, 168.
Lorenzano (Le duc de) 45.
Lorin, 429.
Louis, 427.
Louis XV, 150.
Louis XVI, 80, 92, 106, 176 et s.
Louis, 1er Dauphin, 74, 76.
Louis XVII, 172.
Louis XVIII, 311, 372, 376.
Louis-Philippe, 333, 338. V. Orléans (duc d').
Lumbroso (Albert) 311.
Luxembourg (Le duc de) 85.
Macdonald, officier de marine, 371, 373.
Magnier, pêcheur, 385.
Maillard, 155.
Maisniel (Du) 168.
Maitland (Le capitaine) 248, 249.
Mallet, 119.
Marchais, 328 et s.
Marie, 45.
Marie, cantinière, 129 et s., 267.
Marie-Amélie (La reine) 331 et s.
Marie-Antoinette, 172 et s., 176, 178 et s.
Marie-Louise, 217 et s.
Martineau-Deschenez, 432.
Maujard, 422.
Mellé, 418.
Mellerio, 39 et s., 46.
Melliers (Mme des) 114.
Memmay (De) 103.
Mérilhou, 328.
Metternich (Le prince de) 233 et s.
Michaut, 128.
Michelon, 429.
Mignard, 169.
Mignot (L'abbé) 289, 292 et s.
Mingard (Mme) 149, 153.
Monfort, 419.
Monnet (Le général) 362.
Montebello (Le duc de) 333.
Montégut (De) 149.
Montgardé (Le baron de) 33
Montholon (Le général et Mme de) 246 à 250.
Montigny (Lucas de) 289.
Montlivault (De) 45.
Montmorin (De) 106.
Montpensier (Le duc et la duchesse de) 334.
Montrose (Mme de) 151.
Morin (A.-G.) 427.
Mortemart (Mme de) 44.
Mortier (Le maréchal) 166, 414.
Munchoffer (Mlle) 38, 46.
Murat (Le roi) 162, 164 et s., 263, 265 et s., 345, 351 et s., 357, 410, 413.
Napoléon Ier, 165, 217 et s., 241, 311, 336 et s., 361. V. Bonaparte.
Necker, 78 et s., 84, 88, 91, 101, 106, 118.
Neipperg (Le général comte de) 234.
Nemours (Le duc de) 334.
Neuchâtel (Le prince de) 33.
Ney (Le maréchal et la maréchale) 44, 71.
Nipre, 38.
Noël, 26.
Ollivier (R. S.) 168.
Orléans (Philippe-Egalité, duc d') 190.
Orléans (Louis-Philippe, duc d') 4, 9, 12 et s., 330.
Orléans (Les princes d') 258.
Oudard, 336.
Oudicte, 71, 272, 278.

Oudinot (Le général) 57, 162, 164 et s.
Pardessus, 168.
Pascault, 8.
Pavart, 419 et s.
Pélissier (Le général) 253.
Pellicetti, 71.
Peltier, 402.
Péniaux, 417.
Périer (Casimir) 8.
Perret (Le capitaine) 386.
Petit, sous-lieutenant, 422.
Peyre, architecte, 6.
Philibert, officier de marine, 243, 245.
Picart, grenadier, 264 et s., 268 et s., 353 et s., 404 et s., 408, 409 et s.
Pierson, sergent, 71, 272 et s., 276, 279, 416 et s.
Piet, 168.
Piète, 422.
Piis (De), 48.
Pinteville-Cernon (Fr. de) 168.
Polignac (De) 2.
Poniatowski, 148.
Poton, sergent, 71 et s., 121 et s.
Potteau d'Hancardrie, 168.
Préval (Le général) 45.
Préveraud de la Boutresse, 168.
Préville, acteur, 150, 157.
Prouveur, 31.
Provence (La comtesse de) 148.
Quillot, 40, 42.
Réal (Le comte) 379.
Reboul (Mlle) 167.
Rechignevoisin (Mlle de) 80.
Regnault, policier, 26.
Régnier, 150.
Reichstadt (Le duc de) 339.
Renaud (Mme) 392.
Renouard, avocat, 6.
Renson, 255.
Rességuier, 16, 24.
Ricard (Le colonel) 137.
Richepance (La baronne de) 44.
Rigaud, 22.
Rochefort (Embarquement de l'Empereur à) 241.
Rodrigues, 23.
Roguet (Le général) 63 et s., 132.
Rossi, 415.
Rouen, 240.
Roussel (Théodore) 251, 334.
Roustan, adjudant-major, 64, 67, 351.
Rovigo (Le duc de) 382, 397 et s.
Saint-Blanquat (Le vicomte de) 168.
Saint-Emond (De) 156.
Saint-Géry (Le marquis de) 168.
Saint-Légier (Le comte A. de) 168.
Saint-Marsault (Le comte Louis de) 168.
Saint-Priest (Le comte de) 106, 185.
Saint-Simoniens, 16.
Saint-Sulpice (Le général de) 396.
Sainte-Maure (V. de) 168.
Salaberry (Le comte de) 168.
Sandras, policier, 26.
Sarrazin (Le général) 361 et s.
Sarrazin (Napoléon) 397.
Sartine (De) 158.
Sauvage, 96.
Savary (Le général) 246.
Savoity (Mme de) 44.
Schéfer (Gaston) 145.
Schramm (Le général) 256.
Schwarz (Guillaume) 362 et s., 373, 376.
Schwarz (Mlle) 362.
Schwarzenberg (Incendie de l'hôtel) 26, 217.
Schwarzenberg (Le prince de) 27 et s., 32, 221 et s., 229 et s.
Schwarzenberg (La princesse Pauline de) 219, 223, 227, 232, 238 et s.
Schwarzenberg (Le duc de) 223, 227.

Sébastiani, 338.
Séguier (Le baron) 3.
Serville, 150.
Sesmaisons (Humbert de) 168.
Sétu (L'abbé) 331.
Sibire, 157.
Sopranzi (Le baron) 45.
Sourdis (Le comte de) 187.
Strafforello, 168.
Sussex (Le duc de) 362, 364, 373, 376, 378.
Symard, 382, 397.
Tabor (Le pont du) 162.
Talabot, 23.
Talleyrand, 186.
Taube (De) 217.
Taubentzaler, 38.
Tchernicheff, 28, 32.
Tedenac, 42 et s.
Teffenborn (Le baron de) 30, 238.
Thiry (Le général) 256.
Thomassin, 96 et s.
Thomassin de Bienville (L.) 168.
Thouvenin, 44.
Thouvenot (Le général) 44.
Torrigiani (Le comte de) 44.
Toulouse en 1816, 311.
Tourard (Le baron de) 45.
Toussaint-Louverture, 365.
Transon, 23 et s.
Tressant (Le comte de) 183.
Vachain, 416, 420 et s.
Vandamme (Le général) 366 et s., 382, 392, 399.
Vassé (De) 168.
Vasserot, 40 et s., 47.
Vatimesnil (De) 324.
Vergennes (Mme de) 44.
Victor (Le général) 57.
Vidault de la Tour, 183.
Ville (Mme de) 191.
Villedeuil (De) 85, 88, 97 et s.
Villèle (De) 311, 330.
Villemain, 320 et s., 330.
Villenave, 307.
Villette (M. et Mme Charles de) 289, 297 et s., 300 et s., 306.
Voltaire, 151, 154, 161, 289 et s.
Vouillé (De) 75 et s.
Watteville (Le baron Olivier de) 423.
Wellesley (Le marquis de) 374 et s.
Westphalie (Le roi de). V. Bonaparte (Jérôme).
Wilkès, 420.
Wurtemberg (Le roi et la reine de) 217.
Zeckler (Le colonel) 164.
Zeppelin (Le comte et la comtesse de) 44, 220.

Lettres sur les journées de Juillet 1830.

M. Heu à M. Gillet (1).

Paris, le 26 juillet 1830.

Mon cher ami,

Paris est plongé dans la stupeur. Le coup d'État a eu lieu. Le *Moniteur* nous a fait connaître, ce matin, des extravagances qui dépassent tout ce qui est sorti du cerveau fêlé de notre fameux Cottu (2) : suppression de la liberté de la presse, annulation des dernières élections, la loi en vertu de laquelle elles ont eu lieu rapportée, convocation de nouveaux collèges pour le 6 septembre prochain, appel au pouvoir de tout ce que la France renferme encore de plus violent et de plus sanguinaire, etc., etc.

Chacun a quitté son domicile, les rues sont à ne pas pouvoir circuler, on se cherche pour se communiquer ses idées et, faute de rencontrer une connaissance, on cause avec le premier venu, sans craindre une opinion contraire et même sans la rencontrer. Chacun dit à haute voix : « Le Roi, dès ce jour, n'est plus inviolable,

---

(1) Communication de M. le VICOMTE DE CORMENIN. — Ces lettres sont adressées à M. Gillet, ancien notaire à Paris, par son neveu M. Heu. M. Gillet, qui habitait alors sa propriété de Chailleuse, près Joigny, était le beau-père de M. de Cormenin, député, dont les pamphlets politiques, écrits sous le pseudonyme de *Timon*, sont restés célèbres.

(2) Charles Cottu, conseiller à la Cour Royale.

puisqu'il a déchiré la loi en vertu de laquelle il l'était ! » L'indignation, puis la fureur succèdent à la stupeur dans laquelle chacun était d'abord plongé. Je t'avouerai même, mon ami, qu'il est question de fructidoriser une partie de la Chambre, mais que cet *on-dit* ne te donne pourtant aucune inquiétude trop vive, car dans de pareils moments, on donne souvent pour certain ce que l'on redoute.

On ne peut pénétrer à la Bourse ; la baisse a naturellement été très grande. J'ai entendu crier le cinq pour cent à 101.50, et le trois pour cent à 76.

HEU.

Paris, ce 28 juillet 1830.

Mon cher ami, je ne sais si ma lettre te parviendra, car nous sommes sans gouvernement. Tu connais mon opinion ; tu sais que je suis pour la bonne cause ; je ne suis donc ici que l'historien fidèle, mais bien pâle, d'une partie de ce qui se passe.

La journée d'hier 27 a été terrible, mais n'était rien, comparativement à ce qui se passe aujourd'hui. Hier, M. de Polignac, dit-on, n'a été manqué que de quelques minutes : il était massacré, et ses débris eussent été disputés. Sa voiture, chevaux et gens, tout a disparu en un instant. Lui s'est sauvé miraculeusement deux minutes avant, en sautant de sa voiture.

Aujourd'hui, ce n'est plus comme hier : « A bas les ministres ! Vive la Charte ! » C'est : « Les Bourbons sont hors la loi ! Mort aux Bourbons ! » Il n'existe pas un réverbère dans Paris; ils sont tous brisés. La Garde nationale se reforme d'elle-même ; les maisons soupçonnées de recéler un royaliste sont à l'instant assaillies. Pas une boutique ouverte, pas une voiture dans les rues, car elles sont arrêtées à l'instant et renversées pour former des barricades. La gendarmerie est mutilée ; on dépave les rues ; les gens d'armes sont assaillis de coups de fusil et de projectiles de toutes espèces. La Garde royale est aussi en butte à toute l'exaspération populaire. Quant à la Ligne, ses bataillons, quoique nombreux, sont comme noyés au milieu d'une population de 500000 individus hors de chez eux. On crie : « Vive la troupe de ligne ! » parce qu'il paraîtrait qu'elle a refusé de faire feu.

M. Séguier (1), M. Debelleyme (2) ont été arrêtés hier dans la nuit, par ordre du Roi, ainsi que beaucoup d'autres personnages importants. Les morts ne se comptent plus. Tout le quartier Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Honoré, les quais et les boulevards en sont jonchés, toutes les

---

(1) Antoine-Jean Mathieu, baron Séguier (1768-1848), Premier président de la Cour Royale, conseiller d'État et membre de la Chambre des pairs.

(2) M. Debelleyme, président du tribunal de Première instance, et membre de Chambre des Députés.

boutiques d'armuriers pillées. On marche, dans ce moment, contre l'Arsenal. Toute la garde est engagée sur tous les points. Le Roi est, dit-on, parti pour Lille. On dépave notre rue, dans ce moment.

Les vieux Parisiens disent que rien d'aussi terrible ne s'est fait dans les journées les plus sanglantes de la Révolution. Toute la population est en révolte sur tous les points de la capitale. Il ne nous est même plus possible d'aller chercher nos pauvres enfants, qui sont à leur pension. Le feu est au Palais-Royal. Au milieu de ce chaos épouvantable, le duc d'Orléans est, dit-on, fort tranquille dans ses appartements. Avant que notre rue soit dépavée entièrement, je vais bien vite mettre ma lettre à la poste et faire tout au monde pour avoir mes enfants.

Adieu, mon cher Gillet.

Il passe dans ce moment, sous mes fenêtres, un énorme brancard couvert de débris humains, au milieu d'une population ivre de vengeance et criant : « Mort aux barbares ! »

Il n'y a plus de Bourse.

On s'est emparé de toutes les cloches, et le tocsin retentit dans tout Paris.

On vient de forcer à ouvrir la porte de notre maison, et nous sommes obligés d'emplir nos appartements de pavés et de morceaux de dalles de trottoir.

Une foule immense se porte sur les magasins de fourrage de la cavalerie et sur les casernes,

pour les incendier pendant que toute la troupe de la Garde est aux prises sur tous les points.

L'affreux bruit du canon retentit partout et sans interruption.

On défile devant nos fenêtres en criant : « Victoire ! » Il n'y a plus de Charles X. Cependant, le canon ne cesse de gronder de tous les côtés. Tous disent que c'est à cinq heures que le grand coup va être frappé, et les rendez-vous se donnent, pour cette heure, sur différents points.

HEU.

Paris, 30 juillet.

Hier 29, à minuit, toute la Garde royale était foudroyée. Aujourd'hui, à midi, les Suisses et tous les prêtres et séminaristes enfermés au Louvre et aux Tuileries avaient cessé d'exister. Le drapeau tricolore flotte partout.

Les Gardes du Corps viennent de tenter un coup de main. Peu, je pense, ont pu s'échapper, car je vois une infinité de gens du peuple avec leurs fusils, pistolets, chevaux, etc. J'ai même poussé la curiosité jusqu'à regarder le nom des Gardes que je savais inscrits sur leur petite giberne : ma curiosité a été bien punie, car j'ai vu le nom d'un bien digne garçon de ma connaissance, et le porteur de cette dépouille, voyant sur ma figure un mouvement d'intérêt, ne m'a que trop confirmé sa mort en me disant : « Mon

bourgeois, c'était un brave, mais je l'ai été plus que lui ! »

Les Tuileries étaient prises à midi, et tous les ornements royaux, le trône, etc., jetés par les fenêtres et mis en pièces. L'Archevêché a été non pas pillé, car un homme du peuple a été impitoyablement fusillé dans la chambre de l'Archevêque pour avoir dérobé un petit crucifix en argent, mais saccagé entièrement, et tous les meubles sans exception, bibliothèques et tous les ornements du culte, mis en pièces et jetés à la Seine. Dans l'instant, je la voyais encore, au petit bras de l'Hôtel-Dieu, charriant tous ces débris auxquels personne n'oserait toucher.

Un gouvernement provisoire est affiché : M. de Lafayette. M. de Choiseul. M. le général Gérard.

Il n'est plus un point de la capitale qui ne soit envahi.

Les maires et adjoints étant absents, chaque particulier vient de se rendre à sa mairie et on vient de constituer de nouvelles autorités municipales. A la mienne, on a nommé : M. Lemercier, de l'Institut, maire. M. Cousin, professeur adjoint. M. Renouard, avocat. M. Peyre, architecte, *idem*, et M... fils d'un conseiller de la Cour royale, *idem*.

Tout le monde a pris les armes.

Ce soir, je pense qu'il me sera possible de traverser les ponts ; j'irai voir si ton gendre est arrivé.

Jusqu'ici, le plus grand respect pour la pro-

priété, à l'exception des hautes sommités politiques.

Ce qui a contribué à l'anéantissement des troupes bien puissamment, c'est toute l'École polytechnique qui s'est mise à la tête du peuple, chaque élève commandant un détachement.

HEU.

M. Gillet Ragon à sa mère.

31 juillet.

Ma bonne mère (1),

Paris jouit maintenant de quelque tranquilité, et je saisis avec ardeur ce moment pour déposer le mousquet et te donner de mes nouvelles.

Nous nous sommes battus trois jours, sans discontinuer, derrière les barricades et des fenêtres. Enfin, avant-hier, on a forcé le Palais-Royal, le Louvre et les Tuileries. A deux heures, l'ennemi était en pleine retraite, sur tous les points.

La Garde royale s'est défendue vaillament à l'assaut du Palais-Royal, et elle nous a tué beaucoup de monde. Je suis un des trois ou quatre du premier rang qui n'ont pas été tués par la première décharge ; elle a été faite à vingt pas, par toute une colonne de Gardes royaux.

---

(1) M. Gillet Ragon, signataire de cette lettre, était le frère de madame Heu.

Pas un cri n'a été poussé de notre côté ; nous avons enjambé les morts, et chacun est resté ferme à son poste. Nous ne faisions pas de quartier et nous n'en recevions pas. Cependant, dans la chapelle des Tuileries, nous avons désarmé et laissé libre le reste des Gardes royaux qui s'y étaient réfugiés.

Mercredi, avec vingt-cinq hommes, au nombre desquels était Pascault, j'ai tenu trois heures contre le 15e de Ligne entier ; il est vrai de dire que nous étions masqués par les piliers des Halles, et soutenus par le feu des fenêtres.

J'ai accompagné Casimir Périer dans plusieurs de ses courses ; j'ai même eu occasion de me distinguer : Casimir demandait un homme de bonne volonté pour traverser les lignes des Gardes royaux et ramener des chevaux pour Gérard et Lafayette. Je me suis seul offert, j'ai mis mes ordres dans ma botte et, après avoir été arrêté deux fois, je suis parvenu à amener trois chevaux chez M. Laffitte. Le général Gérard est venu me donner une poignée de mains ; Casimir m'a embrassé, m'a présenté à sa belle sœur, à ses enfants, et j'ai presque été porté en triomphe sur le boulevard.

Pardon, bonne mère, si je te parle ainsi de moi, mais je sais que tu dois t'en occuper principalement.

Si la guerre dure encore un mois, je dois être quelque chose ; je n'étais pas né pour être procureur.

Adieu, bonne mère, calme-toi ; le danger est passé provisoirement.

GILLET RAGON.

Le ci-devant roi s'est enfui de Saint-Cloud. La lieutenance est offerte au duc d'Orléans. Cormenin est ministre des Travaux publics (1).

M. Heu à M. Gillet.

Paris, ce 31 juillet 1830.

...La jeunesse a presque tout fait : quel courage, quel héroisme, mon ami ! Des enfants de quinze ans se jetant comme des forcenés au milieu de la mitraille, sans armes ou à peu près ; se cramponnant aux canons, ou bouchant de leurs corps l'infernale ouverture, les enclouant quand ils ne pouvaient s'en emparer, au milieu du plus épouvantable carnage, faisant retentir ce cri : « Arrière les pères de famille ! C'est à nous de mourir ! »

Les élèves de l'École polytechnique étaient autant de héros. Entre nous, je crois que chacun d'eux se croyait un petit Bonaparte. Leurs gestes, leurs paroles brèves, mais pleines de grandes idées, jusqu'à la manière de placer leur chapeau,

(1) Ces fonctions furent, en effet, offertes à M. de Cormenin, qui ne les accepta point.

et que sais-je, enfin, jusqu'à leurs traits, tout se mimait sur l'ex-colosse. Il y a des traits sublimes de leur courage héroïque ; de leur sang-froid et de leur présence d'esprit, on écrirait un volume. Et, le lendemain de ces deux terribles journées, Paris, ayant repris son calme, est tout aussi tranquille que d'habitude ; seulement, de plus, joie et satisfaction sur toutes les figures. Je t'écris de ma caisse ; les payements de la fin du mois ont repris leur train comme de coutume, et les porteurs ployant sous le poids de leurs sacoches, circulent paisiblement au milieu des vainqueurs, déguenillés en grande partie, de ces journées de victoire. Pas un vol, pas la moindre querelle, et je vais bien plus loin : pas un ivrogne !!! Tout cela, je le sais, est à ne pas croire, et moi-même je crois rêver. Hier soir, je me suis promené partout...

La précision et la célérité avec lesquelles, en si peu d'instants, les moyens de résistance ont été organisés, me prouvent jusqu'à l'évidence que tout était préparé à l'avance, en cas de violation de la Charte. Plus tard j'en causerai avec toi. Je te dirai seulement que l'on s'attendait que, tôt ou tard, la faction jésuitique pousserait le roi hors de la Charte ; elle a ouvert le précipice, et la Nation y a englouti roi et Jésuites. L'affaire a été menée par de rudes gaillards et qui s'y entendent, je t'en réponds.

Dans la matinée du mardi, en une heure, tous les réverbères, comme je te l'ai marqué, ont

disparu. Dix gamins par quartier ont suffi : un en avant, avec un croissant, coupait la corde ; un second, avec une paire de ciseaux à tondre les haies, coupait celle qui tenait encore le réverbère, et les huit autres, à coups de bûches, le mettaient en pièces. Derrière, cinquante hommes environ, armés de pinces, dépavaient, puis cinquante autres formaient barricades avec les pavés, de cinquante pas en cinquante pas, et tout cela dans le plus morme silence et, dans toute la capitale, à la même minute.

Le mardi soir à 9 heures, un gaillard solide par quartier criant : « C'est demain que le grand coup sera porté : attention au tocsin de Notre-Dame, il annoncera le moment; jusque-là, restez tranquilles ! » Cependant, toute la nuit, des milliers de tirailleurs embusqués derrière les barricades, entretenaient l'action et, pour ainsi dire, la sécurité de la troupe qui s'engageait imprudemment dans toutes ces rues transformées en d'innombrables forteresses. Au point du jour, le tocsin sonne : toutes les fenêtres s'ouvrent et l'armée est anéantie sous une grêle de balles, et de milliers de pavés montés, pendant toute la nuit, dans toutes les maisons. Est-ce là l'improvisation ou un coup préparé ? Je t'en laisse juge ! A dix heures, c'en était fait de l'armée, et toutes les maisons s'ouvraient ou se transformaient en autant d'ambulances pour y recevoir et traiter indistinctement tous les blessés, comme frères.

A midi, le Louvre pris ; à une heure les Tui-

leries, et, à deux, le drapeau tricolore flottait partout.

Ci-joint une proclamation que je viens de faire copier. Mais hélas ! sur la place du Palais-Royal, on crie à tue-tête : « Vive d'Orléans ! » qui est à son balcon avec une cocarde tricolore grande comme un chapeau de moissonneur, et, dans la rue Vivienne qui n'en est qu'à l'autre extrémité, j'entends crier sous mes fenêtres : « Point d'Orléans ! Mort à tous les Bourbons ! »

Surtout répète-toi que j'ai à te donner des détails vraiment curieux sur cette affaire amenée bien adroitement par le parti libéral excitant le pouvoir à se porter aux mesures extrêmes, comme la réélection des 221, par exemple. Il était si bête qu'il a donné dans le piège !

HEU.

Paris, ce 4 août 1830.

C'est une bien singulière nation que la nôtre ! Naguère c'était « Mort aux Bourbons ! » Et moi tout le premier, ce cri m'échappait à chaque coup de canon que j'entendais ; maintenant que notre ennemi est terrassé, nous ne pouvons nous refuser à un sentiment de pitié qui nous serre le cœur, pour cette malheureuse famille que nous souhaitons bien sincèrement, du reste, ne jamais revoir !

Une populace immense, armée jusqu'aux dents, s'est élancée, hier, sur Rambouillet, pour en

chasser cette famille fatale et si à plaindre : malheur à elle si elle y eût été jointe! Cette armée, qui s'était improvisée d'elle-même, rentre à Paris dans ce moment ; je viens d'en voir défiler une partie rue Saint-Honoré, tambours et musique en tête. La place du Palais-Royal en est encore couverte. Elle fait retentir l'air du cri de « Vive d'Orléans ! » Tous ces hommes couverts de sueur, de poussière, à demi-nus, munis d'armes de toutes les espèces, comme sabres, épées, pistolets, fusils, piques, croissants, barres de fer aiguisées, faux, — car ils ont entraîné avec eux toute la population des villes et villages qu'ils ont traversés, sont effrayants à voir : c'est, par ma foi, un spectacle horrible.

Ajoutez à cela que toute la populace des villes déborde ici comme renfort ; il en arrive continuellement et de tous côtés. Les casernes, les établissements publics, tout est plein. A peine peut-on circuler dans les rues. Au milieu d'eux, quelques généraux et officiers de l'ancienne armée, et toujours les élèves de l'École polytechnique. Toutes ces masses vont, maintenant, se porter au devant du duc de Chartres, qui va entrer à Paris par le faubourg Saint-Antoine, à la tête de son régiment.

On chante la *Marseillaise* dans toutes les rues, à tue-tête, même dans tous les spectacles où tout le monde répète en chœur : « Aux armes, citoyens ! » etc.

Cependant, au milieu d'un tel vacarme, tous

les ateliers se rouvrent, et toute la partie sage du peuple s'est remise au travail; mais il en est tant qui aiment mieux se battre que de travailler! La Garde nationale s'organise rapidement, on y met du zèle, et j'espère la tranquillité par ce moyen.

Hier soir, c'était un tapage infernal dans les cafés et lieux publics : les gens raisonnables y lisaient à haute voix le discours du duc d'Orléans aux Chambres et l'approuvaient. Tout ce qui est jeune et sans état dans le monde, sifflait et voulait la République, et tous les gens sans aveu et à affaires embarrassées se mettaient de la partie. Tout cela va se calmer, je l'espère, et la Garde nationale fera le reste : elle est fort unie et veut, à toute force, le duc d'Orléans.

Il est fort curieux, mon ami, au milieu de tous ce tapage, d'entendre le récit personnel de chacun, surtout de nos fashionables qui, pour la plupart, n'ont, comme moi, à se reprocher la mort de personne. J'en voyais, hier, une trentaine devant Tortoni, fort gentils, du reste, qui, de compte fait, en avaient bien tué un millier, et encore ne crois pas que ce soient de pauvres soldats de Ligne! Ah bien oui! ils choisissent mieux leurs hommes! C'est toujours des colonels de Cuirassiers, de Lanciers, de Grenadiers de la Garde; de sorte que, si l'on faisait le recensement des morts sur la déclaration de chacun de ces messieurs, la Garde royale aurait perdu environ trois millions de combattants, dont cent

mille officiers au moins. Tout cela, au surplus, n'est que plaisant : il y avait tel officier de la Garde que l'on avait tué trente ou quarante fois et qui, peut-être, comme moi, riait en lui-même de toutes ces fanfaronnades.

Quant aux vrais héros de la fête — ce que nous appelions si improprement *la canaille,* ils ne se vantent pas, eux ! Et cependant, ils ont tout fait, entends-tu bien, tout fait ! La mitraille ne leur faisait pas peur, je t'assure. Il faut les voir avec ces haillons qu'ils ont anoblis, occupant tous les postes d'honneur ou plutôt les partageant avec la Garde nationale, chez le prince, au Louvre, aux Tuileries. Comme ils sont fiers et heureux de cette marque de confiance ! Ils sont honnêtes et même polis.

Je causais, hier, avec quelques meneurs qui disaient qu'il nous faudra une petite guerre pour écouler ou occuper, comme tu le voudras, cette population si ardente, comme la reprise de la ligne du Rhin, par exemple. Nous savons, nous, mon ami, par expérience, si, en fait de conquêtes, il est facile de s'arrêter quand on le veut !

Je leur dis cela ; ils me répondent que je ne suis plus de la France nouvelle ; ils nous regardent déjà comme de vieux Gaulois, — j'ai presque dit de vieilles ganaches, — nous autres enfants de la Révolution ! On émet, comme bien tu penses, ses opinions sans aucune espèce de contrainte ; il est vraiment curieux d'entendre l'utopie de chacun : l'un ne veut plus de religion

de l'État et veut qu'aucun culte ne soit salarié; un autre ne veut pas de traitement au-dessus de 6000 francs, et, de cette façon, retranche d'un coup de plume la moitié du budget, etc., etc. La Chambre des députés a tout crédit sur l'esprit public; la Chambre des Pairs aucun : on la regarde comme pourrie aux trois quarts. Les Pairs sont, dit-on, divisés : il en est qui veulent la régence et le duc de Bordeaux...

HEU.

Les Saint-Simoniens aux journées de Juillet 1830.

Lettre de Bazard à M. Rességuier (1).

Paris, 2 septembre 1830.

Mon cher fils, vous n'avez rien compris aux démarches que nous avons faites pendant les fameuses journées de Juillet, et cela ne m'étonne pas, car nous ne vous avons pas mis encore complètement à même d'en apprécier la valeur. Mais ce qui m'étonne, c'est l'assurance avec laquelle vous prononcez que ces démarches

(1) Bibliothèque de l'Arsenal; extrait des papiers du Père Enfantin. — Communication de M. HENRY D'ALLEMAGNE.
On sait qu'Enfantin et Bazard avaient été proclamés, le 31 décembre 1829, les chefs et les pères de la doctrine Saint-Simonienne.

étaient imprudentes, dangereuses et de nature à compromettre gravement la doctrine, si la divine Providence ne s'en fût mêlé, d'un coup de baguette magique n'eût heureusement réparé toutes nos sottises. Ce qui m'étonne enfin, mon cher fils, c'est que vous qui n'avez rien pu voir, rien pu sentir de ce que nous avons vu et de ce que nous avons senti ; qui ne vous êtes point trouvé au milieu d'une épouvantable scène de carnage, entouré de nombreux enfants vous demandant avec anxiété ce qu'ils allaient faire de leurs cœurs, de leurs têtes et de leurs bras, vous n'ayez point un seul instant hésité à taxer de folie la conduite que nous avons tenue, et à vous donner ainsi un brevet de sagesse à nos dépens.

Vainement terminez-vous vos censures en disant que notre action était « grande et ingénieuse » ; ce n'est là que de l'eau bénite de cour, donnée par un courtisan républicain. Mais je viens de lire la lettre que vous écrit votre sœur, et je m'en remets sur ce point à ses remontrances fraternelles. Peut-être trouverez-vous que son respect pour l'autorité Saint-Simonienne, sans être exagérée, porte un peu trop l'empreinte du passé : soit, mais lorsque vous vous faisiez, à notre égard, protestant et républicain, il était tout simple que, par réaction, elle redevînt un tant soit peu catholique et royaliste. Du reste, la leçon est fort bonne, elle s'applique à merveille à votre mal, et nous espérons que ce nouvel élan

de la souveraineté de votre *raison* sera le dernier, au moins jusqu'à ce que vous soyez devenu pape.

Mais nous ne sommes ni des supérieurs de Capucins, ni des colonels prussiens, et, si nous n'avons pas, dans le sens démocratique du mot, *à vous rendre compte de nos actes*, nous avons pourtant l'obligation très réelle, et cela même sous peine de déchéance, de vous les faire aimer et comprendre, ce qui, comme vous le savez, distingue éminemment l'autorité nouvelle de l'autorité ancienne : je vais donc essayer de vous faire sentir la convenance des démarches qui vous ont « glacé de crainte ».

A la distance où vous êtes de nous, il vous faudra bien, sans doute, consentir à combler, par la *foi*, les lacunes que devra présenter la justification que nous entreprenons de vous donner; mais le moyen dans ce monde, même pour les plus superbes, de se passer d'un peu de foi!

... Le mouvement populaire dont nous venions d'être les témoins avait été si spontané, il s'était produit avec tant d'intensité et avait eu un caractère si différent de celui qu'on aurait pu prévoir, que nous, qui savions fort bien qu'il y avait quelque chose pour l'humanité au-delà des sentimens, des idées et des intérêts de la révolution, nous devions regarder comme POSSIBLE, sinon comme *probable*, que ce mouvement n'eût pas seulement pour cause le vieux fermant révolutionnaire, mais qu'il fût encore déterminé, en partie, par quelque instinct d'avenir, par quelques

vagues pressentimens des *nouveaux droits de l'homme;* dans ce cas, il était évident qu'il devait se continuer et que nous seuls étions capables de le diriger; mais il fallait, avant tout, sortir de la confusion qui venait de suivre immédiatement la victoire, faire dominer toutes les voix discordantes qui s'élevaient alors, par la voix puissante du peuple et, pour cela, lui donner un mot de ralliement et ce chef; il devenait donc nécessaire, MOMENTANÉMENT, d'emprunter l'un et l'autre à la révolution.

Le mot de ralliement, qui eût été destiné à nous donner du temps, eût été *que c'était à la nation à se donner un gouvernement; qu'il fallait convoquer les assemblées primaires, pour leur faire nommer une assemblée constitutionnelle qui déciderait du sort de la France, mais que, jusqu'à ce que cette grande représentation nationale fut installée, il fallait rester soumis au pouvoir insurrectionnel.*

Or ce pouvoir, alors, pouvait être facilement concerté dans les mains de M. de Lafayette qui, déjà, aux yeux du public, en était seul en possession; grâce à cet état provisoire, mais régulier pourtant, que nous établissions, nous avions le temps de parler au peuple, de lui faire connaître nos personnes et nos doctrines, de dégager en lui les sentimens d'*avenir* que nous y aurions reconnu, et de lui faire dire de nous : « Voilà ceux qui nous aiment, qui nous comprennent et que nous voulons suivre ! »

Direz-vous qu'une communication de cette nature ne saurait s'établir d'une manière aussi rapide? Dans un temps de calme plat comme celui que nous venons de traverser, dans un salon, à la promenade, à table, vous avez raison; mais en temps de révolution, sur la place publique, lorsque toutes les puissances de la vie sont en action, lorsque chacun cherche à quoi se prendre, c'est tout autre chose; alors on fait vite connaissance. Au surplus, mon cher fils, ne perdez pas de vue un seul moment, je vous prie, que nous ne voulions rien faire de tout cela, qu'autant que nous aurions reconnus ce que nous regardions seulement comme *possible*, qu'il y avait, dans l'émotion du peuple, autre chose que le pur sentiment de la révolution de 1789.

Nous avons donc été trouver le chef sur lequel nous avions jeté les yeux, ou plutôt qui s'offrait à nos yeux, et nous avons reconnu ce dont, à l'avance, d'ailleurs, nous étions à peu près certains, que nous ne pourrions rien obtenir de lui, même en lui demandant ce que sa carrière républicaine semblait lui prescrire impérieusement. En même temps, nous parcourions la ville, nous pénétrions dans les *clubs* et nous nous assurions, même au milieu d'une agitation très prononcée et qui suffisait pour faire trembler toute la bourgeoisie, que, cette fois encore et momentanément, au moins, le peuple se contenterait de belles paroles et de belles parades libérales.

Alors nous sommes rentrés dans le sanctuaire

Saint-Simonien que nous n'avions ni renié, ni abandonné un seul instant, mais que, seulement, nous avions cru *possible* d'ouvrir à tout le monde, et là, ne vous imaginez pas que nous nous soyons croisé les bras pour voir passer le libéralisme victorieux : nous avons écrit, nous avons parlé, nous avons agi plus que jamais, et plus que jamais aussi nous avons vu le public s'émouvoir autour de nous, si bien que nous n'avons jamais eu plus d'importance qu'au moment où je vous écris.

Pour vous, en présence des libéraux, vous vous êtes dit : « Ces gens-là font tant de bruit et parlent si haut que nous ne nous ferions point entendre, » et vous vous êtes tu. Je conviens que, de cette manière, vous n'étiez point exposé à vous égarer, et, par conséquent, à troubler dans son repos la divine Providence, en l'obligeant à venir vous remettre dans le droit chemin, mais aussi vous renonciez à vivre, ce qui, vous en conviendrez, a bien son désagrément. Croyez-m'en, mon cher fils, la doctrine a parlé, elle ne doit plus se taire, mais, au contraire, toujours parler de plus en plus : quoi qu'il puisse arriver aujourd'hui, guerre, révolution, peste, famine, c'est d'elle qu'il s'agit et c'est à elle surtout à se montrer. Sortez donc de votre repos ; les libéraux crient : eh bien, chantez, et toutes les oreilles harmoniques viendront à vous !

Note du Père Enfantin.

Cette lettre est fort importante, comme explication de la démarche de Bazard à l'Hôtel de Ville. J'en profite pour noter quelques faits de ces trois jours, qui sont très intéressants pour notre histoire : Bazard demeurait encore rue de la Barrillerie, n° 4, et moi rue Monsigny; malgré la bagarre, Bazard vint chaque jour. Le 29, au matin, il me trouva écrivant la proclamation (1); je la finis, après en avoir causé avec lui. La journée fut employée à l'impression, à écrire quelques lettres et à prendre de tous côtés, par nos élèves de l'École surtout, des informations sur le mouvement. Laurent allait dans des clubs républicains ; Cazeaux, ne comprenant rien à la provocation, était triste et morne, mais toutefois faisait rigoureusement son service ; Margerin, Dugied, Duveyrier, d'Eichthal, Holstein n'étaient pas à Paris; Jallat allait panser les blessés chez Bazard ; Duguet courait, Jules aussi avec Saint-Chéron, les deux Péreire ; puis passaient au milieu de nous, sans toutefois s'attacher à notre mouvement, Reynaud, l'aîné, frère de Jean (Jean était en Corse), Ricard-Farrat (mort depuis à Sainte-Pélagie), Nailly, l'ingénieur.

Carnot s'était battu, Rigaud également, et

(1) Cette proclamation, affichée sur les murs de Paris et signée *Bazard-Enfantin*, félicitait la population parisienne d'avoir secoué le joug de l'aristocratie et du clergé.

paraissaient peu ; Transon avait été bouleversé dès le 27, parce qu'il avait vu tuer deux hommes près de lui dans la rue Saint-Honoré ; il en avait éprouvé une crise nerveuse qui ne cessa que le jour où nous lui fîmes endosser son uniforme pour aller à l'Hôtel de Ville. J'oubliais Talabot qui, pourtant, fit une frasque pour l'affaire de Rambouillet, où il alla sans ordre, en nous laissant un mot d'excuse, et en emportant un de mes fusils de chasse, qu'il chargea même à cartouche renversée, de telle sorte qu'il ne put pas même le décharger en l'air, en revenant.

Le soir, Rodrigues vint avec son fusil, sa giberne et son sabre de garde nationale sur son habit bourgeois : il désapprouva d'abord la proclamation, puis se rendit enfin, et la trouva bien.

Le lendemain matin, Bazard revint ; on affichait et on expédiait, pour la province, la proclamation (qui est bien du 29, quoiqu'elle soit imprimée par erreur sous la date du 30, jour de son apparition). J'étais préoccupé du sentiment qui me fit écrire la circulaire du 1er août (*Organisateur* (1), 1re année, 51e n°). Je sentais que, de ce jour, s'ouvrait pour nous une vie toute nouvelle, et que notre existence *politique* daterait de cette époque, formant la clôture de notre vie *philosophique*.

Je parlai à Bazard de la démarche que je dési-

(1) *L'Organisateur*, journal Saint-Simonien, fondé le 15 août 1829, cessa de paraître le 15 août 1831.

rais qu'il fît à l'Hôtel de Ville ; j'avais visité la nuit, à trois heures, et le matin encore, le rédacteur du *Globe;* de toutes parts nous arrivaient les témoignages de l'indécision générale ; enfin je ne voulais pas compter pour rien, dans une aussi grande circonstance, les anciennes relations toutes providentielles de Bazard et de Lafayette, mais par-dessus tout, je le répète, j'étais désireux de faire une tentative, exagérée même, certain que j'étais qu'elle donnerait, de nos prétentions actuelles, une idée différente de celle qui s'attachait alors à nos noms par suite de nos travaux antérieurs, et que nos fils surtout y puiseraient une inspiration *politique* dont ils avaient besoin.

Je mis, dans mes instances près de Bazard, une exaltation qui pourrait sans doute me faire dépasser les limites du *possible*, et peut-être même du *probable*. Le fait est que, jusqu'au soir, Bazard fut comme un roc dans son refus ; toutefois il passa la journée entière avec nous, et enfin le soir il se décida.

Les explications qu'il donne à Rességuier de cette démarche sont précisément les raisons au moyen desquelles je parvins à le déterminer.

Transon et Jules partirent en avant pour l'Hôtel de Ville. Quand nous appelâmes, le soir, Transon dans ma chambre, pour lui annoncer cette démarche, d'abbatu qu'il était, il devint radieux, courut endosser son uniforme de sergent-major de l'École, prit son épée et revint

gai et fier, nous faisant, en entrant, le salut militaire, beau comme dans son plus beau jour de prédication.

Bazard avait demandé un rendez-vous à Lafayette, qui lui avait indiqué la nuit, à l'heure qu'il voudrait; il partit vers deux heures avec Michel (1), et ils revinrent au jour.

Dans la lettre que Bazard avait écrite à Lafayette, il lui rappelait très affectueusement que déjà, dans une circonstance grave pour lui, Lafayette, il avait eu l'occasion de lui rendre service, et il lui présentait la position actuelle comme beaucoup plus grave encore, lui demandant un entretien pour s'assurer s'il ne pourrait pas, encore une fois, lui être de quelque utilité.

Lafayette le reçut très bien et lui dit de suite qu'en effet la position était très difficile. Bazard lui parla, au bout de quelques instants, de la *dictature*, comme seul moyen de mettre, au moins momentanément, un peu d'ordre dans ce gâchis; mais l'immuable *américain* était complètement sourd de cette oreille, et Bazard vit assez promptement, non seulement dans Lafayette lui-même, mais dans tout son entourage, l'impossibilité de rien faire qui ait le sens commun, avec des hommes aussi étrangers à la conduite des masses, à la politique. Lafayette avait hâte d'en finir, ses

(1) Michel Chevalier, le célèbre économiste, membre de l'Institut en 1851.

premiers mots à Bazard avaient même été : « *Ma foi, si vous m'aidez à me tirer de là, vous me rendrez un grand service !* »

Sainte-Pélagie, 5 janvier 1833.

Signé : P. Enfantin.

Rapport de police sur l'incendie de l'ambassade d'Autriche (1810) (1).

Rapport à M. le Conseiller d'État, préfet de police, comte de l'Empire, commandant de la Légion d'honneur,

Par les commissaires de police Bessara, Sandras, Regnault, Noël, et le caissier de la préfecture de police.

---

(1) Communication de M. le vicomte de Grouchy. — Pour les détails de cet incendie célèbre, voir le *Moniteur* du 3 juillet 1810 et les sources indiquées par Edouard Fournier dan ses *Chroniques et Légendes des rues de Paris* (1864, page 179) : comme le *Bazar de la Charité*, la salle de bal de l'hôtel Schwartzenberg avait été construite en planches, et son plafond disparaissait derrière les gazes, mousselines et autres étoffes légères. Le feu prit à un rideau au contact de la flamme d'une bougie. Les 1 200 invités, parmi lesquels l'Empereur et l'Impératrice, purent sortir grâce aux portes donnant sur le jardin et sur la rue du Mont-Blanc (aujourd'hui Chaussée d'Antin), dont l'hôtel occupait le numéro 40. Quelques dames qui s'étaient évanouies furent gravement brûlées. La princesse Pauline Schwartzenberg, belle-sœur de l'ambassadeur, et la princesse de La Leyen furent les seules victimes de cette catastrophe, mais plusieurs autres personnes succombèrent à leurs blessures, quelques jours après.

Relatif à la recherche des diamants, bijoux, perles, épées, chapeaux, etc., qui se sont trouvés dans les décombres de l'incendie arrivé dans la nuit du 1er au 2 juillet 1810, en l'hôtel de S. A. l'ambassadeur d'Autriche, rue et division du Mont-Blanc, et de ceux qui ont été retrouvés ailleurs et rapportés.

Monsieur le Comte,

Par votre arrêté du 2 juillet, vous avez ordonné que nous dresserions procès-verbal de la recherche des diamants et bijoux dans les débris de l'incendie; que nous serions assistés de M. Boullier, orfèvre-jouaillier, des personnes de l'état de laveurs de cendres qu'il feroit appeler, et des personnes désignées par S. A.; qu'il seroit pris toutes les précautions pour que tout soit classé et reste déposé entre les mains de M. Boullier, ou de toute autre personne qui seroit désignée par S. A. le prince de Schwartzenberg.

1re journée : 2 juillet. — En exécution de l'arrêté, nous sommes restés dans l'hôtel (où nous étions arrivés dans les premiers moments de l'incendie), à l'effet de constater les opérations qui seroient faites pour la dite recherche, et de recevoir les diamants et bijoux qui nous seroient présentés par ledit sieur Boullier.

M. Boullier a d'abord fait préparer quatre grands baquets remplis d'eau, dans lesquels il a

fait verser des charbons, terres et cendres relevés du bassin ; mais comme il se trouvoit obligé d'employer à ce travail, et à la recherche des diamants, un nombre d'hommes et surtout de laveurs de cendres, et qu'il falloit s'occuper de les trouver et de les arrêter pour reprendre le même travail le lendemain, nous fûmes obligés de nous retirer, le soir, vers six heures, mais nous fîmes placer un nombre de factionnaires suffisant autour de l'enceinte où étoient les décombres, pour empêcher qu'aucun individu n'y pénétrât pendant les travaux et pendant la nuit.

Ces factionnaires ont fait le même service les jours suivants, jusqu'à la cessation des travaux.

Dans le cours de cette journée, il fut trouvé plusieurs bijoux, boucles, brûlis d'argent doré, provenant de dragonnes ou d'épaulettes, épées ou fragments d'épées, espadon (à M. de Tchernicheff) représenté par M. le chevalier de Floret, conseiller d'ambassade, un épi en diamant, qui avoit été trouvé le matin, par le sieur Mussart, grenadier de service, lequel l'avoit remis à S. A.

M. Boullier amena dans l'hôtel les sieurs Bourg et Lainé, maîtres laveurs de cendres, accompagnés de huit de leurs ouvriers. Ils firent apporter des tonneaux et tous les ustensiles nécessaires pour le lavage des cendres provenant des débris de l'incendie.

Pour parvenir à ce lavage et le rendre plus facile et moins long, des ouvriers continuèrent ce travail qu'on avoit déjà commencé le 2, de

l'enlèvement des bois brûlés, pierres calcinées, etc., qui se trouvoient sur l'emplacement de la salle incendiée. Ces objets furent transportés dans un autre endroit du jardin; les terres, charbons et autres débris du même emplacement furent relevés avec des pelles et mis en tas, avec distinction de ce qui avait été trouvé dans le bassin, les tonneaux placés près cet emplacement et le lavage des cendres commencé par les maîtres et ouvriers ci-dessus désignés.

M. Boullier nous déclara que S. A. le prince de Schwartzenberg avoit chargé le sieur Roustain Bouchez jouaillier, présent, de le seconder et même de le substituer dans les opérations de la recherche des diamants et bijoux.

Ils s'occupèrent, soit ensemble, soit séparément et, nous, commissaires, nous nous occupâmes également de la surveillance du lavage et des ouvriers et des personnes occupées à relever bois et terres.

Le lavage des cendres trouvées dans la salle de bal fut continué jusqu'à la nuit : toutes les matières, ou parties en provenant, appelées *gros*, furent transportées dans des tonneaux et baquets; les parties appelées *menu*, déposées dans des seaux; les balayures qui étoient sur les planchers des galeries de bois, mis dans des baquets, et d'autres sceaux; le tout fut disposé dans un salon au rez-de-chaussée, ayant vue sur le jardin. Les fenêtres de ce salon furent fermées et le scellé apposé sur celle par laquelle on étoit sorti.

Dans le courant de cette journée, il fut trouvé plusieurs diamants décrits au procès verbal.

M. le baron de Teffenborn nous remit une lettre écrite par madame la comtesse de Liouvine, portant qu'elle avoit trouvé accroché dans ses cheveux un peigne en diamants; qu'elle s'empressoit de le renvoyer pour qu'on pût le rendre; qu'elle avoit perdu une de ses boucles d'oreilles en diamant, et qu'elle demandoit qu'on voulût bien voir si elle ne seroit pas dans les choses retrouvées.

Ce peigne fut remis aussi par M. le baron, et décrit au procès-verbal.

Le sieur Ducret, suisse de l'hôtel de S. A., déclara qu'il lui avoit été remis, dans la nuit du 1 au 2, par une personne inconnue, deux chapeaux, une épée en argent doré, une partie d'épée de deuil, une lame d'épée sans garde ni poignée, un fourreau brisé en plusieurs parties et une autre épée en acier sans fourreau. Il représenta et remit les chapeaux et épées.

M. de Floret fit aussi remettre une épée à poignée d'argent, pommeau un peu brisé, une lame d'acier sans fourreau, une autre épée à lame d'acier, ayant seulement un pommeau en tête de tigre et une coquille en argent.

Il fut encore remis par M.... (*sic*), demeurant dans l'hôtel, deux chapeaux avec plumet blanc et plumet noir et deux épées, dont une sans fourreau.

Ces chapeaux et épées furent décrites dans le procès verbal.

L'épée à poignée d'argent (n° 17), fut remise au sieur Crinchon, orfèvre, comme appartenant à M. Prouveur, préfet du département de l'Indre, qui l'avoit fait réclamer.

M. Armand, caissier de la préfecture de police, intervint au procès verbal, et représenta un arrêté pris par vous, Monsieur le Conseiller d'État, préfet, qui le chargeoit de se faire remettre, par M. de Floret et M. Boullier, les diamants et bijoux qui avoient été trouvés et qui étoient consignés dans les procès verbaux. Cet arrêté fut pris par vous, Monsieur, d'après une lettre de M. l'ambassadeur, à vous écrite, le 3 juillet, par laquelle il vous invitoit de désigner un fonctionnaire public de confiance, chargé de recevoir ces objets.

Journée du 4 juillet. — Le lavage des cendres fut continué par les deux maîtres et leurs huit ouvriers, sous la surveillance de MM. Boullier et Bouchez et de nous, commissaires. Les parties de gros et de menu furent déposées au fur et à mesure dans des tonneaux placés dans le salon, dont la porte de sortie fut scellée.

M. Armand intervint encore, et il lui fut remis, par M. de Floret, les diamants et bijoux décrits dans nos procès verbaux des 2 et 3 juillet, après avoir pris la précaution d'envelopper chacun desdits diamants et objets, dans du papier, et de placer sur chaque paquet un numéro correspondant à celui des procès verbaux. Il fut fait, dans le procès verbal de ce jour 4, un récollement des-

dits diamants et bijoux constaté par votre procès verbal, et il en résulte, par quelques additions et rectifications qui furent aussi constatées, que l'anneau n° 1 avait été remis au prince Joseph de Schwartzenberg et le demi espadon n° 8 à M. de Tchernicheff, aide de camp de l'Empereur de Russie.

Journée du 5 juillet. — Le lavage des cendres continua, comme la veille, par les deux maîtres et leurs huit ouvriers, et sous la même surveillance, et le dépôt des parties de gros et de menu fut fait aussi dans les tonneaux placés dans le salon.

M. Boullier, ayant été autorisé par vous, Monsieur le comte, à prendre des ouvriers jouailliers reconnus pour connaisseurs et probes afin de faire l'examen et le triage des matières appelées gros provenant du premier lavage, il amena avec lui quatre de ces ouvriers qui commencèrent cet ouvrage.

Les parties de gros et de menu et les diamants décrits furent mis sous le scellé.

Journée du 6 juillet. — Les opérations se continuèrent, comme le 5, par les dix ouvriers laveurs et par les quatre ouvriers jouailliers choisis par le sieur Boullier, auxquels il en ajouta cinq autres pour accélérer l'examen et le triage des matières appelées *gros*. Ce travail se faisait dans le salon, où l'on continua de déposer dans des tonneaux les parties de gros et de menu provenant du lavage.

M. le baron de Montgardé comparut et déclara qu'au commencement de l'incendie, il avait vu sortir de la salle une dame à lui inconnue, ayant le feu dans les cheveux, plusieurs parties de son diadème tombant par terre et sur ses épaules, et qu'il en avait pris tout ce qu'il avait pu ; avait voulu les lui remettre, mais qu'il les avait gardées sur la réponse de cette dame qu'ils étaient en bonnes mains ; qu'alors il lui avait dit son nom et sa qualité d'aide-de-camp du prince de Neuchâtel, et avait emporté les diamants chez lui ; que personne ne les ayant réclamés malgré les démarches qu'il avait faites, il se présentait pour en faire la représentation et la remise. Ce diadème composé de sept fragments en cinq parties, a été décrit au procès verbal sous le n° 61, et reconnu pour appartenir à madame la princesse de La Leyen, par les demoiselles Gobert et Duckelmann, ses femmes de chambre, qui y ont comparu.

Le sieur Boullier ayant jugé à propos d'accélérer les travaux en général et d'augmenter les recherches et les moyens de faire des découvertes, il fut employé quatre journaliers à relever, netoyer et examiner des pailles, crin, plume brûlée, et terres qui se trouvaient dans les pièces voisines de l'emplacement de la salle du bal et devant le coin de l'hôtel, de ce côté.

Les diamants, bijoux et effets décrits aux procès verbaux du 5 et du 6 furent mis sous scellé (excepté un chapeau et partie de schall

et un plumet, le tout laissé au sieur Armand.)

Le scellé fut réapposé sur la porte du sallon, où étaient toujours placées les parties provenant du lavage.

Journée du 7 juillet. — Les opérations du lavage d'examen et du triage des matières appellées *gros* et du relèvement et nettoyage des pailles et crins furent continuées par les dix ouvriers laveurs, les neuf ouvriers jouailliers et les quatre journaliers déjà désignés, sous la surveillance des sieurs Boullier et Bouchez, et de nous, commissaires; il fut fait un nouveau grattage des terres sur l'emplacement de la salle du bal.

Les diamants et bijoux furent encore remis, sous scellé, à M. Armand, et le scellé réapposé sur la porte du salon renfermant les parties provenant du lavage.

Journée du 8 juillet.— Cette journée employée comme la précédente, mais on adjoignit aux laveurs trois autres ouvriers, ce qui en portoit le nombre à treize. Deux des journaliers furent congédiés après neuf heures.

Le sieur Dejean, chef d'atelier de M. Boullier, fut chargé d'inspecter les travaux, comme il l'avait déjà fait la veille et le 2 juillet, et on adjoignit de plus, deux autres ouvriers jouailliers pour accélérer les travaux.

Le scellé remis sur les diamants trouvés et décrits sur la porte du salon, le lavage des cendres fut terminé ce jour.

Journée du 9 juillet. — Les ouvriers jouailliers continuèrent l'examen et le triage des matières appelées *gros* du premier lavage, les deux journaliers furent encore occupés à divers travaux, et deux ouvriers laveurs de cendres employés à repasser le menu sous les même surveillance et inspection. M. Boullier ayant fait fondre une partie de plomb provenant des décombres, il y trouva une branche de la guirlande de la princesse, composée de trois brillants.

Le scellé fut encore mis sur les diamants trouvés et décrits et sur la porte du salon.

Journée du 10 juillet. — L'examen et le triage des matières appelées *gros* fut continué par les dits jouailliers ; les deux journaliers continuèrent aussi leurs travaux, sous les mêmes surveillance et inspection.

Le sieur Boullier déclara qu'il avait été prévenu par Son Altesse que la princesse, sa belle-sœur, avait sur elle, lors de sa mort, entre autres parures, une pierre appelée *béril*(1), objet précieux pour sa famille ; que cette pierre ne s'étoit point trouvée, soit parce qu'elle avoit été décomposée par la violence du feu, soit parce qu'elle auroit paru, peut-être, n'être qu'un morceau de glace, cristal ou verre, et considérée, par conséquent, comme n'étant que de peu de valeur ; qu'il devenait nécessaire d'en faire la recherche dans les parties de *gros* non encore examinées, et dans

(1) Béril ou Béryl, variété de l'émeraude.

celles qui l'avaient déjà été. D'après cette déclaration, les ouvriers jouailliers furent chargés, en faisant l'examen et le triage de ce qui restait des matières appelées *gros*, de rassembler et de mettre à part les morceaux de glaces, cristaux et verres et les autres matières qui paraîtraient former la totalité ou partie dudit *béril*, ce qui fut fait.

Une partie de plomb ayant encore été fondue, on y trouva deux branches de la guirlande de la princesse, contenant sept brillants, plus quatre brillants *semence* (1).

Le scellé fut encore remis sur les diamants décrits, et sur la porte du salon.

Journée du 11 juillet. — Continuation du triage et de l'examen des matières appelées *gros*, du travail des deux journaliers et de la mise à part des glaces, cristaux et verres pour la recherche du *béril*, sous les mêmes surveillance et inspection.

En débarrassant un salon de l'hôtel où avait été placé un buffet et où se trouvoient déposées des banquettes, draperies et autres objets qui y avaient été portées au moment de l'incendie, il s'y trouva et il nous fut représenté et remis trois chapeaux à cornes, garni chacun d'un plumet blanc, sans ganses ni boutons, deux autres chapeaux entiers, plus une veste de gros drap bleu, doublée de toile grise, ayant, dans une des

(1) Petits diamants.

poches, deux clefs et un petit couteau fermant, le tout appartenant à un ouvrier.

Il fut trouvé, parmi les débris de l'incendie, un chapeau dont le côté gauche manquait et paroissoit avoir été brûlé, et un petit morceau de chapeau, dont le surplus avoit été brûlé.

Les bijoux et diamants décrits remis scellés à M. Armand, qui se chargea aussi des chapeau et veste décrits également.

Journée du 12 juillet. — Les dits jouailliers continuèrent l'examen et le triage des matières appelées *gros*, et la mise à part des morceaux de glaces, cristaux et verres pour la recherche du *béril*. Les deux journaliers continuèrent leurs travaux sous la même surveillance. Ces opérations furent terminées à huit heures du soir, et il n'a été fait aucune découverte du *béril* ni de partie d'icelui, ni d'aucune matière qui parût en provenir.

Dans le cours des travaux qui avaient été faits depuis le 2 juillet, il avait été, au fur et à mesure d'iceux, trié, rassemblé et mis à part, dans le jardin de l'hôtel ou dans des pièces dépendantes, et qui avoisinent ledit jardin, les bois brûlés, charbons, fers, clous, cuivre, plomb, les cristaux, verres, glaces et les matières appelées *gros*, provenant des lavages, pour être, par Son Altesse, fait du tout l'usage le plus avantageux pour ses intérêts. Les susdites matières ont été renfermées dans une boîte n° 122 et remises au sieur Armand.

Nous devons ajouter au présent rapport les faits suivants :

Le 6 juillet, la demoiselle Munchoffer, femme de chambre de madame l'ambassadrice d'Autriche, nous déclara qu'au moment où l'incendie se trouvait presque éteint, le sieur Taubentzaler, valet de chambre, la prévint qu'il venoit de trouver un particulier (auprès d'une commode dont le tiroir étoit ouvert en ce moment) dans la chambre de toilette de la princesse, au rez-de-chaussée de l'hôtel, donnant sur le jardin en face de l'incendie; qu'il avoit demandé à ce particulier, qui paroissait surpris de son apparition, ce qu'il faisoit là, à quoi il avoit répondu qu'il y étoit pour sauver des objets de l'incendie; que ledit sieur Taubentzaler lui avoit observé qu'il n'y avoit plus rien à sauver, puisque l'incendie étoit éteint, et lui avoit dit de se retirer, ce qu'il avoit fait, mais qu'il l'avoit consigné au sieur Nipre, courrier du cabinet de l'Empereur d'Autriche; qu'elle, demoiselle Munchoffer étoit descendue de suite dans ladite pièce avec le sieur Taubentzaler et qu'elle avoit reconnu qu'il avoit été volé dans le tiroir de cette commode : 1° Une bourse de soye blanche avec ressort en acier, contenant cinq napoléons et cinq ducats d'Autriche. 2° Un étui d'acier poli. 3° Un cœur en tombac; qu'étant de suite allée avec le sieur Taubentzaler à la rencontre du sieur Nipre pour faire arrêter ledit particulier, il leur avoit été dit qu'il venoit de disparaître.

La bourse dont il s'agit avait été trouvée le 2 juillet sur l'emplacement de la salle du bal, mais vide, et elle a été décrite sous le n° 6, au procès verbal.

Le 2 juillet, nous, Bessara, sur un avis qui nous fut donné par M. le chevalier de Floret, nous nous rendîmes à 7 heures du soir chez le sieur Mellerio, dit Meller, bijoutier, rue Vivienne, n° 6, qui nous fit une déclaration relativement à un collier de perles fines (au nombre de 385) dont le cadenas manquait : il lui avoit été présenté par le sieur Legros, brigadier trompette aux dragons de la Garde impériale, demeurant rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, qui lui a dit avoir trouvé ledit collier dans le jardin de Son Altesse, l'avoir ramassé et désiré savoir ce qu'il valoit. Le sieur Meller garda ce collier, et Legros lui dit qu'il reviendroit deux ou trois jours après.

Le sieur Meller vint à l'hôtel le 3 juillet, et remit le collier à M. le chevalier de Floret.

Legros fut arrêté le 3 juillet, par vos ordres, et, interrogé, il déclara qu'il avoit été employé à la fête de Son Altesse, avec onze autres musiciens, donnés par M. Gottemann, trompette major du régiment où il étoit ; qu'ils faisoient de la musique dans le jardin, et qu'au moment de l'incendie, ils furent séparés, et qu'après avoir donné des secours à une dame qui était dans les flammes, il vit un collier de perles dans le gazon

à quarante pas de la salle incendiée, s'en empara et retourna près de la salle, et aida à porter de l'eau ; qu'il se présenta chez le bijoutier Mellerio, lui fit voir ce collier, lui demanda quelle en étoit la valeur, et qu'il lui dit que c'étoit un collier de prix et qu'il n'avoit pas intention de le vendre. Il remit, lors de son interrogatoire, trois perles qui en faisoient partie.

Legros a été renvoyé à l'état major de la place, pour être ordonné à son égard ce que de raison.

Le 6 juillet, notre collègue de la division de Popincourt, Bagnard, ayant été informé que la totalité ou partie d'un diadème avoit été volée et trouvée à l'incendie qui s'étoit manifesté à la fête de Son Altesse, avoit été vue entre les mains d'un nommé Vasserot, âgé de près de vingt ans, gazier, demeurant Petite rue Saint-Pierre n° 18, faubourg Saint-Antoine, lors de cet incendie, où il étoit accompagné du nommé Bénard, se transporta avec le sieur Gauthier, inspecteur de police, dans la chambre du dit Vasserot, où il trouva le nommé Bénard, âgé de 18 ans, tailleur de pierres, demeurant rue des Fontaines n° 12 ; il y fit encore une perquisition et n'y trouva aucun des dits objets.

Vasserot, interrogé, déclara que le 1er juillet, entre onze heures et minuit, descendant de la Courtille avec Bénard et les nommés Quillot et Alphier, ils avoient apperçu, sur leur droite, que le tems étoit rouge, plein de feu et de fumée ;

ils se portèrent de ce côté et arrivèrent au feu dont il s'agit, entrèrent par la porte du côté où il y a des remparts, et portèrent tous les secours dépendant de leur force physique ; qu'ils pompèrent de l'eau et portèrent des sceaux ; qu'entre minuit et une heure, au moment où le feu devenoit moins considérable, Vasserot et Bénard trouvèrent chacun une épée qu'ils remirent à des grenadiers de service ; qu'un instant après, Vasserot trouva dans le jardin deux bijoux qu'ils alloient remettre à un monsieur, paroissant être de la maison, mais qu'un autre monsieur, supérieurement couvert, ayant des broderies ou galons sur son habit et décoré d'un grand cordon, ayant dit au public : « *Mes amis, gardez tout ce que* « *vous trouverez, cela dédommagera les travail-* « *leurs !* » Vasserot avoit mis dans sa poche les deux bijoux, sans les regarder, qu'il avoit confié à la femme Egrigny, gazière, demeurant même maison.

Le commissaire Bagnard entra dans la chambre de cette femme, l'y trouva et la somma de lui représenter les dits bijoux ; elle lui déposa, en présence des dits Vasserot et Bénard une partie des bijoux composant vingt-cinq moyens et petits diamants, vingt-cinq petits diamants de différentes grandeurs, démontés, et dix petits morceaux de montures. Il mit le tout sous cachet et fit une perquisition chez la dite femme Egrigny, et n'y trouva aucuns autres, et envoya le paquet cacheté à votre préfecture.

Vasserot et Bénard déclarèrent qu'ils n'avoient pas d'autres diamants, qu'ils ignoroient la demeure de Quillot et Alphier, qui n'en avoient trouvé aucun.

Sur la question qui leur fut faite, pourquoi ils n'avoient pas fait le dépôt de ces diamants trouvés à un officier public, ils répondirent qu'ils ignoroient que c'étoit nécessaire, d'autant plus qu'ils n'en connoissoient pas la valeur; qu'un monsieur décoré leur avoit annoncé qu'à titre d'indemnité on pouvoit garder ce qui seroit trouvé.

Le 14 août, M. le Secrétaire général de la préfecture de police reçut une déclaration du sieur Ledieu, orfèvre horloger, demeurant place Saint-Michel n° 12, portant que, le 18 ou 20 juillet, un militaire en uniforme se présenta chez lui à l'effet de lui vendre un diamant dépoli, démonté et pesant quatre grains un quart; qu'il demanda à ce militaire son nom et d'où lui provenoit ce diamant; qu'il lui dit se nommer Tedenac, chasseur à pied au 1er régiment, 2e compagnie, en garnison à Ruel, et qu'il l'avoit trouvé dans la rue; que Ledieu lui observa qu'il ne pouvoit lui acheter cette pierre qu'en présence de l'un de ses officiers et qu'il la garderoit jusqu'à son retour; que ce militaire voulut ravoir cet objet et commença à faire du bruit, mais Ledieu le fit cesser en le menaçant de le faire arrêter; que, depuis, ce soldat, qui avoit l'accent gascon, n'étoit plus revenu; que Ledieu avoit écrit au

conseil d'administration de son corps, pour s'informer si l'on connoissoit Tedenac, mais la lettre lui avoit été renvoyée avec la souscription « inconnu ».

Ledieu déposa sa lettre et le diamant qui fut déposé sous le sceau de la 2e division de la préfecture et remis au sieur Armand.

Nous dressâmes, le 5 juillet 1810, un procès verbal constatant l'état des quatorze réclamations faites jusqu'à ce jour, de la part des personnes qui avoient perdu, au moment de l'incendie, des diamants, bijoux et autres objets, réclamations établies par les lettres ou pièces à nous adressées directement ou à nous remises par M. le chevalier de Floret, le suisse et autres personnes de l'hôtel.

Nous joignîmes ces pièces au procès verbal et nous vous envoyâmes le tout.

Depuis cette époque, différentes autres pièces émanées de votre préfecture, ou à nous adressées, ont établi diverses autres réclamations d'objets perdus.

Il a été fait un état de toutes les dites réclamations, qui sont au nombre de quarante-deux. Cet état est ci-joint.

Examen fait de cet état et des procès-verbaux et descriptions, il a été reconnu que plusieurs des diamants, bijoux, épées, chapeaux et autres objets réclamés avoient été retrouvés. Il a été, d'après vos ordres, fait remise d'une partie d'iceux, et

les autres sont à remettre, mais il a été reconnu aussi qu'une grande quantité de ces mêmes objets n'avoient point été retrouvés, quoique quelques-uns eussent été perdus dans le jardin.

Ces objets consistent en : 1° shalls cachemire ou schalls simples, appartenant à madame la comtesse Labienska, n° 2 de l'état ; madame la baronne de Beaumont, n° 4 ; madame la générale Doumerc, n° 6; mesdames de Vergennes, de Savoity, n°s 11, 12 ; de Carignan, n° 14; de Mortemart, n° 18; Labiensky, n° 21 ; général Thouvenot, n° 24 ; baronne d'Audenarde, n° 26 ; baronne de Richepance, n° 27 (deux schals); comtesse de Corsini, n° 36; un schal carré de 5/4 fonds blanc, avec palmes sans bordure; baronne de Bressieux, n° 39, et maréchale Ney, n° 42.

2° En une aigrette en perles fines à madame veuve Ferrand, n° 40.

3° En une épée à M. le comte Labienski, n° 2 ; une épée, souliers et boucles à M. le comte de Torrigiani, n° 9; une épée, chapeau, boucles de vermeil à M. le comte de Chassiron, n° 17; une épée, un chapeau à M. le comte de Zeppelini, n° 37 ; une épée à M. Thouvenin, n° 38.

4° Deux chapeaux claque, épée dorée, breloques de montre, boucles d'argent à MM. Dhérisow, n° 27 ; chapeau garni en brillants, entourage d'épée, épaulettes, boucle de jarretière, au prince Kourakine.

6° En une paire de boucles en or, un chapeau

d'uniforme d'officier général, au général Préval, n° 7; boucles de vermeil et chapeau à M. Demagnieu, n° 8; boucles en or et décoration de la légion d'honneur à M. le baron Sopranzi, n° 19; boucle en vermeil à M. d'Entragues, n° 20; boucle en or à M. le baron de Just, n° 31; une boucle à chacun de MM. le duc de Lorenzano, baron de Tourard, Alletz, Lacroix et de Montlivault.

7° Partie de bijoux et diamants appartenant à S. A. madame l'ambassadrice, madame Durosnel, etc.

Par un procès verbal que nous avons dressé le 7 juillet, il résulte qne nous avons pris des informations dans l'hôtel, pour savoir le nom et la qualité de la personne qui avoit été chargée de recevoir et faire garder les chapeaux, schals et autres objets qui seroient déposées par les personnes qui venoient à la fête; que nous avons appris par le sieur Kirchkoff, marchand tailleur, rue Saint-Honoré, n° 108, que c'étoit lui-même qui avoit eu cette mission, tant le 1er juillet que dans les bals que Son Altesse avoit donnés, dans les jours gras derniers; qu'il avoit été aidé, ledit jour 1er juillet, par le sieur Marie, ancien maître d'hôtel de M. de La Rochefoucault, qu'il connoissoit; qu'ils s'étoient placés dans la deuxième pièce de l'hôtel sur la cour; que les objets déposés étoient mis dans un coin à gauche; que la quantité desdits objets n'avoit pas été considérable; qu'à mesure qu'ils les recevoient, ils y attachoient

ou plaçoient un numéro sur une carte et donnoient la double carte et numéro auxdites personnes; qu'il étoit resté très peu d'objets lorsque tout le monde avoit été retiré, et qu'ils avoient été remis au sieur Fillette, maître d'hôtel de Son Altesse, qui les avoit rendus à leurs propriétaires en retirant les doubles cartes et numéros.

Il est constant, par les dépositions du sieur Kirchkoff, que le dépôt sus mentionné a eu lieu; que beaucoup d'objets ont été rendus, et qu'il en a été remis quelques-uns à M. Fillette, qui les a restitués, mais il est constant aussi, par une lettre écrite le 26 juillet, à M. Armand, par M. le comte Corsini, qu'il a réclamé un schall appartenant à madame sa belle-sœur; qu'il y a joint une carte n° 53, au dessous de laquelle est écrit *Fil*, abbréviation du nom Fillette, et qu'il annonce que les gens de la maison de Son Altesse n'ont pu fournir aucun éclaircissement sur ce schall et que, par conséquent, il a été perdu.

Il résulte, 1° de la déclaration de la demoiselle Munchoffer, qu'il a été volé, dans une commode de la chambre de toilette de S. A. madame l'ambassadrice, une bourse de soye dans laquelle étoient cinq napoléons d'or, cinq ducats d'Autriche, un étui d'acier et un cœur de tombac. Cette bourse a été retrouvée le 2 juillet, vide, sur l'emplacement de la salle de bal.

2° de la déclaration du sieur Mellerio-Meller et de l'interrogatoire de Legros, qu'ils avoient trouvé, près de la salle incendiée, un collier

de 388 perles, dont il s'étoit emparé, et qu'il l'avoit emporté et remis au sieur Meller.

3° des déclarations faites par Vasserot, à notre collègue Bagnard, qu'il avoit trouvé des parties de diamants et montures, et qu'il les avoit emportées et confiées à la femme Egrigny.

4° de la déclaration du sieur Ledieu, du 14 août, qu'un militaire qui a pris un faux nom a voulu lui vendre un diamant qu'il avoit vraisemblablement trouvé dans le jardin, ou dans l'emplacement de la salle de bal.

5° des réclamations qui ont été faites par lettres ou autres pièces, qu'il a été perdu quinze schalls, une aigrette, des épées, chapeaux, boucles et souliers et que, s'il existe en la possession de M. Armand quelques-uns de ces chapeaux et épées, non encore vus ni reconnus, le surplus n'a pas été retrouvé dans les décombres de l'incendie.

6° de la description faite au procès verbal du 4 juillet, que les trois chapeaux, numérotés 102, 103, 104, représentés ledit jour et qui furent trouvés parmi les banquettes, draperies et autres objets dans un salon de l'hôtel, où avoit été placé un buffet, n'avoient plus ni gances ni boutons, ce qui prouve qu'on les avoit arrachés et emportés comme étant des objets qui avoient une valeur.

Enfin, il est constant, d'après toutes les pièces, que, dans le nombre des personnes qui se sont introduites dans le jardin et dans l'hôtel de Son Altesse, au premier moment de l'incendie, pour y porter des secours, il y en a eu qui se sont

rendues coupables de vol, et d'autres qui ont ramassé et emporté, soit du jardin, soit de l'intérieur, des objets précieux, dans l'intention de les vendre et de s'en approprier la valeur.

Vous avez, monsieur le comte, chargé M. Cadet de Gassicourt, chevalier de l'Empire, pharmacien ordinaire de S. M. l'Empereur et Roi, de vous faire un rapport sur la pierre précieuse qu'avoit sur elle madame la princesse de Schwarzenberg, lors de son décès, et désignée sous le nom de *Béril*.

Par la lettre que M. Cadet vous a écrite le 14 juillet, il marque que cette pierre est un gemme très tendre, d'une pesanteur spécifique peu supérieure à celle du cristal de roche et d'une fusibilité assez grande ; que le feu du chalumeau la convertit très promptement en un émail blanc; que si celle que fait chercher le prince a éprouvé l'action de l'incendie, il n'est pas douteux qu'elle n'ait été fondue, ou tout au moins très altérée.

Le rapport ci-dessus a été présenté par nous, commissaires de police et caissier de la préfecture de police soussignés, à M. le conseiller d'État, préfet de police, comte de l'Empire, le 27 août 1810.

Signé : Bessara. Regnault. Sandras.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général de la préfecture de police. Pils.

Mémoires du sergent Bourgogne (1812-1813).

(Suite).

Je montai sur un tas de glace afin que l'on pût, sans se baisser beaucoup, me donner une main secourable ; je m'appuyais, de la main gauche, sur mon fusil, et je tendais l'autre à ceux qui, à portée de moi, pouvaient, par un petit effort, me tirer de là. Mais j'avais beau prier, personne ne me répondait ; l'on n'avait seulement pas l'air de faire attention à ce que je disais.

Enfin Dieu eut encore pitié de moi. Dans un moment où cette masse d'hommes était arrêtée, je levai la tête et, voyant un vieux grenadier à cheval de la Garde impériale (à pied, dans ce moment), les moustaches et la barbe couvertes de glaçons et enveloppé dans son grand manteau blanc, je lui dis, toujours sur le même ton : « Camarade, je vous en prie, puisque vous êtes, comme moi, de la Garde impériale, secourez-moi ; en me donnant une main, vous me sauvez la vie ! — Comment voulez-vous, me dit-il, que je vous donne une main ? Je n'en ai plus ! » A cette réponse, je faillis tomber en bas du tas de glace. « Mais, reprit-il, si vous pouvez vous saisir du pan de mon manteau, je tâcherai de vous tirer de là ! » Alors il se baissa, j'empoignai le pan du manteau. Je le saisis de même avec les dents et j'arrivai sur le chemin. Heureusement que, dans ce moment, l'on ne marchait pas, car j'aurais pu être foulé aux pieds, sans, peut-être, pouvoir jamais me

relever. Lorsque je fus bien assuré, le vieux grenadier me dit de me tenir fortement à lui, afin de ne pas en être séparé, ce que je fis, mais avec bien de la peine, car l'effort que je venais de faire m'avait beaucoup affaibli.

Un instant après, l'on commença à marcher. Nous passâmes près de trois chevaux abattus, dont le caisson était renversé dans le fleuve. C'est ce qui occasionnait le retard dans la marche; enfin, nous arrivâmes au point où le défilé s'élargissait et où chacun pouvait marcher plus à l'aise.

A peine avions-nous fait cinquante pas au-delà, que le vieux brigadier me dit: « Arrêtons-nous un peu pour respirer ! » Je ne demandais pas mieux. Alors il me dit : « Je viens de vous rendre un service. — Oui, un bien grand, vous m'avez sauvé la vie. —Ne parlons plus de cela, continua-t-il ; je vous ai dit que je n'avais plus de mains, mais c'est *de doigts* que j'ai voulu dire; ils sont tous tombés, ainsi c'est tout comme. Il faut qu'à votre tour vous me rendiez un autre service. J'ai, depuis quelque temps, envie de satisfaire un besoin naturel que je n'ai pu faire, faute d'un second. — Je vous comprends, mon vieux, heureux de pouvoir m'acquitter envers vous ! » Aussitôt, nous nous mîmes à quelques pas, sur le côté de la route, et, de la main que j'avais encore bonne, je parvins, non sans peine, à défaire ses pantalons. Une fois la besogne finie, je voulus lui refaire, mais la chose me fut impossible et,

sans un second qui se trouvait près de nous et qui eut pitié de notre embarras en achevant ce que j'avais commencé, je n'aurais jamais pu en sortir.

Dans ce moment, Faloppa, que j'avais laissé à l'entrée du défilé, arriva en pleurant et jurant en italien, disant qu'il ne pourrait jamais aller plus loin. Le vieux grenadier me demanda quel était cet animal qui pleurait comme une femme. Je lui dis que c'était un *barbet*, un piémontais : « Ce n'est pas lui, répondit-il, qui ira revoir les marmottes et les ours de ses montagnes ! » J'encourageai le pauvre Faloppa à marcher, je lui donnai le bras, et nous continuâmes à suivre la colonne.

Il pouvait être cinq heures ; nous avions encore plus de deux lieues à faire pour arriver à Kowno. Le vieux grenadier me conta qu'il avait eu les doigts gelés avant d'arriver à Smolensk, et qu'après avoir souffert des douleurs atroces jusqu'après le passage de la Bérézina, en arrivant à Zembin, il avait trouvé une maison où il avait passé la nuit; que, pendant cette nuit, tous les doigts lui étaient tombés les uns après les autres ; mais que, depuis, il ne souffrait plus autant à beaucoup près ; que son camarade, qui ne l'avait jamais quitté, avait voulu tirer à la montagne, près de Wilna, monter à la roue (1) pour avoir

(1) *Monter à la roue*, expression des vieux grognards pour désigner ceux qui avaient pris de l'argent dans les caissons abandonnés sur la montagne de Ponari. (*Note de l'auteur.*)

de l'argent, et que, depuis ce jour, il ne l'avait plus revu.

Après avoir marché encore une demi-heure, nous arrivâmes dans un petit village, où nous nous arrêtâmes dans une des dernières maisons pour nous y reposer et nous y chauffer un peu, mais nous ne pûmes y trouver place, car depuis l'entrée de la maison jusqu'au fond, ce n'était que des hommes étendus sur de la mauvaise paille qui ressemblait à du fumier, et qui poussaient des cris déchirants accompagnés de jurements, lorsqu'on avait le malheur de les toucher : presque tous avaient les pieds et les mains gelés. Nous fûmes obligés de nous retirer dans une écurie, où nous rencontrâmes un grenadier à cheval de la Garde, du même régiment et du même escadron que notre vieux. Il avait encore son cheval et, dans l'espérance de trouver un hôpital à Kowno, se chargea de son camarade.

Nous avions encore une lieue et demie à faire et, depuis un moment, le froid était considérablement augmenté. Dans la crainte qu'il ne devînt plus violent, je dis à Faloppa qu'il nous fallait partir, mais le pauvre diable, qui s'était couché sur le fumier, ne pouvait plus se relever. Ce n'est qu'en priant et en jurant que je parvins, avec le secours du grenadier à cheval, à le remettre sur ses jambes et à le pousser hors de l'écurie ; lorsqu'il fut sur la route, je lui donnai le bras. Quand il fut un peu réchauffé,

il marcha encore assez bien, mais sans parler, pendant l'espace d'une petite lieue.

Pendant le temps que nous étions arrêtés au village, la grande partie des traîneurs de l'armée — ceux qui marchaient en masse — nous avait dépassés ; l'on ne voyait plus en avant, comme en arrière, que des malheureux comme nous, enfin ceux dont les forces étaient anéanties. Plusieurs étaient étendus sur la neige, signe de leur fin prochaine.

Faloppa, que j'avais toujours amusé, jusque-là, en lui disant : « Nous y voilà ! Encore un peu de courage ! » s'affaissa sur les genoux, ensuite sur les mains ; je le crus mort et je tombai à ses côtés, accablé de fatigue. Le froid qui commençait à me saisir me fit faire un effort pour me relever, ou, pour dire la vérité, ce fut plutôt un accès de rage, car c'est en jurant que je me mis sur les genoux. Ensuite, saisissant Faloppa par les cheveux, je le fis asseoir. Alors il sembla me regarder comme un hébété. Voyant qu'il n'était pas mort, je lui dis : « Du courage, mon ami ! Nous ne sommes plus loin de Kowno, car j'aperçois le couvent qui est sur notre gauche ; ne le vois-tu pas comme moi ? (1) — Non, mon sergent, me répondit-il ; je ne vois que de la neige qui tourne autour de moi ; où sommes-nous ? » Je lui dis que nous étions près

(1) C'était le couvent que j'avais visité le 20 juin, lors de notre passage du Niémen. (*Note de l'auteur.*)

de l'endroit où nous devions coucher et trouver du pain et de l'eau-de-vie.

Dans ce moment, le hasard amena près de nous cinq paysans qui traversaient la route sur laquelle nous étions. Je proposai à deux de ces hommes, moyennant chacun une pièce de cinq francs, de conduire Faloppa jusqu'à Kowno ; mais, sous prétexte qu'il était tard et qu'ils avaient froid, ils firent quelques difficultés. Comprenant aussitôt que c'était plutôt la crainte de ne pas être payés, car ils parlaient la langue allemande et je devinais, par quelques mots, de quoi il était question, je pris deux pièces de cinq francs dans ma carnassière, et j'en donnai une, en promettant l'autre en arrivant. Ils furent contents ; ensuite, je dis aux trois autres de se diriger en arrière, où était le chasseur près duquel nous étions passés, et qu'ils auraient de l'argent pour le conduire à la ville ; ils y furent de suite.

Deux paysans avaient relevé Faloppa ; mais le pauvre diable n'avait plus de jambes ; ils parurent embarrassés. Alors je leur indiquai un moyen, c'était de l'asseoir sur un fusil, en le maintenant derrière chacun avec un bras. Mais de cette manière, nous n'allâmes pas loin. Ils se décidèrent à le porter sur leur dos, chacun à son tour, tandis que l'autre portait son sac et son fusil et me prenait sous le bras, car je ne pouvais plus lever les jambes. Pendant le trajet pour arriver à la ville, qui n'était que d'une

demi-lieue, nous fûmes obligés de nous arrêter cinq ou six fois pour nous reposer et changer Faloppa de dos : s'il nous eût fallu marcher un quart d'heure de plus, nous ne fussions jamais arrivés.

Pendant ce temps, des masses de traîneurs nous avaient dépassés, mais beaucoup d'autres, ainsi que l'arrière-garde, étaient encore derrière nous. On entendait encore, par intervalles, quelques coups de canon qui semblaient nous annoncer le dernier soupir de notre armée. Enfin nous arrivâmes à Kowno par un petit chemin que nos paysans connaissaient et que la colonne ne suivait pas : le premier endroit qui s'offrit à notre vue fut une écurie. Nous y entrâmes ; les paysans nous y déposèrent ; mais avant de leur donner la dernière pièce de cinq francs, je les suppliai de nous chercher un peu de paille et de bois. Ils nous apportèrent un peu de l'un et de l'autre, et nous firent même du feu, car, quant à moi, il m'eût été impossible de me bouger, et pour Faloppa, je le regardais comme mort : il était assis dans l'encoignure de la muraille, ne disant rien, mais faisant, par moments, des grimaces, ensuite portant les mains à sa bouche, comme pour les manger. Le feu, allumé devant lui, parut lui rendre quelque vigueur. Enfin, je payai mes paysans ; avant de nous quitter, ils nous apportèrent encore du bois, ensuite ils partirent en me faisant comprendre qu'ils reviendraient.

Confiant dans leurs promesses, je leur donnai cinq francs, en les priant de me rapporter n'importe quoi, du pain, de l'eau-de-vie ou autre chose ; ils me le promirent, mais ne revinrent plus.

Pendant que nous étions dans l'écurie, il se passait, dans la ville, des choses bien tristes : Les débris de corps, arrivés avant nous, et même la veille, n'ayant pu se loger, bivouaquaient dans les rues ; ils avaient pillé les magasins de farine et d'eau-de-vie ; beaucoup s'enivrèrent et s'endormirent sur la neige pour ne plus se réveiller. Le lendemain, on m'assura que plus de quinze cents étaient mort de cette manière.

Après le départ des paysans, cinq hommes, dont deux de notre régiment, vinrent prendre place dans l'écurie, mais comme, en arrivant, ils avaient rencontré des soldats qui revenaient de l'intérieur de la ville et qui leur avaient dit qu'il y avait de la farine et de l'eau-de-vie, deux se détachèrent pour tâcher d'en avoir. Ils nous laissèrent leurs sacs et leurs armes, mais ne revinrent plus. Pour comble de malheur, je n'avais rien pour faire cuire du riz, car Grangier avait ma bouilloire, et personne des trois hommes restés avec nous n'avait rien dont nous pussions nous servir, et pas un ne voulut se bouger pour aller chercher un pot. Pendant ce temps, le canon grondait toujours, mais probablement à plus d'une lieue de distance. On

entendait aussi le gémissement du vent , et, au milieu de ce bruit terrible, il me semblait entendre les cris des hommes mourants sur la neige, qui n'avaient pu gagner la ville.

Quoique, dans cette journée, le froid ne fût pas excessif, il n'en périt pas moins une grande quantité d'hommes. Car, pour ceux qui venaient de Moscou, c'était le dernier effort que l'homme pût faire. Sur peut-être quarante ou cinquante mille hommes qui couvraient le parcours de dix lieues, il n'y en avait pas la moitié qui avaient vu Moscou : c'était la garnison de Smolensk, d'Orcha, de Vilna, ainsi que les débris des corps d'armée des généraux Victor et Oudinot et de la division du général Loison, que nous avions rencontrés mourant de froid, avant d'arriver à Vilna.

Les hommes qui étaient avec moi dans l'écurie se couchèrent autour du feu. Tant qu'à moi, comme il me restait encore un morceau de cheval à moitié cuit, je le mangeai pour ne pas me laisser mourir : ce fut le dernier avant de quitter ce pays de malheur.

Après, je voulus m'endormir, mais les douleurs, qui commencèrent à se faire sentir, l'emportèrent sur le sommeil. Cependant, à son tour, le sommeil l'emporta, et je reposai tant bien que mal, je ne sais combien de temps. Lorsque je me réveillai, j'aperçus les trois soldats arrivés après nous qui se disposaient à partir, et cependant il était loin de faire jour. Je

leur demandai pourquoi. Ils me répondirent qu'ils allaient s'installer dans une maison qu'ils avaient découverte, pas bien loin de notre écurie, et où il y avait de la paille et un poêle bien chaud ; que la maison était occupée par un homme, deux femmes et quatre soldats de la garnison de Kowno, dont deux soldats du train et deux autres de la Confédération du Rhin.

Aussitôt, je me disposai à les suivre, mais je ne pouvais pas abandonner Faloppa. En regardant à la place où je l'avais laissé, ma surprise fut grande de ne plus le voir, mais les soldats me dirent que, depuis plus d'une heure, il ne faisait que rôder dans l'écurie, en marchant à quatre pattes et faisant des hurlements comme un ours. Comme notre feu ne donnait plus assez de clarté, j'eus de la peine à le découvrir : à la fin, je le trouvai et, pour le voir de plus près, j'allumai un morceau de bois résineux. Lorsque je l'approchai, il se mit à rire, jeta des cris absolument comme un ours, en nous poursuivant les uns après les autres, et toujours en marchant sur les mains et les pieds. Quelquefois il parlait, mais en italien ; je compris qu'il pensait être dans son pays, au milieu des montagnes, jouant avec ses amis d'enfance ; par moments, aussi, il appelait son père et sa mère ; enfin le pauvre Faloppa était devenu fou.

Comme il fallait provisoirement l'abandonner pour aller voir le nouveau logement, je pris mes précautions pour que, pendant mon absence, il

ne lui arrivât rien de fâcheux : nous éteignîmes le feu et fermâmes la porte. Arrivés au nouveau logement, nous trouvâmes les soldats du train occupés à manger la soupe. Ils n'avaient pas l'air d'avoir eu de la misère; cela se conçoit, car, depuis le mois de septembre, ils étaient à Kowno.

Avant de me jeter sur la paille, je demandai au paysan s'il voulait venir avec moi prendre un soldat malade pour le conduire où nous étions; que je lui donnerais cinq francs et, en même temps, je lui fis voir la pièce. Le paysan n'avait pas encore répondu, que les soldats allemands nous proposèrent de leur donner la préférence : « Et nous, dit un soldat du train, nous irons pour rien. — Et nous lui donnerons encore la soupe! dit le second. » Je leur témoignai ma reconnaissance en leur disant que l'on voyait bien qu'ils étaient Français. Ils prirent une chaise de bois pour transporter le malade, et nous partîmes, mais, comme je marchais avec peine, ils me donnèrent le bras. Je leur contai la triste position de Faloppa, qu'il faudrait abandonner à la merci des Russes : « Comment, des Russes? dit un soldat du train. — Certainement, lui dis-je, les Russes, les Cosaques seront ici peut-être dans quelques heures! » Ces pauvres soldats pensaient qu'il n'y avait que le froid et la misère qui nous accompagnaient.

Entrés dans l'écurie, nous trouvâmes le pauvre diable de Piémontais couché de tout son long derrière la porte. On le mit sur la chaise et, de

cette manière, il fut transporté au nouveau logement. Lorsqu'il fut couché près du poêle, sur de la bonne paille, il se mit à prononcer quelques mots sans suite. Alors je m'approchai pour écouter; il n'était plus reconnaissable, car il avait toute la figure ensanglantée, mais c'était le sang de ses mains, qu'il avait mordues ou voulu manger; sa bouche était aussi remplie de paille et de terre. Les deux femmes en eurent pitié, lui lavèrent la figure avec de l'eau et du vinaigre, et les soldats allemands, honteux de n'avoir rien fait comme les autres, le déshabillèrent. L'on trouva, dans son sac, une chemise qu'on lui mit en échange de celle qu'il avait sur lui, et qui tombait en lambeaux; ensuite on lui présenta à boire : il ne pouvait plus avaler et, par moments, serrait tellement les dents, qu'on ne pouvait lui ouvrir la bouche. Ensuite, avec ses mains, il ramassait la paille, qu'il semblait vouloir mettre sur lui. Une des femmes me dit que c'était signe de mort. Cela me fit de la peine, parce que nous touchions au terme de nos souffrances. J'avais fait tout ce qu'il avait été possible de faire pour le sauver, comme il aurait fait pour moi, car il y avait cinq ans qu'il était dans la compagnie, et se serait fait tuer pour moi : dans plus d'une occasion il me le prouva, surtout en Espagne.

La douce chaleur qu'il faisait dans cette chambre me fit éprouver un bien-être auquel j'étais bien loin de m'attendre; je ne me sentais plus de douleurs, de sorte que je dormis pendant

deux ou trois heures, comme il ne m'était pas arrivé depuis mon départ de Moscou.

Je fus éveillé par un des soldats du train qui me dit : « Mon sergent, je pense que tout le monde part, car l'on entend beaucoup de bruit; tant qu'à nous, nous allons nous réunir sur la place, d'après l'ordre que nous en avons reçu hier. Pour votre soldat, ajouta-t-il, il ne faut plus y penser, c'est un homme perdu ! »

Je me levai pour le voir : en approchant, je trouvai, à ses côtés, les deux femmes. La plus jeune me remit une bourse en cuir qui contenait de l'argent, en me disant qu'elle était tombée d'une des poches de sa capote. Il pouvait y avoir environ vingt-cinq à trente francs en pièces de Prusse, et autres monnaies. Je donnai le tout aux deux femmes, en leur disant d'avoir soin du malade jusqu'à son dernier moment, qui ne devait pas tarder, car à peine respirait-il encore. Elles me promirent de ne pas l'abandonner.

Le bruit qui se faisait entendre dans la rue allait toujours croissant. Il faisait déjà jour et, malgré cela, nous ne pouvions voir beaucoup, car les petits carreaux des vitres étaient ternis par la gelée et le ciel, couvert d'épais nuages, nous présageait encore beaucoup de neige.

Nous nous disposions à sortir, quand, tout à coup, le bruit du canon se fait entendre du côté de la route de Wilna, et très rapproché de l'endroit où nous étions. A cela se mêlait la fusillade et les cris et jurements des hommes. Nous enten-

dons que l'on frappe sur des individus : aussitôt, nous pensons que les Russes sont dans la ville et que l'on se bat; nous saisissons nos armes; les deux soldats allemands, qui ne sont pas, comme nous, habitués à cette musique, ne savent ce qu'ils font; cependant ils viennent se ranger à nos côtés. Nous avions encore les fusils de deux hommes qui nous avaient quittés le soir, et qui n'étaient pas revenus; ensuite celui de Faloppa. Toutes ces armes étaient chargées. La poudre ne nous manquait pas. Un des soldats allemands avait une bouteille d'eau-de-vie dont il ne nous avait pas encore parlé, mais, comptant qu'il aurait peut-être besoin de nous, il nous la présenta. Cela nous fit du bien. L'autre me donna un morceau de pain.

Un soldat du train me dit : « Mon sergent, si nous mettions un de ces fusils entre les mains du paysan qui est là et qui tremble près du poêle? Pensez-vous qu'il ne pourrait pas faire son homme? — C'est vrai, lui dis-je. — En avant, le paysan ! » répond le soldat. Le pauvre diable, ne sachant pas ce qu'on lui veut, se laisse conduire. On lui présente un fusil : il le regarde comme un imbécile, sans le prendre; on le lui pose sur l'épaule : il demande pourquoi faire. Je lui dis que c'est pour tuer les Cosaques. A ce mot, il laisse tomber son arme. Un soldat la ramasse et, cette fois, la lui fait tenir de force en le menaçant, s'il ne tire pas sur les Cosaques, de lui passer sa bayonnette au travers du corps. Le paysan

nous fait comprendre qu'il sera reconnu par les Russes pour être un paysan, et qu'ils le tueraient. Pendant ce colloque, d'autres cris se font entendre à l'autre extrémité de la chambre : ce sont les deux femmes qui pleurent; Faloppa venait de rendre le dernier soupir!

Le soldat du train va prendre la capote de celui qui vient de mourir et force le paysan de s'en vêtir. En moins de deux minutes, il est armé au complet, car on lui a aussi passé un sabre et la giberne, ainsi qu'un bonnet de police sur la tête, de sorte qu'il ne se reconnaissait pas lui-même.

Cette scène s'était passée sans que les deux femmes, qui étaient auprès du mort à se désoler (probablement pour l'argent que je leur avais donné), se fussent aperçues de la transformation de leur homme.

Le bruit que nous entendions depuis un moment se fait entendre avec plus de force : je crois distinguer la voix du général Roguet; effectivement c'était lui qui jurait, qui frappait sur tout le monde indistinctement, sur les officiers, les sous-officiers comme sur les soldats (il est vrai que l'on ne pouvait pas beaucoup en faire la différence) pour les faire partir. Il entrait dans les maisons et y faisait entrer les officiers, afin de s'assurer s'il n'y avait plus de soldats. En cela, il faisait bien, et c'est peut-être le premier bon service que je lui ai vu rendre au soldat. Il est vrai que cette distribution de coups de bâton

était, pour lui, plus facile à faire que celle de vin ou de pain, qu'il faisait faire en Espagne.

J'aperçois un chasseur de la Garde arrêté contre une fenêtre, et qui mettait la bayonnette au bout de son fusil; je lui demande si c'était les Russes qui étaient dans la ville : « Mais non, non !... Vous ne voyez donc pas que c'est ce butor de général Roguet qui, avec son bâton, frappe sur tout le monde ? Mais, qu'il vienne à moi, je l'attends !.. »

Nous n'étions pas encore sortis de la maison que je vois l'adjudant-major Roustan arrêté devant la porte; il me reconnaît et me dit : « Eh bien, que faites-vous là ? Sortez! Que pas un ne reste dans la maison, n'importe de quel régiment, car j'ai l'ordre de frapper sur tout le monde ! »

Nous sortons, mais le paysan, auquel nous ne pensions plus, reste naturellement chez lui et ferme sa porte. L'adjudant-major, qui a vu ce mouvement et qui pense que c'est un soldat qui veut se cacher, l'ouvre à son tour, rentre dans la maison et ordonne au nouveau soldat de sortir, ou il va l'assommer. Le paysan le regarde sans lui répondre; l'adjudant-major saisit mon individu par les buffleteries, et le pousse au milieu de nous ; alors le pauvre diable veut se débattre et s'expliquer dans sa langue : il n'est pas écouté, seulement l'adjudant-major pense que c'est parce qu'il ne lui a pas donné le temps de prendre son sac et son fusil ; il rentre dans la maison, prend

l'un et l'autre et les lui apporte. Il a vu un homme mort et deux femmes qui pleurent. C'est pourquoi, en sortant, il dit bien haut : « Ce bougre-là n'est pas si bête qu'il en a l'air ! Il voulait rester dans la maison pour consoler la veuve ! Il paraît que celui-ci est un Allemand aussi ; de quelle compagnie est-il ? Je ne me rappelle pas l'avoir jamais vu ! » Dans ce moment, on ne faisait pas beaucoup attention à ce que disait l'adjudant-major, car on avait assez à faire à s'occuper de soi-même.

La femme, qui avait entendu la voix de son mari, était accourue sur la porte au moment où nous étions encore arrêtés. L'homme, en la voyant, se mit à crier après, mais sans pouvoir se faire reconnaître au milieu de nous, où il ne pouvait bouger ; elle était bien loin de penser que le Lithuanien, sujet de l'Empereur de Russie, avait l'honneur d'être soldat français de la Garde impériale, marchant, en ce moment, non pas à la gloire, mais à la misère, en attendant mieux ; tout cela en moins de dix minutes. J'ai pensé, depuis, que ce pauvre diable devait faire de tristes réflexions en marchant au milieu de nous !

L'on s'était remis en marche, mais lentement. Nous étions dans un endroit de la rue où se trouvaient plusieurs hommes morts pendant la nuit, pour avoir bu de l'eau-de-vie et avoir été saisis par le froid ; mais le plus grand nombre se trouvait dans la ville, où je ne suis pas entré.

Cependant, nous arrivons à l'endroit où se trou-

vent les deux issues qui conduisent au pont du Niémen ; nous marchons avec plus de facilité ; au bout de quelques minutes, nous étions sur le bord du fleuve. Là, nous vîmes que, déjà, plusieurs milliers d'hommes nous avaient devancés, qui se pressaient et se poussaient pour le traverser. Comme le pont était étroit, une grande partie descendaient sur le fleuve couvert de glace, et cependant dans un état à ne pouvoir y marcher que très difficilement, vu que ce n'était que des glaçons qui, après un dégel, avaient été de nouveau surpris par une gelée. Au risque de se tuer ou de se blesser, c'était à qui serait arrivé le plus vite sur l'autre rive, quoique d'un abord difficile ; tant il est vrai que l'on se croyait sauvé en arrivant ! On verra, par la suite, combien nous nous trompions encore.

En attendant que nous pussions passer, le colonel Bodelin, qui commandait notre régiment, donna l'ordre aux officiers de faire leur possible afin que personne ne traversât le pont individuellement ; d'arrêter et de réunir ceux qui se présenteraient. Nous nous trouvions, en ce moment, environ soixante et quelques hommes, reste de deux mille ! Nous étions presque tous groupés autour de lui. L'on voyait qu'il regardait avec peine les restes de son beau régiment ; probablement que, dans ce moment, il faisait la différence, car, cinq mois avant cette épreuve, nous avions passé ce même pont avec toute l'armée si belle, si brillante, tandis qu'à cette

heure, elle était triste et presque anéantie. Pour nous encourager, il nous tint à peu près ce discours, que bien peu écoutèrent :

« Allons, mes enfants ! je ne vous dirai pas d'avoir du courage, je sais que vous en avez beaucoup, car depuis trois ans que je suis avec vous, vous en avez, dans toutes les circonstances, donné des preuves, et surtout dans cette terrible campagne, dans les combats que vous avez eus à soutenir, et par toutes les privations que vous avez eu à supporter. Mais souvenez-vous bien que, plus il y a de peines et de dangers, plus aussi il y a de gloire et d'honneur, et plus il y aura de récompenses pour ceux qui auront la constance de la terminer honorablement ! »

Ensuite il demanda si nous étions beaucoup de monde présent. Je saisis ce moment pour dire à M. Césarisse que Faloppa était mort le matin. Il me demanda si j'en étais certain ; je lui répondis que je l'avais vu mourir, et que même l'adjudant-major Roustan l'avait vu mort : « Qui, moi ? répondit l'adjudant-major. Où ?—Dans la maison d'où vous m'avez dit de sortir, et où vous êtes entré pour en faire sortir un autre individu. — C'est vrai, dit-il, j'ai vu un homme mort sur la paille, mais c'était l'homme de la maison, puisque la femme le pleurait ! » — Je lui dis que c'était celui qu'il venait de mettre dans la rue qui était le véritable mari et que celui qu'il avait vu sur la paille était Faloppa. Je lui rapportai en peu de mots la scène du paysan, que

nous cherchâmes dans nos rangs, mais il avait disparu.

Pendant que nous étions restés sur le bord du Niémen, ceux qui étaient devant nous avaient traversé, sur le pont ou sur la glace. Alors nous avançâmes, mais lorsque nous eûmes traversé, nous ne pûmes monter la côte par le chemin, parce qu'il se trouvait plusieurs caissons abandonnés qui tenaient la largeur de la route, étroite et encaissée. Alors, plus d'ordre ! Chacun se dirigea suivant son impulsion. Plusieurs de mes amis m'engagèrent à les suivre, et nous prîmes sur la gauche. Lorsque nous fûmes environ à trente pas du pont, l'on commença à monter pour gagner la route. Je marchais derrière Grangier, que j'avais eu le bonheur de retrouver et qui s'occupait plus de moi que de lui-même. Il me frayait un passage dans la neige, en marchant devant moi, et me criant, dans son patois auvergnat : « Allons, petiot, suis-moi ! » Mais le petiot n'avait déjà plus de jambes.

Grangier était déjà aux trois quarts de la côte, que je n'étais encore qu'au tiers. Là, s'arrêtant et s'appuyant sur son fusil, il me fit signe qu'il m'attendait. Mais j'étais si faible, que je ne pouvais plus tirer ma jambe enfoncée dans la neige. Enfin, n'en pouvant plus, je tombai de côté, et j'allai rouler jusque sur le Niémen où j'arrivai sur la glace.

Comme il y avait beaucoup de neige, je ne me fis pas grand mal ; cependant, je ressentais une

douleur dans les épaules et j'avais la figure ensanglantée par les branches d'un buisson que j'avais traversé en roulant. Je me relevai sans rien dire, comme si la chose eût été toute naturelle, car j'étais tellement habitué à souffrir, que rien ne me surprenait.

Après avoir ramassé mon fusil dont le canon était rempli de neige, je voulus recommencer à monter par le même endroit, mais la chose me fut impossible. L'idée me vint de voir si je ne pourrais pas parvenir à passer sous les caissons, à la sortie du pont; je me traînai avec peine jusque-là. Lorsque je fus près du premier, j'aperçus plusieurs grenadiers et chasseurs de la Garde montés sur les roues, et qui puisaient à pleines mains l'argent qui s'y trouvait; je ne fus pas tenté d'en faire autant. Je ne cherchais que le moyen de passer. Mais, en ce moment, j'entends crier : « Aux armes ! Aux armes ! Les Cosaques ! » Ce cri fut suivi de plusieurs coups de fusil, ensuite d'un grand mouvement qui se propageait depuis le bas de la côte jusqu'en haut.

Pas un des grenadiers et chasseurs qui avaient la tête dans le caisson ne descendit. J'en tirai un par la jambe ; il se retourna en me demandant si j'avais de l'argent. Je lui répondis que non : « Mais les Cosaques sont là-haut ! — Si ce n'est que cela ! me répondit-il, ce n'est pas pour des canailles qu'il faut se gêner, et leur laisser notre argent ! Qui en veut ? J'en donne ! » Et, en même temps, il jeta à terre deux gros sacs

de pièces de cinq francs. Tout cela n'était que pour amuser ceux qui arrivaient, car je compris qu'ils venaient de trouver de l'or. Les mots de « jaunets » et de « pièces de quarante francs » avaient été prononcés.

Je pris le fusil d'un des grenadiers occupés à prendre de l'or, je laissai le mien qui était rempli de neige, et je m'en retournai à la sortie du pont afin de reprendre ma direction première, car, pour moi, il n'y en avait pas d'autre.

A peine arrivé près du pont, je rencontrai M. le capitaine Débonnez, des tirailleurs de la Garde, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler plusieurs fois. Il était avec son lieutenant et un soldat ; c'était là toute sa compagnie ; le reste était, comme il me le dit, *fondu*. Il avait un cheval cosaque avec lequel il ne savait où passer. Je lui contai en peu de mots l'état malheureux où je me trouvais. Pour toute réponse, il me donna un gros morceau de sucre blanc où il avait versé de l'eau-de-vie ; ensuite, nous nous séparâmes, lui pour descendre avec son cheval sur le Niémen, et moi pour, en mordant dans mon sucre, recommencer pour la troisième fois mon ascension. A peine arrivé où je devais monter, j'entendis que l'on m'appelait ; c'était le brave Grangier, qui était descendu de la côte et qui me cherchait. Il me demanda pourquoi je ne l'avais pas suivi. Je lui en dis la cause. Voyant cela, il marcha devant moi en me tirant par son fusil dont je tenais le bout du canon. Enfin, ce fut avec bien

de la peine, avec le secours de ce bon Grangier et en mordant dans mon morceau de sucre à l'eau-de-vie, que j'arrivai en haut de la côte, abîmé d'épuisement.

Plusieurs de nos amis nous attendaient : Leboude, sergent-major ; Oudicte, sergent-major ; Pierson, *idem ;* Poton, sergent. Les autres s'étaient dispersés, marchant, comme nous, par fractions. La certitude que l'on avait d'un mieux, en entrant en Prusse, influait sur notre caractère et commençait à nous rendre indifférents l'un pour l'autre.

De l'endroit où nous étions, nous pouvions découvrir la route de Wilna, les Russes qui marchaient sur Kowno, et d'autres plus rapprochés, mais la présence du maréchal Ney, avec une poignée d'hommes, les empêchait de venir plus avant. Nous vîmes venir sur nous un individu qui marchait avec peine, appuyé sur un bâton de sapin. Lorsqu'il fut près de nous, il s'écria : « Eh ! *per Dio santo !* Je ne me trompe pas, ce sont nos amis ! » A notre tour, nous le regardâmes. A sa voix et à son accent, nous le reconnûmes ; c'était Pellicetti, un Milanais, ancien grenadier vélite ; il y avait trois ans qu'il avait quitté la Garde impériale, pour entrer comme officier dans celle du roi d'Italie. Pauvre Pellicetti ! Ce ne fut qu'au reste de son chapeau que nous pûmes deviner à quel corps il appartenait. Il nous conta que trois à quatre maisons avaient suffi pour loger le reste du corps d'armée du

prince Eugène. Il attendait, nous dit-il, un de ses amis qui avait un cheval cosaque et qui portait le peu de bagages qui leur restait. Il en avait été séparé en sortant de Kowno.

C'était le 14 décembre ; il pouvait être neuf heures du matin. Le ciel était sombre, le froid supportable ; il ne tombait pas de neige ; nous nous mîmes en marche sans savoir où nous allions, mais, arrivés sur le grand chemin, nous aperçûmes un grand poteau avec une inscription qui indiquait aux soldats des différents corps la route qu'ils devaient suivre.

Nous prîmes celle indiquée pour la Garde impériale, mais beaucoup, sans s'inquiéter, marchèrent droit devant eux. A quelques pas de là, nous vîmes cinq à six malheureux soldats qui ressemblaient à des spectres, la figure hâve, barbouillée de sang provenant de leurs mains qui avaient gratté dans la neige pour y chercher quelques miettes de biscuit tombées d'un caisson pillé un instant avant. Nous marchâmes jusqu'à trois heures de l'après-midi ; nous n'avions fait que trois petites lieues, à cause du sergent Poton qui paraissait souffrir beaucoup.

Nous avions aperçu un village sur notre droite, à un quart de lieue de la route : nous prîmes la résolution d'y passer la nuit. En y arrivant, nous trouvâmes deux soldats de la Ligne qui venaient de tuer une vache à l'entrée d'une écurie ; en voyant une aussi bonne enseigne, nous y entrâmes.

(*A suivre.*)

Lettres de Lofficial, député à l'Assemblée Constituante, sur la Révolution de 1789 (1).

Versailles, le 18 mai 1789.

... Notre besogne n'avance guère, ou plutôt nous n'avons encore rien fait. Si les deux Ordres ne se réunissent pas au corps de la Nation, les États généraux n'auront pas lieu, et nous serons bientôt dans nos provinces. Si, au contraire, les deux premiers Ordres se réunissent à nous pour opérer le bien et le bonheur de la France, nous resterons ici au moins huit mois. Une si longue absence me contrariera beaucoup, surtout étant séparé de toi; mais, ma bonne amie (2), si tu désires autant que moi notre réunion, nous pourrons l'opérer dans le mois de Juillet, et je t'indiquerai la manière de venir me joindre en passant par Angers.

Madame Filleau, femme d'un conseiller de

---

(1) Communication de M. Leroux-Cesbron, qui a publié récemment le *Journal de Lofficial en Vendée* (1794-95).

Louis Prosper Lofficial (1751-1815), né à Montigné (Maine-et-Loire), fut d'abord lieutenant général au bailliage de Vouvant de 1786 à 1789. Elu député des Deux-Sèvres à l'Assemblée Constituante, puis à la Convention, il siégea parmi les modérés, vota contre la mort du Roi, dénonça les atrocités de Carrier à Nantes et fit surseoir à l'exécution de madame de Bonchamps. Il fut un des signataires du traité de la Jaunaye. Nommé juge au tribunal d'Angers en 1801, il devint conseiller à la Cour impériale en 1811.

(2) Ces lettres sont adressées à madame Lofficial, sa femme, née Chouteau.

Niort, aussi député, serait ta compagne de voyage, et nous irions tous les deux au-devant de vous. Prends donc tes arrangements, et fais faire tes robes, principalement ta robe noire, qui te sera absolument nécessaire, vu le deuil qui aura lieu à la cour, incessamment (1). Ta présence ne m'occasionera pas une grande dépense; nous occuperons le même appartement, et ta nourriture n'excédera pas trente sous par jour, m'étant mis en pension chez un très honnête homme chez qui je loge bien agréablement.

Versailles, rue des Bourdonois, n° 12, le 29 mai 1789.

Je ne t'écrivis point par le dernier courrier, ma bonne amie, parce que je ne pus le faire : notre séance fut prolongée lundi dernier, ce qui m'obligea de remettre à m'entretenir avec toi, à ce jour. Je le fais un peu tumultueusement; je t'écris sur mes genoux, dans l'Assemblée; je serai souvent interrompu; je m'y remettrai plusieurs fois et peut-être finirai-je dans la journée. Il est possible que nous ne sortions de l'Assemblée qu'à six heures ce soir, et nous y sommes dès sept heures, ce matin. Hier, nous tînmes séance depuis huit heures jusqu'à deux heures et demie après midi, et depuis cinq heures jusqu'à onze heures du soir.

Nous touchons au moment d'une décision qui

(1) Le Dauphin, frère aîné de Louis XVIII, mourut le 4 du mois suivant.

opérera la révolution désirée en formant la Constitution française, et qui opérera la dissolution des États généraux. Tu verras le résultat de nos opérations par le *Bulletin* que j'envoie aux de Fontaine. Au premier cas, c'est-à-dire si les États généraux ne sont pas dissous, il est possible que nous soyons encore ici dans un an. Au second cas, nous serons avant un mois chez nous. Mais quelles seraient les suites affreuses d'une pareille dissolution! Je ne m'arrête pas sur cette idée; elle fait frémir. Quel sera le sort de la Noblesse dans la plupart des provinces instruites de sa résistance et de son entêtement sans principes? Nous apprenons que dix châteaux, dans la Picardie, ont déjà été pillés et incendiés. Respectera-t-on leurs personnes, lorqu'on les accusera d'avoir empêché la tenue des États généraux et la restauration de la France? Espérons que la divine Providence préservera le royaume d'une guerre civile qui le menace et de la banqueroute qui serait la suite inévitable de la dissolution des États généraux.

Ce n'est point M. le marquis d'Asnière qui a procuré la croix de Saint-Louis à M. de Vouillé, mais bien M. le comte de la Tour du Pin, commandant en second du Poitou, qui s'était intéressé pour M. de Vouillé, à la sollicitation de M. Cochon du Vivier, de Rochefort. J'ai vu la lettre que M. de Vouillé a écrite ici à M. de Lapparent, son beau-frère, où il lui annonce que M. de la Tour du Pin a enfin obtenu du ministre

la croix de Saint-Louis qu'il sollicitait, et qu'elle avait été envoyée à M. le marquis d'Asnière pour la lui remettre. A la vérité, M. de Vouillé s'était adressé, il y a plusieurs années, à M. d'Asnière, qui lui promit tout et qui ne fit rien...

Nous admettons à nos conférences tous les étrangers. Quelque sèches que soient les discussions, les dames ne désemparent pas des tribunes; elles y restèrent hier soir jusqu'à onze heures et demie; elles y sont encore à neuf heures et demie. Les gradins autour de la salle sont remplis d'honnêtes habitants de tous ordres; nous voulons que le public soit instruit de nos intentions...

Versailles, le 5 juin 1789.

Je ne te répète pas, ma bonne amie que je serai très aise que tu te décides à faire le voyage de Versailles, et lorsque tu seras parfaitement décidée, je t'indiquerai la manière de venir par Angers; il n'est guère possible que tu profites de l'occasion de madame Filleau, de Niort, parce que, pour venir te joindre à Angers, il faudrait qu'elle fît près de soixante lieues...

M. le Dauphin mourut, hier, à une heure du matin. Aussi nous voilà en deuil, mais probablement le deuil ne sera que de six semaines, et il n'est guère possible que tu sois venue auparavant; aussi il n'est pas possible que tu ne viennes qu'avec une robe noire. Cependant ne

fais faire que celle-là, ou tout au plus une autre de taffetas, parce que tu pourras les faire faire ici mieux au goût.

Au reste, on porte beaucoup de blanc; tu en apporteras le plus que tu pourras. Si tu veux apporter ton satin en pièce, tu pourras le faire mettre en œuvre ici et t'en servir cet hiver. Il y a bien de l'apparence, si les États généraux sont mis en activité, que nous resterons au moins une partie de l'hiver ici; aussi il sera bon que tu te précautionnes...

22 juin 1789.

... Vendredi soir, la délibération du Clergé, durant depuis huit jours, avait arrêté, à la pluralite de 149 voix contre 137, qu'il se réunirait à nous; le parti opposé avait protesté et fortement cabalé pour faire dissoudre les États généraux; le cardinal de La Rochefoucault et l'archevêque de Paris allèrent le même jour trouver le Roi à Marly, lui assurer, contre la vérité, que la majorité de leur Ordre était d'avis de rester en chambre séparée; ils réclamèrent la protection du Roi, en assurant que ceux qui défendaient avec courage les droits du Trône et de la Religion étaient exposés, que leurs personnes n'étaient pas en sûreté, et le Parlement fit, de son côté, de pareilles clameurs, ainsi que la Noblesse : ce qui détermina le Roi à tenir, ce jour lundi, une séance royale où il eût probablement déployé son autorité contre les Communes, ce qui aurait pu exciter

une guerre civile dans le royaume. N'ayant pu entrer dans notre salle, nous nous sommes retirés dans un jeu de paume, où nous avons tenu l'assemblée et fait le serment de ne nous jamais séparer de l'Assemblée nationale et de nous réunir à elle jusqu'à ce que la Constitution du royaume fût assurée; nous avons tous signé notre délibération et notre serment. Cette délibération du 17 juin a causé une vive sensation dans la capitale. Je t'en envoie encore un exemplaire.

Hier dimanche, il y eut conseil. Les ennemis de la nation avaient tellement prévenu le roi contre nous, que nous avions tout à craindre : la dissolution des États généraux et toutes les horreurs qui en auraient été la suite nécessaire. M. Necker offrit, assure-t-on, sa démission au roi. Aujourd'hui, les portes de notre salle étant, ainsi que samedi dernier, investies par des gardes, nous nous sommes assemblés dans l'église de Saint-Louis. Nous avons vu avec plaisir la majorité du clergé venir se réunir à nous, ayant à sa tête les archevêques de Vienne et de Bordeaux, les évêques de Chartres, de Coutances, etc., venus aux grandes acclamations du public.

Tous nos curés du Poitou, celui de Cholet et deux d'Anjou y sont, et j'ai le désagrément de voir le curé de la Trinité de Clisson, le seul parent que j'aie à l'Assemblée, courber la tête sous le despotisme épiscopal, trahir tout en même temps la patrie et ses commettants, pour plaire aux Évêques. Instruit de ses pernicieux desseins,

je me suis dispensé de le voir. Je ne le verrai pas, il n'est plus mon parent, puisqu'il est mauvais citoyen.

On nous a dit, pendant la séance, que M. Necker avait eu le dessus et que ses ennemis et ceux de l'État étaient terrassés : *ainsi soit-il!* C'est sans doute ce qui aura fait différer la séance royale à demain : puissent nos espérances se vérifier!

Les députés gentilshommes du Dauphiné sont aussi venus se joindre à nous. La séance a fini à quatre heures, ce qui fait que je n'ai guère le temps d'écrire...

Versailles, 6 juillet 1789.

... Il est surprenant que l'on fasse courir des bruits aussi invraisemblables sur la nomination aux États généraux de M. Dillon, curé de Pouzauges (1). On ignore que ce sont les seuls curés qui ont concouru à son élection et, d'après cela, comment peut-on se permettre de dire que les billets ont été payés 12 louis? Dans le vrai, M. Dillon est généralement estimé aux États généraux; il a la réputation d'un bon et honnête citoyen.

Je dînai vendredi dernier chez M. l'archevêque de Paris, président de mon bureau; j'eus l'honneur d'y trouver M. le curé de la Trinité et d'être honoré de sa conversation, l'après-diné...

---

(1) Pouzauges-la-Ville, chef-lieu de canton, à 36 kilom. de Fontenay (Vendée).

Le peuple s'amuse avant qu'il soit peut-être temps ; on fait des caricatures de toutes espèces. Une représente un laboureur portant sur son dos un prélat et un duc, et le paysan dit : « Je pense que ce jeu-là finira bientôt ! » Une autre représente un char sur lequel est assis Louis XVI traîné par un prélat et un duc, et poussé par un laboureur, etc... Cependant, malgré la réunion des Ordres, malgré l'opinion par tête, qui paraît consacrée, ayant déjà eu lieu plusieurs fois, je n'ose espérer que nous ne serons point traversés par les ennemis de l'État : la cabale ne cesse d'assiéger le trône et de calomnier la Nation.

Tu me dis de souscrire pour le *Journal de Versailles* pour mademoiselle de Rechignevoisin, et tu ne me dis pas pour combien de temps. Est-ce pour l'année; est-ce seulement pour trois mois, comme j'ai souscrit pour M. Duplessis ? Il coûte 21 livres pour l'année et 7 livres 4 sols pour trois mois. Ces trois mois sont plus chers, à proportion, mais il est possible qu'après ce temps il n'y ait plus rien d'intéressant, si, comme il est possible, la continuation des États généraux est remise à l'an prochain...

9 juillet 1789.

Nous sommes entourés de troupes, de bayonnettes et de canons, de même que si l'ennemi de la France était à Versailles. Trois camps de 15 mille hommes chacun, infanterie, cavalerie,

dragons, hussards, se forment, outre un grand nombre de troupes qui est déjà à Versailles. Cette milice armée porta l'Assemblée à arrêter hier que le roi serait supplié de faire retourner ses troupes d'où elles étaient parties. Le roi ayant, hier soir, donné audience à notre président, déclara que son intention n'était pas d'attenter à la liberté de l'Assemblée Nationale, mais que le rapprochement des troupes était nécessaire pour ramener l'ordre et la tranquillité dans la capitale. Néanmoins, nous avons insisté encore aujourd'hui et on a lu une adresse éloquente pour présenter au roi, afin de l'engager à retirer ses troupes. Cette pièce sublime sera mise dans les papiers publics.

Nous avons aussi arrêté aujourd'hui l'ordre des objets préliminaires et intéressants qui allaient nous occuper; nous nous assemblons dans nos bureaux à six heures, quoique nous ne soyons sortis de l'Assemblée qu'après trois heures. Voici les grands objets que nous allons discuter : 1° Déclaration des Droits de l'homme; 2° Principes de la monarchie; 3° Droits de la Nation; 4° Droits du roi; 5° Organisation des Assemblées Nationales; 6° Formes nécessaires pour l'établissement des lois; 7° Organisation et fonctions des Assemblées provinciales et municipales; 8° Fonctions et devoirs du pouvoir militaire. Chacun de de ces articles sera susceptible de différentes sections.

Presque toutes les provinces du royaume ont

envoyé des arrêtés pris dans les capitales, ou dans des petites villes ou communautés, pour féliciter l'Assemblée Nationale de sa fermeté et de sa prudence dans ses arrêtés des 17, 20 et 23 juin. Le Poitou, fors Châtellerault, a paru insensible ; quelques villes ont envoyé des députés pour complimenter. Ce silence ne flatte pas les députés du Poitou en ce qu'il donne une mauvaise opinion de notre province et une preuve de son insensibilité.

J'ai écrit, ce matin, à M. le Garde des Sceaux, au sujet de la prétention de lever l'office de bailli d'épée du bailliage de Vouvant. Je lui ai dit qu'étant bailli de robe longue, il ne pouvait pas y avoir de bailli d'épée, parce qu'il ne pouvait pas il y avoir deux chefs dans un bailliage ; que tous les deux auraient le droit de prendre la première place, de faire intituler les sentences dans leurs noms ; que l'exemple des baillis de robe longue était commun en Poitou : Fontenai, Loudun, Montmorillon, Vouvant ont des baillis et sénéchaux de robe longue et n'ont jamais eu de baillis d'épée. Je pense que la demande du marquis d'Asnière sera rejetée ; je pense que c'est lui qui sollicite cette place purement honorifique, mais je ne serais pas flatté de le voir à mes côtés.

Versailles, le 17 juillet 1789.

Prends patience, ma chère femme, je prends une grande feuille de papier pour t'écrire ; elle sera certainement toute remplie, si le temps me

le permet, et je ne t'aurai cependant dit qu'une partie de ce que j'aurais à te dire. Tu frémiras, mais lis jusqu'à la fin, tu te rassureras. La religion du Roi a pu être surprise, mais sa bonté est inaltérable.

Toute la semaine dernière jusqu'à vendredi, l'Assemblée jouissait de la plus parfaite sécurité; nous avions parmi nous, délibérant avec nous, la majorité du Clergé et une forte partie — certainement la plus illustre et la plus instruite — de la Noblesse. Chaque jour, le parti de l'opposition perdait, et augmentait le nombre des votants de l'Assemblée Nationale. Nous avions tout lieu d'espérer que les préjugés de quelques-uns seraient sacrifiés à l'intérêt général.

Un membre de l'Assemblée annonça, samedi 11 de ce mois, qu'il se tramait quelque chose d'abominablement sinistre contre les bons citoyens de l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire contre plus des quatre cinquièmes des députés; que sa conscience le portait à révéler à l'Assemblée ce qu'il savait, en attendant qu'il pût se procurer des preuves authentiques pour étayer la dénonciation qu'il espérait faire. Notre tranquillité, l'harmonie entre tous les Ordres était telle qu'il n'entra dans l'esprit d'aucun de nous que la chose fût possible.

La séance ayant fini à six heures du soir, un grand nombre de députés partit pour Paris pour y passer le dimanche. M. Gallot et moi fîmes la partie, et nous y arrivâmes à onze heures du

soir, étant partis à huit heures. C'est dans cet instant que l'on préparait, au Conseil du Roi, tout ce qu'il fallait pour exciter une guerre civile dans toutes les parties du royaume, et dissoudre les États généraux.

A dix heures du soir, le Roi dit à M. Necker que « c'était lui qui l'avait jeté dans l'abîme où il se trouvait, mais qu'il saurait s'en retirer sans lui ». M. Necker se retira, justement surpris d'une telle accusation, et à peine rentré, il reçut une lettre du Roi qui lui ordonnait de sortir du royaume. M. Necker eut la prudence de ne parler à personne de cet ordre, et partit aussitôt pour sa campagne; mais y étant arrivé, des chevaux de poste vinrent le prendre et le transporter hors la France. Il s'est rendu en Hollande.

A 8 heures du matin, on ignorait encore, à Versailles, sa retraite; à midi on annonça sa disgrâce à Paris : on n'y croyait pas, tant on la jugeait indiscrète dans les circonstances. Je me trouvais au Palais-Royal vers midi et demie; j'appris cette nouvelle; je ne la croyais pas même vraisemblable, mais elle me fut certifiée par des personnes instruites. Il serait difficile d'exprimer la consternation qui était peinte sur tous les visages. Un air morne et silencieux s'était emparé de tous les Parisiens; ils ne voyaient que la banqueroute royale et la perte de leur fortune certaine (la majeure partie des Parisiens ayant tout leur avoir sur le Trésor royal). Mais ce silence était le signe du déses-

poir. A cinq heures du soir, plus de douze mille bourgeois armés se distribuèrent par bandes, se transportèrent aux différents spectacles et les firent fermer, comme dans un jour de calamité ou de deuil.

J'étais à dîner, sur les quatre heures du soir, chez M. Chaillou, lorsque l'on vint m'avertir de me rendre à l'Assemblée, à Versailles, pour y délibérer; plus de cent députés, qui étaient à Paris, partirent aussitôt, ainsi que moi.

En me rendant aux voitures de la cour, j'entendais dans les rues de Paris crier : « Aux armes, citoyens ! Aux armes, Français! Sauvons la France! » On se permettait les propos les plus outrageants contre M. le comte d'Artois, la Reine, le Garde des Sceaux, M. de Villedeuil, le prince de Condé, le duc de Luxembourg, etc..., que l'on accusait hautement d'être les fauteurs de tous les maux qui affligeaient la France, et qui avaient fait venir des troupes étrangères pour égorger les Français.

Je crois t'avoir marqué que, dans Paris même, au Champ de Mars, on avait formé un camp composé de plusieurs régiments et de pièces de canons. Entre Paris et Versailles, on avait établi d'autres troupes en plus grand nombre. A Versailles même, outre toute la garde du Roi, qui est très nombreuse, on avait fait venir plusieurs régiments de hussards, de dragons, canonniers, etc. A Saint-Denis, à Senlis, et dans d'autres endroits des environs de Paris, il y avait des

troupes, ce qui formait un total de près de 40 mille hommes, qui entouraient les États de France, *généraux et libres*.

Les Parisiens ne virent, dans ces préparatifs formidables, que le dessein prémédité d'attenter à leur liberté et à celle de tous les Français, et aux jours de tous les députés. Lundi avant midi, ils avaient plus de 80 mille hommes sur pied, armés; plusieurs se transportèrent aux barrières de Paris, les brûlèrent, en chassèrent les commis; toute la journée, le tocsin sonna dans toutes les églises de la ville. Ce désordre dut beaucoup son origine et ses progrès à la conduite indiscrète du prince de Lambesc qui, le dimanche 12 juillet, sur la première nouvelle de l'émeute, se transporta avec ses hussards aux Tuileries, environ vers six heures du soir, fit faire feu sur le peuple, coupa lui-même la tête à un vieillard sans armes qui, ainsi que plusieurs autres, était venu se promener au jardin, donna un coup de sabre à une femme et, par sa mauvaise conduite, indisposa tellement les Gardes françaises, que les soldats tirèrent sur les hussards et se joignirent aux Parisiens, ainsi que les Gardes suisses, et se sont enregimentés dans la Garde bourgeoise que les Parisiens ont établie.

Nous reçûmes, le même jour, avis des électeurs de Paris, que le peuple se portait à des excès, et que la liberté, la vie et les biens des citoyens étaient menacés; ils nous firent une adresse pour supplier l'Assemblée nationale

d'engager le Roi à retirer l'armée campée dans Paris et dans les environs, dont la présence avait porté les Parisiens à prendre les armes ; ils nous apprenaient aussi la défection des Gardes françaises qui s'étaient rangées du côté du peuple, et s'étaient mises à la tête de chaque compagnie de bourgeois armés. Enfin, après nous avoir représenté la consternation des habitants de Paris, les horreurs de la guerre civile, ils finissaient par demander une milice bourgeoise au lieu de troupes réglées.

L'Assemblée envoya une députation au Roi pour lui demander l'éloignement des troupes, lui faire le tableau des malheurs que la présence d'une armée avait déjà occasionnés et occasionnerait dans Paris; l'établissement d'une milice bourgeoise et l'éloignement des ministres qui composaient actuellement son Conseil et qui ne jouiraient jamais de la confiance de la Nation. L'Assemblée demandait aussi qu'une partie de ses membres fût autorisée à se rendre à Paris pour y ramener la paix et l'ordre et se mettre entre les combattants. Le Roi refusa tout, même la Garde bourgeoise.

L'Assemblée arrêta le même jour « Que les ministres, agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire au droit de la Nation et aux décrets de l'Assemblée ;

« Que les ministres actuels et les conseils de Sa Majesté sont personnellement responsables

des malheurs présents et de ceux qui peuvent suivre ;

« Que la Dette publique ayant été mise sous l'honneur et la garde de l'honneur et de la loyauté française, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme nom de banqueroute, ni de manquer à la foi publique ;

« L'Assemblée, interprète de la Nation, déclare que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'êtres éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets ; qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du Roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes et sur l'établissement des Gardes bourgeoises.

« Enfin l'Assemblée persiste dans ses arrêtés précédents et notamment dans ceux des 17, 20 et 23 juin ; ordonne que la présente délibération sera remise au Roi par son président, et publiée par la voie de l'impression. »

Les seuls ministres que le Roi avait conservés étaient le Garde des sceaux, et de Villedeuil, les plus méprisés et les plus légitimement haïs. Le Roi leur avait associé le baron de Breteuil, le maréchal de Broglie, de la Vauguyon, de la Porte et Foulon, qui ne craignirent pas, quoique flétris dans l'opinion publique, à l'exception du maréchal de Broglie, qui ne l'était pas encore, de succéder aux ministres disgraciés.

Nous reçûmes une autre députation de Paris, qui nous annonçait la prise de la Bastille par

les Parisiens ; que le marquis de Launay, gouverneur de cette prison, après avoir donné des paroles de paix, avait fait égorger trente Parisiens qui étaient entrés dans l'enceinte au moyen du pont-levis qu'il avait fait baisser et des paroles de sûreté qu'il leur avait fait donner. La Bastille fut prise d'assaut dans cinq quarts d'heure; les femmes s'y portaient et aidaient à monter les assiégeants ; toute la garnison fut massacrée, le marquis de Launay fut mené en triomphe sur la place de Grève, où il eut la tête tranchée, et Paris forma une milice bourgeoise, malgré la défense du Roi.

Nous arrêtâmes que l'Assemblée ne se lèverait pas qu'elle n'eût obtenu l'éloignement des soldats armés.

Le mardi, M. Foulon mourut d'apoplexie. Nous fîmes, dans la journée deux députations au Roi qui furent sans effet. L'armée parisienne s'était fortifiée, s'était emparée de l'Arsenal, avait pris toutes les armes qui s'y trouvaient, avait également pris les Invalides, enlevé les canons et autres armes; plus de deux cent mille Parisiens étaient armés. Nous apprîmes que les Lazaristes avaient été surpris par les Parisiens, ayant chez eux deux mille sacs de blé qui furent portés au marché, sur des charriots, un lazariste attaché sur chaque charriot.

On surprit aussi une correspondance entre le comte d'Artois et le Prévôt des Marchands, M. de Flesselles, ci-devant intendant de Bre-

tagne, qui s'engageait à livrer les Parisiens dans la nuit. M. de Flesselles eut la tête cassée, puis coupée et mise au haut d'une pique. Les malheurs augmentaient; à dix heures et demie du soir, nous fîmes une nouvelle députation au Roi; il nous promit de faire retirer à l'instant les troupes campées dans Paris. Mais les autres restaient : nous lui envoyâmes une autre députation à onze heures et demie, avec un rapport de toutes les horreurs commises à Paris. Il répondit que son cœur était déchiré, mais qu'il ne pouvait rien ajouter à ce qu'il avait dit. Paris était menacé d'être incendié.

Dans la nuit du mardi 14 au 15, on forma le projet de nous faire égorger ; M. le maréchal de Broglie ordonne aux canonniers de diriger contre notre salle 22 pièces de canon : il est désobéi. Irrité, il ordonne aux hussards et Gardes du Roi de nous entourer (nous devions rester en ôtages, tandis que l'on bombarderait Paris), et de nous massacrer si Paris refusait de se rendre. Mais 200 mille hommes qui défendent leur liberté, ne se rendent pas. Le Roi, saisi d'indignation lorsqu'on lui dit ce projet, connut alors qu'on le trompait, puisqu'on lui proposait indignement de faire égorger l'élite de son peuple. Il résolut de venir seul avec nous, sans suite. Il arriva dans notre assemblée à dix heures du matin, suivi seulement de ses deux frères, sans apparat; se plaça dans un fauteuil, fit un discours, exprima sa sensibilité sur les

désordres de la capitale, dit qu'il venait au milieu de nous témoigner sa peine, prendre nos conseils; qu'il venait se confier à nous et avait ordonné à toutes les troupes autour de Paris et de Versailles de s'éloigner...

On ne peut exprimer la sensation que nous éprouvâmes tous; elle fut telle que M. Blanc, député de Besançon, suffoqué par la joie, mourut dans la salle. Le Roi, sans garde, retourna à pied au château; toute l'Assemblée l'accompagna au milieu des applaudissements et des cris de joie. J'avais passé deux nuits; j'oubliai la fatigue; je fus des 150 qui allèrent à Paris porter cette nouvelle; nous fûmes reçus comme en triomphe; les dames renfermées dans leurs maisons depuis dimanche, craignant la mort et le feu à chaque instant, nous comblaient de bénédictions, voulaient nous baiser les mains, nous jetaient des fleurs sur notre passage, nous disaient qu'elles nous devaient leur vie et leurs biens. Non, jamais mon âme n'a été plus sensiblement affectée, et il me serait impossible de l'exprimer.

L'Assemblée tenait encore séance à onze heures du soir, mercredi, lorsque nous arrivâmes de Paris.

Le lendemain, nous insistâmes sur le renvoi de tous les ministres et le rappel de M. Necker. Le Roi nous accorda tout ce que nous demandâmes, et, à onze heures du soir, jeudi, nous fit passer une lettre pour M. Necker, retiré à Lausanne, que nous lui fîmes parvenir par un cour-

rier extraordinaire, avec une lettre écrite au nom de l'Assemblée. Le Roi nous fit dire qu'ayant appris le désir que les Parisiens avaient de le voir, il s'y rendrait le lendemain.

Trois cents d'entre nous y allaient; je fus du nombre. Il arriva sans autre garde que son peuple armé qui formait une haie depuis Sèvres jusqu'à l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire pendant trois lieues. Ce spectacle a dû l'effrayer, mais son cœur a bien joui, lorsqu'arrivé, il reçut les hommages de son peuple; ses larmes annonçaient l'état de son âme.

Paris fut illuminé le soir même, et il fut ordonné que, pour consacrer une si belle journée, on érigerait une statue équestre de Louis XVI, père des Français et Roi d'un peuple libre.

Les Parisiens démolissent la Bastille avec un acharnement inconcevable.

Enfin tous les ennemis de la Nation sont terrassés; le Roi est sans ministres; toute la noblesse et le clergé se sont réunis à nous, et, liés par le même serment, nous avons lieu de croire que tout ira bien. Notre fermeté nous a procuré un bonheur que nous osions à peine entrevoir.

Versailles, 20 juillet 1789.

Tu auras vu avec un plaisir mêlé d'indignation le récit que je t'ai fait des événements presqu'incroyables qui se sont passés sous nos yeux.

Je ne pus entrer dans un très long détail rela-

tivement à l'entrée du Roi dans Paris : j'étais pressé et je le suis encore. Tout ce que je puis ajouter, c'est que j'eus une frayeur extrême que l'on attentât à la personne du Roi, au moment qu'il descendait de voiture pour entrer à l'Hôtel de Ville, à Paris. Le peuple se porta en foule à la portière, le pressa horriblement : j'étais alors près du Roi; je faillis être étouffé; je résistais de toutes mes forces pour que l'on n'approchât pas du Roi, qui n'avait d'autres gardes que nous. Je saisis avec mes mains plusieurs épées nues; le Roi s'aperçut de nos frayeurs ; il nous dit : « Ne craignez rien, ils ne me feront pas mal ! » Je supportai le Roi pendant quelque temps, pendant qu'il montait l'escalier, très pressé par le peuple. Les poissardes lui donnèrent une cocarde qu'il mit à son chapeau ; il se montra au peuple, après la séance, et partit pour se rendre à Versailles à cinq heures du soir, au milieu des applaudissements ; il n'arriva qu'à huit heures pour dîner.

J'ignore quelle sensation le Roi a éprouvée en entrant à Paris, mais je pense qu'il dut être effrayé d'avoir vu plus de deux cent mille de ses sujets armés, disciplinés par trois mille gardes françaises, plusieurs gardes suisses et dragons qui s'étaient réunis aux Parisiens pour combattre les ennemis de l'État, et détruire la conspiration la plus horrible. Des armées entières n'auraient pu réduire les Parisiens : la présence d'un Roi chéri se confiant en eux, paraissant sans gardes

au milieu d'eux, les calma et ramena l'ordre et la tranquilité. La guerre civile est éteinte : plusieurs citoyens ont été égorgés, et, si elle eût duré deux mois, une moitié de la nation française en égorgeait l'autre moitié. Actuellement que l'orage est dissipé, nous apercevons l'aurore d'un beau jour; puisse-t-il n'être troublé par aucun nuage et être la récompense de notre fermeté et de notre patriotisme !

Versailles, 24 juillet 1789.

Je t'ai annoncé, ma bonne amie, l'entrée du Roi dans Paris, sa réception au milieu de deux cent cinquante mille Parisiens armés, l'enthousiasme des Parisiens et la tranquillité de la capitale, qui avait été la suite de la communication et de la confiance du Roi avec ses sujets.

Cette tranquillité, qui met tous les citoyens de Paris en sûreté, n'est cependant pas telle qu'il n'y ait encore quelques désordres; on n'a pu parvenir à faire mettre bas les armes au peuple : il désigne soixante-neuf victimes qu'il veut immoler comme étant les auteurs des maux publics.

Mercredi dernier, ayant appris que M. Foulon n'était pas mort, comme le bruit s'en répandait par ses ordres (mort que l'on croyait généralement, tous ses domestiques étant en deuil), les Parisiens allèrent le chercher à trois heures de Paris, où il s'était retiré, l'amenèrent à pied à l'Hôtel de Ville; lui ayant mis un petit paquet de

foin dans la bouche, le pendirent, lui coupèrent ensuite la tête, la promenèrent sur une pique dans les rues, traînèrent son cadavre nu dans les rues, dans les places publiques. On l'accablait, après sa mort, de malédictions. Le peuple de Paris, doux et sensible, les femmes même repaissaient avec satisfaction leurs yeux d'un spectacle aussi horrible ; on formait des danses autour du cadavre. Et, lorsque les habitants de Paris eurent joui assez longtemps de la vue de la tête, on la porta à plusieurs lieues au devant de M. Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, gendre de M. Foulon.

Cet intendant avait été arrêté à Compiègne, lorsqu'il s'éloignait de la capitale, où il savait qu'il n'y avait pas sûreté pour lui ; il eut l'indiscrétion de dire qu'il était l'intendant de Paris, croyant que, par là, il en imposerait au postillon qui disputait avec lui sur le prix des guides. Il ne s'attendait pas que sa proscription et ses exactions qui en étaient la cause, étaient connues à vingt lieues de Paris. Quelles durent être ses idées, lorsqu'il vit trois mille Parisiens armés venir au-devant de lui, ayant pour enseigne, au bout d'une pique, la tête de son beau-père qui, peut-être, n'était pas plus coupable que lui !

Arrivé à Paris, il fut conduit à l'Hôtel de Ville. Le maire et M. le marquis de la Fayette, général des troupes Parisiennes, mirent tout en usage pour le sauver de la fureur du peuple. Vainement ils lui promirent qu'il ne serait point mis en

liberté, qu'il serait jugé et puni suivant son crime; cette justice réglée parut trop lente au peuple, il craignit que sa proie ne lui échappât. Il enfonça les portes de l'Hôtel de Ville, entraîna avec lui, sur la place de Grève, l'intendant de Paris, et le suspendit à une potence de réverbère. Deux fois la corde cassa, mais enfin il perdit la vie à neuf heures du soir. Sa tête fut coupée et mise sur une pique, on lui arracha le cœur...

Détournons les yeux de scènes aussi horribles; je m'imagine être transporté parmi un peuple de cannibales. Ce n'est pas que je veuille excuser ces deux victimes; elles avaient fait tout ce qui était nécessaire pour s'attirer l'indignation publique, mais la nature frémit de pareilles horreurs, suites inévitables de l'anarchie, d'un gouvernement où l'autorité royale est sans forces et la loi muette ou sans exercice.

La capitale, qui donne le ton pour les modes aux autres villes du royaume, paraît aussi l'avoir donné à plusieurs villes, pour les scènes tragiques : chaque jour, nous recevons des lettres d'avis et des demandes de secours pour arrêter les troubles; il en existe à Rouen, à Caen, à Pontoise, à Lyon, à Chevreuse, au Hâvre, à Saint-Germain-en-Laye, etc... Dans cette dernière ville, on égorgea, lundi dernier, un appelé Sauvage, soupçonné injustement par la populace, d'avoir des magasins de blé : un garçon boucher lui coupa la tête. Thomassin, autre fermier de ce pays, fut arrêté le lendemain par la

populace armée de Saint-Germain : on lui préparait le même sort qu'à Sauvage.

Avertie du danger de ce citoyen, l'Assemblée envoya aussitôt douze de ses membres pour arrêter la fureur des mutins.

Saint-Germain est à quatre lieues de Versailles ; il était temps que les envoyés de l'Assemblée nationale y arrivassent : Thomassin allait être massacré, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et de grands dangers qu'on parvint à l'arracher des mains du peuple. Cette populace acharnée osa même coucher en joue les députés ; mais enfin, ils lâchèrent Thomassin sur la promesse qu'on le constituerait prisonnier et qu'on lui ferait faire son procès.

Hier, on a arrêté M. de Barentin, ancien garde des Sceaux, et de Villedeuil, ci-devant ministre de la Maison du Roi. Le peuple de Paris est décidé à les massacrer, sans forme de procès. Un de nous alla, hier soir, à Paris, pour persuader le peuple de la nécessité de constituer prisonniers ces deux victimes, pour les faire juger et punir suivant leurs crimes : j'ignore encore quel a été le succès de ses démarches. Nous fîmes, hier, un arrêté pour engager les citoyens à la paix et au bon ordre, à remettre entre les mains de la justice tous les accusés de crimes d'État ou de lèse-nation, qui sont déjà arrêtés, ou pourraient l'être par la suite ; nous déclarâmes que l'Assemblée Nationale formerait un comité pour instruire les procès et les juger.

Nous espérons que la promesse de punir les coupables arrêtera les cruautés des Parisiens.

Je vais à l'Assemblée ; à mon retour je finirai.

. . . . . .

La nouvelle de la prise de MM. de Barentin et de Villedeuil ne s'est pas confirmée.

Hier, nous reçûmes les hommages, assurances de respect et compliments du Parlement, de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides. Le premier président de chacune de ces compagnies portait la parole. Le Parlement a profité de la leçon que nous lui avons donnée, il y a huit jours : il s'était contenté de nous envoyer copie d'un de ses arrêtés ; plusieurs voix s'élevèrent pour demander que le premier président vînt lui-même chercher la réponse, et on exprima vivement combien on était étonné que le Parlement n'eût pas rendu ses devoirs à l'Assemblée Nationale. Les ducs et pairs, membres du Parlement, désavouèrent la conduite de leur compagnie ; quelques conseillers députés cherchèrent à l'excuser, mais, en somme, on fit sentir au Parlement combien il était petit devant l'Assemblée de la Nation, qui pouvait le détruire à son gré.

Nous avons levé la séance après trois heures ; nous nous assemblons en bureaux à six, et, à huit heures, nous retournons à l'Assemblée. Nous n'en sortirons qu'à une heure du matin, mais, passé la semaine prochaine, nous n'aurons que trois assemblées générales par semaine ;

nous travaillerons en bureaux et nous serons maîtres de sortir comme nous voudrons.

A Dijon, le peuple s'est saisi de tous les nobles, les a enfermés au château, les retient en ôtage, avec déclaration que s'il était touché à la vie et à la liberté d'aucun de nous, il les massacrerait aussitôt. Lyon et Bordeaux ont armé chacun 50 mille hommes pour nous défendre ou nous venger. L'arrêté de Lyon, envoyé aux ministres et à l'Assemblée, est d'une force terrible; il était accompagné de trente-quatre feuilles de signatures, mais nous sommes actuellement parfaitement en sûreté. Les Parisiens nous gardaient assez : nous avons refusé la garde d'honneur qu'ils nous ont offerte; nous avions déjà refusé celle des Gardes du corps. Les troupes allemandes, commandées par le prince de Lambesc, que nos ennemis avaient fait venir à Versailles et dans les environs, sont retirées, et je ne crois pas que le ministère les fasse revenir. D'ailleurs tous les ennemis de la Nation sont chassés, mais les Parisiens disent hautement qu'ils ne mettront pas les armes bas, que les victimes qu'ils désignent ne soient jugées et remises entre leurs mains, et que la Constitution du royaume ne soit arrêtée.

Adieu, ma chère femme, n'oublie pas ton meilleur ami; ce sera une grande consolation pour lui, dans ses travaux et dans ses peines, de rester persuadé que tu t'occupes de lui. Il faut que l'amour du bien public et de la patrie ait eu

bien de l'empire sur mon âme, pour m'être décidé à venir aux États Généraux et à m'éloigner de toi de nouveau...

27 juillet 1789.

Je sors de l'Assemblée, ma chère femme; je retourne aux bureaux. Nous sommes maintenant occupés des lois constitutives du royaume. Ce travail nous tiendra au moins un mois, à douze heures de travail par jour.

Les nouvelles que nous recevons de toutes les parties du royaume sont alarmantes : partout on détruit les châteaux; la fureur du peuple contre les nobles est extrême; il se venge, sans doute trop cruellement, des injustices et des mauvais traitements qu'il a reçus. Enfin, on croit apercevoir l'aurore de la liberté, et que la qualité d'honnête homme et de bon citoyen sera la seule honorée et vraiment honorable.

La capitale est aussi tranquille qu'elle peut l'être dans son régime actuel, au milieu de deux cent mille bourgeois qui gardent toujours leurs armes. Tous ceux qui avaient des campagnes et des terres les ont quittées.

31 juillet 1789.

Tu as dû recevoir, ma bonne amie, deux lettres de moi, qui t'auront rassurée sur les malheurs dont nous avons été menacés. Nous sommes actuellement parfaitement tranquilles, nos ennemis sont chassés, quelques-uns ont perdu la vie et les

autres sont sortis du royaume. M. le comte d'Artois, sans doute induit en erreur par des traîtres, a été obligé de s'expatrier et de se réfugier en Allemagne. Le peuple est tellement irrité contre lui, qu'il n'y aurait pas de sûreté pour sa personne, s'il paraissait en France.

M. Necker arriva enfin, ici, à onze heures du soir, mardi dernier : il vint à notre assemblée mercredi à deux heures, reçut les applaudissements de tous les Ordres qui, aujourd'hui, n'en font plus qu'un, et les applaudissements des plénipotentiaires de la France lui exprimaient les sentiments de toute la Nation.

Hier, il alla à Paris à la sollicitation des Parisiens, il fut reçu en triomphe, au son de la musique et au milieu de deux cent mille hommes armés qui lui firent cortège depuis Versailles jusqu'à Paris, et le ramenèrent, avec la couronne civique, à Versailles.

Jamais ministre n'a eu tant de gloire, et quel homme mérita plus les hommages d'une nation libre et généreuse, que le ministre rappelé pour la seconde fois? C'est le triomphe de la vertu.

M. Necker prononça un discours très touchant à l'Hôtel-de-Ville, à Paris. Il demanda par grâce, à genoux, que, désormais, il ne fût plus question de proscription, que le peuple laissât à la justice le soin de punir les criminels suivant les lois du royaume; que M. de Bezenval, officier général, qui avait été arrêté à Villenauxe, qui se rendait

en Suisse, d'après le passe-port du Roi, fût mis en liberté. Ce M. de Bezenval est accusé de crime d'État et d'avoir conspiré contre la nation avec M. le comte d'Artois et les autres ennemis de la France.

Dans un moment d'enthousiasme, l'Hôtel-de-Ville s'oublia jusqu'à dire, dans son arrêté, qu'il accordait le pardon à tous les ennemis de l'État, et ordonna que M. de Bezenval serait mis en liberté ; dépêcha en conséquence un courrier pour le faire relâcher. Cet arrêté a occasionné de vives fermentations dans les différents districts de Paris, qui ont failli avoir les suites les plus funestes.

A deux heures, cette nuit, nous avons reçu un courrier extraordinaire, et le motif de cette fermentation était que l'arrêté de la Ville de Paris était contraire à notre arrêté du 23, dont je t'envoie un exemplaire.

Nous avons pris un nouvel arrêté, aujourd'hui, qui, je pense, ramènera le calme. Mais les troubles qui ont agité la capitale en ont fait déserter quinze mille familles, qui se sont réfugiées en province. On a désarmé à Paris environ dix mille gens sans aveu qui s'étaient mêlés parmi les bourgeois. On assure qu'ils se sont répandus dans les provinces, et les chemins ne sont pas sûrs. Ne te hasarde pas à venir me joindre que les troubles ne soient totalement dissipés.

Je t'envoie, avec plusieurs exemplaires inté-

ressants, une feuille du *Journal de Versailles* où tu verras le crime affreux commis à Vezoul par un conseiller de Besançon (1).

Mercredi dernier, nous avons pris un arrêté qui ôte aux nobles et aux évêques toutes leurs espérances. Nous avons décidé que la simple majorité des suffrages pris en commun et par tête, c'est à dire une seule voix au-dessus de la moitié des votants à l'Assemblée, soit qu'elle fût entière, soit qu'elle n'eût qu'une partie des membres, pourvu qu'ils fussent deux cents, suffirait pour toutes les décisions qu'elle pourrait prendre.

Nous voyons enfin approcher le jour où les hommes seront égaux et ne reconnaîtront d'autres distinctions entre eux que celles que procurent le mérite et la vertu ; désormais, on ne courra plus après la noblesse, puisque l'on ne connaîtra plus de privilèges et que le franc fief même sera aboli.

Je comptais écrire au prieur de Roussay (2), mais nous n'avons sorti de l'Assemblée qu'à cinq heures, avec bon appétit, et je suis obligé de remettre au prochain courrier.

Ton frère m'a écrit que tu avais eu une vive alerte à Montigné, et que vous attendiez des

---

(1) Pendant une fête donnée, dans son château de Quincey, par M. de Memmay, aux soldats et ouvriers du pays, une mine « creusée dans l'endroit où le peuple était à se divertir » aurait sauté et fait des victimes.

(2) Roussay, commune de Maine-et-Loire, à 15 kil. de Cholet.

brigands qui désolaient et ravageaient tout sur leur passage; mais que la ferme résolution des habitants de Montigné leur a fait peur.

Versailles, le 7 août 1789.

Je vais te rendre compte, ma chère femme, très succinctement, d'un arrêté, le plus important que nous puissions prendre, et qui fut décrété dans la séance de mardi dernier, qui se prolongea jusqu'à deux heures du matin. Il n'existe plus de privilèges et de distinctions. Tous les hommes participeront également aux charges de l'État, dans quelque classe ou dans quelque rang que la Providence les ait placés. Voici, en précis, l'arrêté, qui répandra la joie dans tout le royaume :

1° Abolition entière du régime féodal et de tous les droits féodaux personnels, et ceux qui tiennent à la mainmorte et mortaillables, soit réels ou personnels, ainsi que des prestations qui les représentent sans indemnité.

Les autres droits féodaux sont rachetables et l'Assemblée Nationale en règlera le mode et le prix; cependant le paiement de ces droits sera continué jusqu'à l'amortissement.

2° Le droit exclusif de fuie et de colombier est supprimé. Lorsque les pigeons vaqueront dans les temps prohibés, ils seront réputés gibier, et chacun pourra les tuer sur son héritage.

3° Le droit exclusif de chasse et de garenne ouverte est supprimé, ainsi que les capitaineries, même royales; cependant les chasses et capitaineries nécessaires pour le plaisir personnel du Roi seront conservées, et chacun sera autorisé à détruire le gibier sur ses possessions, comme il avisera.

4° Suspension de toutes les justices seigneuriales, sans indemnité et néanmoins les officiers de ces justices continueront à les exercer jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par l'Assemblée à rapprocher les justices royales des justiciables.

5° Les rentes foncières rachetables.

6° Les dixmes en nature, ecclésiastiques ou laïques, seront converties en redevances pécuniaires.

7° La justice sera gratuite et la vénalité des offices de judicature supprimée.

8° Suppression des droits casuels des curés de campagne, augmentation de portion congrue.

9° Privilèges pécuniaires personnels ou réels, en matière de subsides et impôts, abolis à jamais; le paiement proportionnel des contributions, pour les six derniers mois de l'année courante, sera effectué par tous les citoyens, sans distinction.

10° Admission de tous les citoyens, sans distinction de naissance, aux emplois et dignités ecclésiastiques, civils et militaires.

11° Révision des pensions et grâces; suppres-

sion des non méritées et réduction des non proportionnées aux services.

12° Médaille frappée pour perpétuer la mémoire de cette journée, et le *Te deum* sera chanté dans toutes les provinces du royaume.

13° Louis XVI proclamé restaurateur de la liberté française.

Tous ces articles sont décrétés ; la forme seule de la rédaction nous occupe. Les trois premiers sont discutés, et nous en étions au quatrième article, sans jamais nous permettre de discussion sur le fond, lorsque les ministres du Roi sont entrés à l'Assemblée. Parmi ces ministres étaient MM. l'archevêque de Bordeaux, garde des sceaux, l'archevêque de Vienne, ayant la feuille des bénéfices, le prince de Beauvau, admis au conseil intime du Roi, le comte de La Tour du Pin, ministre de la guerre, tous les quatre membres de notre Assemblée, nommés mardi dernier par le Roi, qui nous annonça de sa main leur nomination, sachant combien ils nous étaient agréables. Ils étaient accompagnés de M. Necker, de M. de La Luzerne, de M. de Montmorin et de M. de Saint-Priest. M. le garde des Sceaux nous a prononcé un discours par lequel il nous a fait un tableau rapide des malheurs qui affligeaient la France ; que les lois étaient sans force et que les provinces révoltées refusaient tout subside.

M. Necker nous mit sous les yeux l'état déplorable des finances, et que, sans notre inter-

vention, l'État était à sa perte. Il nous a demandé 30 millions. Connaissant la situation critique de la France, le vide du Trésor, les obstacles à la circulation des deniers publics, nous ne pouvons nous dispenser de voter l'emprunt nécessaire, quoique la Constitution du royaume ne soit pas faite et que nos cahiers nous défendent de voter aucun emprunt avant que la Constitution soit arrêtée, mais nos commettants ne pouvaient prévoir les désordres qui sont survenus, le temps qui s'est écoulé sans que nous eussions pu nous occuper de notre Constitution, et, comme le salut de l'État est la plus impérieuse loi, sans manquer à nos engagements, nous pensons que nous pouvons nous obliger personnellement à la sûreté de l'emprunt, sauf à le ratifier au nom de nos provinces, après que la Constitution sera faite.

D'après l'arrêté que nous avons pris, la Noblesse ne sera plus recherchée ; elle ne sera plus autant orgueilleuse ; le mérite seul lui procurera des distinctions, de même qu'au reste des citoyens.

Je suis étonné que Montfaucon n'ait pas fait une adresse à l'Assemblée nationale, tant pour la féliciter que pour adhérer à ses arrêtés : Pouzauges, qui est moins considérable, en a envoyé, et la Châtaigneraie (1).

---

(1) Montfaucon, chef-lieu de canton de Maine-et-Loire ; La Châtaigneraie, chef-lieu de canton de la Vendée.

Versailles, le 21 août 1789.

... L'Assemblée a réglé le traitement de tous les députés. Ce traitement est fixé, pour chaque député, à 18 livres par jour, et 25 sols par lieue, pour les frais de voyage; ce dernier objet n'est pas trop fort, mais je trouve les 18 livres par jour plus que suffisantes; certainement, je n'en dépense pas la moitié : aussi, si tu viens me joindre, mon traitement nous suffira à tous les deux. Tu n'oublieras pas d'apporter l'argent que je t'ai dit.

J'ai été nommé du Comité de judicature et de la liquidation des Offices, ce qui me donnera beaucoup d'occupations. Ce Comité a pour objet : 1° De pourvoir au remboursement des offices de judicature et au traitement à donner aux juges dans les différentes provinces, parce que, désormais, ils seront tenus de juger gratuitement; 2° Au moyen de la suppression des justices seigneuriales, l'établissement de nouveaux sièges royaux est nécessaire; 3° Il sera établi des juges de paix dans les principaux bourgs et villes, lesquels seront élus, tous les trois ans, par les habitants du lieu, et connaîtront sans frais et sans aucune procédure, de toutes les affaires de peu de conséquence; ils seront même chargés de la police, dans le lieu de leur résidence.

Donne-moi de tes nouvelles, ma chère femme; je t'écris fort à la hâte; nous sommes occupés,

actuellement, de la Déclaration des Droits de l'homme : sept articles intéressants sont déjà arrêtés, et j'espère que, mercredi prochain, nous serons à la veille de discuter la Constitution du royaume.

Versailles, le 11 septembre 1789.

Hier, l'Assemblée a décidé que l'Assemblée Nationale serait permanente, c'est-à-dire que, chaque année, elle s'assemblerait trois ou quatre mois, sans nouvelle convocation ; les députés resteront chargés de leurs pouvoirs une ou deux années (le temps n'est pas encore fixé) et, après ce temps, les Provinces s'assembleront pour nommer de nouveaux députés.

Aujourd'hui, notre séance a commencé à 9 heures du matin, et a continué sans interruption jusqu'à 8 heures du soir, et il n'a même pas été permis de s'en aller dîner. Nous avons arrêté un des articles les plus importants de notre Constitution, savoir : le consentement du Roi est nécessaire pour la promulgation des actes du Corps législatif, lequel consentement il pourra suspendre jusqu'à une ou deux nouvelles sessions de l'Assemblée. Le temps sera déterminé demain.

Les ennemis de notre liberté ont fait ce qu'ils ont pu pour accorder au Roi un *veto*, ou le droit absolu de refuser à son gré les lois qui lui seraient présentées par l'Assemblée Nationale. Cependant, à la majorité de 673 voix contre 339,

le *veto* suspensif seulement, c'est-à-dire le droit de suspendre pendant un temps limité l'exécution des lois, a été prononcé. S'il en eût été autrement, le Roi serait devenu despote plus que jamais.

M. Gallot part la semaine prochaine à cause de la maladie de M. son père. Je serai seul, et je m'ennuierai bien, si tu ne viens pas me rejoindre.

J'ai reçu 930 livres pour mon voyage et les frais de séjour jusqu'au 1er juin ; il m'est encore dû trois mois et le courant. Dans huit jours, j'en recevrai un autre.

Versailles, le 14 septembre 1789.

Nous ne quitterons pas, ma bonne amie, la ville de Versailles, que notre opération ne soit finie, et je vois avec peine que je serai forcé de passer une partie de l'hiver, ce qui me contrarie infiniment.

Être toujours éloigné de toi et de nos amis est une grande privation. Le traitement avantageux que l'on nous a fait ne me dédommage aucunement.

Tu es étonnée de ne point voir mon nom parmi ceux qui portent la parole dans l'Assemblée, mais si tu as bien fait attention, tu n'auras vu que les mêmes : nous avons environ cinquante à soixante personnes qui ont les poumons assez forts pour se faire entendre dans toutes les

parties d'une salle immense, et les parleurs ne récitent pas toujours leur travail, mais souvent le travail des autres. J'ai parlé quelquefois, mais je n'étais entendu que des personnes qui m'approchaient, malgré que j'employasse toutes mes forces, et, quoique je ne parle souvent et que je me contente d'écrire et de donner succinctement mon avis, cependant j'ai lieu de me louer des égards de l'Assemblée. J'ai été nommé deux fois secrétaire de mon bureau, et élu le cinquième d'un des comités les plus importants, celui de judicature. Il a été formé un autre comité, depuis, pour le commerce et l'agriculture, composé de 64 membres dont je fais également partie, et néanmoins il n'y a encore que 214 personnes, sur ces douze cents, qui soient commissaires.

Au surplus, mon seul désir est de coopérer au bien public. Je ne déserterai jamais la bonne cause; je suis moins jaloux de paraître avoir fait une motion, souvent absurde, que d'avoir donné un bon avis. Nous avons, malheureusement, parmi nous, plusieurs membres qui ont oublié leur mission et qui se sont laissé séduire par le Clergé et les nobles. Nous serions certainement vaincus, si nous n'avions environ 40 ecclésiastiques dans notre parti, et à peu près 100 nobles. Les privilèges sont abolis, mais les préjugés de la Noblesse subsistent encore; nous sommes continuellement en opposition avec elle, et cette contradiction habituelle, jointe à une

défiance réciproque, retarde considérablement nos opérations. Heureux ceux qui nous succèderont dans la prochaine session! Nous avons déclaré, ce matin, que les membres de l'Assemblée seraient renouvelés tous les deux ans, mais, cependant, que nous ne resterions qu'une année revêtus de nos pouvoirs; et aussitôt que nous aurons réglé la Constitution, nous nous retirerons et nous ferons place à ceux qui nous succèderont.

Versailles, 18 septembre 1789.

Je reçois une lettre de M. Duplessis, ma chère femme, qui m'annonce que mon fils lui a écrit, et qui me marque que tu as mal à la tête, ce qui me fait craindre que tu ne sois sérieusement malade. Je suis d'autant plus fondé à le craindre, que je n'ai point reçu de lettres par le courrier de Montfaucon. J'espère en recevoir une demain, qui me tranquillisera.

Nous tremblons pour le sort du royaume. Les évêques et les grands seigneurs se sont ligués ensemble pour arrêter toutes les opérations de l'Assemblée et tromper le Roi. Pour détourner les malheurs qui menacent le beau royaume, notre meilleur parti est de faire assembler de nouveau les bailliages pour nommer d'autres députés suivant le nouveau système, c'est-à-dire sans avoir égard aux distinctions d'ordres, de sorte que les bailliages pourront nommer des députés ou tous prêtres, ou tous nobles, ou tous

roturiers, et nous avons lieu de croire que peu des nobles et des prêtres, qui sont actuellement à notre assemblée, seront réélus, ou plutôt on se donnera de garde de nommer des blasons ou des mîtres, qui sont la cause de tous nos malheurs. La proposition en a été faite, ce jour, à l'Assemblée, et aux applaudissements qu'elle a reçus, nous présumons que, demain, elle sera accueillie.

Ce qui a nécessité cette proposition est l'explication ou les observations que le Roi a données aux arrêtés du 4 Août, dans lesquelles nous avons remarqué principalement le génie des évêques ; nous demandions que le Roi ordonnât la promulgation légale de nos arrêtés du 4 Août, seul moyen de rétablir la tranquillité dans le royaume, et le Roi, par ses observations, vient les livrer à une nouvelle discussion, ce qui est contraire à l'esprit de l'Assemblée. Enfin, il paraît inévitable que la division qui règne dans le royaume occasionnera une guerre civile et, dans la disposition actuelle des esprits, nous n'y voyons guère de remèdes; nous en devrons l'obligation aux nobles et aux évêques trop aveugles pour voir que les premiers coups seront frappés sur leurs têtes.

Versailles, le 25 septembre 1789.

Je t'ai écrit, ma bonne amie, que nous étions tranquilles autant que nous pouvions l'être, et je t'ai dit la vérité. Si nos séances sont souvent

orageuses, nous n'en sommes pas moins en sûreté. Les contestations et les débats qui s'élèvent lors de nos discussions proviennent des intérêts opposés des différents membres qui composent cette Assemblée, qui oublient parfois qu'ils sont les représentants de la Nation pour se rappeler que, naguère, ils avaient des privilèges fort avantageux pour eux, mais très onéreux au peuple.

Madame des Melliers a voulu s'amuser, ou l'on a voulu s'amuser lorsqu'on lui a dit et qu'elle t'a dit qu'en voyageant avec la femme d'un député, elle ne serait pas en sûreté. Elle aurait dû tourner la phrase et dire qu'en voyageant avec la femme d'un député, elle serait plus en sûreté qu'en voyageant sans elle, parce que, si tu t'étais décidée à venir, je t'aurais adressé un passeport scellé du sceau de l'Assemblée, dont tu te serais munie et qui t'aurait mieux servi que dix hommes de garde.

Les bruits qu'on a répandus à Montfaucon et dont le prieur de Roussay t'a entretenu, sont dénués de tout fondement. Les habitants de toutes les villes et bourgs de la France ont toujours le plus grand respect pour les députés des communes; ils savent tout ce qu'ils font pour procurer le bonheur de tous et combien ils ont à combattre pour faire le bien et faire voter une bonne loi. Cette vénération n'est pas la même pour tous les députés; il en est plusieurs, parmi la Noblesse et le Clergé, dont les

noms, devenus malheureusement trop fameux, les exposeraient aux plus grands dangers, s'ils voyageaient. Mais l'estime du public pour nous est telle que, lorsque que quelqu'un des nôtres est obligé de voyager, lorsqu'on sait qu'il est un député, les principaux habitants se disputent l'honneur de le recevoir et de le fêter.

Mal à propos le prieur de Roussay reproche aux députés de faire des phrases. Jamais discussion ne peut être plus sèche que la nôtre. Tout mouvement oratoire est interdit ; on expose son avis tout nu, et on permet à peine de courtes réflexions. Il n'est point au courant lorsqu'il dit que nous n'avons rien fait : ses semblables et les Nobles trouvent que nous avons trop fait. Je me propose de faire le résumé des lois décrétées, et l'on verra que notre Constitution est fort avancée, qu'elle serait finie il y a longtemps, sans les contestations qui nous ont agités pendant deux mois, pour amener la Noblesse et le Clergé à siéger parmi nous, et sans les troubles qui ont agité Paris et toute la France, ce qui nous a emporté beaucoup de temps. J'avouerai, cependant, qu'on a reproché avec justice à nos orateurs de trop s'appliquer à faire d'éloquents discours, et d'être plus jaloux de montrer de l'esprit que d'accélérer les décisions, mais il y a plus de deux mois que cet abus n'existe plus : les réclamations réitérées l'ont fait proscrire à jamais.

Le Roi et la Reine ont envoyé, mardi dernier, leur vaisselle à la Monnaie. L'Assemblée, instruite de la résolution du Roi, arrêta que son président se transporterait aussitôt chez le Roi, pour le prier de conserver sa vaisselle; que la Nation trouverait d'autres moyens de faire face aux besoins urgents de l'État. Le Roi a répondu que la disette du numéraire l'avait déterminé à prendre cette résolution, et qu'il y persistait, et chargea le président de témoigner à l'Assemblée sa sensibilité. Les ministres ont suivi l'exemple de Leurs Majestés.

M. le duc de Charost, seigneur d'Ancenis, fit hier, à l'Assemblée, l'offre de verser, dans la caisse patriotique, 100 mille livres pour subvenir aux besoins de l'État, dont une partie serait payée par lui en vaisselle, pour augmenter le numéraire; il déclara, de plus, faire remise à ses vassaux d'Ancenis, de l'indemnité qu'ils lui devaient pour la suppression des droits féodaux casuels.

Chaque jour, nous recevons des offres patriotiques: celles reçues montent à près de 600 mille livres et environ 600 mille livres d'abandon de rentes ou pensions. Dans différentes villes, on a ouvert des souscriptions où tous les citoyens ont porté à l'envi leurs offrandes sur l'autel de la Patrie. Jamais l'État n'a été plus près de sa ruine, mais aussi jamais le patriotisme ne s'est tant manifesté. Nous avons ouvert un registre où nous inscrivons les noms et les offrandes des

généreux et bons patriotes, et nous les rendons publiques par la voie de l'impression. Puissent ces louables exemples enflammer le zèle de tous les Français, jusqu'aux habitants du dernier village !

M. Necker vint, hier, nous faire un tableau effrayant de la situation des finances. Il ne reste, pour le 1er octobre prochain, dans le Trésor public, que 3 millions, et les dépenses absolument nécessaires de ce mois montent à 33 millions, et celles des deux derniers mois de l'année à 70 ou 80 millions. L'emprunt ouvert ne va pas, le recouvrement est presque nul, et les circonstances impérieuses ont forcé de diminuer le sel de gabelle de plus de moitié, c'est-à-dire de le réduire à 30 livres le minot au lieu de 64, qu'il était payé ci-devant, dans les pays de grande gabelle, ou 6 sous la livre au lieu de 14 ou 15 sous.

Cette diminution occasionne une perte annuelle, pour le Trésor royal, de 24 millions. On pourra gagner cette somme par les bonifications auxquelles nous sommes occupés, mais il n'en restera pas moins un déficit de 61 millions, et nous ne voyons pas trop comment le remplir. M. Necker propose de mettre une contribution passagère du quart du revenu, sur tous les biens fonds du royaume, et de 1 ou 2 pour cent sur les capitalistes et sur toutes les fortunes mobilières. Tous les contribuables seront crus à leur déclaration, mais il répugne d'exiger le

serment, dans un moment où tous les citoyens s'empresseront à l'envi de venir au secours de l'État; tous les propriétaires feront leurs déclarations suivant cette formule : « Je déclare avec vérité, etc... » M. Necker propose, en outre, d'établir, dans toutes les villes et bourgs du royaume, une caisse patriotique où tous les citoyens, sans distinction, offriront leurs dons; ils pourront même recevoir, s'ils l'exigent, 4 pour cent de ce qu'ils porteront à la caisse : « La villageoise, dit M. Necker, pourra porter son anneau et sa croix. » Voilà ce que j'ai retenu de la lecture du mémoire de M. Necker, qui puisse avoir lieu ici. Nous avons renvoyé à un comité l'examen du mémoire de M. Necker et des moyens qu'il propose; demain nous nous occuperons de la discussion.

Quant au décret de la gabelle, il fut présenté hier à la sanction royale, et les provinces le recevront incessamment. Ce sera une grande diminution sur les impositions de Montfaucon et de Saint-Macaire.

Il a été décrété, aujourd'hui, que tous les nobles et privilégiés seraient imposés pour les six derniers mois de l'année, sur un rôle additionnel, de la même manière et dans la même forme que les autres contribuables, et que le produit de ce rôle tournerait au profit des malheureux et autres redevables, soit en en déduisant une partie pour des travaux de charité, soit en en mettant un moins imposé sur l'année 1790. Je crois que le marquis

d'Asnière et les Mallet ne seront pas contents, mais c'est justice. Le rôle de l'année prochaine se fera sur tous les citoyens de toutes les classes, sans distinction de qualité et de fonction, à proportion de leurs exploitations et de leurs facultés, de même que les autres contribuables.

Versailles, 9 octobre 1789.

Je t'envoie, ma bonne amie, un bulletin des choses extraordinaires et inconcevables qui viennent de s'opérer, lundi et mardi derniers. La cabale des ennemis de la liberté et du bonheur des Français, agissait depuis longtemps en silence, pour préparer la révolution qui vient de s'opérer : heureusement elle est tournée contre eux-mêmes, et la cabale est tellement abattue qu'il n'est plus possible qu'elle puisse se relever.

Je ne peux croire que cette nouvelle révolution soit désavantageuse à la cause des bons citoyens ; ils veulent le bien ; Paris et les provinces en ont reçu des preuves : quelle résistance ne nous a-t-il pas fallu opposer pour surmonter les efforts de l'aristocratie ? Mais, depuis quinze jours, nous avions la douleur de voir notre cause, — la cause de la liberté, qui s'appelle la seule bonne cause, — presque totalement abandonnée par les prêtres et une forte partie de la noblesse. Plusieurs membres des Communes semblent avoir oublié

les intérêts de leurs commettants pour augmenter le parti des ennemis de la liberté. Le Clergé, principalement, nous est plus opposé; il ne peut digérer la perte des dixmes, dont il parut cependant faire le sacrifice si généreusement dans la nuit du 4 au 5 août.

Il voit que l'Assemblée tend à le dépouiller de la propriété de ses biens, propriété qui n'appartient qu'à la Nation. Dès lors, il ne voit que des ennemis dans chacun des députés des Communes, parce que son intérêt particulier le touche plus que l'intérêt des générations futures. Les prêtres n'ayant point de postérité, le présent seul les attache, et leurs vœux ne se portent point au-delà de leur existence individuelle.

Le curé de Cholet m'avait paru d'abord se bien montrer; il s'était réuni aux Communes avec la majorité du Clergé, avant la réunion des Ordres. Je l'ai cru, pendant quelque temps, dans la bonne voie; il était presque toujours de notre opinion, c'est-à-dire de celle de la majorité; mais la perte des dixmes nous l'a aliéné pour jamais. Je crois qu'il a totalement changé d'avis et même de parti. Je vois, ma chère femme, qu'à ce mot de *parti*, tu te récries. Est-il possible, diras-tu, que, dans une Assemblée de législateurs, il y ait un esprit de parti? Oui, ma bonne amie, il existe. Les préjugés ne sont point encore détruits.

(*A suivre.*)

Mémoires du sergent Bourgogne (1812-1813).
(Suite).

Le paysan auquel appartenait la vache, afin de sauver le plus de viande possible, vint lui-même nous en couper, nous faire du feu et, ensuite, nous apporta deux pots avec de l'eau pour faire de la soupe ; nous avions de la bonne paille, du bon feu ; enfin il y avait bien longtemps que nous n'avions été aussi heureux Quelques minutes après, nous mangeâmes notre soupe, ensuite nous nous reposâmes.

J'étais couché près de Poton qui ne faisait que se plaindre ; je lui demandai ce qu'il avait ; il me dit : « Mon cher ami, je suis certain que je ne pourrai aller plus loin ! »

Sans me douter des raisons qui le faisaient parler ainsi (accident grave que personne de nous ne connaissait), je le consolai, en lui disant que, lorsqu'il aurait reposé, il serait beaucoup mieux, mais, un instant après, il eut la fièvre et, pendant toute la nuit, il ne fit que pleurer et divaguer. Plusieurs fois même, la nuit, je le surpris écrivant sur un calepin et en déchirant les feuillets.

Dans un moment où je dormais paisiblement, je me sentis tirer par le bras ; c'était le pauvre Poton qui me dit : « Mon cher ami, il m'est impossible de sortir d'ici, même de faire un pas ; ainsi il faut que tu me rendes un grand service ; je compte sur toi si, plus heureux que moi, tu as le bonheur de revoir la France ; dans le cas contraire, tu chargeras Grangier, sur qui je

compte comme sur toi, de remplir la mission dont je te charge. Voici, continua-t-il, un petit paquet de papier que tu enverras à l'adresse indiquée (à ma mère), accompagné d'une lettre dans laquelle tu lui peindras la situation où tu m'as laissé, sans cependant lui faire perdre l'espoir de me revoir un jour. Voilà une cuiller en argent que je te prie d'accepter ; il vaut mieux que tu l'aies que les Cosaques.» Alors, il me remit son petit paquet de papiers, en me disant encore qu'il comptait sur moi. Je lui promis de faire ce qu'il venait de me dire, mais j'étais bien loin de croire que nous serions forcés de l'abandonner.

Le 15 décembre, lorsqu'il fut question de partir, je répétai à nos amis la confidence que Poton venait de me faire. Ils pensèrent que c'était manque de courage, ou qu'il devenait fou, de sorte que chacun se mit à lui faire des observations à sa manière.

Mais le malheureux Poton, pour toute réponse, nous montra deux hernies qu'il avait depuis longtemps et qui étaient sorties par suite d'efforts réitérés qu'il avait faits en montant la côte de Kowno. Nous vîmes effectivement qu'il lui était impossible de bouger ; le sergent-major Leboude pensa que l'on ferait bien de le recommander au paysan chez lequel nous étions, mais, avant de le faire venir, comme Poton avait beaucoup d'argent et surtout de l'or, nous nous dépêchâmes à coudre son or dans la ceinture de son pantalon ; ensuite, nous fîmes venir le paysan, et, comme il

parlait allemand, il nous fut facile de nous faire comprendre. Nous lui proposâmes cinq pièces de cinq francs, en lui disant qu'il en aurait quatre fois autant et peut-être davantage, s'il avait soin du malade. Il nous le promit en jurant par Dieu, et que même il irait chercher un médecin. Ensuite, comme le temps pressait, nous fîmes nos adieux à notre camarade.

Avant de le quitter, il me fit promettre de ne pas l'oublier; nous l'embrassâmes et nous partîmes. Je ne sais si le paysan a tenu sa parole, mais toujours est-il que, plus jamais je n'ai entendu parler de Poton qui était, sous tous les rapports, un excellent garçon, bon camarade, ayant reçu une excellente éducation (chose très rare à cette époque). Il était gentilhomme breton, d'une des meilleures familles de ce pays.

Tant qu'à moi, j'ai rempli religieusement ma mission, car, à mon arrivée à Paris, au mois de mai, j'envoyai à l'adresse indiquée les papiers qu'il m'avait confiés et qui contenaient son testament et les adieux touchants qu'il écrivait pendant qu'il avait la fièvre. J'en ai tiré une copie que je reproduis :

Adieu, bonne mère,
Mon amie;
Adieu, ma chère,
Ma bonne Sophie;
Adieu, Nantes où j'ai reçu la vie;
Adieu, belle France, ma patrie,
Adieu, mère chérie,
Je vais quitter la vie,
Adieu!

Depuis plusieurs années, j'avais cessé d'écrire mon journal de la campagne de Russie, c'est-à-dire de mettre en ordre les *Souvenirs* que j'avais écris en 1813, étant prisonnier. Il m'était venu une singulière manie, c'était de douter si tout ce que j'avais vu, enduré avec tant de patience et de courage, dans cette terrible campagne, n'était pas l'effet de mon imagination frappée.

Cependant, lorsque la neige tombe et que je me trouve réuni avec des amis, anciens militaires de l'Empire, dont quelques-uns de la Garde impériale, bien rares, à présent! (1829) qui ont fait, comme moi, cette mémorable campagne, c'est-à-dire qui ont été jusqu'à Moscou, c'est toujours là que nos souvenirs se portent, et j'ai aussi remarqué qu'il leur était resté, comme à moi, d'ineffaçables et terribles impressions. C'est avec orgueil que nous parlons de nos glorieuses campagnes.

Aujourd'hui que ma mère vient de me remettre quelques lettres que je lui avais écrites pendant cette campagne, et que je regrettais de ne pas avoir, afin de les joindre à la fin de mon journal, je reprends courage. Ajoutez à cela les conseils de quelques amis qui m'engagent à terminer. Pour moi, cela me fait revivre. Peut-être un jour, qui sait? mes récits, quoique mal écrits, intéresseront-ils ceux qui les liront. Après moi, mes petits-enfants diront, lisant les *Mémoires* de grand-papa : « Grand-papa était dans les grandes batailles, avec l'empereur Napoléon! » Ils verront

comme nous avons frotté les Prussiens, les Autrichiens, les Russes et les Anglais en Espagne (1), et tant d'autres; ils verront aussi que grand-papa n'a pas toujours couché sur un lit de plume et, quoiqu'il ne soit pas un des meilleurs catholiques de France, ils verront qu'il a jeûné souvent et fait maigre plus d'une fois, les jours gras!

C'était le 15 décembre, à sept heures du matin. Après être sortis de l'écurie où nous avions passé la nuit, nous marchâmes dans la direction de la route, jusqu'au moment où nous arrivâmes à l'endroit où nous l'avions quittée la veille; là, nous fîmes halte.

Grangier avait encore ma petite bouilloire en cuivre, qu'il portait devant lui, attachée à sa ceinture avec une courroie, dans la crainte qu'on ne la lui enlevât, car un vase dans lequel on pouvait faire fondre la neige et cuire quelque chose, était un objet précieux. Grangier me la rendit, car il prévoyait que je resterais encore en arrière et que je pourrais en avoir besoin. Il me l'attacha fortement sur mon sac.

Le ciel était clair, mais le froid était supportable. Nous ne vîmes, sur la route, que fort peu d'hommes; cela nous fit penser que, la veille, la plus grande partie était allée plus loin et dans diverses directions.

(1) Ce passage donne lieu de penser que Bourgogne a écrit d'autres *Mémoires* que ceux de la campagne de Russie; nous ne savons quel a été leur sort.

Nous aperçûmes, sur la route, du côté de Kowno, une colonne, mais ne pûmes distinguer si c'était des Français ou des Russes : aussi, dans l'incertitude, nous nous remîmes en marche.

Je marchai assez bien pendant une heure, mais, au bout de ce temps, il me prit une forte colique, et je fus forcé de m'arrêter : c'était toujours la suite de mon indisposition de Vilna ; j'attribuai cette rechute au bouillon de vache que j'avais mangé la veille et le matin, avant de partir.

Je marchai de la sorte jusqu'à environ trois heures de l'après-midi ; je n'étais plus éloigné d'une forêt que j'apercevais depuis quelque temps, et où je voulais arriver pour y passer la nuit.

Je n'en étais plus éloigné que d'une portée de fusil, lorsque, sur la droite de la route, j'aperçus une maison où, autour d'un grand feu, étaient réunis plusieurs soldats de différents corps et dont la majeure partie était de la Garde impériale. Comme j'étais fatigué, j'arrêtai pour me chauffer et me reposer un peu : quelques-uns me proposèrent de rester avec eux ; j'acceptai avec plaisir.

Pendant toute la journée, le froid avait été supportable, et il l'était encore ; tant qu'à l'ennemi, il paraissait que l'on pouvait être tranquille, mais des hommes qui arrivaient par la droite de la route nous dirent qu'ils venaient d'apercevoir de la cavalerie et qu'ils étaient per-

suadés que c'était des Russes : « Quand ce serait le diable, répondit un vieux chasseur de la Garde, cela ne m'empêchera pas d'établir ici mon quartier général. Mes amis, faites comme moi, chargez vos armes et mettez la baïonnette au bout du canon ! » C'est ce que tout le monde fit tranquillement: « Et puis, ajouta-t-il, nous avons le bois pour retraite ; c'est, par ma foi, une belle et bonne position ! » Ensuite, il s'approcha d'un cheval que l'on venait d'abattre à quelques pas du feu, en coupa un morceau, et revint tranquillement s'asseoir près du feu, sur son sac, et faire rôtir sa viande au bout de son sabre.

Plus de vingt soldats, dont une partie assis sur leur sac et les autres à genoux, faisaient aussi rôtir du cheval.

En face du chasseur dont je viens de parler, une femme était assise sur un sac de soldat. Elle tenait la tête penchée sur ses mains, les coudes appuyés sur les genoux; une capote grise de soldat, par dessus une vieille robe de soie en lambeaux, servait à la préserver du froid. Un bonnet en peau de mouton, dont une partie était brûlée, lui couvrait la tête ; il était tenu par un mauvais foulard de soie noué sous le menton.

Le chasseur lui adressa la parole de la manière suivante : « Dites donc, la mère Madeleine !... » Elle ne répondit pas. Ce ne fut qu'à la seconde fois qu'un soldat, qui était près d'elle, la poussa, en lui disant : « C'est à vous, la mère, à qui l'on veut parler ! — A moi ? dit-elle. Mon nom est

Marie. Que me voulez-vous ? — Un petit coup de *rogomme*, comme à l'exercice ! — Pour du *rogomme*, vous devez bien penser que je n'en ai pas ! » Et elle se remit dans sa position première.

Une autre femme qui se trouvait aussi assise près du feu, avait sur la tête une schabraque ou peau de mouton bordée de drap rouge, découpée en festons et serrée autour du cou avec le cordon d'un bonnet à poil d'un grenadier de la Garde, dont les glands lui retombaient sous le menton. Elle avait aussi, par dessus ses habillements, une capote bleue d'un soldat de la Garde. Cette femme, en entendant la voix du chasseur, leva la tête à son tour en demandant celui qui voulait du *rogomme :* « Ah ! c'est vous, la mère Gâteau ! répondit le chasseur ; eh bien, c'est moi qui demande du *rogomme !* C'est moi, Michaut, qui vous parle ; vous êtes sans doute surprise de me voir ? Eh bien, si quelqu'un est plus étonné que moi de vous rencontrer, et surtout schabraquée comme vous êtes, le diable m'emporte ! Même avant le passage de la Bérézina, en pensant quelquefois à vous, chère mère Gâteau, je pensais qu'il y avait déjà longtemps que les corbeaux avaient fait une *fristouille* à la neige, avec votre vieille carcasse ! — Insolent ! répondit la mère Gâteau, ils te mangeront avant moi, vieil ivrogne ! Ah ! il te faut du *rogomme !* continua-t-elle d'un ton goguenard. T'as diablement été privé depuis trois mois, mais possible qu'à Wilna et hier, à Kowno, tu en auras pris une bonne dose, c'est

ça que tu as tant de blague! Une chose qui m'étonne, c'est que tu ne sois pas mort d'avoir bu, comme tant d'autres que nous avons vus dans les rues. Il y a tant de braves gens qui sont restés là-bas, tandis que ce mauvais sujet, un mauvais soldat, vit encore! — Halte-là, la mère Gâteau, reprit le vieux chasseur, lâchez-moi vos bordées tant que vous voudrez, mais au nom de *mauvais soldat,* mère Gâteau, halte-là! »

Ensuite il continua, tout en grognant, de manger le morceau de viande de cheval qu'il tenait à la main et dans lequel il avait cessé de mordre pour répondre à la vieille cantinière.

Une minute après, elle reprit: « Voilà deux ans qu'il m'en veut, depuis qu'à l'École militaire je n'ai pas voulu lui donner à crédit. Ah! si mon pauvre homme n'était pas mort, si un coquin de boulet ne l'avait pas coupé en deux à Krasnoé...! » Et puis elle s'arrêta. — « Ce n'était pas votre homme! Vous n'étiez pas mariée! — Pas mariée! Pas mariée! Voilà bientôt cinq ans que je suis avec lui, depuis la bataille d'Eylau, et je ne suis pas mariée! Que dis-tu de cela, Marie? » en s'adressant à l'autre cantinière. Mais Marie, qui se trouvait dans la même position que la mère Gâteau, à l'égard du mariage, ne répondit rien.

Le chasseur demanda à la mère Gâteau si elle avait monté à la roue, à la montage de Wilna: « Va, dit-elle, si j'en avais eu la force, je n'aurais pas manqué mon coup! J'en ai ramassé dans la neige, mais ça m'a beaucoup avancée! Lorsqu'on

se trouve avec des coquins qui ne respectent rien, il n'y a pas de sûreté pour le sexe. Le soir, après avoir passé la montagne, lorsque j'arrivai au bivouac des chasseurs de chez nous, et comme j'avais encore un peu d'eau-de-vie que j'apportais de Wilna, je la donnai pour avoir une place au feu, et je me couchai sur la neige entre deux chasseurs du régiment, ou plutôt deux voleurs, qui m'ont *chipé* la moitié de mon argent. Par bonheur, j'étais couchée sur une poche qu'ils n'ont pu vider. Après cela, fiez-vous donc à des camarades ! Heureusement que j'en ai encore assez pour aller jusqu'à Elbingue, où l'on dit que nous nous rassemblons. Une fois là, nous nous arrangerons de manière à pouvoir recommencer la campagne ; je ne veux plus de voitures, j'aurai deux *cognias* avec des paniers sur le dos. Nous serons peut-être plus heureux. Pas vrai, Marie ? » Marie ne répondit pas : « Marie, dit le vieux chasseur, c'est son deuxième depuis un an, et, si elle veut, je l'épouse en troisième ... — Toi ! vieux chenapan, répond la mère Gâteau, elle n'aurait pas besoin d'autres pratiques que la tienne ! »

Le chasseur s'approcha de Marie et lui présenta un morceau de viande de cheval ; Marie l'accepta en lui disant : « Merci, mon vieux ! — Ainsi c'est dit, continua-t-il, en arrivant à Paris, je vous épouse, je fais votre bonheur ! » Marie, pour toute réponse, fit un soupir en disant : « Peut-on plaisanter une malheureuse femme comme moi !

— Tout ce que je viens de dire, reprit le vieux chasseur, n'est que pour plaisanter, et la preuve, sans rancune, c'est que j'offre à la mère Gâteau ce que je viens de vous offrir, Marie, un petit morceau de dada sur le pouce! » En même temps, il s'avança pour le lui offrir, mais la mère Gâteau, en le voyant venir, lui dit en le regardant avec colère : « Va-t'en au diable ! Je ne veux rien de toi ! »

A cette sortie de la mère Gâteau, Marie, qui était assise devant moi, leva la tête en disant que ce n'était pas le moment de se fâcher. Ensuite elle me regarda des pieds à la tête : « Je crois ne pas me tromper, dit-elle en m'appelant par mon nom, c'est bien vous, mon pays ? — Oui, Marie, c'est bien moi ! » Je venais, à mon tour, de la reconnaître, non pas à sa figure, mais à sa voix, car, la pauvre Marie, sa fraîcheur avait disparu, le froid, la misère, le feu, la fumée du bivouac l'avaient rendue méconnaissable. C'était Marie, notre ancienne cantinière, dont j'avais rencontré la voiture abandonnée, avec deux blessés, dans la nuit du 22 novembre, et que je croyais morte ! Voici son histoire :

Marie était de Namur ; c'est pour cela qu'elle m'appelait son *pays*. Son mari était de Liège, un peu mauvais sujet et maître d'armes. Marie était la meilleure pâte de femme, n'ayant rien à elle, débitant sa marchandise aux soldats et à ceux qui n'avaient pas d'argent, comme à ceux qui en avaient.

Dans toutes les batailles que nous eûmes, elle fit preuve de dévoûment en s'exposant pour secourir les blessés. Un jour, elle fut blessée ; cela ne l'empêcha pas de continuer à donner ses soins, sans s'effrayer sur le danger qu'elle courait, car les boulets et la mitraille tombaient autour d'elle. Avec toutes ces belles qualités, Marie était jolie : aussi avait-elle beaucoup d'amis ; son mari n'en était pas jaloux.

En 1811, étant campés devant Almeida (Portugal), quelques mois avant notre départ pour la campagne de Russie, il prit envie au pauvre homme d'aller marauder dans un village. Il entra dans un château, s'empara d'une pendule qui ne valait pas vingt francs, eut le malheur de la rapporter au camp et de se faire prendre, et, comme il y avait des ordres sévères pour les maraudeurs, M. le général Roguet, qui nous commandait, le fit passer à un conseil de Guerre. Il fut condamné à être fusillé dans les 24 heures. Par suite de cette catastrophe, Marie devint veuve : dans un régiment, et surtout en campagne, lorsqu'une femme est jolie, elle n'est pas longtemps sans mari. Aussi, au bout de deux mois de veuvage, Marie était consolée et remariée — comme on se marie à l'armée.

Quelques mois après, son nouveau mari passa sous-officier dans un régiment de la Jeune garde ; alors elle nous quitta pour suivre son nouvel époux : elle était avec nous depuis quatre ans.

En Russie, elle eut le sort de toutes les cantinières de l'armée : elle perdit chevaux, voitures, lingots, fourrures, et son protecteur. Tant qu'à elle, elle eut le bonheur de revenir. Quatre mois et demi plus tard, le 2 mai 1813, à la bataille de Lutzen, le hasard me la fit rencontrer ; elle venait d'être blessée à la main droite, en donnant à boire à un blessé.

J'ai appris, depuis, qu'elle était rentrée en France et qu'elle avait reparu aux Cent-Jours. A la bataille de Waterloo, elle fut faite prisonnière, mais, comme elle était sujette belge, elle rentra en toute propriété au roi de Hollande (1).

Je demandai à Marie où était son mari : « Vous savez bien, me répondit-elle, qu'il a été tué à Krasnoé (chose que j'avais ignorée jusqu'à présent) ; c'était un bon enfant, celui-là, je le regrette beaucoup ! » Ensuite elle fronça les sourcils, baissa la tête. Un instant après, elle la releva et, comme j'avais toujours les yeux fixés sur elle, elle me regarda en riant, mais d'un sourire triste. Je lui demandai à quoi elle pensait : « A manger, comme vous voyez ! Avant, j'avais un ami qui m'en donnait ; à présent, je mange lorsque l'on m'en donne ou lorsque j'en trouve, chose bien rare ; il n'y a qu'à boire ! » En même temps, elle prit une pincée de neige qu'elle porta à sa bouche.

(1) J'ai appris que Marie existait encore et qu'elle était membre de la Légion d'honneur et décorée de la médaille de Sainte-Hélène. Elle habite Namur, son pays. (*Note de l'auteur.*)

Je la vis se lever avec peine pour se mettre en marche ; elle me donna une poignée de main et me dit adieu. Je remarquai qu'elle était courbée par la fatigue et la misère, qu'elle marchait péniblement, appuyée sur un gros bâton de sapin. La mère Gâteau la suivait, toujours sa schabraque sur la tête, jurant et marmottant entre les dents. Je compris que c'était toujours après le vieux chasseur.

Dans ce moment, nous pouvions être quarante, et, à chaque instant, notre nombre augmentait. J'aperçus un sergent du régiment : il se nommait Humblot. En me voyant, il me demanda ce que je faisais là. Je lui répondis que je me reposais et que j'examinais si je ne ferais pas bien de passer la nuit où je me trouvais et de partir le lendemain de grand matin.

Humblot, qui était un brave garçon et qui m'aimait beaucoup, me fit des observations très justes, d'abord sur le temps qui était supportable, sur l'avantage qu'il y aurait pour moi de traverser la forêt où, me disait-il, de l'autre côté, nous trouverions des maisons où nous pourrions passer la nuit; le lendemain, nous arriverions de bonne heure à Wilbalen, petite ville à trois ou quatre lieues d'où nous étions, où nous trouverions nos camarades et pourrions nous procurer des vivres. Enfin il fit tant, que je pris mon sac et mon fusil, et partis avec le sergent Humblot.

En marchant, Humblot me dit que, quoique

nous fussions dans la Poméranie prussienne, il n'était pas prudent de marcher isolé et en arrière, car plusieurs milliers de Cosaques avaient passé le Niémen sur la glace.

Ensuite il me conta qu'il avait quitté Kowno, hier dans la journée, avec beaucoup d'autres, et sans s'inquiéter de rien, puisque le maréchal Ney y était encore à se battre avec une arrière-garde composée d'Allemands et de quelques Français, afin d'empêcher les Russes d'entrer dans la ville, et de donner le temps aux débris de l'armée de sortir. Ces Allemands, me disait-il, qui faisaient partie de la garnison de Kowno, qui se portaient très bien et à qui rien n'avait jamais manqué, étaient de pauvres soldats ; sans la présence des Français en petit nombre parmi eux, ils auraient jeté leurs armes et fui :

« Je vais, continua-t-il, te conter ce qui m'est arrivé hier, et tu verras si je n'ai pas raison de t'engager à faire ton possible afin de sortir de ce coquin de pays !

« Après avoir passé le Niémen, arrivés à un quart de lieue de la ville, nous aperçûmes de loin, à cheval sur la route, plus de 2000 Cosaques et autres cavaliers. Nous arrêtâmes pour délibérer sur le parti à prendre et aussi pour attendre ceux qui étaient en arrière. Un instant après, nous nous trouvâmes réunis environ 400 hommes de toutes armes. Nous formâmes une colonne, afin de pouvoir, au besoin, former un carré. Des officiers qui se trouvaient parmi nous (il y en

avait beaucoup) en prirent le commandement. Ensuite, 22 soldats polonais se joignirent à nous. Environ cinquante hommes des plus valides, et qui avaient de bonnes armes, se mirent en tirailleurs, en tête et sur les flancs.

« Nous marchâmes résolument sur cette cavalerie qui, à l'approche des tirailleurs, se retira à droite et à gauche de la route. La colonne, arrivée à la hauteur des Russes, s'arrêta pour attendre quelques hommes encore en arrière. Quelques-uns seulement purent la rejoindre, car une partie des Cosaques se détacha pour arrêter les plus éloignés. Un nommé Boucsin (1), grosse caisse de notre musique, qui se trouvait du nombre de ceux qui étaient en arrière, et qui faisait son possible pour rejoindre la colonne, ayant encore (chose étonnante) la grosse caisse sur son dos et portant dans les mains un sac rempli de pièces de cinq francs, ce qui l'empêchait de marcher aussi vite qu'il l'aurait voulu, fut atteint par des Cosaques, à cinquante pas en arrière et sur la gauche de la colonne. Il reçut, entre les deux épaules, un coup de lance qui le fit tomber de tout de son long dans la neige et fit, en même temps, passer sa grosse caisse au-dessus de sa tête. Aussitôt, deux Cosaques descendirent de cheval pour le dépouiller ; mais trois hommes et un officier polonais coururent sur les Cosaques,

---

(1) *Bousin*, en argot, signifie *tapage*. Le surnom donné au porteur de la grosse caisse lui servait de nom propre.

en prirent un avec son cheval, et débarrassèrent le porteur de la grosse caisse, qu'il abandonna au milieu des champs. Il en fut quitte pour son coup de lance, et la moitié de son argent qu'il distribua à ceux qui lui avaient sauvé la vie.

« Aussitôt, la colonne se remit en marche aux cris de : *Vive l'Empereur !* et en conduisant, au milieu d'elle, le Cosaque et son cheval. »

Humblot avait fini sa narration lorsque je fus forcé de m'arrêter, toujours pour mon indisposition ; pendant ce temps, il marcha doucement afin que je pusse le rejoindre. Ma besogne faite à la hâte, je me remis à marcher ; mais, à l'endroit où je me trouvais, il y avait beaucoup de monde qui m'empêcha d'avancer. Je repris la route, mais, à peine y étais-je, que j'entendis des cris répétés : « Gare les Cosaques ! » Je pense que c'est une fausse alerte, mais j'aperçois plusieurs officiers armés de fusils qui s'arrêtent et qui se posent bravement sur le chemin faisant face du côté où le bruit venait, et criant : « N'ayez pas peur, laissez avancer cette canaille ! » (1). Je regarde derrière moi, je les aperçois tellement près que je fus touché par un cheval ; trois étaient en avant, d'autres suivaient.

Je n'ai que le temps de me jeter dans le bois où je pensais être en sûreté, mais les trois Cosa-

---

(1) M. le colonel Ricard, ex-commandant de place à Condé, était un de ces officiers : nous en avons parlé plusieurs fois ensemble. (*Note de l'auteur*).

ques y entrent presque aussitôt que moi et malheureusement, dans cet endroit, le bois se trouvait fort clair. Je cherche à gagner l'endroit le plus épais, mais, par une fatalité inouïe, mon indisposition me reprend et se fait sentir d'une manière insupportable. Que l'on juge de ma position! Je veux m'arrêter, mais c'est impossible, car deux des trois Cosaques ne sont plus qu'à quelques pas de moi, de sorte que, pour ne pas interrompre ma course et me laisser prendre, je suis obligé de faire dans mes pantalons. Heureusement, quelques pas plus avant, les arbres se trouvent plus rapprochés, les Cosaques sont gênés dans leur course et forcés de la ralentir, tandis que je continue du même pas; mais, arrêté par des branches d'arbres couchés dans la neige, je tombe de tout mon long, et ma tête reste enfoncée dans la neige. Je veux me relever; je me sens tenu par une jambe. La crainte me fait penser que c'est un de mes Cosaques qui me tient, mais il n'en était rien, c'était des ronces et des épines. Je fais un dernier effort, je me relève, je regarde derrière moi : les Cosaques étaient arrêtés ; deux cherchaient un endroit afin de passer avec leurs chevaux. Pendant ce temps, je me traîne avec peine.

Un peu plus avant, je me trouve arrêté par un arbre abattu, mais je suis tellement faible qu'il m'est impossible de lever une jambe pour aller au-delà, et, pour ne pas tomber d'épuisement, je suis forcé de m'asseoir dessus.

Il n'y avait pas cinq minutes que je m'y trouvais quand je vois les Cosaques mettre pied à terre et attacher leurs chevaux aux branches d'un buisson. Je pense qu'ils vont venir me prendre, et déjà je me lève pour essayer de me sauver, lorsque j'en vois deux s'occuper du troisième, qui avait un furieux coup de sabre à la figure, car il releva d'une main le morceau de sa joue qui pendait jusque sur son épaule, tandis que les deux autres préparaient un mouchoir qu'ils lui passèrent sous le menton et lui attachèrent sur la tête. Tout cela se passait à dix pas de moi; pendant ce temps, ils me regardaient en causant.

Lorsqu'ils eurent fini de recoller la figure de leur camarade, ils marchèrent directement sur moi : alors, me voyant perdu, je fais un dernier effort, je monte sur le corps de l'arbre, je prends mon fusil qui était chargé, et je me décide à tirer sur le premier qui se présentera. Dans ce moment, je n'avais affaire qu'à deux hommes; le troisième, depuis qu'on l'avait pansé, paraissait souffrir comme un damné, se promenait de droite à gauche, en levant les bras et donnant des coups de poings sur le derrière de son cheval.

Me voyant en position de riposter, les deux Cosaques qui marchaient sur moi s'arrêtent et me font signe de venir à eux. Je comprends qu'ils disent qu'ils ne me feront pas de mal, mais je reste toujours dans la même position.

J'entendais sur ma droite, du côté de la route, des cris et des jurements accompagnés de coups

de fusil qui n'étaient pas sans inquiéter mes adversaires, car, souvent, je les voyais regarder du côté d'où venait le bruit, de sorte que j'espérais qu'ils m'abandonneraient pour penser à leur propre sûreté ; mais ne voilà-t-il pas qu'un quatrième sauvage arrive, paraissant aussi se sauver! Voyant plusieurs de ses camarades, il s'approche, m'aperçoit, veut marcher sur moi, mais, voyant qu'avec son cheval cela lui est impossible, à cause des arbres et des buissons, met pied à terre, attache son cheval près des autres et, un pistolet à la main, en se couvrant des arbres, avance contre moi ; les deux autres le suivent de la même manière. Il ne fallait certainement pas faire tant de cérémonies pour s'emparer de ma chétive personne, mais..... ô bonheur! au même instant, les cris qui venaient de la droite se font entendre avec plus de force, accompagnés de coups de fusil ; les chevaux, qui n'étaient pas fortement attachés, sont effrayés, s'échappent du côté de la route, et les Cosaques se mettent à courir après.

Réfléchissant à l'état déplorable dans lequel je me trouvais, je me dis qu'il me serait impossible de continuer à marcher sans me nettoyer et changer de linge. On se rappelle que j'avais des chemises et une culotte de drap de coton blanc, dans un portemanteau de la montagne de Panori (ces effets appartenaient à un commissaires des Guerres).

Ayant ouvert mon sac, j'en tire une chemise

que je pose sur mon fusil; ensuite la culotte, que je mets à côté de moi sur l'arbre; je me débarrasse de mon amazone et de ma capote militaire, de mon gilet à manches en soie jaune piquée, que j'avais fait à Moscou avec les jupons d'une dame russe; je dénoue le cachemire qui me serrait le corps et qui tenait mon pantalon, et, comme je n'avais pas de bretelles, il tomba sur mes talons. Pour ma chemise, je n'eus pas la peine de l'ôter, je la tirai par lambeaux, car il n'y avait plus ni devant, ni derrière. Enfin, me voilà nu, n'ayant plus que mes mauvaises bottes aux jambes, au milieu d'une forêt sauvage, le 15 décembre, à 4 heures de l'après-midi, par un froid de dix-huit à vingt degrés, car le vent du nord avait recommencé à souffler avec force.

En regardant mon corps maigre, sale et mangé par la vermine, je ne puis retenir mes larmes. Enfin, réunissant le peu de forces qui me restent, je me dispose à faire ma toilette : je ramasse les lambeaux de ma vieille chemise et, avec de la neige, je me nettoie le mieux possible. Ensuite, je passe ma nouvelle chemise en fine toile de Hollande et brodée sur le devant. Mon pantalon n'étant plus mettable, j'enfourche au plus vite la petite culotte, mais elle se trouvait tellement courte que mes genoux n'étaient pas couverts, et, avec mes bottes qui ne m'allaient que jusqu'à mi-jambe, j'avais toute cette partie à nu. Enfin, je passe au plus vite mon gilet de soie

jaune, ma capote, mon amazone, mon fourniment et mon collet par-dessus, et me voilà complètement habillé, sauf mes jambes.

Ensuite, je fis réflexion qu'il fallait décamper au plus vite, de sorte que je descendis de mon arbre. Lorsque j'eus fait environ deux cents pas, j'aperçus deux individus, un homme et une femme. Je reconnus qu'ils étaient allemands; ils me paraissaient être sous l'impression de la peur. Je leur demandai s'ils voulaient venir avec moi, mais l'homme me répondit, d'une voix tremblante, que non et, me montrant le côté de la route, ne me dit qu'un seul mot : « Cosaques ! » C'était un cantinier et sa femme, d'un régiment de la Confédération du Rhin, probablement de la garnison de Kowno, qui suivaient le mouvement de la retraite et qui ayant, comme moi, été surpris dans le bois par le *houra*, s'étaient mis à l'écart. Sa femme lui conseillait de venir avec moi, mais l'homme ne voulut pas y consentir, et malgré tout ce que je pus lui dire, je me vis forcé, quoiqu'à regret, de m'en aller seul.

Après avoir erré à l'aventure pendant une demi-heure, je m'arrêtai pour m'orienter, car il commençait déjà à faire nuit. Dans la partie de la forêt où je me trouvais, il y avait de la neige en quantité. Aucun chemin n'était battu ni frayé, pas même tracé. Je m'asseyais quelquefois, pour me reposer, sur des arbres qui, par suite des grands vents, étaient tombés déracinés. Je saisis-

sais les branches des buissons dans la crainte de tomber, tant j'étais faible. Mes jambes enfonçaient dans la neige au-dessus de mes bottes, de sorte qu'elle entrait dedans. Cependant je n'avais pas froid, au contraire des gouttes de sueur me tombaient du front, mais les jambes me manquaient. Je sentais une lassitude extraordinaire dans les cuisses, par suite des efforts que je faisais pour me tirer de la neige, où parfois j'enfonçais jusqu'aux genoux. Je n'essaierai pas de dépeindre ce que je souffrais. Il y avait plus d'une heure que je marchais dans les ténèbres, éclairé seulement par les étoiles : ne parvenant pas à sortir de la forêt par la direction qui me semblait la meilleure pour rejoindre la route et n'en pouvant plus, épuisé, essoufflé, je prends le parti de me reposer. Je m'appuie contre un tronc d'arbre où je reste immobile. Un instant après, j'entends les aboiements d'un chien, je regarde de ce côté : je vois briller une lumière, je pousse un soupir d'espérance, et, rassemblant tout ce que j'avais de forces, je me dirige dans cette nouvelle direction. Mais, arrivé à trente pas, j'aperçois quatre chevaux et, autour du feu, quatre Cosaques assis, et trois paysans, parmi lesquels je reconnais le cantinier et sa femme que j'avais rencontrés, pris probablement par les Cosaques qui avaient voulu s'emparer de moi : je reconnus facilement celui qui avait un coup de sabre à la figure, car je n'étais pas à vingt pas d'eux.

Je les regardai pendant assez de temps, me demandant si je ne ferais pas bien de m'approcher et de me rendre plutôt que de mourir comme un misérable au milieu du bois, car la vue du feu me tentait, mais quelque chose que je ne saurais dire me fit faire le contraire. Je me retirai machinalement. Je les regardai encore : je remarquai qu'il ne leur manquait rien, car plusieurs pots en terre étaient autour du feu. Ils avaient de la paille, et les chevaux avaient du foin.

Dans l'impossibilité de suivre (à cause de la quantité d'arbres) la direction que j'aurais voulu, je fus obligé d'appuyer à gauche : heureusement pour moi, car, après avoir fait quelques pas, je trouvai la forêt plus claire, mais la neige y était en plus grande quantité, de sorte que, plusieurs fois, je tombai. Une dernière fois je me relève, je regarde le Ciel, je m'en prends à Dieu, qui veillait sur moi : au moment où je me demandais si je ne ferais pas mieux de retourner au bivac des Cosaques, je me trouvai à l'extrémité de la forêt et sur la route. Là, je tombe à genoux, et je remercie Celui contre lequel je venais de m'emporter.

Je marchai droit devant moi : le chemin était bon, c'était bien celui que je devais suivre, mais le vent, que je ne sentais pas dans le bois, soufflait avec assez de force pour se faire sentir à la partie de mes jambes qui n'était pas couverte; mon amazone, qui était longue, me garantissait un peu du froid.

(*A suivre.*)

Lettres de Lekain à ses fils (1772-1777) (1).

A M. Lekain, fils aîné.

Paris, ce 24 juin 1772.

C'est bien au hasard que je vous écris, mon cher enfent, puisque votre silence me laisse ignorer si vous êtes encor à l'Ile de France. Le dernier vaisseau arrivé de Lorient ne m'a point donné de vos nouvelles et j'ay tout lieu de croire ou que vous m'avés négligé, ou que vous êtes parti de l'Ile Maurice, sans présumer où vous pouvés être. Quoi qu'il en soit, si ma lettre vous trouve encor à votre destination, c'est M. Le Sueur de Petitville, commissaire du Roy, qui vous la remettra, et qui vous dira de bouche combien vous m'êtes encor cher, malgré l'inquiétude où vous m'avés laissé. J'aime mieux croire que vous avés été malade et, par conséquent, dans l'impuissance de m'écrire, que d'imaginer que vous m'ayés oublié.

M. Le Sueur ne doit partir qu'au mois de septembre prochain, et vous ne recevrés cette

(1) Communication de M. Gaston Schéfer. Bibl. de l'Arsenal. Mss. n° 6394. Ces lettres de Henri Louis Cain, dit Lekain (1729-1778), sont adressées à ses fils dont l'un habitait l'Ile de France où il devint directeur du Domaine du Roi en 1777, et l'autre Bordeaux où il était, en 1773, « élève d'hydrographie. » Elles font honneur à Lekain en révélant chez lui des qualités de cœur et des sentiments de famille qui ne déparaient point son grand talent de tragédien.

lettre qu'au printems de l'année prochaine, tout au plus tôt. Je crois que son vaisseau doit ramener monsieur Poivre qui, depuis longtems, demande son rappel et, par ce même bâtiment, vous pourrés me donner des éclaircissements sur le contenu de ma dernière lettre. Si vous avés besoin d'argent pour arranger vos petites affaires, conformément au plan que je vous ay tracé, vous pouvés tirer sur moi une lettre de change de huit cents livres de France pour vous aider à vous rendre la vie plus douce et plus agréable. Je vous répète, mon cher enfent, qu'il vous est très possible de vous faire octroyer un petit domaine et de le faire cultiver à peu de frais à votre profit. Je vous ay suffisamment détaillé toutes les raisons qui doivent vous y engager, et je vous crois, actuellement, trop raisonnable pour ne pas y condescendre.

J'ai peu de tems pour m'entretenir avec vous, puisque je suis au moment de mon départ pour les eaux de Bagnères où je retourne encor pour ma santé. Celle de votre mère (1) est toujours bien chancelante. Elle attend sa sœur à Pasques prochain, qui revient de Cadix avec une pacotille d'environ trente mille francs. Il y a quatre ans qu'elle s'ennuye mortellement en Espagne, mais enfin elle y est demeurée pour y faire une espèce de fortune qui l'a met à l'abri de la

(1) Madame Lekain joua les soubrettes, au Théâtre français, de 1757 à 1767. Elle mourut en 1775.

misère. Voilà ce que fait la persévérance ! Vos tantes se portent à merveille. Madame Foucaut est revenue du Cap ; elle y a laissé son fils qui a bien déterminé de n'en revenir que quand il jugera ne pouvoir plus être à charge à sa mère. Julie n'est point encor mariée ; elle apprend à graver et elle y fait des progrès assés rapides. Votre frère est devenu plus grand et plus fort que vous ne l'êtes peut-être à présent. Je compte le faire partir pour Bordeaux dans le mois de novembre prochain, et le placer chez un négotiant, afin de le mettre en état, par la suite, de voler de ses propres ailes. Son application à l'étude me fait un très grand plaisir. Il a fait un cours d'histoire et de géographie chés mademoiselle Lecaïn (*sic*). M. Charme, qui lui a montré à écrire, à calculer et à tenir les livres et les comptes étrangers, m'en paraist fort content. Je l'ay un peu dégourdi en lui donnant un maître à danser et un maître en fait d'armes. Il a peu de facilité pour tous ces exercices, mais sa bonne volonté lui fait surmonter tous les obstacles.

Les seulles nouvelles d'Europe qui soient intéressantes sont la paix du Nord et le divorce du Roy de Dannemark avec la Reine son épouse. Son mariage est cassé, et elle est retournée dans les états d'Hanovre, où elle fera désormais sa résidence. Le comte de Struensée, premier ministre de Dannemark, et qui est la cause de ce divorce, a eu la tête tranchée, le poingt coupé et le corps écartelé.

Les deux impératrices du Nord et le Roy de Prusse se sont divisés entre eux la moitié du royaume de Pologne. L'autre moitié reste au roy Poniatowski, et l'on change les constitutions de sa nouvelle monarchie.

Notre dauphine et notre comtesse de Provence ne font point d'enfents. Nos princes sont toujours exilés de la cour. La misère et le discrédit sont plus grands qu'ils ne l'ont jamais été dans le royaume. La magistrature est horriblement humiliée, la finance est abymée, et le clergé commence à crier. C'est un volcan qui jette des flammes dans toutes les parties du royaume.

Adieu, mon cher enfent, aimés-moi toujours autant que je vous aime. Armés-vous de patience et croyés-moi pour toujours le meilleur des pères et le plus tendre des amis.

LEKAÏN (*sic*).

A M. Lekain, fils cadet (1).

Fontenay, ce 19 mai 1773.

J'ai sans doute eu tort, mon cher enfent, de ne m'être pas ressouvenu que je vous avais, cy-devant, assigné une somme plus forte pour vos

(1) Suscription : « A Monsieur Lekain, élève d'hydrographie, maison de madame Mingard, à la Paludate, près la manufacture, à Bordeaux. » Cette lettre est datée de Fontenay-sous-Bois où Lekain possédait une maison de campagne.

menus plaisirs, mais, comme vous le sçavés très bien, *erreur n'est pas compte*. Ainsi, je consens de bon cœur que madame Mingard double la somme, c'est-à-dire qu'elle fasse monter cette petite dépense à douze francs par mois. Dites aussi, de ma part, à madame Mingard, que je la prie de tirer à vue sur moy une lettre de change de cinq cents francs, vers le quinse du mois prochain, ou bien qu'elle me mande s'il luy est plus commode que je luy en fasse tenir une de pareille somme à Bordeaux. Je laisse cet échange à sa disposition, et je ferai toujours ce qui lui conviendra le mieux. Je ne partirai point de Paris sans écrire à M. de Montégut pour le remercier de toutes ses politesses et de ses bontés pour vous.

Je crois devoir vous prévenir encor que Bellecourt (1) viendra embellir votre scène au mois de juillet prochain, après avoir quitté la première saison des eaux de Balaruc (2) qu'il reprendra sur la fin du mois d'août. Il dit qu'il a un bras paralytique depuis l'âge de quinse ans. Si cette affection n'est pas admissible dans les écoles de médecine et de phisique, elle a pris, au moins, beaucoup de crédit dans le Sanhédrin comique, où l'on n'est ny juif, ny chrétien, ny phisicien, ny philosophe.

---

(1) Gilles Colson, dit Bellecourt (1725-1778), célèbre auteur du Théâtre français, excella à la fois dans la tragédie et dans la comédie.

(2) Balaruc-les-Bains, département de l'Hérault.

Tous les bruits de guerre contre la Russie seront sans fondement, tant que cette puissance n'attaquera pas la Suède, et tant que le Roy Louis XV nous gouvernera. Soyés très sûr de ce que je vous dis et que l'on vous renvoyera matelots et charpentiers.

Il est bien vray que l'Impératrice nous envoye pour ambassadeur, et le plus honnête et le plus spirituel et le plus bel homme de son royaume. C'est sans doute un très grand sacrifice de la part de cette princesse, mais enfin il convient à toutes celles qui portent le nom de *Sémiramis* de faire de grandes choses, et Catherine II en est grandement susceptible.

Je suis fort aise que vous ayés renoué connaissance avec Grandmesnil (1) : c'est un très digne homme dont la société doit vous paraître douce et solide en même tems. Je ne connais pas son talent, mais j'en crois aisément tout ce que vous me dites.

Quant au petit Serville, c'est un élève de Préville (2) qui doit avoir de sa tournure : je le connais fort peu, mais on m'en a dit du bien.

M. Régnier m'a enfin renvoyé le portrait de votre mère, mais, en vérité, celui qu'il a fait en

---

(1) Jean-Baptiste Fauchard de Grandmesnil, un des meilleurs comédiens qui aient paru sur la scène du Théâtre français (1737-1816).

(2) Pierre-Louis Dubus, dit Préville, célèbre comédien (1721-1799).

miniature, d'après l'original, est détestable pour le dessein et pour la couleur. Je veux que vous en ayés un autre. J'y joindrai même le mien, s'il vous fait plaisir, mais il me faut un peu de tems.

Il faut que je vous annonce, avant de finir ma lettre, l'arrivée de votre tante Monrose dont la santé est aussi délabrée que la gentillesse de son esprit est augmentée. Il y a toute apparence qu'elle va passer cette année-cy à se reposer et à se rétablir. Quand à la suite, je n'ay point les talents de Calchas et ne puis le prédire. Comment, d'ailleurs, prévoir des résolutions d'un an, lorsque le genre féminin en change d'un moment à l'autre?

Voicy quatre petits vers du marquis de La Fare, faits sur M. de Voltaire :

Rien ne change sur terre,
Que de place et de nom.
Les anciens nommaient Apollon
Le dieu que nous nommons Voltaire.

Voilà tout ce que j'avais dans mon greffe. Adieu, mon cher enfent, portés-vous bien, étudiés le plus que vous pourés; ornés votre esprit par de bonnes lectures, et vous trouverés, alors, que le tems coule bien rapidement. Mille et mille compliments à tous ceux qui pensent encor à moy.

Écrivés-moy d'un caractère un peu lisible, car il y a des mots, dans votre dernière lettre, que le diable ne pourrait pas déchiffrer.

Je vous embrasse de tout mon cœur et vous aime toujours bien tendrement.

LEKAÏN.

Au même.

Paris, ce 11 septembre 1773.

Je suis arrivé le six de ce mois, mon cher enfent; j'y ai lu votre lettre le sept, je vous fais réponse le onse, et vous recevrés vos huit cents francs le seise : assurément ce n'est pas perdre de tems, et c'est répondre très authentiquement à tout ce que vous désirés.

Votre lettre m'annonce que je vous dois compliments et félicitations sur vos progrès; aussi vous fais-je l'un et l'autre du meilleur de mon cœur.

Vous pouvés croire que ce n'est pas sans peine que je me suis arraché, cette année, au plaisir de vous voir et de vous embrasser, mais vous sçavés les raisons qui m'ont écarté de Bordeaux : MM. les actionnaires m'y ont fait un traitement, l'année dernière, qui n'est pas fait pour engager un homme à talents et dont ils ne peuvent que se louer; je ne sçais point me plaindre, parce qu'il est rare que l'on obtienne justice contre le plus fort, mais je sçais régler ma conduite envers ceux qui m'ont donné le mécontentement le plus sensible et le plus humiliant.

Vous me demandés mes deux montres

pour les négotier : j'y consens volontiers; elles vous serviront de premierre pacotille, et je souhaite de tout mon cœur qu'elles vous soient profitables.

Je ne puis vous dissimuler que les dix huit cents francs que je vous envoye et que vous recevrés chés M. de Carey ne m'ayent un peu dérangé : c'est une brèche que je réparerai avec plaisir, si vous continués de faire, dans l'art de la navigation, les progrès que je dois attendre de votre amour pour l'étude et de la bonne conduite que vous tenés.

Mes deux montres sont deux présents de leurs Altesses Royales les princes de Prusse. Je vous les sacrifie, en vous disant, comme Orosmane à Zaïre :

Eh bien, il faut vouloir tout ce que vous voulés!

J'écris à M. de Carey, à Neuville et à madame Mingard, pour les remercier des soins qu'ils ont eu de vous, et je m'acquitte de ce devoir avec autant de plaisir que je le ferais pour moy-même. Jugés, par là, de ma tendre amitié pour vous; j'espère, mon enfent, que vous la mériterés toujours, et c'est dans cet espoir que je vous vois partir avec moins de douleur.

Je vous recommande à Dieu, à votre honneur, à votre bon cœur, et je vous prie de vous ressouvenir toujours que vous avés en moy le père le plus affectionné et le plus tendre ami.

LEKAÏN.

Au même.

Paris, ce 21 janvier 1774.

J'ai fait un extrait de votre lettre, mon cher enfent; j'en ay composé une instruction qui me sera nécessaire pour solliciter par moi, ou par des individus plus adroits et plus intriguants, l'objet qui vous intéresse. Autant que mes faibles lumières peuvent s'étendre, je ne vois pas cette négociation très praticable, parce qu'il me paraît bien difficile de forcer les intéressés à une grande affaire, à choisir des officiers prédestinés et dont ils sont peu les maîtres; c'est peut-être mettre trop d'entraves dans des entreprises qui exigent la plus grande liberté de la part de ceux qui les font à leurs risques et périls.

Cependant je ferai tout ce qui dépendra de moy pour servir le capitaine Boy, et j'agirai sans le compromettre.

La *Sophonisbe* de M. de Voltaire est tombée à la première représentation (1), avec toute l'ignominie possible; elle s'est un peu relevée à la seconde, mais en tout c'est un bien faible ouvrage. On traîne M. de Voltaire dans la boue, et voilà ce que produit le zèle mal entendu!

Adieu, mon cher enfant, toute la petite société philosophique vous fait mille compliments; croyés qu'elle se ressouvient toujours de vous

(1) Cette représentation eut lieu le 15 janvier 1774.

avec plaisir et qu'elle apprendra vos succès maritimes avec autant de satisfaction que j'en ay moi-même à vous les prédire. Ce que M. Boyer a fait pour vous est on ne peut pas plus recommandable. Je vais luy écrire pour l'en remercier. Son estime et son amitié pour moy me sont d'un grand prix. Il n'est rien que je ne fisse pour témoigner à ce galant homme l'excès de ma sensibilité et de ma reconnaissance, mais je ne peux rien, et c'est mon plus grand regret.

Si vous êtes à Marseille dans six ou sept mois, je pourai vous y voir, et vous pouvés croire, mon cher enfent, que ce ne sera pas, pour moy, un faible plaisir. Je vous embrasse bien tendrement et suis tout à vous

LEKAÏN.

Au même.

Paris, ce 5 janvier 1777.

Il n'était pas possible, mon cher enfent, que vous pussiez jamais m'annoncer une nouvelle aussi heureuse que celle dont vous me faites part dans votre dernière du 18 juin de l'année qui vient d'expirer. Votre avancement est dû, sans doute, à votre bonne conduite, à votre capacité, à votre assiduité à vos devoirs, et monsieur Maillard, dont la justice égalle la bonté, s'acquiert un droit éternel à ma respectueuse reconnaissance. Vous voilà donc, mon enfant, un véritable personnage !

Hélas ! que cette nouvelle me comble de plaisir et de joye ! Je ne demande plus à Dieu que de mourir en vous embrassant, et s'il m'accorde cette satisfaction, j'irai me rejoindre, sans nul regret, à votre malheureuse mère. J'eusse été trop heureux de vous faire à touts mes derniers adieux, mais je n'étais pas né pour jouir d'une aussi douce satisfaction. N'en parlons plus, soyez heureux, voilà mon unique souhait.

Je viens de placer, sur la Comédie, les vingt mille francs qui vous sont échus par mon partage. Il est bien juste que vous en touchiés régulièrement les arrérages. Ainsi, lorsque vous recevrés cette lettre, vous pourés en toute sûreté tirer sur moy deux mille francs, en stipulant, par une quittance particulière, que vous reconnaissés avoir reçu, pour les deux années qui vous sont dues, la somme de 1 974 livres, et vous ferés, de plus, une petite note de l'excédent, parce que votre portion n'est pas tout à fait de vingt mille francs.

Je suis bien fâché que vous perdiés si tôt la société de M. de Saint-Emond ; il est rare d'en trouver une aussi agréable et aussi solide. Soyés bien en garde, mon cher enfent, contre toutes celles qui vous plairont à l'apparence, et qui n'ont pour principe ny la candeur, ny la bonne foy. L'esprit et la jentillesse ne sont rien auprès et, quoique ces derniers fassent le charme de Paris, ils sont trop souvent la source de touts nos désastres.

J'ai reçu des nouvelles de Banse, qui me paraît dans une position assés heureuse pour faire revenir sa femme auprès de luy. Il ne me parle point des cent écus que je luy avais remis pour vous, et que vous n'avés point touchés. Je ne crois pas, cependant, avoir lieu de m'inquiéter, et je me résigne à attendre une circonstance plus favorable. Il y a dix-huit mois que nos colons d'Amérique éprouvent une sécheresse qui n'a point d'exemple. Elle est cause que je ne puis tirer un sou de M. Bruant à qui j'ai prêté treize mille francs. ¡Ce coquin de Sibire jouit en paix, au Port au Prince, des vingt-deux mille livres qu'il m'a empruntées en 1771. Je passe sous silence un tas d'autres fripons qui m'ont trompé pour de plus modiques sommes, et je veux m'en consoler en apprenant que vous serés heureux et que vous serés toujours aussi intact, du côté de la probité, que celui qui vous renouvelle les assurances de son tendre attachement et qui vous aimera toujours du meilleur de son cœur.

LEKAÏN.

Mon frère et mes sœurs, vos cousins, Préville et sa femme vous embrassent bien tendrement et je vous jure, mon cher fils, que touts sont très sensibles à votre souvenir.

Je ne sçais si je vous ai mandé que le Roy régnant m'avait fait présent d'un habit turc superbe. Ou pense un peu à moy, sur mes vieux jours.

A. M. Lekain, fils aîné.

Paris, ce 10 d'Auguste 1777.

Oui, sans doute, mon cher enfant, c'est avec bien du plaisir que j'apprends de vous-même votre nomination à la place de directeur du Domaine du Roy : elle est, pour moi, une preuve non équivoque que vous avés mérité la confiance de vos chefs, et une nouvelle autorité pour solliciter, de nouveau, les bontés de M. de Sartine à votre égard. C'est à quoi je m'employerai avec bien du plaisir, dans le prochain voyage de Fontainebleau.

Vous me parlés sans cesse de votre retour en France, et vous pouvés croire que je le désire autant que vous. Rien ne m'attache plus au monde que ce qui me reste de votre malheureuse mère, mais serait-il prudent d'y songer, au moment où vous venés d'acquérir un nouveau grade qui peut vous conduire à quelque chose de mieux? Je ne le crois pas, et vous êtes trop sensé pour me contredire. Je pense, au contraire, qu'il faut vous affermir dans la nouvelle place que vous occupés, vous y consacrer pendant quelque temps, et qu'elle soit le motif qui détermine le ministre, non seulement à améliorer votre sort, mais encor à vous rapprocher de touts ceux qui vous aiment et dont vous ferés les délices, à votre retour. C'est pour vous, mon cher enfent, pour votre femme future, et pour les vôtres

que j'embellis ma bicoque de Fontenay, que vous trouverés bien changée. J'en jouirai bien moins que vous, et je souhaite au moins que celui qui l'a fondée se rappelle, de temps en temps, à votre mémoire.

Votre frère a enfin quitté la Comédie : sa raison et son bon cœur n'ont pas peu contribué à le tirer de ses égarements. Je l'ai placé chés un bon négotiant de Rouen. Il me paraist très content de son nouvel état, et je me flatte actuellement de le voir bien établi, lors de sa majorité. Il est d'un caractère doux ; son âme est honnête, son esprit est cultivé, et l'on m'assure qu'il est rempli d'intelligence pour son nouvel état. Vous conviendrés, mon cher enfant, qu'avec tous ces avantages, et assuré d'une fortune honnête, il peut commencer un établissement durable et trouver une femme qui fasse son bonheur en améliorant son sort. Il n'est point de perspective, pour moi, plus consolante, après la perte affreuse que j'ai faite. Si Dieu me permet de vous voir encore, vous, vos femmes et vos enfants, avant qu'il me rejoigne à votre malheureuse mère, je mourrai sans peine et sans regret.

Je vais écrire à M. Banse sur ce qui vous intéresse, et même sur ce qui me regarde, car il ne m'a pas encor restitué les cent écus que j'espérais que vous recevriés de madame Banse. Ma jeune sœur luy a prêté deux cent francs, et il ne paraist pas qu'il songe encor non seulement à la rembourser du capital, mais même à luy en payer les

intérests. Cependant on m'a assuré qu'il était dans une très bonne posture au Cap, et que son nouvel emploi à Saint-Domingue lui était bien plus avantageux que tout ce qu'il possédait à l'Isle de France. Il se peut qu'il se trouve dans l'embarras, au commencement d'un nouvel établissement, mais il est impardonnable de laisser ses créanciers dans le doute où ils sont sur la solidité de leur débiteur. Je pourai peut-être vous en donner des nouvelles plus positives dans ma première lettre.

On parle beaucoup de guerre avec l'Angleterre, mais je ne pense pas que ces fiers Bretons, épuisés par celle qu'ils font depuis trois ans à leurs colonies d'Amérique, soient assés imprudents pour nous la déclarer, surtout la marine française étant aujourd'hui sur le pied le plus respectable : cent vaisseaux de ligne, un nombre proportionné de frégates, de brûlots et de bâtiments de transport, mettent au moins la France et ses possessions à l'abri de toute insulte.

Soyés tranquille pour votre petit coin de terre, mon cher enfent ; cultivés en paix vos denrées nationales, et si vous voulés me faire un vrai plaisir, envoyés-moy, par le premier navire qui fera voile pour notre continent, un baril d'environ cent livres du meilleur caffé de votre crû. Vous en tirerés sur moy le montant, comme vous êtes habitué de le faire pour les petits secours dont vous avés besoin.

On a cru, un moment, que monsieur le duc de

Choiseul allait rentrer en grâce; la Reine le désirait, la cour de Vienne le sollicitait sourdement, mais il paraist que le Roy ne s'en est pas soucié et qu'il a craint que ce ministre, très noble et très prodigue, ne dérangeât touts ses plans d'économie. Il n'en est plus question du tout, et M. le duc de Choiseul n'est plus occupé qu'à améliorer ses terres et à embellir son superbe château de Chanteloup. C'est le plus grand seigneur qui existe dans le royaume, le plus généreux et le plus aimable des philosophes.

Vous ne serés peut-être pas fâché d'apprendre que M. de Voltaire, mon protecteur et mon patron, vient de faire une tragédie nouvelle à quatre-vingt-trois ans (1), et qu'elle est remplie de beautés du premier ordre, quoiqu'en général elle se ressente des glaces de son âge. Je compte vous faire le cadeau de ses œuvres, en quarante volumes, aussitôt que j'en pourrai avoir un exemplaire. Je souhaite que la lecture vous en soit aussi agréable que j'ai de plaisir à vous la procurer. Adieu, mon cher enfent, je vous embrasse du meilleur de mon cœur, et vous porte les vœux bien sincères de toute votre famille.

LEKAÏN.

---

(1) Il s'agit évidemment de la tragédie d'*Irène* qui fut représentée le 16 mars 1778, et pendant la sixième représentation de laquelle eut lieu la cérémonie du couronnement du buste de Voltaire.

Passage du pont du Tabor, à Vienne (1805) (1).

Le 22 Brumaire an XIV (13 novembre 1805), nous arrivâmes devant Vienne. Après quelques pourparlers, il fut décidé que l'armée entrerait en ville. Le prince Murat et le maréchal Lannes reçurent les clefs offertes d'assez mauvaise grâce; après cela, les généraux avec leurs états majors et le général Oudinot et quelque cavalerie, traversèrent la ville au grand trot, pour se rendre au pont du Tabor. Nous avions passé les premiers ponts sans difficulté, mais, arrivés au dernier, qui est fort large, nous vîmes qu'il avait été préparé de manière à être anéanti en une minute.

Quelques canonniers qui étaient à l'entrée nous signifièrent qu'ils allaient mettre le feu à l'artifice, si l'on tentait le passage. On avait ôté, en quatre endroits, les madriers, afin d'empêcher d'y passer au galop. On s'arrêta, on mit pied à terre à gauche, derrière la digue; à droite, on plaça quelques canons. L'infanterie n'arrivait pas et le maréchal Lannes, s'impatientant, marcha seul sur le pont, parla aux canonniers et, tout en se promenant, suivi de quelques aides de camp, arriva à l'autre bord. Le général Oudinot fit de même. Enfin, à peu près une dizaine de

(1) Communication de M. le VICOMTE DE GROUCHY. Extrait des papiers du général Gourgaud. — L'épisode de la surprise des ponts de Vienne par les généraux français est rapporté par Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, éd. de 1847, tome VI, p. 260.

généraux et officiers passèrent ce pont. Arrivés de l'autre côté, où était une partie de l'armée autrichienne, nous reprochâmes aux canonniers, dont les pièces étaient sur le pont, nous leur reprochâmes, dis-je, leur conduite, et fîmes si bien, en leur parlant d'armistice, de paix, etc., que nous les décidâmes à retourner leurs pièces, ce qu'ils firent, aidés par nous. De cette manière, les pièces toutes chargées se trouvaient braquées sur les Autrichiens, et le capitaine d'artillerie qui les commandait paraissait très en colère; mais, maintenu par la présence du maréchal et des généraux, il n'osait pas donner des ordres pour faire feu.

Cependant, l'infanterie d'Oudinot arrivait à l'entrée du pont. Le maréchal Lannes et presque tous les officiers se trouvaient sur le pont, à peu près à cinquante pas en avant des pièces. Alors ce capitaine, voyant le maréchal éloigné de lui et l'infanterie prête à passer, parla à sa troupe et fit, dans un instant, retourner ses trois pièces en commandant : « Feu ! *Furep !* » A ce mot, le canonnier perd son tems à chercher à allumer la lance au boute-feu, le capitaine le lui arrache et veut mettre le feu lui-même. Un officier se précipite sur lui; ils tombent ensemble sur les pièces; le maréchal et les officiers reviennent sur les pièces en disant que c'est affreux, abominable de vouloir tirer, la paix étant signée, etc., etc. Les canonniers autrichiens ne savaient ce qu'ils devaient faire. Le capitaine, voyant que

son coup avait manqué, tâchait d'animer ses hommes; il invitait même les officiers d'infanterie à s'emparer de nous. Nous allions être massacrés ou prisonniers.

Arrive le prince d'Auersberg avec le général Bertrand qui avait été envoyé près de lui en parlementaire (probablement pour le retenir dans son quartier, à deux lieues du pont). Aussitôt que le maréchal aperçut le prince, il fut au-devant de lui en lui demandant la mort de l'officier qui avait osé crier *feu!* et l'engager à passer le pont, pour parler au prince Murat qui était de l'autre côté. Le prince, étonné, met pied à terre, et, accompagné du colonel Zeckler et de quelques officiers, repassa le pont avec nous. L'infanterie, pendant ce temps, avança un peu sur le pont, mais le prince d'Auersberg, ayant signifié qu'il allait se retirer si elle ne s'arrêtait pas, on fit faire halte à la colonne Oudinot.

Le prince d'Auersberg dit au prince Murat qu'il n'avait pas d'ordre pour laisser passer les Français, qu'il était très possible que la paix fût faite, mais qu'il n'en avait point connaissance. Le maréchal, alors, chercha à l'intimider en lui disant qu'il allait être cause de la mort de dix mille hommes, qu'il serait fusillé! Le prince Murat calma le maréchal et approuva l'idée que donnait le prince d'Auersberg d'envoyer un officier à François II pour prendre ses ordres.

La discussion ainsi terminée, le prince et le maréchal dirent au prince d'Auersberg qu'ils

allaient le reconduire à l'autre bout du pont, ce qu'ils entreprirent accompagnés de beaucoup d'officiers français. Arrivés en tête de l'infanterie, qui s'était arrêtée sur le pont, on lui fit signe de suivre. Le prince d'Auersberg marchait devant, à côté du prince Murat et du maréchal Lannes, et derrière lui, étaient les aides de camp qui l'empêchaient de voir le mouvement de l'infanterie. Les Autrichiens voyaient bien venir la colonne, mais, voyant le prince d'Auersberg et le colonel Zeckler en avant, ils crurent que l'affaire était arrangée, la paix faite, etc. Ils ne tirèrent point. Arrivé à ses pièces, le prince d'Auersberg se retourna pour saluer le prince Murat et le maréchal. Alors la colonne se précipite et s'empare des batteries. Le prince crie à la trahison. Vaines paroles! Il n'était plus temps, et le passage était forcé!

On ne peut reprocher au prince d'Auersberg que de n'avoir pas été au pont, lorsque les Français sont arrivés.

La colonne d'Oudinot traversa le corps autrichien, toujours en disant que la paix était faite et que les Français n'en voulaient qu'aux Russes. La cavalerie, enfin une grande partie de l'armée était passée, et les Autrichiens restaient toujours. On leur avait même fait repasser, sur la rive gauche, une grande quantité d'artillerie, quand, le soir, l'Empereur, à qui on avait rendu compte que le pont était pris, ainsi que 12000 hommes et 500 pièces de canon, arriva et fut fort surpris

de voir les canonniers autrichiens le saluer et garder leurs parcs. Il demanda ce que cela signifiait. On lui expliqua ce singulier passage. Alors il fit venir la Garde Impériale, donna ordre aux Autrichiens de repasser sur la rive droite et, là, leur fit mettre bas les armes en présence d'un grand nombre de Viennois qui se désespéraient.

La colonne se dirigeant sur Stockerau, rencontrait des régiments, parcs, etc., et leur disait : « La paix est faite, allez à Vienne ! » A mesure qu'ils passaient le pont, on leur faisait mettre bas les armes. Ce passage a donné plus de 20,000 prisonniers, et toute l'artillerie de campagne (600 pièces) que les Autrichiens avaient évacuée de Vienne.

Comment aurait-on forcé ce passage ? Les Russes arrivaient et toute l'armée autrichienne pouvait les attendre tranquillement, les Français séparés d'elle par le Dauube. Le maréchal Mortier avait bien passé le Danube à Lintz et marchait par Crems, sur la rive gauche. Mais qu'eût-il fait seul contre les forces qui s'y trouvaient ? Par suite de ce passage, nous débouchâmes à Hollabrunn, sur l'arrière-garde russe, et nous aurions pu l'anéantir au combat d'Hollabrunn.

Une pétition en faveur de Mlle Reboul (1824) (1).

A son Excellence le maréchal de Lauriston, ministre secrétaire d'État au département de la Maison du Roi.

Monsieur le Maréchal,

Une œuvre d'une utilité importante a été heureusement commencée sous vos auspices. Votre bienveillance pour l'institution de Mlle Reboul a puissamment secondé les intentions paternelles de Sa Majesté : sans doute la munificence royale a déjà beaucoup fait pour relever un établissement qui allait périr.

Mais aujourd'hui, par suite de circonstances que l'on ne pouvait prévoir, le besoin est plus urgent que jamais, et si, jusqu'alors, le zèle et le courage de la vertueuse institutrice avait suppléé à l'insuffisance de ses ressources, ces resssources venant à manquer sans de nouveaux secours, il faut que l'établissement succombe.

Cependant, Sa Majesté a trop fait pour que nous puissions croire qu'Elle permette que son ouvrage demeure incomplet. Nous avons la confiance, Monseigneur, que vous voudrez bien, encore en cette occasion, seconder les intentions

(1) Communication de M. Antoine Guillois. — Cette pétition, non datée, doit être de 1824 (V. l'*Almanach royal*). Signée de quarante députés, elle peut servir d'épilogue à une affaire de prosélytisme qui fit grand bruit en 1821 et 1822, à la suite d'une plainte adressée par M. Loveday à la Chambre des députés contre Mlle Reboul, institutrice, qui avait converti à son insu ses filles à la religion catholique.

bienveillantes que le Roi daigne manifester constamment en faveur de Mlle Reboul, et nous supplions Votre Excellence d'accorder à cette respectable institutrice une augmentation de dix élèves. Dès lors, la maison se suffit à elle-même; l'intrigue et la malveillance se trouvent déjouées et le succès lui est assuré pour toujours.

Désirant contribuer, autant qu'il nous est possible, à la bonne œuvre, et donner aussi à Mlle Reboul un témoignage de confiance et d'intérêt, nous nous sommes concertés sur les moyens à prendre pour la dédommager, du moins en partie, des sacrifices énormes qu'a dû exiger d'elles une lutte aussi longue. A cet effet, une souscription va être ouverte dans la Chambre des Pairs et des Députés, mais, pour dernière faveur, nous demandons à Votre Excellence que la somme qu'elle a offerte à Mlle Reboul soit inscrite en tête de cette souscription.

Le maréchal de camp, comte Louis de Saint-Marsault; Castelbajac; le comte de Berbis; Pardessus; marquis de Saint-Géry; Fr. de Pinteville-Cernon; vicomte de Saint-Blanquat; le chevalier de Hercé; Boucher; M. L. Thomassin de Bienville; V. de Sainte-Maure; La Roche Saint-André; le baron de Coupigny; Humbert de Sesmaisons; Loisson; Borel de Brétizel; de Curzay; le marquis de Gourgues; le comte Auguste de Saint-Légier; de Vassé; Joffrion; Piet; Préveraud de la Boutresse; R. S. Ollivier; Strafforello; le baron Jankowitz; le comte d'Effiat; Despériers; Clausel de Coussergues; marquis d'Auberjon; Lavalette; le marquis de Bailly; L. Potteau d'Hancardrie; Le Clerc de Beaulieu; de Boisjourdain; Du Maisniel; comte de Salaberry; Chevalier-Lemore...

Lettres de Lofficial sur la Révolution de 1789
(*Fin*).

Le Clergé se voit avec peine à la veille de perdre ses hautes prérogatives, et surtout de devenir un corps soldé dans l'État. La modestie ecclésiastique s'en trouve fortement humiliée; la Noblesse ne voit pas avec moins de peine échapper le droit que, depuis longtemps, elle avait usurpé, de jouir de la plus grande partie des biens et des plus hautes prérogatives de la société, sans contribuer aux charges de l'État. Par l'abolition des droits féodaux, l'un et l'autre regrettent de n'être plus des ordres distincts et séparés dans le royaume. Les magistrats regrettent la grande puissance dont ils étaient revêtus, avant cette révolution.

Les prêtres, dont la conduite est connue, et plusieurs nobles, plus attentifs à leurs intérêts qu'au bien de l'État, craignant d'être livrés à la fureur du peuple, décampent; mais il a été arrêté, aujourd'hui, que le président ne leur délivrerait plus de certificats et que, lorsque des raisons puissantes les forceraient à se retirer, ils en feraient part à l'Assemblée.

N'égare pas le bulletin que je t'envoie, je n'ai pas eu le temps de le porter sur mon journal, et il est probable que je ne le pourrai faire. Comme je suis un peu enrhumé, je n'allai point hier à la séance du soir et profitai de l'instant pour le faire. Communique-le à Mignard et à ton frère.

Le roi est à Paris ; l'Assemblée s'y rendra incessamment ; j'ignore où je logerai ; ce sera le plus près possible de l'Assemblée. Écris-moi sous la double enveloppe de Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Heureux ceux qui nous succéderont dans les prochaines législatures ; ils pourront suivre avec sûreté la route que nous leur avons aplanie à travers mille périls, et après les plus grands travaux. Fasse le Ciel que nos peines et nos fatigues tournent à l'avantage de notre patrie !

Bulletin.

Lundi 5 octobre 1789. — Le roi envoya à l'Assemblée sa réponse aux articles constitutionnels et à la Déclaration des Droits de l'homme, qui avaient été présentés la semaine précédente à son acceptation. Ces articles n'étaient pas susceptibles d'éprouver un refus de la part du roi, parce que le droit de *veto*, accordé suspensivement au monarque, ne peut frapper que les actes de législation, et non point ceux de la Constitution, qui règle et limite les différents pouvoirs ; parce qu'enfin tout peuple qui est assemblé pour établir sa Constitution, est son juge suprême, et celui qui, pour cette même Constitution, reçoit la plénitude de ses pouvoirs, n'ayant qu'un pouvoir constitué, ne peut s'élever contre les pouvoirs constituants. Aussi le roi, par sa réponse, accorda-t-il son accession à ces articles de la Constitution.

Il n'y a pas de doute que, si la France est mécontente de cette Constitution, elle peut la changer; mais le roi, qui ne gouverne que par elle, n'en peut suspendre les effets sur des prétentions éventuelles. Le roi disait « que ces articles ne lui présentaient pas tous indistinctement l'idée de la perfection, mais je crois, ajoutait-il, qu'il est louable, en moi, de ne pas différer d'avoir égard au *vœu présent* des députés de la Nation et aux *circonstances alarmantes* qui nous invitent si fortement à vouloir, par-dessus tout, le prompt rétablissement de la paix, de l'ordre et de la confiance. »

On pouvait croire, d'après cela, que le roi ne cédait qu'aux circonstances et que, dans un temps plus heureux, il pouvait se refuser à l'observation de la Constitution. Ces réflexions occasionnèrent de vifs débats, qui furent prolongés depuis neuf heures jusqu'à six heures du soir, et l'Assemblée arrêta que son président retournerait devers le roi pour le supplier d'accepter purement et simplement les articles de la Constitution et la Déclaration des Droits de l'homme.

Le roi déclara, le même jour, faire cette acceptation pure et simple.

Tandis que nous délibérions, Paris était dans la plus grande agitation, occasionnée par le défaut de pain. Les ennemis du bien public étaient parvenus à affamer Paris, et la disette la plus grande s'y faisait sentir. Non seulement on empêchait le blé d'arriver à Paris, mais on don-

nait de l'argent aux meuniers pour ne pas moudre et aux boulangers pour ne pas cuire; le but était d'exciter les Parisiens contre l'Assemblée Nationale, en lui imputant les causes de la famine qui se faisait sentir dans la capitale et, par là, de faire séparer l'Assemblée, de la dissoudre même, en faisant déclarer par les Parisiens qu'ils ne reconnaissaient point d'autre autorité légitime que celle du roi, et qu'ils étaient contents du régime ancien. On avait pris des précautions pour assurer l'exécution de cet infâme projet, qui aurait plongé les Français dans la servitude plus profondément qu'auparavant. Le jeudi 1er octobre, les Gardes du roi donnèrent un grand dîner aux dragons et au régiment de Flandre, qui sont actuellement à Versailles. La salle de spectacle de l'Opéra leur servit de réfectoire. Le duc de Guiche, gendre de madame de Polignac, d'après les conseils et la bourse de la reine, dit-on, en faisait tous les frais. Le roi, revenant de la chasse, les vint voir; la reine accompagnée du Dauphin et de Madame Royale, les honora de sa visite. La présence de leurs maîtres fit, selon toutes les apparences, oublier à ces militaires ce qu'ils devaient à la Majesté Royale, à l'Assemblée des Représentants de la Nation, et à la Nation en général; on assure qu'ils se transportèrent au château : quelques grenadiers du régiment de Flandre montèrent à l'assaut par la Cour de Marbre, dans la chambre du Roi qui, dit-on, donna la main à un de ces

braves. Ils crièrent : « Vive le Roi! Vive la Reine! Vive la famille royale! Vive le comte d'Artois! Au diable l'Assemblée Nationale! » La cocarde nationale dont les dragons et le régiment de Flandre étaient décorés, fut foulée aux pieds et l'on arbora la cocarde blanche. La musique de ces troupes donna un concert au Roi, et ils jouèrent cette ariette de *Richard Cœur-de-Lion* :

O Richard, o mon Roi! l'univers t'abandonne!
Il n'est que moi, etc.

Le samedi suivant, on recommença cette orgie dans le manège des Gardes du corps, où l'on assure que les troupes s'oublièrent plus que jamais, qu'elles formèrent le dessein de venir à l'Assemblée le sabre nu, le pistolet au poing, nous forcer à crier : « Vive le comte d'Artois ! » et à boire à sa santé. Ces faits ont été dénoncés, lundi dernier, par un membre de l'Assemblée, avec offre d'en faire la preuve. Le même jour, samedi, plusieurs gardes du Roi, dragons, officiers et soldats du régiment de Flandre voulurent forcer les soldats de la milice nationale à quitter la cocarde nationale et à prendre la cocarde blanche. On assure aussi, et le fait a été donné à notre Assemblée comme certain, que, dimanche, les dames de la Cour distribuaient des cocardes blanches ; qu'à Paris, un grand nombre de citoyens avaient quitté la cocarde nationale et pris ou la cocarde noire, ou la cocarde blanche.

On doutait si peu du succès, que les prêtres et les nobles de l'Assemblée avaient pris le ruban blanc et le tiraient de leur poche lorsqu'ils rencontraient des nobles ou des officiers : c'était le mot de ralliement, que les ennemis de la liberté avaient adopté. Ce fait m'a été particulièrement assuré par plusieurs personnes, et notamment par le curé du vieux Pouzauges (brave citoyen de notre connaissance).

Le Parlement de Paris et toute l'armée qui y est attachée se répandaient dans les différents quartiers de Paris, augmentaient les maux et en accusaient l'Assemblée nationale. Ils se plaignaient de tous ses décrets et prêchaient que l'ancien état était mille fois préférable au nouvel ordre de choses que l'Assemblée voulait établir. Jamais orage plus violent n'a menacé l'Assemblée ; la plupart des districts de Paris, corrompus ou séduits par nos ennemis, se déclaraient contre l'Assemblée ; mais l'ange tutélaire qui veille sur la France a dérangé leurs projets et a fait tourner contre eux la révolution qu'ils avaient fomentée et qui vient d'éclater.

Sur les cinq heures du soir, lundi 5 octobre, environ six mille femmes de la populace de Paris arrivèrent à Versailles ; nous étions encore assemblés ; une cinquantaine d'entre elles furent députées vers nous et demandèrent à être introduites à l'Assemblée. Elles furent admises : elles avaient à leur tête un orateur qui exposa rapidement les malheurs qui affligeaient la capitale,

l'affreuse disette qui y régnait, les précautions prises par les méchants pour occasionner la famine et porter les habitants de cette immense cité au désespoir. Enfin elles demandaient du pain qui leur manquait à Paris, depuis vingt-quatre heures. Elles demandaient aussi la punition et la recherche des coupables.

Pendant qu'elles haranguaient, une troupe de six ou sept mille Parisiens armés, envoyés comme avant-garde, moins pour réclamer du pain que pour se venger des Gardes du corps qui les avaient insultés en foulant aux pieds la cocarde nationale, se rendaient au château ; les Gardes du corps, les dragons et le régiment de Flandre étaient sous les armes en ordre de bataille. Les Parisiens, qui avaïent résolu de combattre les Gardes du corps, se présentèrent devant ces escadrons. Le combat s'engagea, il y eut quelques coups de fusil lâchés de part et d'autre, mais le signal du combat fut un coup de sabre donné par un Garde du corps à un soldat de la milice parisienne qui était alors sans armes. La sentinelle de la milice de Versailles, indignée de cette lâcheté, de son poste, lâcha un coup de fusil au Garde du corps, qui lui cassa le bras près de l'épaule ; d'autres coups de fusil partirent qui tuèrent le cheval du Garde du Roi.

Un autre garde, par un carreau de la fenêtre d'un des appartements, tua un officier de la Garde parisienne : aussitôt, plusieurs coups de fusil partirent, et le Garde du Roi fut tué dans

l'appartement même. Six mille hommes de nouvelles troupes de Paris arrivèrent, sur les 7 heures du soir, avec dix pièces de canon. Pour lors, une grande partie des Gardes du Roi lâchèrent pied ; ils fuirent à toutes jambes au travers de la plaine ; j'en vis passer un fuyant à cheval et nu-tête.

A 8 heures du soir, arriva encore un nouveau renfort de six à huit mille hommes de troupes parisiennes.

A 11 heures du soir, le gros de la troupe arriva avec quinze pièces de canon ; on annonçait que leur projet était d'enlever le Roi pour le forcer d'habiter Paris, et de massacrer la Reine.

Nous avions levé la séance à 10 heures du soir, étant restés assemblés sans interruption depuis 9 heures du matin. A minuit, le Roi fit battre la caisse dans toutes les rues pour engager les députés à se rendre à l'Assemblée ; nous nous y rendîmes aussitôt ; son projet était de se jeter dans le sein de l'Assemblée Nationale, comme il avait fait dans un temps moins critique, le 15 juillet dernier. Mais déjà les Gardes qui défendaient les portes avaient été forcés, les portes enfoncées, quelques Gardes du corps furent massacrés à la porte de la Reine, et la Reine n'eut que le temps de se sauver en chemise chez le Roi. Un moment plus tard, elle eût probablement été égorgée dans son lit, tant le peuple était irrité, et tant était grand son acharnement.

On respecta, cependant, l'appartement du Roi,

mais Sa Majesté entendait le tumulte des combattants et les cris des mourants : quel spectacle cruel pour un roi de voir son palais violé par ses propres sujets, et ses officiers mourir en le servant ! Quelle affreuse nuit pour Leurs Majestés ! La Reine fondait en larmes, et le Roi ne pouvait retenir ses sanglots.

A 6 heures du matin, mardi, il arriva de nouvelles troupes, au nombre de sept à huit mille.

J'observe que le château fut investi et que le surplus des troupes se retira dans l'église de Saint-Louis où elles passèrent la nuit. Les Parisiens eurent soin d'établir des officiers de la milice pour la garde du Roi. Alors ils avaient fait prisonniers sept gardes du Roi, et, dès le matin, ils les envoyèrent à Paris, où une mort cruelle les attendait. A six heures et demie du matin, les troupes se rendirent au château, sous les armes et avec des canons ; une autre partie se transporta à l'Hôtel des Gardes du Roi, força les portes, prit les chevaux, et fit prisonniers les Gardes du Roi qui s'y trouvèrent. La populace, après avoir coupé la tête de deux Gardes du Roi, les mit au bout des piques et les porta sous les fenêtres du Roi, où toute la milice de Paris était, demandant à grands cris que le Roi se rendît à Paris.

Le Roi parut sur le balcon de sa chambre, demanda aux Parisiens, ses sujets, la grâce de ses Gardes déjà envoyés à Paris, et de ceux qu'ils tenaient prisonniers, tous destinés à la mort.

M. le marquis de Lafayette, commandant les troupes parisiennes, obtint d'elles ce que le Roi leur demandait, mais à condition que, rendus à Paris, ils demanderaient pardon aux Parisiens. Le Roi leur promit qu'il se rendrait à Paris, dans ce jour, avec la Reine.

L'Assemblée Nationale arrêta, sur les 9 heures du matin, que, pendant la présente session, elle était inséparable du Roi. Une députation fut chargée d'aller porter cette décision à Sa Majesté. Quel spectacle déchirant pour les Représentants de la Nation, fidèles à leur Roi, de voir toutes les cours et tous les appartements de leur auguste chef remplis de gens armés, et leur Roi livré à leur discrétion ! Nous aperçûmes la Reine et ses enfants, les larmes aux yeux, dans l'embrasure d'une porte de cabinet, et les dames de France, toutes dans un état qui faisait verser des larmes aux spectateurs, et le Roi, dans son cabinet le plus reculé, les yeux rouges, l'expression du chagrin le plus cuisant sur la figure, nous fit éprouver à tous un sentiment bien douloureux.

Les ministres l'accompagnaient. Le Roi nous répondit qu'il recevait avec une vive sensibilité les nouveaux témoignages de l'attachement de l'Assemblée Nationale : « Le vœu de mon cœur, a-t-il ajouté, est, vous le savez, de ne jamais me séparer d'elle ; je vais me rendre à Paris, avec la Reine et mes enfants, et je donnerai tous les ordres nécessaires pour que l'Assemblée Nationale puisse y continuer ses travaux. »

L'Assemblée nomma aussitôt une députation pour accompagner le Roi à Paris. Les troupes parisiennes défilèrent, emportant avec elles plusieurs chariots de pain, et portant à leur tête celles de deux Gardes du corps, sur de hautes piques.

Au milieu de la troupe étaient les Gardes du Roi, prisonniers, conduits à pied et désarmés, entre deux soldats de la Garde de Paris. Ensuite venait une cavalerie nombreuse, augmentée encore par ceux de la milice de Paris qui s'étaient emparés des chevaux des Gardes du corps. Le Roi était avec la Reine, et leurs deux enfants dans la même voiture ; venaient ensuite Monsieur, Madame, Mesdames de France, les seigneurs de la Cour et les députés.

Leurs Majestés traversèrent, de Versailles à Paris, au milieu d'un peuple immense ; les femmes, qui étaient venues de Versailles, insultèrent presque continuellement la Reine jusqu'à Paris ; elles menaçaient de l'attacher à un réverbère en arrivant, lui imputaient tous les malheurs qui, depuis quelques années, ont désolé la France ; enfin elles osaient la traiter plus ignominieusement que la dernière fille de Paris. La Reine poussait des hauts cris, serrait le Roi qui, pour cacher ses larmes, se couvrait la figure de son mouchoir. Les ecclésiastiques de la députation furent insultés plusieurs fois dans la route. Arrivées à Paris, Leurs Majestés se rendirent à l'Hôtel de Ville, où elles furent complimentées

et dédommagées, autant que possible, par les gens honnêtes qui s'y trouvèrent, des insultes qu'elles avaient reçues de la populace. Elles revinrent ensuite aux Tuileries.

On a assuré que, lorsque la Reine descendit de l'Hôtel de Ville, une femme lui dit : « Ma belle dame, à tout péché miséricorde ! On vous pardonne pour cette fois, mais n'y revenez pas ! »

Voilà donc le Roi prisonnier de ses sujets, à la discrétion des Parisiens ! Quelle situation critique, que d'angoisses le Roi n'a-t-il pas dû éprouver pendant ces deux jours ! Quelle terrible leçon pour les autres monarques de l'Europe !

J'ai oublié une circonstance intéressante : le Roi et la Reine, voyant le danger qui les menaçait, prirent, le lundi soir, la résolution de se rendre à Rambouillet, où il y a beaucoup de troupes ; quatre voitures vides avaient déjà été envoyées en avant, mais elles furent arrêtées par la milice, et, d'ailleurs, toutes les issues du château étaient investies.

La vie de la Reine était exposée ; les femmes qui s'étaient rendues au château demandaient sa tête à grands cris : on lui conseilla, sur les huit heures du soir, de fuir à la faveur d'un déguisement. Elle eut la fermeté de répondre que sa tête était prête, mais qu'elle mourrait à sa place et n'abandonnerait pas le Roi et ses enfants.

Le projet, en excitant cette révolution, était, comme je l'ai observé, d'ameuter le peuple contre l'Assemblée et de faire partir le Roi pour Metz ;

le marquis de Bouillé venait avec trente mille hommes, décidé à reconquérir ce que l'autorité despotique avait perdu, et à asservir le peuple plus fortement qu'auparavant.

On assure que la Reine devait faire donner, le lundi 5 octobre, un grand souper au petit Trianon, à tous les officiers de dragons et du régiment de Flandre qui sont à Versailles, et des Gardes du Roi. On ajoute que les troupes qui sont à Rambouillet devaient se réunir dans cette nuit au petit Trianon, et prêter un serment qu'elle exigeait. Si cela est, que ses perfides conseillers sont coupables ! Et les injures qu'elle a reçues ont dû lui paraître une punition aussi juste qu'elles étaient amères.

Il faut avouer que les Gardes du Roi ont payé chèrement leurs orgies. Combien la conduite de ceux-ci est opposée à la conduite de ceux qui, dans le mois de juillet, lorsque la sûreté et la liberté de l'Assemblée Nationale étaient menacées, avaient résolu de se mettre entre les troupes étrangères envoyées contre l'Assemblée et de périr tous en défendant les représentants de la Nation ! Leur étourderie leur a attiré des malheurs et le plus grand est le déshonneur qui rejaillit sur ce corps : quels reproches n'auront pas à leur faire ceux qui sont en quartier d'hiver et qui s'étaient toujours montrés bons citoyens !

Un jeune Garde du corps arrivait de la province mardi, ignorant tout ce qui s'était passé ; il fut arrêté en arrivant et mis à mort. Le nombre

des morts est incertain : les uns le font monter à trente, les autres à vingt-cinq, et à dix-huit des deux côtés. On assure qu'il n'y a eu que six Gardes du Roi tués et plusieurs blessés; n'y aurait-il eu qu'une seule mort, c'est trop!

On ne pense pas que les ennemis du bien public essayent de nouveau à exciter de la fermentation; jusqu'ici, toutes leurs trames ont tourné contre eux : remercions-en la Providence et espérons que, désormais, l'Assemblée Nationale ne sera plus arrêtée dans ses travaux. Le pain abonde actuellement à Paris, et la plus grande tranquillité y règne.

Versailles, le 12 octobre 1789.

... Le Roi nous a fait déclarer qu'il fixait son séjour le plus habituel à Paris : en conséquence, et d'après la délibération de l'Assemblée, on nous prépare une salle à Paris, près les Tuileries, où le Roi réside. Nous nous y rendrons sous huit jours. Le séjour du Roi à Paris réparera les pertes immenses que cette grande cité avait faites, depuis trois mois; plus de 80 mille familles l'avaient abandonnée; de là la cause de la grande misère : les artisans de tout genre étaient sans occupation. L'abondance va renaître et, sous deux mois, Paris sera plus peuplé qu'il ne l'a jamais été. J'y allai, hier, pour me procurer un logement à portée de la salle; on les tient

très hauts; je n'en ai arrêté aucun. La plus grande tranquillité y règne. J'allai chez le Roi : ce ne sont plus les Gardes du corps qui le gardent, c'est la milice parisienne.

Vendredi et samedi derniers, on arrêta plusieurs personnes accusées d'être complices de la cabale qui a occasionné la dernière révolution, dont le succès n'a pas répondu aux désirs des auteurs. Parmi ces personnes arrêtées sont le comte de Tressant, mademoiselle de Bissy, M. Vidault de la Tour, conseiller d'État, M. de Livron, ancien conseiller au Parlement, deux capucins, deux conseillers au Parlement, Calonne, etc. Ils ont été conduits aux prisons de Saint-Germain, et on instruit actuellement leur procès.

Les Parlements, le Clergé, la Noblesse et le Gouvernement s'étaient ligués entre eux pour faire manquer de pain à Paris, occasionner une sédition, rendre responsables de la famine les députés de l'Assemblée qui auraient été livrés aux fureurs du peuple, dissoudre l'Assemblée, rejeter tous ses décrets, et faire déclarer au peuple qu'il ne connaissait pas d'autre autorité légitime que celle du Roi, que les lois sous lesquelles il vivait avant l'Assemblée étaient les seules qu'il voulait respecter, enfin que le Roi seul avait droit de faire des lois et de les faire exécuter. C'est ainsi que l'on aurait fait renoncer à la liberté, le peuple qui aime le plus sa liberté et qui mérite le plus d'être libre. Pour y

parvenir, on lui faisait envisager les désordres de l'anarchie, l'oubli des lois, le mépris et le discrédit des officiers chargés de les faire exécuter; on leur faisait comparer l'état de tranquillité dont jouissait la France avec l'état de trouble et d'agitation qui la désole depuis l'Assemblée ouverte, comme si l'Assemblée eût donné le signal de la sédition et de la désobéissance. Mais des personnes plus sages ont considéré que jamais grande révolution ne s'opère sans agitation; qu'au reste la fermentation qui a gagné tous les esprits est, quoique dangereuse, moins à craindre et moins terrible que le sommeil du despotisme.

Cette dernière révolution a déconcerté la cabale : les nobles et les prêtres qui, dans notre Assemblée, fondaient les plus grandes espérances sur l'évènement, ont bien baissé leur ton. Depuis quinze jours, ils élevaient la voix avec un air d'insolence qui ne leur était pas ordinaire; ils faisaient des menaces, mais aujourd'hui ils sont honnêtes et humbles plus qu'aucun. La terreur s'est emparée d'un grand nombre; ils désertent l'Assemblée; plus de 150 sont déjà partis; le curé de Cholet abandonne aussi; nous les verrions partir sans regret, si nous ne craignions qu'ils n'aillent répandre dans les provinces le poison de la discorde et exciter le peuple à la sédition; mais nous espérons que tous les bons citoyens seront en garde contre leurs discours.

Samedi dernier, on dénonça M. le comte de Saint-Priest, ministre de la Maison du Roi, qui déjà était soupçonné d'être un des premiers auteurs de la disette, conséquemment de la sédition de Paris, comme ayant dit, lundi dernier, aux femmes venues de Paris qui demandaient du pain : « Lorsque vous n'aviez qu'un roi, vous n'en manquiez pas ; actuellement que vous en avez douze cents, allez leur en demander ! » Ce propos prouve le dessein prémédité de rendre l'Assemblée Nationale responsable de cette disette que les ennemis du bien public préparaient, et aussi que le comte de Saint-Priest, en sa qualité de ministre, qui ne pouvait ignorer l'état de Paris, peut y avoir coopéré pour une grande partie.

Samedi 3 de ce mois, les ministres et le conseil du Roi prévinrent Sa Majesté de la sédition qui devait avoir lieu le lundi ou le mardi suivant : donc ils le savaient, et pourquoi n'en ont-ils pas arrêté les suites ? Ils pressèrent, en conséquence, le Roi à partir, sans perte de temps, pour Metz ; tout était préparé sur la route : M. le marquis de Bouillé venait au-devant avec 15000 hommes déterminés.

Le prince de Beauvau fut le seul du conseil qui s'opposa à ce départ ; il dit au roi que si l'émeute que l'on prophétisait avait lieu, il pourrait avoir de fortes humiliations, mais qu'il fallait s'armer de courage pour les supporter et, ajouta-t-il, pour conserver la couronne. Le Roi se rangea

de l'avis du prince de Beauvau. Premier dessous de la cabale.

On assure que le nombre des Gardes du Roi, tués dans le combat du lundi 5 au soir, est au moins de 30. On en a trouvé sept, morts dans un bosquet où ils s'étaient retirés, après avoir reçu un coup de feu mortel.

Jeudi dernier, l'évêque d'Autun fit un discours très bien fait pour offrir à l'Etat les biens du Clergé, la suppression des communautés d'hommes et la réduction des revenus trop considérables de ceux-ci, et l'augmentation de ceux des curés à portion congrue. Il veut que l'on fixe la rétribution actuelle du clergé, c'est-à-dire des ministres nécessaires, à cent millions, lesquels cent millions se réduiront à 85 millions après le décès des moines auxquels il sera nécessaire d'assurer une pension honnête pendant leur vie; que le surplus qui, selon lui, monte à 80 millions, et selon d'autres à 200 millions, sera vendu au profit de l'Etat à un taux très modéré; les dixmes seront rachetés et, jusqu'au rachat, seront payées au profit de l'Etat. On s'occupera incessamment de ce plan qui, s'il est admis, allègera beaucoup le fardeau des impôts.

Nous espérons que, sous huit à dix jours, nous irons à Paris.

Versailles, le 15 octobre 1789.

Nous partons demain pour Paris, ma chère femme; cette translation satisfait peu de députés,

mais le séjour du Roi à Paris, ou plutôt son enlèvement par les Parisiens, nous détermina à déclarer l'Assemblée Nationale inséparable de Sa Majesté pendant cette présente session. Nous lui devions ce témoignage d'affection dans une circonstance aussi douloureuse. J'ignore encore où je serai logé, je ne me presse pas à louer un appartement; on les tient fort cher dans les environs de la nouvelle salle, mais j'espère qu'il en sera comme à Versailles : ils diminueront, sous peu, de plus de moitié.

J'ignore le temps que nous resterons à Paris; les uns disent que, vers la mi-décembre, nous retournerons dans nos foyers, les autres que nous ne quitterons pas sans avoir fini nos travaux. Au premier cas, nous reviendrons au mois d'avril; au second, nous resterions tout l'hiver et peut-être une partie du printemps. Sous dix ou douze jours, nous serons probablement décidés; je t'en donnerai avis, parce que, si nous passons l'hiver et que tu trouves une occasion, tu pourras venir me joindre.

J'ai vu, avant-hier, M. Duperron à l'Assemblée. Je l'invitai à venir dîner avec moi, mais je ne l'ai pas vu.

Le mariage de M. le comte de Sourdis ne m'étonne point; je savais qu'il devait se marier, mais j'ignorais sur qui il portait ses vues. C'est sans doute madame de Boissy qui l'a déterminé à épouser sa sœur, mademoiselle de Belle-Isle-Pépin, de Nantes. Quel que soit l'événement du

mariage, je présume que M. du Landreau ne sera pas très content.

Tu m'as mal entendu, je ne suis point inquiet de mon sort. Je t'ai seulement donné à connaître que, si un bailliage ou sénéchaussée est établi à Cholet, je préférerais y occuper la première place plutôt qu'à la Châtaigneraie, parce qu'à Cholet, je serais plus près de notre famille et de nos petites possessions. D'ailleurs il est possible que, par l'issue des arrondissements, la Châtaigneraie ne soit plus le chef-lieu d'un bailliage, mais, quand mon siège serait totalement supprimé, je n'aurais pour cela aucune inquiétude; mon argent me serait remis et j'aurais toujours par devers moi la douce consolation d'avoir joui d'une assez belle considération dans mon nouvel état, ce qui, pour moi, est un ample dédommagement de ceux que j'exerçais à Montfaucon.

Il faut que tu aies une bien mauvaise opinion de ton mari, pour croire qu'il regrette son changement d'état! Tu m'as répété cette malhonnêteté plusieurs fois, ce qui me fait penser que tu crois la chose au moins très vraisemblable. Je ne me repens certainement pas de mon acquisition; si, depuis, j'ai éprouvé de vifs désagréments, j'ai eu aussi de grandes jouissances qui m'ont fait oublier les premiers. Mais dans quel état l'homme peut-il espérer ne jamais éprouver de désagrément? Heureux encore quand le mal ne l'emporte sur le bien! Dans la vie, il faut des contradictions, il faut quelques disgrâces, quel-

ques déplaisirs. C'est le moyen de mieux sentir le prix des jouissances contraires. La santé n'est jamais mieux sentie qu'après une maladie.

Au surplus, je me donnerai bien garde de témoigner à M. Duplessis des inquiétudes d'être nommé à la Châtaigneraie : si le siège est conservé, je n'ai nulle inquiétude, et si j'en témoignais le moindrement, dès lors il se persuaderait que la perte du siège est arrêtée, lorsqu'elle est encore très incertaine, et je ne vois guère de possibilité que nous nous occupions de la formation des arrondissements et de l'établissement des sièges, dans cette session.

J'ai reçu en billets mon traitement pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, de sorte qu'il me reste encore près de mille écus, sur quoi j'ai la dépense d'un mois à payer, de sorte que, rendu à Paris, il me restera encore 2 800 livres. J'aurai des habillements d'hiver à acheter.

Je te renvoie le mémoire de M. d'Arandeau, pour ton fils ; on a oublié de déduire 8 à 9 jours qu'il a passés à Cholet, il faudra les rappeler ; j'en ai fait mention au bas du mémoire qui se trouverait réduit à 61 livres 17 sous ; lorsque tu l'enverras au collège, il faudra les faire payer, ainsi que 240 livres à valoir sur sa pension.

Paris, rue du Roule, chez M. Fargeon,
le 20 Octobre 1789.

Nous voilà donc à Paris, ma bonne amie, au milieu du tumulte et du fracas. Je regrette la

tranquillité de Versailles. Je suis logé avec M. Gallot, chez M. Fargeon, son ami; nous ne payons point de loyer; on voudrait que nous ne mangions jamais ailleurs, ce qui n'est pas possible, nos séances ne finissant qu'à quatre heures du soir. Nous pouvons y rester jusqu'à la Toussaint; mais, à cette époque, nous insisterons pour que M. Fargeon nous permette de prendre un logement plus près de cette salle.

M. le duc d'Orléans, qui est parti pour l'Angleterre laissant à Paris l'opinion qu'il est l'auteur des émeutes qui y ont eu lieu, a été arrêté à Boulogne-sur-Mer. On expédia, hier, un courrier pour donner des ordres de le laisser partir.

Nous avons tenu, hier, notre première séance à Paris; nous devrons être bien tranquilles pour notre sûreté, nous avons plus de 600 hommes de la milice continuellement en faction pour nous garder et garder le passage des rues.

Paris, le 24 Octobre 1789.

M. Duperron vint me voir, avant-hier, et me prévenir qu'il partirait la semaine prochaine; je comptais le charger des deux aunes et demie de florence que tu me demandais. J'en ai cherché ici l'échantillon, je ne l'ai pas trouvé; je l'ai laissé, sans doute, à Versailles.

Nous sommes encore ici au moins pour cinq ou six mois. Je désirerais que tu profites d'une occasion pour venir me rejoindre. Madame de

Ville, la femme du secrétaire du Roi, est à Angers depuis six mois; son mari me dit, dans le mois de mai dernier, qu'elle reviendrait après la Toussaint. Je suis allé deux fois chez lui, depuis mon arrivée à Paris. Je ne l'ai pas trouvé. Tu devrais écrire à ta tante pour l'engager à voir madame de Ville et à te donner une place dans sa voiture, ou de t'indiquer le jour de son départ, si elle prend la diligence. Il ne sera pas possible que je passe mon hiver avec quinze chemises; si tu ne viens pas ou si tu ne m'en envoies pas, je serai obligé d'en faire faire au moins une demi-douzaine.

Si tu viens, il ne faudra oublier ni ta pelisse, ni ton manchon, ni au moins 15 ou 18 serviettes; (tu en as de fines à Montigné pour nous servir), parce que nous vivrions dans notre chambre à bien moins de frais.

Je désirerais que tu engages M. Dupont à coucher dans notre petite maison, à la Châtaigneraie; recommande lui de faire du feu dans le poële, pour conserver nos livres et nos meubles, de faire chauffer de temps en temps notre chambre à coucher pour la même raison, autrement l'humidité fera tout pourrir.

Si tu viens à Paris, il sera inutile que tu apportes beaucoup d'argent, il suffira que tu aies 12 ou 15 louis pour faire ta route et subvenir aux besoins imprévus. Mes traitements seront plus que suffisants pour nous défrayer à Paris.

Paris est actuellement assez tranquille. Le

peuple s'était porté, mardi dernier, chez un boulanger qu'il accusait injustement de cacher son pain dans sa cave, s'en empara et le pendit. L'Assemblée Nationale rendit, le même jour, la loi martiale qui permet, après que l'étendard rouge aura été déployé et trois sommations et invitations aux attroupés de se retirer, de faire feu sur eux; cette loi a rendu le calme. Hier, on punit pour la première fois deux de ces séditieux qui avaient le plus contribué à l'assassinat du boulanger; ils furent pendus et le peuple n'osa remuer.

Une autre raison de la tranquillité est que, pour connaître les auteurs de la sédition, on offre au dénonciateur, de 600 à 24000 livres, avec sa grâce s'il est coupable. On a fait afficher et publier dans les rues cette proclamation, approuvée par le Roi.

Un tiers des députés ont leurs femmes à Paris; madame Filleau, dont je te parlais, est arrivée il y a un plus d'un mois.

Donne-moi des nouvelles de M. de la Rivière, dont l'accident me donne de l'inquiétude, malgré son mieux.

Embrasse ta mère et tous les tiens bien tendrement pour moi. Continue de m'écrire sous l'enveloppe de M. le Président de l'Assemblée Nationale.

J'ai écrit au prieur du Roussay, le 2 Octobre : il ne m'a pas répondu.

Mémoires du sergent Bourgogne (1812-1813).
(Suite).

Chose singulière, je n'avais pas faim ; je ne sais si les émotions que j'avais éprouvées, depuis le *houra*, en étaient la cause, ou si c'était l'effet de mon indisposition, car, depuis mon départ de l'écurie où j'avais mangé de la soupe et un morceau de viande, je n'avais pas éprouvé le besoin de manger. Cependant, pensant que je devais encore avoir un morceau de viande dans ma carnassière, je le cherchai et fus assez heureux pour le retrouver, et, quoique durci par la gelée, je le mangeai sans discontinuer de marcher. Après mon repas, je levai la tête ; j'aperçus, sur ma gauche, deux cavaliers paraissant marcher avec circonspection et, plus loin, sur la route, un individu qui semblait marcher mieux que moi. Je doublai le pas pour le rejoindre, mais tout à coup je ne le vis plus.

En regardant sur la droite, j'aperçus une petite cabane et, comme il n'y avait pas de porte fermée, j'entrai. Mais à peine avais-je fait deux pas dans l'intérieur, que j'entendis résonner une arme, et une grosse voix se fit entendre : « Qui va là ? » Je répondis : « Ami ! » et j'ajoutai : « Soldat de la Garde ! — Ah ! Ah ! répondit-on, d'où diable sortez-vous, mon camarade, que je ne vous ai pas rencontré depuis que je marche seul ? » Je lui contai une partie de ce qui m'était arrivé depuis le *houra* des Cosaques, dont il me dit n'avoir pas entendu parler.

Nous sortîmes pour nous mettre en marche : je m'aperçus que mon nouveau camarade était un vieux chasseur à pied de la Garde, et qu'il portait, sur son sac et autour de son cou, un pantalon de drap qui, suivant moi, ne lui servait de rien, mais qui pouvait m'être d'un grand secours. Je le suppliai de me le céder pour un prix, et lui montrai l'état de nudité de mes jambes : « Mon pauvre camarade, me dit-il, je ne demande pas mieux que de vous obliger, si cela se peut, mais je vous dirai que le bas du pantalon est brûlé à plusieurs places et qu'il y a même de grands trous. — N'importe, cédez-le moi, cela me sauvera peut-être la vie ! » Il le tira de dessus son sac en me disant : « Tenez, le voilà ! » Alors je pris deux pièces de cinq francs dans ma carnassière, en lui demandant si c'était assez : « C'est bien, me répondit-il, dépêchez-vous et partons, car j'aperçois deux cavaliers qui semblent descendre du côté de la route, et qui pourraient bien être les éclaireurs d'un parti de Cosaques ! »

Pendant qu'il me parlait, je m'étais appuyé contre le montant de la porte et j'avais passé le pantalon dans mes jambes. Je le fis tenir comme le précédent, avec le cachemire qui me serrait le corps, et nous partîmes.

Nous n'avions pas fait cent pas, que mon compagnon, qui marchait mieux que moi, en avait déjà plus de vingt d'avance. Je le vis se baisser et ramasser quelque chose; je ne pus,

pour le moment, distinguer ce que c'était, mais, arrivé au même endroit, j'aperçus un homme mort. Je reconnus que c'était un grenadier de la Garde royale hollandaise qui, depuis le commencement de la campagne, faisait partie de la Garde impériale. Il n'avait plus de sac, ni de bonnet à poil, mais il avait encore son fusil, sa giberne, son sabre et de grandes guêtres noires aux jambes, qui lui allaient jusqu'au-dessus des genoux. L'idée me vint de les lui ôter pour les mettre au-dessus de mon pantalon et couvrir ses trous. Je m'assieds sur ses cuisses, et je finis par les lui tirer ; ensuite je me remets à marcher plus vite que de coutume, comme si celui à qui je venais de les prendre allait courir après moi.

Pendant ce temps, le chasseur avait continué sa route, de sorte que je ne pouvais plus le voir. Un instant après, j'aperçus devant moi un grand bâtiment. Je reconnus que c'était une station, maison de poste, et me proposai d'y passer la nuit. Un fantassin en faction me cria : « Qui vive ? » Je répondis : « Ami ! » et j'entrai.

D'abord je vis des soldats, au nombre de plus de trente, dont quelques-uns dormaient, et d'autres, autour de plusieurs feux, faisaient cuire du cheval et du riz. A droite, j'aperçus trois hommes autour d'une gamelle de riz. Je me laissai tomber à côté de ces derniers. Un instant après, j'essayai de parler à l'un d'eux. Pour commencer, je le tirai par sa capote ; il me regarda sans me rien dire. Alors, d'un ton

piteux, je lui dis assez bas, afin que d'autres ne pussent l'entendre : « Camarade, je vous en prie, laissez-moi manger quelques cuillerées de riz, en vous payant. Vous me rendrez un grand service, vous me sauverez la vie! » En même temps je lui présentai deux pièces de cinq francs, qu'il accepta, en me disant : « Mangez! » Il me remit un plat en terre avec sa cuiller, et me céda aussi sa place près du feu. Je mangeai environ quinze cuillerées de riz qu'il restait encore, pour mes dix francs.

Mon repas fini, je regardai autour de moi afin de voir si je ne verrais pas le vieux chasseur. Je l'aperçus près d'un râtelier; il était occupé à découper un bonnet à poil pour s'en faire un couvre-oreilles. Ce bonnet était celui du grenadier hollandais qu'il avait ramassé, lorsque je l'avais vu se baisser. J'allai de son côté pour me reposer ; mais à peine étais-je étendu sur la paille, que la sentinelle cria : « Alerte! » en disant qu'elle apercevait des Cosaques. Aussitôt, tout le monde se lève et prend ses armes. On entendit crier : « Ami, Français! » Deux cavaliers entrèrent dans la grange et, descendant de cheval, se firent connaître; mais plusieurs les interpellèrent, et surtout le vieux chasseur, qui leur dit : « Comment se fait-il que vous êtes à cheval et f..... comme des Cosaques? Probablement pour piller et détrousser les pauvres Français blessés ou malades? — Ce n'est pas cela du tout, répond l'un des deux cavaliers, mais à

nous voir, on le croirait. Nous pouvons vous prouver le contraire, et, lorsque nous serons en place, nous vous conterons cela. » Celui qui venait de répondre, après avoir attaché les deux chevaux et leur avoir donné de la paille, qui se trouvait en grande quantité dans la grange, revint près de son compagnon qui paraissait marcher avec peine et, le prenant par un bras, vint le placer près de moi. Lorsqu'ils eurent mangé un morceau de pain et bu de l'eau-de-vie dont ils paraissaient avoir leur provision, et en eurent fait boire un coup au vieux chasseur et à moi, celui qui avait conduit son camarade près de moi, dit : « Hier au soir, j'ai sauvé mon frère des mains des Cosaques où il était prisonnier et blessé. Il faut que je vous conte cela, cela tient du merveilleux.

« La veille d'arriver à Kowno, mourant de faim et de froid, épuisé de fatigue, je m'écartai de la route avec deux officiers du 71e de ligne armés, comme moi, d'un fusil, afin de pouvoir passer la nuit dans un village. Mais, après avoir fait environ une demi-lieue, ne pouvant aller plus loin sans nous exposer à périr de froid dans la neige, nous nous décidâmes à passer la nuit dans une mauvaise maison abandonnée où, fort heureusement, nous trouvâmes du bois et de la paille, et, comme j'avais encore de la farine de Wilna, nous fîmes un bon feu et de la bouillie.

« Le lendemain, de grand matin, nous nous disposâmes à partir pour rejoindre la route,

mais, au moment où nous allions sortir de la maison, nous la vîmes cernée par les Cosaques, au nombre de 15; cela ne nous empêcha pas de sortir. Nous arrêtâmes devant la porte afin de les observer; ils nous firent signe d'aller à eux; nous fîmes le contraire, nous rentrâmes dans la maison, nous fermâmes la porte, nous ouvrîmes deux petites fenêtres et commençâmes un feu qui fit fuir les Cosaques. A une bonne portée de fusil, ils s'arrêtent, mais nos armes étaient rechargées : nous sortîmes de la maison, et, sans perdre de temps, leur envoyâmes une seconde bordée qui fit tomber un cheval avec son cavalier. Ce dernier se débarrassa et abandonna sa monture. Nous nous mîmes à marcher au plus vite, mais nous n'avions pas fait cinquante pas, que nous les vîmes marcher de notre côté.

« Un instant après, ils appuyèrent à droite, mais c'était pour enlever le portemanteau resté sur le cheval que nous avions descendu. Bientôt nous les perdîmes de vue, et nous arrivâmes sur la route qui conduisait à Kowno, où nous devions arriver le même jour. Nous nous trouvâmes au milieu de plus de six mille traîneurs, et, dans cette cohue, je fus, comme il arrivait toujours, séparé de mes camarades. Je marchai ainsi toute la journée, et il ne faisait pas encore nuit, que je me trouvais à une lieue de Kowno, près du Niémen. Je me décidai à traverser le fleuve sur la glace, afin de trouver un gîte comme la veille, car l'on y voyait des habitations.

« Étant sur la digue, j'aperçus, à un demi-lieue sur la droite, un groupe de trois à quatre maisons, où je fus assez bien reçu par les paysans et où je passai la nuit tranquillement. Le lendemain de grand matin, je me mis en route afin de rejoindre la colonne de l'autre côté de Kowno; mais lorsque je fus à deux cents pas, je me trouvai, sans y penser, au milieu d'une douzaine de Cosaques qui, sans me faire du mal et sans même penser à me désarmer, me firent marcher devant eux, et précisément dans la direction où je voulais aller. J'étais prisonnier, et ne pouvais le croire.

« Après une heure de marche, nous arrivâmes dans un village. Là, l'on me débarrassa de mes armes et de mon argent, mais je fus assez heureux pour sauver quelques pièces d'or cachées dans la doublure de mon gilet. Je me débarrassai de mon schako, pour me couvrir la tête d'un bonnet de peau de mouton noir que voilà. Je remarquai que les Cosaques étaient chargés d'or et d'argent et qu'ils ne faisaient pas beaucoup attention à moi; aussi je me promis bien de profiter de la première occasion pour m'échapper.

« Il pouvait être dix heures quand nous partîmes du village. Nous rencontrâmes un autre détachement de Cosaques, escortant des prisonniers, dont quelques-uns étaient de la Garde impériale, qui avaient été pris en sortant de Kowno. Je fus joint à ces derniers.

« Nous marchâmes en nous arrêtant souvent,

jusqu'à environ trois heures. Je remarquai que le conducteur était embarrassé, ne connaissant pas le pays. Avant qu'il fût nuit, nous arrivâmes dans un petit village, où l'on nous fit entrer dans une grange et où nous passâmes tous à une visite très minitieuse. Je tremblais pour mon or, mais j'en fus quite pour la peur.

« A peine avait-on fini de nous fouiller, que j'entendis crier mon nom par un prisonnier que je ne connaissais pas ; je répondis : « Présent ! » Un autre prisonnier, à l'extrémité de la grange, répondit la même chose. Alors, m'avançant dans la direction dont la voix était partie, je demandai qui s'appelait Dassonville : « Moi ! » me répondit mon frère que vous voyez là. Jugez de notre surprise en nous reconnaissant ! Nous nous embrassâmes en pleurant. Il me dit qu'il avait été blessé le 28 novembre, par ici du pont de la Bérézina, d'un coup de balle dans le mollet de la jambe gauche. Je lui dis que mon dessein était que nous nous sauvions avant que l'on nous fît repasser le Niémen : puisque nous étions dans la Poméranie, pays appartenant à la Prusse, il fallait profiter de l'occasion qui se présentait.

« Les paysans nous apportèrent des pommes de terre et de l'eau, bonheur auquel nous étions loin de nous attendre. L'on nous en fit la distribution ; nous en eûmes chacun quatre ; nous nous jetâmes dessus comme des dévorants, et presque tous avouèrent que, pour le moment, il valait mieux être prisonnier, mangeant des

pommes de terre, que de mourir, libre, de faim et de froid sur le grand chemin. Mais moi je leur observai qu'il serait plus heureux de sortir de leurs griffes : « Qui sait, dis-je, si l'on ne nous conduira pas en Sibérie? » Je leur montrai la possibilité de nous sauver, car j'avais trouvé, derrière la place où j'étais couché avec mon frère, que l'on pouvait facilement en détacher deux planches et passer aisément. On convint que j'avais raison; mais je ne sais par quelle fatalité, une heure après, l'on vint nous dire qu'il fallait partir. Il commençait à faire nuit; beaucoup d'hommes, accablés de fatigue, étaient endormis et ne voulaient pas se lever; mais les Cosaques, voyant que l'on ne répondait pas assez vite à l'ordre donné, frappèrent à coups de knout ceux qui étaient encore couchés. Mon frère qui, à cause de sa blessure, ne pouvait se lever assez lestement, allait être frappé ; je me mis devant, je parai les coups, pendant que je l'aidais à se relever, et au lieu de sortir de la grange comme les autres, nous nous cachâmes derrière la porte, avec le bonheur de ne pas être aperçus.

« Tous les prisonniers et les Cosaques étaient sortis; nous n'osions respirer. Trois Cosaques à cheval traversèrent encore la grange en galopant et en regardant à droite et à gauche, s'il n'y avait plus personne. Lorsqu'ils furent sortis, je me traînai pour regarder en dehors : je vis un paysan venir, je rentrai à ma place. Il entra dans la grange du côté opposé où nous étions; nous

n'eûmes que le temps de nous couvrir de paille. Fort heureusement il ne nous aperçut pas et ferma les deux portes. Nous nous trouvâmes seuls.

« Il pouvait être six heures; nous nous reposâmes encore une heure; ensuite je me levai pour aller ouvrir la porte; mais je ne pus y parvenir, de sorte qu'il fallut revenir à mon premier projet, celui de sortir en enlevant les deux planches. C'est ce que je fis. Le passage était libre; je dis à mon frère de m'attendre, et je sortis.

« J'avançai à l'entrée du village : à la première maison, j'aperçus de la lumière à travers une petite fenêtre et, lorsque je fus en face, je vis trois grands coquins de Cosaques compter de l'argent sur une table et un paysan les éclairer. Je me disposais à me retirer pour retourner à la grange rejoindre mon frère, lorsque j'en vis un faire un mouvement du côté de la porte, l'ouvrir et sortir; fort heureusement qu'un traîneau chargé de bois se trouvait près de moi pour me cacher : je me mis à plat ventre sur la neige.

« Le Cosaque, après avoir satisfait un besoin, rentra dans la maison et ferma la porte. Aussitôt je me levai pour me sauver, mais, comme il fallait passer vis-à-vis de la fenêtre, dans la crainte d'être vu, je fis le tour à droite. Je n'avais pas encore fait dix pas, qu'une porte s'ouvrit. Pour ne pas être vu, j'entrai dans une écurie et me couchai sous une auge dans laquelle des chevaux

mangeaient. A peine y étais-je, qu'un paysan portant une lanterne et suivi d'un Cosaque, y entra. Je me crus perdu. Le Cosaque portait un portemanteau ; il l'attacha sur son cheval, l'examina, et sortit en fermant la porte.

« J'allais sortir moi-même, lorsqu'une idée me vint d'enlever un cheval : je m'empare au plus vite de celui au portemanteau, mais en le faisant tourner pour sortir de l'écurie, quelque chose me tombe sur l'épaule ; c'est la lance du Cosaque qui était appuyée sur son cheval. Je m'en empare pour me défendre au besoin, et je sors. J'arrive près de la grange, j'aide mon frère à monter à cheval, et, moi prenant la bride, nous marchons dans la direction de la route. Lorsque nous eûmes fait environ deux cents pas, je regardai si je ne voyais rien venir. Je lui remis la lance du Cosaque, et le couvris avec le grand collet à poil de chameau qui se trouvait sur le cheval. Après une demi-heure de marche, nous arrivâmes sur la route ; ensuite, tournant dans la direction de Cumbinnen, nous aperçûmes des paysans occupés à enlever les roues d'un caisson abandonné. Pour ne point passer près d'eux, nous prîmes un chemin sur notre gauche, qui nous conduisit à l'entrée d'un village que nous aurions bien voulu éviter, tant nous avions crainte de retomber entre les griffes de nos ennemis. Dieu sait ce qu'il nous en serait arrivé, car, nous voyant possesseurs d'un cheval et d'une arme appartenant à l'un des leurs, ils pouvaient penser

que nous avions tué l'individu à qui tout cela avait appartenu !

« Nous étions arrêtés pour délibérer, lorsque nous entendîmes du bruit derrière nous ; aussitôt nous voulons fuir, mais il n'y avait pas possibilité, car la grande quantité de neige, des deux côtés du chemin, nous empêchait d'entrer dans les terres. Notre position devenait critique et je n'osais communiquer à mon frère les sensations que j'éprouvais, plus pour lui que pour moi, à cause de sa blessure.

« Nous allions continuer à marcher droit devant nous, lorsque nous aperçûmes ceux qui nous avaient causé tant de frayeur ; ils n'étaient qu'à quelques pas de nous. Ils s'arrêtèrent en nous criant en allemand : « Bonsoir, amis Cosaques ! — Attention ! dis-je à mon frère ; tu es Cosaque, et moi je suis ton prisonnier. Tu parles un peu allemand, ainsi du sang-froid ! » Comme il avait sur la tête un mauvais bonnet de police, je le changeai contre le mien qui ressemblait à celui d'un Cosaque. Nous reconnûmes ces paysans pour ceux que nous avions vus, un instant avant, sur la route, autour du caisson. Ils étaient quatre, et traînaient avec des cordes deux des roues qu'ils avaient enlevées : mon frère leur demanda s'il y avait des camarades Cosaques dans le village ; ils lui dirent que non : « Alors, dit-il, conduisez-moi chez le bourgmestre, car j'ai froid et faim, puis, je suis blessé et obligé de conduire ce prisonnier français. » Alors il y en

eut un qui nous dit que, depuis le matin, ils attendaient les Cosaques, et qu'ils auraient bien fait d'arriver, car plus de trente Français avaient logé la nuit dernière, et on les avait presque tous désarmés au moment de leur départ.

« En entendant cela, nous aurions voulu être au diable, mais, dans ce moment, d'autres paysans arrivèrent qui, en me voyant conduit par un Cosaque, me dirent des injures et me firent des menaces qui furent réprimées par un homme âgé que j'ai su, après, être un ministre protestant, curé de l'endroit.

« L'on nous conduisit chez le bourgmestre, qui fit beaucoup d'accueil à mon frère en lui disant qu'il logerait chez lui et que l'on aurait soin de son cheval, mais que, pour le Français, il allait le faire conduire à la prison, à moins, dit-il, que vous ne vouliez le garder près de vous pour vous servir de domestique : « Je ne demande pas mieux, répondit mon frère, d'autant mieux que je suis blessé et que ce Français est chirurgien-major ; il me pansera ma jambe. — Chirurgien-major ! reprit le bourgmestre, cela tombe on ne peut mieux, car nous avons ici un brave homme du village qui a eu, ce matin, le bras cassé par un Français qui n'a pas voulu se laisser désarmer ; il lui arrangera son bras ! »

« L'on nous fit entrer dans une chambre bien chaude où il y avait un lit que l'on désigna pour le Cosaque, mais il n'en voulut pas et demanda de la paille pour lui, et aussi pour moi, qu'il fit

mettre à part, afin de ne pas éveiller de soupçons. L'on nous apporta à manger du pain, du lard, de la choucroute, de la bière et du genièvre pour le frère Cosaque ; des pommes de terre et de l'eau pour moi. Le bourgmestre fit remarquer à mon frère une certaine quantité d'armes dans un coin de la chambre : c'était celles des Français que les paysans avaient désarmés le matin, consistant en quelques pistolets, carabines, cinq à six fusils, autant de sabres de cavaliers, ainsi que plusieurs paquets de cartouches.

Pendant que nous étions en train de manger, un paysan accompagné d'une femme entra dans la chambre ; l'homme portait un bras en écharpe : c'était l'homme au bras cassé. Il vint s'asseoir auprès de moi pour me le faire voir. Je me décidai à payer d'audace. Je demandai du linge, des bandes, des petites lattes que l'on fit avec du bois de sapin. Le bras était cassé net entre le poignet et le coude. J'avais déjà vu tant d'opérations, depuis cinq ans, que je ne balançai pas un instant à me mettre à l'œuvre. Il n'y avait pas de plaie, on voyait seulement une forte rougeur. Je fis signe à un paysan de tenir le malade par les deux épaules et à la femme de tenir la main. Alors j'ajustai, je pense, assez bien l'os cassé, comme j'aurais fait d'un morceau de bois. D'abord, je tâtonnai. Pendant ce temps, le diable criait et faisait de vilaines grimaces. Enfin je lui appliquai des compresses trempées dans le *schnaps*, ensuite quatre lattes que je lui serrai

avec des bandes de toile. Enfin, l'opération finie, il se trouva mieux, et me dit que j'étais un brave homme. La femme et le bourgmestre me firent des compliments; alors je respirai. Pour me récompenser, on me donna un grand verre de genièvre.

« Mais ce n'était pas tout : le bourgmestre me fit comprendre qu'il fallait que j'aille voir une femme qui, depuis deux jours, souffrait horriblement ; c'était une jeune femme enceinte qui ne pouvait accoucher. On avait été à Kowno pour un accoucheur, mais tout était en déroute à cause des Russes et des Français, de sorte que l'on n'avait pu en trouver : « Ordinairement, me dit-il, ce sont les vieilles femmes qui font ce service, mais il paraît que l'enfant se présente mal. » Je voulus faire comprendre au bourgmestre qu'ayant perdu mes instruments de chirurgien, je ne pouvais pas opérer et que, d'ailleurs, je n'étais pas accoucheur, que je n'y connaissais rien. Mais je ne pus me faire comprendre, ou l'on pensa qu'il y avait, de ma part, mauvaise volonté : il fallut marcher. Je fus conduit par deux paysans et trois femmes à l'extrémité du village. Je ne sais si c'est parce que je sortais d'une chambre chaude, mais j'avais un froid de chien. Enfin, nous arrivons.

« On me fait entrer dans une chambre où je trouve trois vieilles femmes que l'on aurait pu comparer aux trois Parques : elles étaient auprès d'une jeune femme étendue sur un lit et qui, par

moments, jetait des cris bien plus forts que l'homme au bras cassé. Une des vieilles me fit approcher de la malade, une autre leva la couverture et une troisième la chemise. Jugez de mon embarras! Sans rien dire, je regardais les trois vieilles, afin de lire dans leurs yeux ce qu'elles voulaient que je fasse. Elles aussi attendaient, en me regardant, ce que j'allais faire : la malade, de même, avait les yeux sur moi. A la fin, je compris une des vieilles qui me disait de voir si l'enfant vivait encore. Alors je me décide et je lui pose ma large patte, froide comme la glace, sur son ventre brûlant. Le contact lui fit faire un bond et jeter un cri à faire trembler la maison. Ce cri est suivi d'un second : aussitôt les trois vieilles s'emparent d'elles, et, en moins de cinq minutes, tout était fini; elle venait d'accoucher d'un Prussien.

« Alors, tout fier de ma nouvelle cure, je me frotte les mains, et, comme je savais ce que l'on faisait, dans mon village, en pareille circonstance, où on lave l'enfant dans de l'eau chaude et du vin, j'en fis apporter dans une cuvette. Ensuite je demandai du *schnaps*. On m'en donna une bouteille; je la goûte plusieurs fois, je prends un morceau de linge que je trempe dans l'eau chaude, je verse du *schnaps* dessus, j'applique cette compresse sur le bas-ventre de la jeune femme, qui s'en trouve très bien, et qui me remercie en me pressant la main.

« Je sortis escorté par les deux hommes qui m'avaient amené, et par deux des vieilles duègnes. Je fus reconduit chez le bourgmestre où l'on fit mon éloge. Mon frère le Cosaque était dans des transes, mais, en me voyant, il fut rassuré.

« J'avais encore un blessé à panser, c'était lui : je lui lavai la plaie avec de l'eau chaude, et je l'arrangeai avec un peu plus de connaissance. On nous laissa seuls. Lorsque nous fûmes certains que tout le monde dormait, je m'avançai du côté où étaient les armes, je choisis deux paires de pistolets ainsi qu'un beau sabre de chasseur et deux paquets de cartouches du calibre de nos pistolets, que nous prîmes la précaution de charger de suite. Les miens furent cachés en attendant le moment de notre départ ; ensuite, nous nous reposâmes.

« Le matin, à six heures, l'on nous apporta à manger. Cette fois, je fus traité comme le Cosaque. Pendant que nous mangions, le bourgmestre me fit encore compliment sur mes talents ; ensuite il me demanda si je voulais rester ; qu'il me donnerait une de ses filles en mariage. Je lui dis que cela ne se pouvait pas, que j'étais déjà marié et que j'avais des enfants : « Alors, dit-il en s'adressant au Cosaque, de quel côté allez-vous ? — Je vais rejoindre mon frère et mes camarades qui suivent la route qui va à la ville ; je ne me rappelle pas son nom, mais c'est la première que je dois rencontrer sur

la route. — Je sais, dit le bourgmestre, c'est Wilbalen. Alors nous partirons ensemble, je vous conduirai à une lieue d'ici, dans un endroit où vous trouverez plus de deux cents Cosaques, car je viens de recevoir l'ordre d'envoyer tout ce que je pourrais avoir de foin et de farine dans le village, et d'y aller de suite moi-même. Ainsi, dans une demi-heure, nous partirons. Je vais faire préparer votre cheval et le mien.

« A peine fut-il sorti, que je mis mes pistolets à ma ceinture et au moins trente cartouches dans mes poches. Mon frère le Cosaque s'attacha le sabre que je lui avais choisi et mit aussi les pistolets à sa ceinture. Un instant après, on vint nous avertir que tout était disposé pour le départ. Je pris le portemanteau du Cosaque et nous sortîmes.

« A la poste, nous vîmes le bourgmestre en tenue de voyage : il avait une capote brune, doublée en fine peau de mouton, bonnet fourré, bottes *idem*. Son domestique avait une capote en peau de mouton. J'aidai mon frère le Cosaque à monter à cheval et, pendant que j'attachais le portemanteau, je lui dis, de manière à ne pas être entendu, que, si l'occasion se présentait, il fallait s'emparer du cheval et de la capote du bourguemestre et de celle de son domestique, et nous en vêtir; que, par ce déguisement, nous pourrions nous sauver; que, dans la position où nous nous trouvions, il fallait agir avec vigueur et que c'était un coup de vie ou de mort.

« L'on se mit en marche, le domestique en avant comme guide, moi après, et au milieu des deux cavaliers, comme prisonnier. Un peu avant la sortie du village, nous prîmes un chemin à gauche, et, après un quart d'heure de marche, nous arrivâmes à l'entrée d'un petit bois de sapins. Pendant que nous le traversions, je pensais à mettre mon projet à exécution. Lorsque nous l'eûmes traversé, je regardai devant, à droite et à gauche, si je ne voyais rien qui pût nous nuire. N'apercevant rien, j'avançai du côté du bourgmestre et, saisissant d'une main la bride de son cheval, et lui présentant un pistolet de l'autre, je l'invitai à descendre de cheval. Il fut, comme vous le pensez, on ne peut plus surpris, et regarda le Cosaque comme pour lui dire de me passer sa lance au travers du corps. Pendant ce temps, le domestique, qui avait vu mon mouvement, voulut se jeter sur moi, et, comme il avait un gros bâton, il fit un mouvement pour m'assommer, mais, sans lâcher la bride du cheval, je le frappai d'un si grand coup de crosse de pistolet dans la poitrine, que je l'envoyai tomber à quatre pas et le menaçai de le tuer, s'il avait le malheur de faire un mouvement pour se relever. Pendant ce temps, mon frère observait le bourgmestre, auquel il dit qu'il fallait descendre de cheval, mais il était tellement saisi, qu'il se le fit répéter plusieurs fois. Enfin il descendit, et je donnai sa monture à tenir à mon frère.

« Sans perdre de temps, j'ôtai au domestique ses

bottes, sa capote et son bonnet. Alors, enlevant ma capote, mon habit et mon bonnet de police, je le lui mis sur la tête et le forçai à mettre mon habit, de sorte qu'à son tour il avait l'air d'un prisonnier.

« Imaginez-vous la figure du bourguemestre en voyant son domestique habillé de la sorte! Mais ce n'était pas tout : je dis à mon frère, qui était descendu de cheval, d'observer le domestique, pendant que je ferais changer de costume à son maître qui, sur mon invitation, et sans se faire prier, me donna sa capote, ses bottes et son bonnet. Je lui donnai, en échange, ma capote et le bonnet de son domestique. Ensuite je fis mettre à mon frère la capote et les bottes de ce dernier et, lorsqu'il fut complètement habillé, à cheval et en position de garder les deux individus, à mon tour je m'habillai de la dépouille du bourgmestre. J'enfourchai la monture que mon frère tenait par la bride; ensuite il me donna son sabre, et nous partîmes au galop, laissant nos deux Prussiens saisis et ne sachant probablement pas si mon frère était, ou non, un vrai Cosaque. Il faut dire aussi la vérité : nous n'étions pas à notre aise, car, quoique déguisés, nous avions peur de tomber entre les griffes des Cosaques dont le bourgmestre nous avait parlé avant notre départ.

« Après dix minutes de marche au galop, nous arrivâmes dans un petit village où les habitants, en nous voyant, se mirent à crier : « Hourra!

un violent coup de sabre sur la tête, et je crois que je l'aurais partagé en deux, sans un bonnet de peau d'ours qui le coiffait. Etonné de cette manière de répondre, il se sauve, mais, comme il est meilleur cavalier que nous, nous le perdons de vue. Un quart d'heure après, nous arrivons de l'autre côté du bois : là, nous apercevons encore notre Cosaque qui, en nous voyant, part au galop, mais nous n'avions pas envie de le suivre. Nous côtoyons le bois jusqu'à son extrémité, ensuite nous louvoyons jusqu'au soir, pour retrouver la vraie route, et c'est avec bien de la peine que nous arrivons ici.

« Maintenant, acheva le sergent, il faut nous reposer un peu, et partir, car, au jour, on pourrait nous donner le réveil. »

Alors chacun de nous s'arrangea pour prendre un peu de repos, pendant que six hommes de la garnison de Kowno, six soldats du train bien portants, s'offrirent volontairement pour veiller, chacun à leur tour, à la porte de la grange.

Il n'y avait pas une heure que nous reposions, lorsque nous entendîmes crier « Qui vive? » Un instant après, un individu entre et tombe de tout son long. Aussitôt, les hommes qui étaient le moins fatigués se lèvent pour le secourir. C'était un canonnier à pied de la Garde impériale qui s'était trouvé au bivouac où j'avais manqué rester. Il avait plus de vingt blessures sur le corps, des coups de lance et de sabre. On demanda du linge pour le panser; je m'empressai

bottes, sa capote et son bonnet. Alors, enlevant ma capote, mon habit et mon bonnet de police, je le lui mis sur la tête et le forçai à mettre mon habit, de sorte qu'à son tour il avait l'air d'un prisonnier.

« Imaginez-vous la figure du bourguemestre en voyant son domestique habillé de la sorte! Mais ce n'était pas tout : je dis à mon frère, qui était descendu de cheval, d'observer le domestique, pendant que je ferais changer de costume à son maître qui, sur mon invitation, et sans se faire prier, me donna sa capote, ses bottes et son bonnet. Je lui donnai, en échange, ma capote et le bonnet de son domestique. Ensuite je fis mettre à mon frère la capote et les bottes de ce dernier et, lorsqu'il fut complètement habillé, à cheval et en position de garder les deux individus, à mon tour je m'habillai de la dépouille du bourgmestre. J'enfourchai la monture que mon frère tenait par la bride; ensuite il me donna son sabre, et nous partîmes au galop, laissant nos deux Prussiens saisis et ne sachant probablement pas si mon frère était, ou non, un vrai Cosaque. Il faut dire aussi la vérité : nous n'étions pas à notre aise, car, quoique déguisés, nous avions peur de tomber entre les griffes des Cosaques dont le bourgmestre nous avait parlé avant notre départ.

« Après dix minutes de marche au galop, nous arrivâmes dans un petit village où les habitants, en nous voyant, se mirent à crier : « Hourra!

hourra! nos amis les Cosaques, hourra! » Ils nous dirent qu'au grand village, à un quart de lieue, nos camarades avaient couché et qu'ils en étaient partis afin de couper la retraite aux Français, avant qu'ils pussent atteindre le bois qui traversait la route. Ils voulurent nous faire descendre de cheval pour nous faire rafraîchir, mais, comme nous n'étions pas tranquilles, nous nous contentâmes de boire quelques verres de *schnaps* sans descendre. Ensuite mon frère cria « hourra! » et nous partîmes, emportant la bouteille de schnaps et accompagnés des hourras de toute la population.

« Il pouvait être trois heures lorsque nous aperçûmes le bois devant nous, et nous n'en étions plus loin lorsque nous entendîmes la fusillade et vîmes, près d'une maison située sur le bord de la route, un combat entre les Français et la cavalerie russe. Ainsi les paysans ne nous avaient pas menti, c'était bien les Cosaques qui voulaient couper la retraite à la colonne des traîneurs, avant qu'elle pût atteindre le bois.

« Voyant cela, nous faisons prendre le galop à nos chevaux et, sans penser que nous ressemblons à des Cosaques, nous nous postons sur la route afin de tâcher de gagner l'entrée du bois où tous les traîneurs se précipitent. Ils nous prennent pour des Cosaques et accélèrent leur fuite. Les Cosaques, à leur tour, nous prenant pour des leurs, pensent que nous poursuivons les Français, viennent à une douzaine pour nous

de donner une de mes meilleures chemises provenant du commissaire des guerres. L'un des deux frères, le sergent, lui fit avaler une goutte de genièvre, le vieux chasseur donna de la charpie qu'il tira du fond de son bonnet à poil. On finit par l'arranger tant bien que mal; enfin il se trouva soulagé : heureusement ses blessures n'étaient que sur le dos et sur la tête, quelques-unes sur le bras droit, mais les jambes étaient bonnes.

Je m'approchai pour lui demander comment il se trouvait; à peine m'eut-il regardé qu'il me dit : « C'est vous, sergent ! Vous avez été prudent en ne restant pas à la maison, à l'entrée du bois, où, comme moi et tant d'autres, vous vous proposiez de passer la nuit, car peut-être un quart d'heure après votre départ, plus de quatre cents Cosaques (1) sont arrivés. Nous prîmes les armes pour nous défendre; nous étions, dans ce moment, environ cent. Voyant que nous étions disposés à les recevoir, ils s'arrêtèrent; quelques-uns se détachèrent, ayant à leur tête un officier qui vint nous dire en bon français de nous rendre.

(*A suivre.*)

---

(1) Le canonnier se trompait sur le nombre de Cosaques, car j'ai su, depuis, par un de mes amis qui s'y trouvait, qu'ils n'étaient pas plus de deux cent cinquante, probablement ceux que le bourgmestre avait annoncés aux deux frères. (*Note de l'auteur*).

Documents sur l'incendie de l'hôtel Schwarzenberg (1810) (1).

M. de Taube au roi de Wurtemberg (2).

Paris, le 2 juillet 1810.

A Sa Majesté Royale.

La crainte que des bruits injustifiés ne parviennent à Votre Majesté au sujet de la fin tragique de la fête donnée hier par le prince de Schwarzenberg, en l'honneur de l'Empereur et de l'Impératrice de France, et surtout la pensée que Votre Majesté royale peut se trouver dans une incertitude inquiétante à l'égard de la vie du

---

(1) La *Nouvelle Revue rétrospective* a déjà publié, dans son numéro du 10 juillet dernier, à propos de l'incendie du *Bazar de la Charité*, un *Rapport de police* sur l'incendie de l'ambassade d'Autriche (hôtel Schwarzenberg) dans la nuit du 1er au 2 juillet 1810. M. le VICOMTE DE GROUCHY, auquel nous en devions la communication, vient de nous remettre la copie de quatre nouveaux rapports, émanant, cette fois, des diplomates accrédités auprès de la cour de France par les souverains de Wurtemberg, de Danemarck, de Russie et d'Autriche. Nous croyons devoir les reproduire *in extenso*, persuadé qu'on ne saurait trop mettre en lumière les effets et les causes de pareilles catastrophes. Il est d'ailleurs curieux de constater les similitudes que présentent, dans leurs détails, l'incendie de 1810 et celui de 1897.

(2) Ce rapport est traduit de l'allemand. L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Wurtemberg à Paris, étant alors le comte de Zeppelin, et le comte de Taube étant ministre des Affaires Étrangères du roi de Wurtemberg, nous avons lieu de croire que l'auteur de ce rapport est soit le ministre lui-même, soit un de ses parents.

roi et de la reine de Westphalie, que j'ai trouvés ce matin en parfaite santé, me font un devoir de donner à Votre Altesse royale communication de ce malheureux évènement par un courrier spécial.

Un incendie a éclaté subitement et a gagné, avec la rapidité d'une flèche, la salle de bal occupée par six à sept cents personnes. Ce lieu de plaisir fut, en quelques minutes, changé en un lieu de désolation et d'infinie terreur.

Voici les circonstances détaillées :

Pour donner plus de place à l'hôtel de l'ambassadeur, prince de Schwarzenberg, situé rue du Mont-Blanc, celui-ci fit construire en bois, à même le sol, une salle de bal et une galerie y accédant, qui furent ornées de draperies en soie, de fleurs et de guirlandes artificielles.

L'Empereur et l'Impératrice vinrent à la fête après dix heures et, lorsqu'ils eurent reçu la première bienvenue de la part des hôtes réunis dans la salle de danse, ils se rendirent dans le jardin attenant, richement éclairé de lampes, pour voir la fête champêtre qui y était ordonnée et consistait en danses et chansons, et se terminait par un feu d'artifice. Leurs Majestés impériales revinrent ensuite dans la salle de danse et à peine y étaient-elles demeurées depuis une demi-heure, qu'une draperie s'enflamma dans la galerie, et que le feu gagna tellement vite l'intérieur de la salle de danse, que celle-ci se trouva entièrement en flammes, dans l'espace de cinq minutes.

Au moment où l'incendie pénétra dans la salle de danse, l'Empereur était sur le point de se retirer avec l'Impératrice, et c'est grâce à cette circonstance, tout étant préparé pour la sortie de l'Empereur par une petite porte de derrière, que ni l'Empereur, ni l'Impératrice, ni aucun membre de la famille impériale ne furent victimes d'un accident.

La frayeur et le danger étaient d'autant plus grands pour les personnes rassemblées dans la salle, que, l'incendie venant de la galerie, fermait, par le fait, deux sorties, et ne laissait praticable que la sortie principale dans le jardin. Le feu ne cessant d'augmenter d'intensité, les personnes qui fuyaient vers le jardin se pressaient et se bousculaient de plus en plus; beaucoup d'entre elles furent jetées à terre; d'autres gravement atteintes par des flammèches et autres matières enflammées qui tombaient d'en haut; nombre de vêtements de dames prirent feu et leur brûlèrent sur le corps, et quelques-unes devinrent la proie des flammes sur le lieu même.

Ce fut le sort malheureux de la princesse de Schwarzenberg, belle-sœur de l'ambassadeur; elle avait déjà quitté la salle de danse pour accompagner l'Impératrice à sa voiture, lorsqu'elle remarqua l'absence d'une de ses filles : elle se précipita dans la salle déjà sur le point de crouler, et fut victime de son vif amour maternel. Son corps fut retrouvé ce matin, dans les

décombres, et reconnu à un collier de perles intact sur lequel étaient gravés les noms de ses enfants. Une comtesse russe Labinska a succombé, ce matin, à la suite des blessures qu'elle avait reçues, et la princesse von der Leyen court le même danger ; l'ambassadeur russe prince de Kourakine, qui avait eu le malheur de tomber à terre dans la salle et de recevoir plusieurs blessures, principalement à la tête, est dans un état très fâcheux, mais qui n'inspire pas d'inquiétudes.

Tels sont les seuls malheurs sur lesquels je suis, jusqu'à présent, informé avec certitude; mais on prétend que plusieurs personnes ont succombé sur place et que d'autres sont dangereusement blessées.

Je prends la liberté d'informer Votre Majesté royale qu'il n'est arrivé malheur à aucun de ses serviteurs dévoués présents, et que le comte et la comtesse von Zeppelin, qui avaient eu le malheur d'être jetés à terre, se sont heureusement tirés du danger qui les menaçait et la comtesse, qui avait été violemment séparée de son mari, a dû surtout son salut à l'aide d'un Monsieur qui lui est inconnu, sur lequel les cris de détresse d'une faible femme firent impression.

Après avoir reconduit l'Impératrice jusqu'à la barrière de Saint-Cloud, l'Empereur revint, revêtu d'un pardessus, au bout de peu de temps, à l'hôtel de l'ambassadeur prince de Schwarzenberg, en compagnie du maréchal Bessières, et

resta sur les lieux jusqu'au matin. Au déjeuner que l'Empereur prit avant son départ, il chercha à consoler le prince de Schwarzenberg, complètement abattu, en lui offrant quelques verres de vin et en ajoutant, pour le remonter : « Oublions le passé, soyez content ! »

Bien que l'extension de l'incendie fût favorisée par ce fait qu'un orage menaçait d'éclater lorsqu'il commença, le feu aurait pu facilement être étouffé dès son début, si les mesures de précaution, qui sont d'ailleurs ici habituelles, à savoir la présence de pompiers dans les salles et les diverses pièces, n'avaient pas été négligées — manque de soin dont l'Empereur fit, au préfet de police Dubois, des reproches amers et d'autant plus mérités qu'il ne se trouvait, dans le voisinage, ni pompes, ni pompiers, et que les pompes éloignées manquaient d'eau. D'ailleurs, il était inévitable qu'un pareil malheur se produisît, par une journée étouffante, dans une salle en planches recouvertes de toiles richement ornées d'étoffes et de guirlandes, surabondamment éclairée, et où, par conséquent, de grandes mesures de précaution auraient été indispensables.

L'observateur non prévenu doit donc s'abstenir de donner une signification mauvaise à cet accident si déplorable, et doit se convaincre que la cause de cette triste catastrophe a été simplement un concours tout à fait naturel de circonstances physiques. Il doit d'autant plus s'étonner d'en-

tendre de ci, de là, les gens du pays émettre et répandre des jugements et des interprétations qui attribuent ce malheureux évènement à une intention malveillante — suppositions qui auraient pu entraîner les plus fâcheuses conséquences si l'Empereur, après en avoir, vraisemblablement, eu connaissance, persuadé de leur manque de fondement n'eût, par sa réapparition soudaine, et par son attitude compatissante et pleine de confiance vis-à-vis du prince de Schwarzenberg, enlevé toute force à ces bruits injustes.

Votre Majesté royale jugera que, dans une pareille circonstance, où la société la plus brillante était réunie, la perte en bijoux et objets précieux de toute sorte n'a pas dû être sans importance : on estime à cent mille livres la seule perte de bijoux subie par le prince Kourakine. Aussi bien est-il impossible de se faire une idée du désordre général, des pleurs et cris de ceux qui souffraient, de ceux qui s'inquiétaient pour leurs époux, épouses, enfants, et, dont quelques-uns demeurèrent longtemps dans cette cruelle angoisse.

Le lieu de refuge général, le jardin, présenta un spectacle de la désolation et de la misère tel que je n'en avais jamais vu.

Je suis pour la vie, et avec le plus profond respect, etc.

(Signé) : Taube.

Au nombre des personnes très gravement

blessées, on nomme encore le général de division du corps du génie Iabau, avec sa femme et sa fille; le préfet des provinces d'Illyrie, Curuffa, avec sa femme qui a été retirée des flammes entièrement nue et brûlée sur tout le corps. La femme du général Durosnel et la fille, âgée de 14 ans, de l'aîné des princes de Schwarzenberg vient de mourir et a suivi sa mère dans la tombe. On cite également les deux dames d'honneur de Sa Majesté la reine de Westphalie, les comtesses Bochholz et Lowenstein qui ont reçu de fortes blessures, mais sans danger.

Rapport du baron de Dreyer, ministre de Danemarck.

Paris, le 2 juillet 1810.

Monsieur,

Retenu chez moi, depuis plusieurs jours, par une indisposition, je n'ai pu assister à la brillante fête que le prince de Schwartzenberg donna, hier au soir, à L. L. M. M. Impériales, pour célébrer leur mariage. Mais, si d'un côté, j'ai été privé d'une occasion si favorable pour faire ma cour à L. L. M. M., j'ai, d'un autre, évité d'être témoin et peut-être de partager les tristes accidents qu'ont éprouvés une partie des assistants à cette fête, lors de la scène tragique qui,

en un clin d'œil, la termina de la manière suivante :

Après que la cour eut fait la promenade du jardin pour voir différentes fêtes champêtres, diverses illuminations d'un goût et d'un choix les plus exquis, et des danses des premiers artistes de l'Opéra, on tira un feu d'artifice d'une beauté et exécution qui ont attiré l'admiration générale. On entra, ensuite, dans un grand et beau salon de danse, construit en charpente dans le jardin, orné de glaces et de guirlandes, et éclairé par des lustres et des lumières sans nombre. Ce salon communiquait avec l'hôtel par une galerie, également construite en charpente, et ornée de la même manière que le salon.

On dansait déjà depuis une heure, et S. M. l'Empereur, avait achevé une tournée dans le salon en adressant la parole, comme de coutume, aux dames et aux autres assistants, lorsqu'on s'apperçut que le feu avait pris dans un rideau de la galerie attenante au salon : on accourut à l'instant pour arracher ce rideau, mais lorsqu'on en détacha la partie brûlée, la flamme avait déjà atteint la partie supérieure d'un feston plus haut que celui dont on avait arraché la partie inférieure.

Dès ce moment, la flamme s'étant communiquée aux ornements supérieurs de la pièce, comme la voûte était, en totalité, revêtue d'une gaze luisante et ornée de guirlandes de fleurs

artificielles, la voûte de la galerie se trouva, d'un instant à l'autre, en feu. On continuait encore la danse dans le grand salon, mais, comme la même gaze qui couvrait la voûte de la galerie se trouvait réunie à celle du salon, on assure que la voûte de cette grande pièce se trouva, en peu de minutes, en flammes. Alors la confusion et la consternation s'empara des assistants, qui s'efforcèrent en tumulte de se sauver du danger et de la mort qui les entouraient de tous côtés. Les cris et les gémissements de tant de dames qui se précipitaient vers les portes et les fenêtres, pour se soustraire à un danger si grand, produisaient une confusion qui se laisse plus facilement concevoir que dépeindre. Les plus forts l'emportaient sur les plus faibles, on se renversait, et les renversés furent foulés et blessés par ceux qui leur passaient sur le corps.

Le rapide progrès des flammes, des gazes et des ornements brûlés, produisait une telle chaleur que beaucoup de personnes ont eu le visage, les bras, les mains grillées par le reflet des flammes. D'autres ont été blessées et grillées par les lambeaux brûlants tombés de la voûte. Heureusement, il y avait une très grande et large sortie du salon à côté du jardin, sans quoi la majeure partie des assistants seraient infailliblement devenus victimes de la rapidité extraordinaire avec laquelle tout le salon se trouva embrasé d'un bout à l'autre. Les glaces éclatèrent à la chaleur des flammes, les lustres tom-

bèrent par terre, et le feu ayant gagné la charpente légère couverte de toile dont le salon était construit, tout a été détruit à l'instant.

On ne connaît pas encore le nombre des personnes qui ont péri ou ont été blessées dans cette malheureuse occasion. La confusion était telle que la plupart des blessés se trouvaient dispersés dans les maisons voisines; ainsi, en attendant qu'ils puissent se réunir à leurs familles, on ne saurait, avec quelque certitude, fixer le nombre des victimes.

Pour le bonheur et la consolation de l'Empire et de la Nation, L. L. M. M. Impériales se sont retirées à tems de cette conflagration terrible. On dit que c'est l'ambassadeur d'Autriche lui-même qui, se rendant auprès de Sa Majesté l'Empereur, à l'instant où le feu avait pris dans la galerie, l'engagea à sortir en lui annonçant le danger d'y rester. Alors l'Empereur, donnant la main à l'Impératrice, sortit du salon, mais la Reine, le vice-roi d'Italie et d'autres personnes illustres, ne croyant pas le danger si grand, restèrent dans le salon jusqu'à ce que le feu prît à la voûte. Alors elles se sauvèrent, mais avec peine et en désordre. S. M. l'Empereur, après avoir accompagné l'Impératrice jusqu'à la barrière, revint au feu, donner ses ordres pour une prompte extinction, et prévenir qu'il ne gagnât l'hôtel.

Le feu a pris dans la galerie, à ce que l'on dit, à onze heures et demie. Dans cinq minutes, la

voûte et les ornements de cette pièce, ainsi que ceux du salon, étaient déjà en flammes, mais le feu de la charpente et de l'édifice n'a été éteint qu'à trois heures du matin.

Selon les notions que l'on a jusqu'à présent, des personnes péris et blessés, c'est le duc de Schwartzenberg, frère aîné de l'ambassadeur d'Autriche, qui a fait la douloureuse perte de son épouse, née duchesse d'Arenberg. Elle était déjà hors du salon et sauvée, lorsque, s'apercevant que sa fille de douze ans n'était pas avec elle, elle rentra dans le salon pour la chercher. Cet effort de tendresse maternelle lui a donné la mort cruelle d'être brûlée. On a trouvé, ce matin, une partie de son corps consumé par le feu.

La princesse de la Leyen, également sortie dans le jardin, mais inquiète pour sa fille, rentra dans le salon ; elle en est cependant ressortie, mais tellement brûlée qu'on désespère de sa vie. Plusieurs dames de distinction on eu leurs robes et vêtemens entièrement consumés et leurs corps grillés. D'autres ont eu des blessures aux bras, à la tête, ont été foulés dans le passage, en se sauvant par les fenêtres.

Parmi les hommes de distinction, celui que, pour le moment, l'on connaît le plus souffrant, est l'ambassadeur de Russie, prince Kourakine : étant d'une stature colossale, il a eu le malheur de tomber en sortant du salon ; des lambeaux enflammés tombant sur lui, il a eu ses cheveux

brûlés, son visage, ses mains, ses jambes grillés, et, dans cet état, on est parvenu à traîner son gros corps dans le jardin, foulé et froissé par la foule : il souffre beaucoup de ses blessures, mais on ne les croit pas dangereuses.

On ne peut encore savoir tous les malheurs arrivés à cette occasion, mais il y a, dans toutes les familles, des vives alarmes pour le sort des amis et parents qui ont assisté à cette fête. Il est facile de s'imaginer les cris et lamentations des mères cherchant leurs enfants, également des femmes et des maris qui se cherchaient mutuellement afin de s'assurer de l'état de leur existence, à la suite d'une si grande crise et péril.

9 juillet 1810.

Le malheur arrivé au prince de Kourakine, à la fête de l'ambassadeur d'Autriche, m'ayant causé, ces jours, des vives alarmes pour la conservation des jours de ce digne et respectable représentant de l'Empereur de Russie, j'éprouve une grande satisfaction à pouvoir aujourd'hui donner à Votre Excellence des nouvelles plus consolantes sur l'état cruel dans lequel le prince Kourakine se trouve encore. Ayant désiré de me voir, je me suis rendu à ses désirs, et j'ai vu avec frayeur son visage et sa tête couverts d'escarres; ses mains, ses bras et ses jambes couvertes de brûlures. Sur toute la main gauche, on a eu grand'peine à prévenir la gangrène; on est

aujourd'hui bien plus tranquille sur le rétablissement, qu'on ne l'était avant-hier, mais s'il est intérieurement soulagé, il sent d'autant plus vivement les douleurs de ses plaies et cicatrices.

Le prince Alexis de Kourakine au ministre des Affaires étrangères de Russie, comte de Romanzoff.

Paris, le 20 juin/2 juillet 1810.

Monsieur le Comte,

Un événement très malheureux a interrompu et fait cesser, par un incendie, la fête que le prince Schwartzenberg donnait hier à l'Empereur et à la famille impériale. L'ambassadeur, mon frère, a couru le plus imminent danger d'y perdre la vie, et les souffrances qu'il éprouve l'empêchant d'écrire, il m'a prié, monsieur le Comte, de vous instruire en sa place, des détails de ce qui lui est arrivé, et de ce que l'on sait jusqu'à présent de cet incident funeste.

Le prince Schwartzenberg avait fait disposer, dans les jardins de son hôtel, une vaste et superbe salle de danse dans laquelle le bal devait avoir lieu. On y arrivait des appartements de l'hôtel par une assez longue galerie, également construite dans le jardin, qui était illuminée avec profusion.

L'Empereur et l'Impératrice, après avoir assis-

té, avec la famille impériale, à une pantomime représentée en plein air, et à un feu d'artifice, se rendirent dans cette salle, et le bal y commença immédiatement. Il ne durait que depuis une heure à peu près, lorsqu'une bougie mit le feu aux tentures, dont était faite la gallerie, ainsi que la salle de danse. Ces deux constructions fort légères n'étaient composées que d'une charpente fort légère qu'on avait revêtue de toile peinte à l'huile et d'une quantité prodigieuse de lampes et d'ornements en étoffes de différentes espèces.

Ce fut en vain que quelques personnes se mirent à arracher les toiles enflammées pour les fouler aux pieds : le feu gagnant toujours dans cette gallerie et se portant vers la salle où l'on dansait, l'Empereur, averti par le prince Schwartzenberg, se retira à temps, et sans accident, avec la famille impériale. En un clin d'œil, la salle entière se trouva en flammes, remplie encore d'une foule immense, qui n'avait pas eu le temps de s'échapper. On se précipita vers le jardin, par la porte ouverte de ce côté, et qui était la seule issue qu'on eût encore pour sortir de cette salle.

L'impossibilité de se sauver tout à la fois, la frayeur, la violence de l'incendie qui enveloppait la multitude de toute part, ont causé beaucoup d'accidents funestes. Mon frère, par le mauvais état de ses jambes, a été renversé plusieurs fois, encore dans la salle, pendant que le plafond était déjà embrasé. La dernière fois qu'on le fit tom-

ber lui a fait beaucoup de mal, mais lui a sauvé la vie, car cette chute lui arriva sur le péristile de la salle, d'où il roula au bas de l'escalier, aux pieds de deux hommes inconnus qui, se saisissant de sa personne, l'ont tiré par les jambes, hors de la place où il était tombé, et où il aurait certainement été écrasé par les poutres de l'édifice, qui a croulé deux minutes après.

Les flammes l'ont abîmé : il n'a plus de cheveux, sa tête est grièvement endommagée en plusieurs endroits, et principalement aux oreilles, les cils ont été même brûlés. Ses jambes ont beaucoup souffert, ainsi que ses mains ; la main gauche a été tellement attaquée par le feu, que la peau s'en est détachée comme un gant. Un nerf de sa cuisse le fait aussi beaucoup souffrir, par la violence des mouvements qu'on a fait en le tirant par les jambes. Il doit, en partie, son salut à son habit qui était de drap d'or, et qui s'est échauffé à un degré considérable, sans s'enflammer. Les gens qui l'ont retiré du feu ont eu besoin d'une résolution extrême pour porter les mains sur lui, tellement la douleur causée par la chaleur de son habit était grande : s'il eût été de soie, c'eût été fait de lui.

Il a été transporté chez lui : ses blessures ont été pansées et ne donnent point de crainte pour sa vie, mais il y a à redouter l'accident d'une fièvre continue, à ce que disent les médecins, et je ne cacherai pas à Votre Excellence que la situation de mon âme est dans l'état le plus cruel.

Un grand nombre de femmes atteintes par le feu ont eu leurs vêtements entièrement brûlés sur leurs corps; en moins de deux minutes, tout le bâtiment s'est écroulé avec fracas. Aujourd'hui on a retrouvé, sous les décombres, le corps de la princesse Pauline Schwartzenberg, belle-sœur de l'ambassadeur, tellement défigurée qu'on ne l'a reconnue que par les coliers et les anneaux dont elle était parée. Madame Labensky, femme du consul de Russie, est à toute extrémité, et l'on cite un certain nombre de personnes dont la vie est désespérée.

Ayant pris des informations, je puis annoncer à Votre Excellence que, de tous les Russes qui se trouvaient à cette fête, aucun, à la réserve de mon frère, n'a éprouvé d'accident grave.

L'Empereur, après avoir conduit l'Impératrice hors du lieu de l'incendie, y est revenu et y est resté jusqu'au moment où il a été entièrement éteint. Ayant appris l'état dans lequel se trouvait mon frère, il a demandé de ses nouvelles avec beaucoup d'intérêt. Aujourd'hui, l'Empereur et l'Impératrice ont envoyé demander des nouvelles de mon frère par des pages, et la reine de Westphalie par son chambellan. L'Empereur a cherché, avec la plus grande bonté, à consoler le prince Schwartzenberg, qu'un évènement aussi cruel plonge dans la tristesse.

J'ai appris, aujourd'hui, que toutes les personnes de la famille impériale s'étaient retirées sans accident, mais la bagarre a été si grande,

que la reine de Westphalie a été conduite, pour se sauver, vers un mur en pierres qui servait de clôture au jardin, et qu'on lui a fait franchir au moyen d'une échelle.

Au départ de chaque poste, je ne manquerai pas d'informer Votre Excellence de l'état où se trouvera la santé de l'ambassadeur. Je lui transmettrai aussi les détails nouveaux qui pourront me parvenir sur cette malheureuse catastrophe.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, Monsieur le Comte, etc.

Signé : ALEXIS, PRINCE DE KOURAKINE.

Lettre du prince Schwarzenberg au prince de Metternich, ministre des Affaires Étrangères d'Autriche.

Paris, le 3 juillet 1810.

Mon Prince,

Dans le malheur qui m'accable, que Votre Altesse me dispense de Lui tracer les détails pénibles d'un événement qui, par une fatalité qu'aucun calcul ni soin de la prévoyance n'a pu détourner, vient de convertir en sujet de deuil la fête la mieux organisée et commencée sous les auspices les plus heureux.

Je n'adresserai donc à Votre Altesse que le procès verbal que le préfet de police m'a

communiqué (1), sur le sort affreux de ma belle-sœur, en me reférant, pour tous les détails ultérieurs, au rapport de Son Excellence M. le comte de Metternich, à celui que le général comte de Neipperg adresse à M. le maréchal comte de Bellegarde (2), et au *Moniteur* d'aujourd'hui, que j'ai l'honneur de joindre ici.

La bonté touchante avec laquelle S. M. l'Empereur et la famille Impériale daignent prendre part à ma douleur, les preuves multipliées de l'intérêt que me témoignent toutes les personnes du gouvernement et le public généralement, seroient une bien grande consolation, si ce malheur étoit de nature à en admettre.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, mon Prince, etc.

SCHWARZENBERG.

Copie d'une note de M. le préfet de la police, comte Dubois, à M. le prince de Schwarzenberg.

Paris, le 2 juillet 1810.

Je m'empresse d'adresser à V. E. une copie du procès verbal qui constate le malheureux événement arrivé cette nuit, dans l'hôtel de V. E.

---

(1) Voir ce rapport, ci-dessous.
(2) Ces pièces n'ont pu être retrouvées.

Je sens tout ce qu'une telle communication apporte avec elle de pénible et d'affligeant, mais elle est indispensable, et j'ai cru, en cela, me conformer au désir de V. E.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, l'an mil huit cent dix, le deux juillet, à quatre heures du matin.

Nous, Louis Nicolas Pierre Joseph Dubois, comte de l'Empire, commandant de la Légion d'honneur, conseiller d'État, préfet de Police, étant dans le jardin de S. E. M. l'ambassadeur d'Autriche, dans l'endroit où était la salle de bal pour la fête donnée, cette nuit, par M. l'ambassadeur, et étant occupé, depuis l'aube du jour, à faire les recherches nécessaires pour nous assurer si personne n'avoit péri au milieu de l'incendie qui a eu lieu, nous avons, dans le lieu où est le rocher, dans le bassin même qui est au-dessous d'icelui, et sous les débris de l'incendie, trouvé les restes d'un cadavre. Et, à l'instant, nous avons invité M. le docteur Gall de vouloir bien nous accompagner sur l'endroit désigné, pour constater si le cadavre en question est celui d'un homme ou d'une femme.

Ce fait, M. le docteur Gall, accompagné de M. Biscarrat, docteur en chirurgie et chirur-

gien de Son Altesse l'ambassadeur d'Autriche, demeurant rue Gaillon, n° 15, nous ont déclaré qu'examen fait du cadavre, ils ont reconnu un cadavre féminin, dont la tête, à sa partie supérieure et postérieure, est brûlée, l'œil droit brûlé, ainsi que l'épine du dos, le bras droit et les viscères de la poitrine et du bas ventre tout à fait découvert, ayant, de plus, la jambe gauche tout à fait brûlée jusqu'au genou, ayant encore un bout de chaîne d'or derrière le col.

Qu'ils ont trouvé, sous ce cadavre, une partie des os du crâne et des côtes qui dépendoient de ce cadavre; qu'ils ont trouvé aussi, sous ce même cadavre, dans le fond de l'eau, et parmi les charbons, une partie de diamans et de perles, ainsi que quelques autres menus objets, tous lesquels ils ont renfermés dans un mouchoir, pour être examinés par M. Bouillier, joaillier, demeurant place des Victoires, n° 4, que nous avons fait requérir à cet effet et qui, étant comparu devant nous, a examiné tous les dits objets que nous lui avons fait représenter en présence des dits sieurs Gall et Biscarrat, après quoi le dit sieur Bouillier nous a dit reconnoître, dans les dits objets :

1° Un anneau d'or sur lequel sont gravés ces mots : *Joseph Jean Schwarzenb...* ; à la fin de ce mot, la matière se trouve fondu et présente trois petits monticules; ensuite les trois quarts de la fin d'une *M*, le premier jambage étant fondu ; ensuite est un *a* fondu dans un petit monticule ;

ensuite une autre petite distance fondue et, après, l'année 1794.

2° Une boucle d'oreille, de forme ovale, de deux pouces six lignes, environ, en trois parties : le corps principal, un cercle ovale, garni de quatorze trous, dont onze garnis de leurs pierres, qui sont des diamans recoupés. Au-dessus est attachée une demi-rosette garnie de six diamans ; au-dessus un culot de fleurons orné de neuf diamans, sur lequel est attaché l'anneau de la boucle d'oreille.

3° La pareille boucle d'oreille, n'ayant que le corps principal, garni également de quatorze trous et orné de treize brillans, plus une barette composée de trois brillans et appartenant à l'intérieur dudit corps principal de la boucle d'oreille ;

4° Une guirlande composée de onze morceaux, le grand orné de soixante-trois brillans, et les dix autres ornés ensemble de soixante-un brillans de toutes grosseurs ; observant qu'un des dits morceaux, lequel vient à l'instant de se diviser en deux, est orné de très-petits diamans appellés *semences ;*

5° Deux autres parties, l'une composée de trois trous et seulement garni d'un brillant, faisant partie de la première boucle d'oreille désignée, l'autre composée de neuf trous et ornée de huit brillans, faisant partie de la seconde boucle d'oreille ;

6° Un collier à un rang, composé de onze

barettes mouventes et garni de quatre-vingt onze brillans ;

7° Deux autres parties du même collier, dont une composée de trois barettes et ornée de dix-neuf brillans plus petits ;

8° Dix gros brillans dans leurs œuvres, d'environs douze grains chacun.

9° Trois autres brillans démontés, d'environ dix grains.

10° Une poire de boucles d'oreilles, représentant un lustre, composée de huit diamans.

11° Un autre brillant d'environ six grains.

12° Dix perles brûlées et trois cœurs, dont les viroles sont en or, sur l'un desquels est gravé le nom *Félix;* sur un autre le nom d'*Éléonore*.

13° Une petite barette, composée de trois brillans, et une autre, composée de quatre brillans, appartenant à la guirlande ci-dessus mentionnée, plus sept petits fragmens de collier en or.

De suite, avons demandé aux aides-de-camp de M. l'ambassadeur de faire paroître devant nous la femme de chambre de la princesse Schwarzenberg, qui est la seule personne dont on n'a pas eu de nouvelles depuis l'incendie ; et, aussitôt, un aide-de-camp du prince et le prince lui-même nous ont dit que cette femme, nommée Nanette, n'étoit pas en état de paroître, et M. le baron de Tettenborn, major, premier aide-de-camp du prince, après avoir vu le cadavre, nous a dit qu'il n'étoit malheureusement que trop

certain que le cadavre ci-devant désigné est celui de la princesse Pauline d'Aremberg, épouse du prince Joseph de Schwarzenberg, conseiller intime de S. M. l'Empereur d'Autriche, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, duc de Krumau; que les noms inscrits sur l'anneau d'or sont ceux de son mari, et les noms inscrits sur deux des trois cœurs sont ceux de son second fils et de l'aînée de ses filles, ce que nous ont déclaré les dits sieurs Gall et Biscarrat; et avons signé, avec MM. le baron de Tettenborn, Gall, Biscarrat et Bouillier, lecture faite.

Ainsi signé : *Charles, baron de Tettenborn*, major et chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche; *Bouillier*, *Gall, Biscarrat* et *Dubois*.

Et, sur la demande verbale qui nous a été faite par le prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche, de faire retirer le cadavre du lieu où il est, pour le faire placer dams un endroit plus décent, nous avons autorisé MM. Gall et Biscarrat à le faire transporter dans l'endroit de l'hôtel qui sera désigné par le prince, et de l'y conserver en prenant toutes les précautions nécessaires que la salubrité exige, jusqu'à ce que le prince Joseph, son époux, ait décidé où il le fera transporter; et nous avons signé avec les mêmes.

Ainsi signé : *Baron Tettenborn*, major; *Biscarrat, Gall* et *Dubois*.

Et, de suite, avons fait inviter M. Rouen, maire du deuxième arrondissement, de se transporter à l'hôtel de M. l'ambassadeur. Mon dit sieur Rouen étant survenu, lui avons donné connoissance de nos précédens procès verbaux, et l'avons invité à constater le décès de la princesse sur les registres de l'état-civil, conformément à la loi, et avons signé avec mon dit sieur Rouen.

Ainsi signé : *Rouen* et *Dubois*.

Et, à l'instant, est comparu M. de Floret, conseiller d'ambassade, autorisé à cet effet par S. E. M. l'ambassadeur d'Autriche, auquel M. Bouillier, en notre présence, a fait remise de l'anneau, des cœurs et de tous les diamans et perles énoncées au procès verbal ci-dessus, et dont le dit sieur Bouillier demeure déchargé; et nous avons signé avec eux, lecture faite.

Ainsi signé : *Floret*, *Bouillier* et *Dubois*.

Pour expédition conforme :

Le conseiller d'État, préfet de police, comte de l'Empire,

(Signé) : Dubois.

Napoléon à Rochefort (1815).

Relation de M. Jourdan de la Passardière, commandant le brick L'Épervier (1).

Les services que je venais de rendre dans l'accomplissement des missions particulières qui m'avaient été confiées, et mes récents succès sur les Anglais à la côte d'Espagne, me donnaient la certitude d'être nommé capitaine de frégate au cours de l'année 1815. En attendant une promotion, je fus prendre le commandement du brig *L'Epervier*, qui était en armement à Bayonne (11 janvier 1815). Je me trouvais encore dans ce port à la rentrée de l'Empereur en France.

Nous reprîmes le pavillon tricolore.

---

(1) Ollivier Jourdan de la Passardière, né à Granville en 1783, — et frère aîné de François Jourdan de la Passardière, qui s'était déjà fait un nom par son succès au combat naval d'Arromanches, en 1811 — débuta dans la marine, comme mousse, à l'âge de douze ans. Aspirant en 1799, puis enseigne de vaisseau à bord du *Formidable* sur lequel il assista à la bataille de Trafalgar, il fut pris par les Anglais le 4 novembre et resta leur prisonnier pendant quatre ans. Ayant réussi à s'évader, il rentra dans la marine française, fit les campagnes de Java et des côtes d'Espagne et fut mis en disponibilité après les événements de Rochefort en 1815, ce qui retarda jusqu'en 1827 sa nomination de capitaine de frégate. Il commanda *Le Superbe* pendant l'expédition d'Alger, en 1830, et prit sa retraite comme capitaine de vaisseau, à Cherbourg, où il mourut en 1862.

Rappelons que la *Nouvelle Revue rétrospective* a déjà publié, tome II, page 420, diverses pièces concernant l'*Embarquement de l'Empereur à Rochefort.*

Les Anglais commençaient à bloquer nos ports. Lorsque je mis à la voile pour Rochefort, le Commissaire général m'écrivit pour m'engager à partir sous pavillon blanc, afin d'éviter d'être pris par les Anglais. Je lui répondis que je croirais manquer à l'honneur si j'arborais un autre pavillon que celui de ma nation, et que je n'en arborerais point d'autre pour mon voyage, à moins qu'il ne me donnât des ordres précis et formels à cet égard. J'entrai, d'ailleurs, à Rochefort sans être inquiété.

Au commencement du mois de juillet, *L'Epervier* était mouillé en rade des Bris, attendant un moment favorable pour se rendre en rivière de Bordeaux. Il devait remplacer *La Bayadère*, qui s'y trouvait en station sous les ordres du commandant Baudin (1).

Le 3 juillet, au soir, l'Empereur arriva à Rochefort.

Le 4 juillet, un de ses aides de camp, le général Lallemand, vint à mon bord et me remit un ordre pressant de M. le préfet maritime Bonnefoux, qui m'enjoignait de retourner au mouillage de l'île d'Aix. Ce fut par cet aide-de-camp que j'appris l'arrivée de l'Empereur.

Le calme, puis les vents contraires, m'empêchèrent d'exécuter l'ordre du préfet avant le 6 juillet.

---

(1) Ch. Baudin, fils du Conventionnel de ce nom, démissionnaire en 1815, reprit du service en 1830 et devint amiral en 1854.

Le 6 juillet, à mon arrivée, le commandant Philibert, qui commandait la frégate *La Saal (l'Amphitrite)* et la rade, me donna l'ordre de mouiller au port des Barques, et d'aller sans retard recevoir les instructions de M. le préfet maritime Bonnefoux.

Ce dernier me confirma la présence de l'Empereur à Rochefort et me prescrivit seulement de ne pas m'absenter de mon bâtiment.

Le 8 juillet, à minuit, un gendarme m'apporta un ordre du préfet pour me faire appareiller sans délai et me rendre en rade de l'île d'Aix. Ce même jour, les embarcations du brig avaient été envoyées à Fouras pour prendre les effets des personnes à la suite de l'Empereur et les transporter à bord de *La Saal.*

Le 11 juillet, à minuit, le commandant Philibert m'envoya prendre à bord du brig avec son canot, et me donna l'ordre verbal de me disposer à mettre sous voile à 5 heures du matin et à combattre. Je fis mes préparatifs en conséquence.

A 3 heures du matin, il m'envoya de nouveau chercher, et me donna l'ordre de mettre la batterie du brig dans la cale, et d'envoyer toutes les petites armes et les poudres à bord de sa frégate.

Le 12 juillet, l'Empereur descendit sur l'île d'Aix avec sa suite.

Il avait été proposé à l'Empereur, par M. Besson, enseigne de vaisseau, marié à la fille d'un armateur d'Altona, de sortir de France en

se servant d'un *smak* appartenant à son beau-père.

Le *smak* était venu à Rochefort pour y déposer un chargement, et était mouillé en ce moment à Saint-Martin (Ile de Rhé). L'Empereur se serait rendu à bord de ce bâtiment en se servant de deux bateaux pilotes de la Rochelle, montés par quatre officiers de marine (1).

M. Besson était venu à l'île d'Aix le 12 juillet, pour diriger l'embarquement; mais, soit qu'il y eût un malentendu, soit que le commandant de l'île d'Aix eût des instructions secrètes, lorsque les embarcations qui s'étaient tenues au large de l'île, approchèrent la côte dans la nuit du 12, les factionnaires tirèrent plusieurs coups de fusil et donnèrent l'alarme, en prétendant que des péniches anglaises cherchaient à mettre du monde à terre. La garnison prit les armes, ce qui empêcha probablement l'exécution du projet.

Le même jour, 12 juillet, je reçus l'ordre d'aller mouiller en dehors de l'île d'Aix, en compagnie de la goëlette *La Sophie*, bâtiment de servitude du port.

Pendant la nuit, les coups de fusil que l'on avait tirés à l'île d'Aix, firent détacher plusieurs embarcations armées de la division anglaise

---

(1) L'un de ces officiers, M. Doret, enseigne de vaisseau, et second du commandant Baudin, fut mis en retrait d'emploi. Plus tard, il devint capitaine de vaisseau, gouverneur de la Réunion, et sénateur sous le second Empire.

mouillée en rade des Basques; ces embarcations s'approchèrent de nous. Le capitaine de *La Sophie*, craignant d'être enlevé par les Anglais, coupa ses câbles et rentra en rade de l'île.

Le 13 juillet, je rendis compte au commandant Philibert de ce qui s'était passé; il me fit rentrer en rade.

Le 14 juillet, au soir, il me prévint que mon bâtiment était destiné à se rendre en parlementaire à bord de la station anglaise; à sa lettre, qui était datée du 12, étaient adjoints une instruction et un arrêté du gouvernement provisoire, relatifs au transport de l'Empereur.

A minuit, il me fit disposer à mettre sous voiles, et me fit connaître que l'Empereur allait se rendre à deux heures du matin à bord du brig, pour être transporté sur la croisière anglaise (1).

---

(1) « Monsieur Jourdan, lieutenant de vaisseau, commandant le brick *L'Épervier*.

Saal (rade de l'île d'Aix), le 14 juillet 1815.

Monsieur le Commandant, d'après la demande de M. le lieutenant-général Becker, et conformément aux ordres et instructions de Son Exc. le Ministre de la Marine et de M. le Préfet maritime, que je vous ai transmis, vous voudrez bien vous tenir prêt à recevoir à votre bord à 2 heures, cette nuit, l'Empereur Napoléon Ier, avec les personnes de sa suite, pour le conduire à bord de la croisière anglaise en rade des Basques; il n'est point nécessaire, M. le Commandant, de vous rappeler les égards qui sont dus à cet illustre personnage. Recevez, M. le Commandant, l'assurance de ma parfaite considération,

Le Capitaine de vaisseau, commandant la division de la rade de l'île d'Aix,

H. Philibert. »

Le 15 juillet, à l'heure indiquée, Sa Majesté se rendit à bord de mon brig; elle était accompagnée des généraux Bertrand, Savary, de Montholon et Lallemand, de M. de Las Cases, de mesdames de Montholon et Bertrand, ainsi que du général Becker.

L'Empereur fut accueilli avec un enthousiasme extraordinaire et une émotion indescriptible à bord de *L'Epervier;* mon équipage était composé de jeunes marins, dont quelques-uns avaient fait partie de la députation qu'on avait envoyée à Paris au Champ de Mai, et je pouvais compter sur lui.

Quant au général Becker, bien qu'il fût spécialement chargé d'accompagner l'Empereur jusqu'à la croisière anglaise et de me garder sous ses ordres, il quitta mon bâtiment avant l'appareillage de l'île d'Aix. Je me trouvai, par ce fait, seul chargé de cette mission délicate.

Je pris les ordres de l'Empereur qui passa l'inspection de mon équipage, et je mis ensuite sous voiles.

M. Borgnis-Desbordes, lieutenant de vaisseau, parent du commandant Philibert et embarqué sur sa frégate, avait été envoyé par lui à bord du brig; cet officier vint me dire en secret, pendant l'appareillage, de faire diligence, parce que l'Empereur pourrait bien être arrêté à bord de mon bâtiment. Je lui répondis que Sa Majesté ne serait jamais arrêtée à bord de *L'Epervier*, du moins tant que je vivrais pour l'empêcher.

Toutefois son avis ne fut pas négligé : j'appareillai de suite, en laissant une de mes ancres. Nous fîmes route pour la rade des Basques : les vents étaient au N.-O., presque calmes.

Pendant la route, l'Empereur était monté sur le banc de quart où je me trouvais; sachant que j'avais été prisonnier en Angleterre pendant quatre ans, il me questionna sur le caractère des Anglais (1), et me demanda si je me faisais une opinion sur la résolution qu'il avait prise de se rendre en Angleterre.

Je répondis à Sa Majesté que sa question me mettait dans un grand embarras, mais que, puisqu'elle me demandait de lui répondre avec franchise, je pensais qu'il eût mieux valu tenter de se rendre aux Etats-Unis. Sa Majesté me répliqua que l'on croyait ce passage inexécutable, d'après l'avis de personnes compétentes, à cause de la présence des croiseurs anglais.

Je convins qu'en effet il y avait des chances à courir, et j'ajoutai qu'en fin de compte, mon opinion était qu'il fallait essayer de forcer la croisière anglaise sur la frégate *La Méduse* ou sur le brig *L'Epervier*, qui étaient d'une marche supérieure; que, s'il arrivait qu'on fût joint par l'ennemi, Sa Majesté serait considérée comme prisonnière de guerre, et que j'étais persuadé

(1) Jourdan pouvait d'autant mieux renseigner l'Empereur au sujet des Anglais que non seulement lui-même, mais encore ses deux oncles, MM. de Basprey et de Grancourt, avaient été prisonniers sur les pontons.

qu'elle serait traitée comme telle en se rendant à bord du *Bellérophon;* ainsi, que j'eusse préféré adopter le parti qui offrait encore quelques chances.

L'Empereur, après avoir réfléchi un instant, me répondit : « Il est trop tard, j'ai envoyé l'un de mes officiers généraux à bord de la croisière anglaise; on m'y attend et je m'y rendrai. »

Il descendit alors du banc de quart, et rejoignit les généraux Bertrand et de Montholon, auxquels il fit part de notre entretien. Ces officiers haussèrent les épaules et me traitèrent de « jeune homme ».

Vers 8 heures du matin, Sa Majesté prit du café sur le cabestan du brig. Il s'en répandit quelques gouttes, et les taches qui restèrent furent soigneusement respectées par les hommes de l'équipage, tant que dura mon commandement.

A 9 heures du matin, le calme et le flot retardèrent notre marche.

Un canot du *Bellérophon*, dans lequel se trouvait le premier lieutenant de ce vaisseau, vint à bord de *L'Epervier* (1). L'Empereur s'en servit pour se rendre sur le vaisseau anglais; on lui

---

(1) Le vaisseau de l'amiral Hotham approchant, le capitaine Maitland, commandant le *Bellérophon*, voulut empêcher son supérieur de lui enlever l'honneur « de terminer une affaire qu'il avait menée si près de sa fin » (voir ses *Mémoires*), et expédia en toute hâte son canot au brig, pour y aller prendre Napoléon.

rendit les honneurs lorsqu'il monta à bord du *Bellérophon*.

J'écrivis à M. le capitaine Maitland (1), pour lui donner connaissance de la mission dont j'étais chargé; cette lettre fut communiquée par mon second au général Bertrand, qui ne trouva aucun inconvénient à ce qu'elle fût remise. Le capitaine Maitland m'en accusa réception (2).

Le calme continuait et le flot me drossait à terre. Je fis mouiller.

Je me rendis ensuite à bord du *Bellérophon* pour prendre les derniers ordres de Sa Majesté, et pour faire accélérer le déchargement de la

---

(1) « A M. le Commandant du vaisseau de guerre anglais le *Bellérophon*.

Brick *L'Épervier*, le 15 juillet 1815. — Monsieur le commandant, chargé de la haute mission de transporter à bord de la croisière anglaise, sur le brick *L'Épervier*, que je commande, l'Empereur Napoléon, j'ai l'honneur de vous donner connaissance que Sa Majesté a saisi l'occasion de l'arrivée de l'un de vos canots à bord du brick, pour laisser mon bâtiment. Je vous prie de me dire si c'est bien à bord de votre vaisseau qu'Elle s'est rendue.

O. Jourdan, lieutenant de vaisseau. »

« To Monsieur Jordin (*sic*), commander of the *Épervier*, french man of war brig.

His Majesty's ship *Bellerophon*. Basque roads, 15 July 1815. Sir, Napoleon Bonaparte, late Emperor of the French, has this day embarked on board his Majesty's ship under my command, from the *Epervier*, french man of war brig, commanded by monsieur Jordin.

J. Maitland, captain of H. M. ship *Bellerophon*. »

goëlette *La Sophie* qui portait les bagages des personnes de sa suite.

A mon arrivée, l'Empereur reposait. A son réveil, il passa l'inspection de l'équipage du vaisseau aux postes de combat; Sa Majesté me fit ensuite inviter à déjeuner.

Avant mon départ, MM. Bertrand, de Montholon et de Las Cases vinrent m'entretenir de l'opinion que j'avais manifestée à l'Empereur au sujet de la manière dont il serait traité par les Anglais.

Quant à eux, ils avaient la conviction qu'ils seraient bien reçus en Angleterre, que tout se calmerait en France, et ils entrevoyaient même la perspective d'un retour. Je leur répondis en renouvelant mes doutes, et en formulant le désir que leurs espérances se réalisassent.

Cependant, le général de Montholon me parut affecté de mes pressentiments, et il en conservait le souvenir lorsque nous nous revîmes, après la mort de l'Empereur. Le général Bertrand, lui non plus, n'avait pas oublié cette conversation, lorsqu'il eut l'occasion, plus tard, de faire un séjour de quelque durée à Cherbourg; et pendant tout le temps qu'il habita cette ville, il ne s'écoula guère de jour qu'il ne vînt passer quelques heures soit avec moi, soit dans ma famille.

A une heure, je pris congé de Sa Majesté pour retourner au mouillage de l'île d'Aix.

En faisant ce mouvement, je rencontrai une embarcation du port qui portait plusieurs per-

sonnes de la suite de l'Empereur. Cette embarcation était désemparée de son gouvernail et manœuvrait avec difficulté; je la pris à la remorque et la conduisis à bord du *Bellérophon*.

Lorsque je passai à la poupe de ce vaisseau, l'Empereur vint dans la galerie; l'équipage était monté dans les vergues pour le saluer; il nous fit de la main des signes d'adieu et nous le perdîmes bientôt de vue.

A 3 heures de l'après-midi, je repris mon mouillage habituel et j'allai rendre compte de ma mission.

A la suite de ces événements, je fus mis en non-activité, et ne repris du service qu'en 1817...

Autographes.

DEUX LETTRES D'ALGÉRIE (1835-1854)

Le général Drouet d'Erlon à M. Théodore Roussel (1).

Alger, 15 Juillet 1835.

Mon cher monsieur Théodore,

J'ai reçu votre lettre du 1er de ce mois; je vous

---

(1) De notre collection. — M. Théodore Roussel, entrepreneur de serrurerie, était le frère de M. Henry Roussel, commandant de la garde nationale, dont nous avons publié, le 10 février dernier, un mémoire sur les journées de Février 1848.

Nous respectons, selon la coutume de la *Revue*, l'orthographe de ces lettres.

en remercie. Tout ce que vous avez appris par les journaux sont le résultat de l'intrigue. Jamais la colonie n'a été plus prospère qu'elle ne l'ait aujourd'hui (1). J'espérois beaucoup pour l'avenir, mais une faute que vient de commettre mon lieutenant commandant à Oran, peut déranger tout mes calculs : il est sorti de cette ville avec à peu près trois mille hommes, sans ordres, et, malgré toutes les recommandations que je lui avais faites, pour aller attaquer notre ville sans motif ni raison, il s'est fait battre complettement, le 26 du mois dernier (2), et a été obligé de rentrer dans la place.

Ce fait se passoit à quatre vingts lieux de moi. Dès que j'en fus informé, j'envoyois un de mes aide-de-camp pour lui ordonner de rentrer; mais il est arrivé trop tard, tout étoit terminé. J'ai cependant encore l'espoir de renouer mes négociations avec ce chef arabe, et ramener la paix.

Voilà où l'envie des grades ou des décorations mène les ambitieux : j'ai fait remplacé et renvoyé en France cet officier général, mais nos affaires n'en souffriront pas moins ici. Au reste, le maréchal Clausel vient me remplacer. Nous verrons si son système vaudra mieux que le mien; on

---

(1) Le général Drouet d'Erlon avait été nommé gouverneur général de l'Algérie en 1834.

(2) Il s'agit de la défaite du général Trézel par Abd-El-Kader, au combat de la Macta.

me permettra d'en douter jusqu'à ce que les faits viennent nous le prouver...

D., COMTE D'ERLON.

Le général Pélissier à l'amiral *** (1)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

—

Cabinet

Alger, le 4 novembre 1854.

Cher amiral,

J'ai reçu votre lettre, et j'en ai compris le contenu. Je vous donne l'*aman* le plus complet, et sans condition. Je vous remercie pour vos condoléances; je ne sais si la disparution du grand homme influera beaucoup sur l'interdit dont je suis frappé. Le successeur qu'on lui a donné là-bas prouve que nous voulons nous entourer de gens de notre âge, et j'ai l'irréparable malheur d'avoir un peu trop d'années pour être placé dans les contemporains (2).

---

(1) Communication de M. GABRIEL COTTREAU. — Le général Pélissier, gouverneur d'Oran, remplissait alors les fonctions de gouverneur général de l'Algérie par intérim, en l'absence du général Randon.

(2) Le maréchal de Saint-Arnaud était mort du choléra, en Crimée, le 28 septembre précédent. Le général Canrobert, qui lui avait succédé dans le commandement de l'armée de siège, fut à son tour remplacé par le général Pélissier au mois de mai 1855. Celui-ci était alors âgé de 61 ans.

Cependant, comme il me paraît inévitable que la question ne se reporte pas désormais sur la Sprée et sur la Vistule, il est probable qu'il faudra, cette fois, qu'on appèle sur le Rhin ceux dont on n'a pas voulu, soit dans la Baltique, soit en Crimée; et prenez bien ceci comme une plainte sans fiel, une résignation sans amertume, car je suis devenu chaque jour plus philosophe. La situation qui, à tort ou à raison, m'a été faite, a visiblement développé chez moi un goût de solitude, et si, au peu que je possède, je pouvais seulement réunir les 50 000 francs dont les cohéritiers et les gens d'affaires nous ont frustrés, je m'en irais dans un coin cultiver mes œillets.

Un sentiment de patriotisme seul me retient, dans un moment où il y aura lieu, sans doute, à un appel général. Dans tous les cas, si on nous remue, j'irai vous chercher à Rueil, et nous causerons.

En attendant, je poursuis mon quatrième *intérim*. Je suis comme un de ces petits *bons-hommes* qui figurent dans le tourbillon d'une vielle organisée : un mécanisme les fait apparaître à un moment donné, puis ils s'éclipsent tout à coup, pour reparaître au bout d'une autre période.

Le gouverneur actuel meurt d'envie d'être maréchal de France! Comme il ne peut guère mieux être placé pour avoir l'air de faire de gigantesques opérations, et risquer peu sa peau, il y tient — je veux dire au gouvernement — et un

portefeuille seul le lui ferait lâcher. Quant à moi, j'y tiens peu, désormais, et je tiens à retourner au canon. Cassaigney tient au moins autant que moi... Renson, plus heureux, est allé là-bas où, comme toujours, il a fait honneur à son maître, et a été fait officier de la légion d'honneur.

Quand je retournerai à Oran, sur le 20 de ce mois, je suppose, je ferai votre commission en *ni*.

Votre bien affectionné.

GÉNÉRAL PÉLISSIER.

DEUX LETTRES DU GÉNÉRAL COUSIN-MONTAUBAN, COMTE DE PALIKAO (1)

Au comte de Coëtlogon.

Lyon, 21 juillet 1870.

Mon cher préfet,

Je vous remercie de votre bonne lettre du 20 juillet : l'on est heureux de trouver des sympathies chez ses amis, dans les mauvais moments. L'opinion publique et l'opinion de l'armée me vengent bien de mes ennemis, mais il est déplorable que de pauvres sentiments de jalousie et d'envie viennent se faire jour, quand il est question d'une guerre aussi sérieuse.

(1) Communication de M. GABRIEL COTTREAU.

Les raisons qui m'ont empêché d'être nommé maréchal sont les mêmes qui, aujourd'hui, me tiennent éloigné de l'armée active.

Croiriez-vous, mon cher préfet, qu'un député de mes amis est allé au Ministère pour savoir les causes qui empêchaient de me donner un commandement, que, depuis longtemps, l'opinion publique me décernait ? Savez-vous ce qu'on lui a répondu ? Que mon âge était le seul motif ! (1).

Vous me connaissez, et vous savez si j'ai conservé toute ma vigueur de corps et d'esprit !

Puis, l'on a ajouté : « Employer un général âgé, ce serait blesser l'amour-propre des autres généraux qui ne sont pas plus âgés que le général de Montauban, et qui sont compris dans ceux qui restent au service sans limites d'âge. » Voilà un mensonge des plus outrecuidants ! Que l'on prenne l'*Annuaire militaire* de 1870, et vous trouverez, dans la même catégorie que moi, les généraux Schramm, Charon, Thiry et Dalesme.

Pas un d'eux n'est employé depuis plus de dix ans, et le général Schramm a 84 ou 85 ans ; le général Charon a une maladie très grave de la vessie ; le général Thiry est aveugle, et le général Dalesme ne peut sortir de son pays où vous

---

(1) Voir, dans son ouvrage, *Un ministre de la guerre de vingt-quatre jours*, comment le général Cousin-Montauban, comte de Palikao, explique l'éloignement où on le tint de l'armée active, en 1870. Il n'en fut pas moins nommé ministre de la Guerre, le 9 août, après la chute du ministère Ollivier.

avez pu le connaître, il y a dix ans : c'est un homme incapable du moindre service.

Quelle honte pour un gouvernement de se prêter à de pareilles intrigues !

J'ai lu l'article que vous m'avez envoyé et, s'il est reproduit dans d'autres journaux, il doit faire de l'effet dans l'opinion du pays !

Quant à l'histoire d'un commandement sur les côtes de la Baltique, c'est très probablement encore un leurre pour calmer, pendant les premiers moments, l'opinion si justement indignée de la manière dont on traite les services que j'ai rendus.

Je ne crois donc à aucun dédommagement ; si par hasard je me trompe, comptez, mon cher Préfet, en toutes circonstances, sur mon amitié pour vous et pour les vôtres.

Mille compliments affectueux autour de vous. Je vous serre la main.

GÉNÉRAL CH. DE MONTAUBAN.

Le même au même.

4e CORPS D'ARMÉE.
CABINET
DU GÉNÉRAL COMMANDANT.

Quartier général de Lyon, le 25 juillet 70.

Mon cher préfet,

Je trouve votre lettre à mon retour de Dijon où nous avons été tous pour embrasser Charles à

son passage pour Belfort, où se rassemble son corps d'armée.

Tous mes amis sont comme vous, mon cher préfet, et comme personne ne veut croire aux sottes raisons données sur mon âge, l'on a recours à un motif non moins stupide : on prétend que je suis un orléaniste ! Comprenez-vous quelque chose à de pareilles stupidités ?

J'ai connu les princes d'Orléans en Algérie, et certes, j'ai appris à estimer leur valeur et leur caractère, mais je n'ai jamais eu directement ou indirectement, depuis 1848, aucune relation avec eux.

J'ai des amis qui professent cette opinion, mais s'il fallait se brouiller avec tous ceux qui ont des sentiments politiques d'une autre nature que les nôtres, il faudrait renoncer à toute espèce d'amitié.

La véritable cause, je vous l'ai dite : j'ai contre moi, dans l'entourage de Sa Majesté, les jaloux et les envieux ; mais ils ont beau faire, ils ne parviendront pas à effacer mon nom de l'Histoire, alors que l'on ne saura pas seulement s'ils ont vécu. Quant au grand commandement de la Baltique, n'en croyez pas plus que moi, un seul mot. C'est une idée jetée dans les journaux pour apaiser l'opinion publique qui s'étonne, après tous les services que j'ai rendus, de me voir mis de côté.

Quant à votre fils, mon cher préfet, je ne vois qu'un moyen pour lui de prendre part à la guerre :

qu'il s'engage au 4e Hussards, où mon fils est lieutenant-colonel. Le dépôt de ce régiment est à Clermont, sous mes ordres, et je le ferai rejoindre de suite les escadrons de guerre à Belfort.

Si vous adoptez ce moyen, écrivez-le-moi, et je préviendrai mon fils qui recevra le vôtre avec plaisir.

Adieu, mon cher préfet, veuillez faire toutes mes amitiés à madame de Coëtlogon, et recevez pour vous la nouvelle assurance de tout mon sincère attachement.

Tout à vous.

GÉNÉRAL DE MONTAUBAN.

Mémoires du sergent Bourgogne (1812-1813).
(Suite).

Mais un vieux chasseur à pied de la Garde nommé Michaud (celui qui s'était disputé avec la vieille cantinière) sortit des rangs, et s'avançant de manière à être entendu de l'officier russe : « Dites donc, lapin, depuis quand les Français se sont-ils rendus ayant des armes à la main? Avancez, nous vous attendons! » Aussitôt, l'officier se retira; ils se disposèrent à nous charger; nous les attendîmes et, lorsqu'ils furent à vingt-cinq pas, la moitié de notre monde fit feu : quelques hommes tombèrent. Alors, pensant que tous avaient tiré et que nous ne pourrions recharger nos armes, ils s'avancè-

rent de nouveau en jetant des *hourras*. Mais ils furent reçus par une autre décharge qui leur mit un plus grand nombre d'hommes hors de combat. Alors ils se sauvèrent, et nous pensions en être débarrassés, mais cinq minutes après, ils reviennent plus nombreux et, au moment où plusieurs de chez nous se retiraient pour gagner le bois, n'ayant pas encore eu le temps de recharger nos armes, nous fûmes enfoncés à coups de lances et de sabres : presque tous furent tués ou blessés.

Je restai à terre, blessé, faisant le mort, et, comme je me trouvais sur le bord du fossé qui tient à la route, je me roulai dedans. Les paysans arrivèrent et se mirent à dépouiller les morts et les blessés, accompagnés par quelques Cosaques dont les chevaux avaient été tués. J'eus le bonheur de ne pas être vu, et, lorsqu'ils se furent retirés, je me levai avec peine et gagnai le bois, que je traversai. Enfin, me voilà heureux, mes amis, de vous avoir rencontrés, mais que vais-je devenir? — Nous vous conduirons, répondirent les soldats du train. — Et moi, reprit le frère sergent, je vous prêterai mon cheval. »

Malgré le sommeil qui m'accablait, je me disposai à partir, car, comme je n'étais pas fort, il me fallait beaucoup de temps pour faire peu de chemin. Un jeune soldat du train me proposa de m'accompagner, si je voulais partir de suite : j'acceptai d'autant plus volontiers, que ce jeune soldat, qui n'avait pas eu de misères, était fort

et pourrait me secourir au besoin. Enfin nous partîmes.

Nous entrâmes dans un bois que la route traversait. Là, le soldat, qui n'était pas armé, voulut porter mon fusil; je le lui cédai d'autant plus volontiers que, dans l'état de faiblesse où je me trouvais, il pouvait mieux s'en servir que moi. Après avoir marché je ne sais combien de temps, soutenu par le bras de mon jeune compagnon, car souvent je dormais en marchant, nous arrivâmes à l'extrémité du bois : il pouvait être quatre heures du matin (c'était le 16 décembre).

Nous marchâmes encore au hasard pendant environ une demi-heure; fort heureusement la lune se leva. Mais avec elle arriva un grand vent, et une neige si fine qu'elle nous coupait la figure, et nous empêchait d'y voir.

Je souffrais beaucoup de l'envie de dormir et, sans le secours du petit soldat du train, qui me tenait toujours sous le bras, je serais infailliblement tombé en dormant. Mon compagnon de voyage me fit remarquer un grand corps de bâtiment qu'il apercevait devant nous : je reconnus que c'était une station de poste comme celle que nous avions quittée, et je jugeai, d'après cela, que nous avions fait trois lieues. Au bout d'un quart d'heure, nous arrivâmes près d'une des portes. En entrant, je me jetai près d'un feu, car il y en avait plusieurs abandonnés par des militaires, presque tous de la Garde Impériale, pour marcher sur Wilbalen. Quelques canonniers,

aussi de la Garde, y étaient encore, mais ils se disposaient à partir.

Il n'y avait pas dix minutes que je dormais comme un bienheureux, que je me sentis fortement secoué par le bras. Je veux résister, mais l'on me soulève par les épaules ; enfin je m'éveille, et un cri se fait entendre, proféré par un vieux canonnier : « Les Cosaques ! Levez-vous, mon garçon ! Encore un peu de courage ! »

J'aperçus onze Cosaques arrêtés et qui, probablement, n'attendaient que notre départ pour venir prendre nos places : « Allons, dit le canonnier, il faut céder la position et battre en retraite sur Wilbalen ! Nous n'avons plus qu'une lieue ; ainsi, partons ! »

Il fallut se remettre en route ; nous étions six, quatre canonniers, le petit soldat du train et moi. Nous sortîmes de la grange. C'était le 16 décembre, 159e journée de marche, depuis notre départ de Moscou. Le vent était impétueux et le froid excessif. Tout à coup, malgré ce que mon camarade put faire pour me soutenir, je m'affaissai, accablé par le sommeil et par la fatigue. Il fallut les efforts de deux canonniers et de mon compagnon pour me mettre debout ; quoique sur mes jambes, je dormais toujours, mais un canonnier m'ayant frotté la figure avec de la neige, je m'éveillai. Ensuite il me fit avaler un peu d'eau-de-vie ; cela me remit un peu. Ils me prirent chacun par un bras, et me firent marcher, de la sorte, beaucoup plus vite que je

n'aurais pu marcher seul. C'est de cette manière que j'arrivai à Wilbalen. En entrant, nous apprîmes que le roi Murat y était avec tous les débris de la Garde impériale.

Malgré le grand froid, l'on voyait assez de mouvement dans la ville, de la part des militaires, dans l'espoir d'acheter aux juifs, assez nombreux dans cet endroit, du pain ou de l'eau-de-vie. On voyait aussi, à la porte de chaque maison, une sentinelle, et lorsqu'un arrivant se présentait pour entrer, on lui répondait qu'il y avait un général logé, ou un colonel, ou qu'il n'y avait plus de place. D'autres nous disaient : « Cherchez votre régiment ! » Les canonniers trouvèrent des camarades de leur régiment et s'en furent avec eux. Je commençais à me désespérer, lorsqu'un paysan me dit que, dans la première rue à gauche, il y avait peu de monde. Nous y fûmes, mais toujours des sentinelles à toutes les portes et partout la même réponse. Effectivement je voyais, dans les maisons, les hommes entassés les uns sur les autres. Cependant nous ne pouvions rester plus longtemps dans la rue sans nous exposer à mourir de froid.

Il me serait difficile d'exprimer combien, ce jour-là, j'ai souffert du froid et davantage encore de chagrin, en me voyant repoussé partout où je me présentais, et cela par des camarades.

Enfin, je m'adresse à un grenadier qui me dit que, partout il y a du monde, mais aussi de la mauvaise volonté, de l'égoïsme, et qu'il ne faut

pas faire attention aux maisons où il y a des sentinelles; qu'il faut y entrer, « car je vois, continua-t-il, que vous êtes dans une triste position! »

Faisant signe à mon camarade de me suivre, je me dirige vers la première maison qui se présente pour y entrer : un vieux grognard barre le passage avec son fusil en me disant que c'est le logement du colonel, et qu'il n'y a plus de place. Je lui réponds que, quand bien même ce serait le logement de l'Empereur, il m'en fallait deux, et que j'entrerais. Dans ce moment, j'aperçus un autre grenadier occupé à attacher sur sa capote une paire d'épaulettes d'officier supérieur. A ma grande surprise, je reconnais Picart, mon vieux compagnon, que je n'avais pas vu depuis Wilna, depuis le 9 décembre! Aussitôt, je dis au grenadier : « Dites au colonel Picart que le sergent Bourgogne lui demande une place. — Vous vous trompez, me répond-il. » Mais, sans l'écouter, je force la consigne, le soldat du train me suit et nous entrons.

A peine Picart m'a-t-il reconnu qu'il jette ses grosses épaulettes sur la paille en s'écriant : « Jour de Dieu! C'est mon pays, c'est mon sergent! Comment se fait-il, mon pays, que vous arrivez seulement? Vous avez donc encore fait l'arrière-garde? » Sans lui répondre, je m'étais laissé tomber sur la paille, épuisé de fatigue, de sommeil et d'inanition, et aussi suffoqué par la chaleur d'un grand poêle. Picart courut à son sac, en tira une bouteille où il y avait de l'eau-

de-vie, et me força d'en prendre quelques gouttes qui me ranimèrent un peu. Ensuite, je le priai de me laisser reposer.

Il pouvait être huit heures du matin; il en était deux de l'après-midi lorsque je m'éveillai.

Picart mit entre mes jambes un petit plat de terre contenant de la soupe au riz que je mangeai avec plaisir, et en regardant à droite et à gauche, car je cherchais à me reconnaître. A la fin, tout se débrouilla dans mes idées, de manière à me rappeler ce qui m'était arrivé depuis vingt-quatre heures.

J'étais dans mes réflexions, lorsque Picart m'en tira pour me conter ce qui lui était arrivé depuis que nous nous étions séparés, à Wilna : « Après avoir chassé les Russes qui s'étaient présentés sur les hauteurs de Wilna, on nous fit revenir sur la place ; de là, on nous conduisit au faubourg situé sur la route de Kowno, pour être de garde chez le roi Murat qui venait de quitter la ville. Là, je vous cherchai, pensant que vous aviez suivi, et je fus étonné de ne plus vous voir. A minuit, on nous fit partir pour Kowno, accompagnant le roi Murat et le prince Eugène qui, aussi, était logé au faubourg. Mais arrivés au pied de la montagne, il ne nous a pas été possible de la traverser, à cause de la quantité de neige et du nombre de voitures et de caissons sur la route qui la traversait.

« Lorsqu'il fit un peu jour, le roi et le prince parvinrent à continuer leur chemin en tournant

la montagne, mais tant qu'à moi et quelques autres, comme nous n'avions pas de chevaux, nous nous engageâmes par le chemin. Bien nous en prit, car nous eûmes l'occasion de monter les premiers à la roue et de faire quelques pièces de cinq francs..... à votre service, entendez-vous, mon pays ? » Picart continua à me faire un détail de sa marche jusqu'au moment où le hasard me le fit rencontrer.

Alors je lui dis que c'était toujours un bonheur pour moi, chaque fois que je le rencontrais, mais que, cette fois, j'étais plus heureux encore puisque je le retrouvais colonel. Il se mit à rire en me disant que c'était une ruse de guerre dont, plus d'une fois, il s'était servi pour conserver un beau logement ; que, depuis hier, il s'était fait colonel et était reconnu pour tel par ceux qui étaient avec lui, puisqu'ils lui rendaient les honneurs.

Picart me dit qu'à 3 heures, il devait y avoir une revue du roi Murat où l'on devait donner des ordres pour indiquer les endroits où les débris des différents corps devaient se réunir. Je me disposai à y aller, afin d'y rencontrer mes camarades. Picart me fit la barbe, qui n'avait pas été faite depuis notre départ de Moscou, avec un mauvais rasoir que nous avions trouvé dans le portemanteau du Cosaque tué le 23 novembre, et, quoiqu'il le repassât sur le fourreau de son sabre et ensuite sur sa main pour lui donner le fil, il ne m'en écorcha pas moins la figure.

L'heure venue, nous sortîmes de notre logement pour aller au rendez-vous. L'appel devait se faire dans une grande rue. Les militaires de toute arme s'y rendaient. Plusieurs des vieux de la Garde avaient poussé l'ambition, et cela pour se faire remarquer, jusqu'à s'arranger comme pour un jour de grande parade : en les voyant, l'on aurait pensé qu'ils arrivaient plutôt de Paris que de Moscou. Au lieu du rendez-vous, j'eus le bonheur de rencontrer tous ceux avec qui j'étais le jour d'avant, ainsi que bien d'autres que je n'avais pas vus depuis Wilna, mais nous étions peu nombreux. Grangier me dit : « J'espère que tu ne nous quitteras plus; tu vas venir à notre logement et, comme l'on est autorisé à prendre des traîneaux ou des voitures pour se faire conduire, nous tâcherons d'en trouver. » Nous restâmes assez longtemps dans la rue en attendant le roi Murat. Pendant ce temps, on était surpris de rencontrer des amis, de retrouver vivants ceux que l'on pensait morts. J'eus le plaisir de rencontrer le sergent Humblot, avec qui j'avais voyagé la veille et dont j'avais été séparé dans les bois au moment du *houra*. J'appris aussi que les cantinières Marie et la mère Gâteau étaient arrivées à bon port.

Le roi Murat ne venant pas, l'on prit les noms des hommes incapables de marcher, afin de les faire partir le lendemain, à 6 heures du matin, avec des traîneaux que les autorités fournissaient. Nos camarades s'occupèrent d'en cher-

cher, mais il leur fut impossible d'en trouver. Il fallut s'en consoler en se disposant à passer une bonne nuit, afin de pouvoir marcher le jour suivant.

Picart m'avait dit qu'il voulait me parler avant de nous séparer. A peine l'ordre du départ fut-il donné, que je sentis une grosse tape sur l'épaule; c'était lui. Il me fit signe, ainsi qu'à Grangier, de le suivre, et, lorsque nous fûmes éloignés de manière à ce que personne ne pût nous entendre, il me dit : « Vous allez me faire l'amitié d'accepter un bon coup de vin blanc, vin du Rhin! — Pas possible! » m'écriai-je. Pour toute réponse, il nous dit : « Suivez-moi! » Chemin faisant, il nous conta que, la veille, il avait rencontré un juif avec qui il avait fait connaissance, et cela pour lui vendre des objets dont il voulait se défaire (ses épaulettes de colonel et autre chose encore), mais qu'il n'avait pas manqué, comme cela lui arrivait souvent, de se faire passer pour juif en disant que sa mère était la fille du rabbin de Strasbourg et que lui se nommait Salomon. Enchanté, et aussi dans l'espoir de faire un bon marché, l'autre lui avait indiqué sa demeure, en l'assurant qu'il lui procurerait du bon vin du Rhin.

Nous arrivâmes derrière la synagogue : à côté était une petite maison où Picart s'arrêta. Il regarda à droite et à gauche s'il ne voyait rien; ensuite, se pinçant le nez, il appela d'une voix nasillarde, et à plusieurs reprises : « Jacob!

Jacob! » Nous vîmes paraître par un trou une espèce de figure coiffée d'un long bonnet fourré et ornée d'une sale barbe : c'était Jacob le juif. En reconnaissant Picart, il lui dit en allemand : « Ah! c'est vous, mon cher Salomon; je vais vous ouvrir! » Le juif ouvrit la petite porte, et nous entrâmes dans une chambre bien chaude mais puante et dégoûtante. Lorsque nous fûmes assis sur un banc autour du poêle, nous vîmes entrer trois autres juifs, dont Jacob nous dit que c'était sa famille.

Picart, qui savait comment il fallait s'y prendre avec ses soi-disant coreligionnaires, commença par ouvrir son sac et en tirer d'abord une paire d'épaulettes, non pas de colonel, mais de maréchal de camp, une pacotille de galons, tout cela neuf et ramassé à la montagne de Wilna, dans les caissons abandonnés.

Il y avait aussi quelques couverts d'argent venant de Moscou. Les juifs ouvrirent de grands yeux; alors Picart demanda du vin et du pain; on apporta du vin du Rhin excellent; le pain n'était pas de même; mais, pour le moment, c'était plus que l'on ne pouvait espérer.

Pendant que nous étions à boire, les juifs regardaient les objets étalés sur le banc; Jacob demanda à Picart combien il voulait de tout cela. « Dites vous même! » répondit Picart. Le juif dit un prix bien éloigné de ce que Picart voulait. Il lui dit : non! Jacob dit encore quelque chose de plus; cette fois Picart, chez qui le vin commen-

çait à produire son effet, regarda le juif d'un air goguenard et lui répondit en mettant un doigt sur le côté de son nez, et en fredonnant non pas les paroles, mais le chant du rabbin à la synagogue le jour du Sabbat.

Les quatre juifs se mirent aussi à se balancer comme des Chinois et à chanter les versets. Grangier regarda Picart, pensant qu'il était fou, et moi, malgré ma triste position, je me pâmais de rire. Enfin, Picart cessa de chanter pour nous verser à boire. Pendant ce temps, les juifs causèrent ensemble du prix des objets; Jacob en offrit un prix plus élevé, mais ce n'était pas encore ce que Picart voulait, de sorte qu'il se remit à recommencer son tintamarre, jusqu'au moment où il accorda le marché, à condition qu'on lui donnât de l'or. Jacob paya Picart en pièces d'or de Prusse; il est probable qu'il était content de son marché, puisqu'il nous donna des noisettes et des oignons. Le vin nous avait monté à la tête et nous avait rendus comme fous, car, lorsque Picart eut reçu son argent, nous nous mîmes à faire, comme lui, le sabbat.

Le charivari aurait continué longtemps, si l'on n'eût frappé à la porte à coups de crosses de fusils. Jacob regarda par le trou, et aperçut plusieurs soldats qui lui dirent, en allemand, qu'ils avaient un billet de logement pour loger chez lui et que, s'il n'ouvrait pas de suite, la porte allait être enfoncée. Il ouvrit de suite. Nous prîmes le parti de nous retirer; je dis

adieu à Picart, avec promesse de nous revoir à Elbing, endroit sur lequel nous avions l'ordre de nous diriger.

Arrivés au logement, nous mangeâmes une soupe au riz; ensuite je m'occupai de mes pieds, de ma chaussure, et, comme nous étions dans une chambre chaude et sur de la paille fraîche, je m'endormis.

Le lendemain 17, à 5 heures, la ville était déserte : les hommes qui, depuis deux mois, n'avaient pas couché sous un toit et qui, dans ce moment, se trouvaient couchés chaudement, ne se pressaient pas de sortir de leur logement. Deux ou trois tambours, qui restaient encore de ceux de la Garde, battirent la *grenadière* pour nous, et la *carabinière* pour les chasseurs. Lorsque nous fûmes dans la rue, nous remarquâmes qu'il faisait moins froid que la veille. Nous vîmes venir un traîneau attelé de deux chevaux, qui s'arrêta. Il était conduit par deux juifs et chargé d'épicerie. L'idée nous vint de leur proposer de nous conduire, en payant, bien entendu, jusqu'à Darkehmenn, où l'on devait aller ce jour-là, ou de nous emparer du traîneau, s'ils refusaient. D'abord ils firent quelques difficultés, sous différents prétextes. Nous leur proposâmes de payer la moitié du prix, et le reste en arrivant. Les juifs acceptèrent. Le prix étant convenu pour quarante francs, nous leur en payâmes de suite la moitié, mais comme ils ne prenaient les pièces de cinq francs que comme un thaler qui n'en

vaut que quatre, cela nous fit dix francs de plus. Nous n'y regardâmes pas de si près, et imprudemment, pour nous attirer leur confiance, nous leur fîmes voir que nous avions beaucoup d'argent. Un sergent-major nommé Pierson, qui avait plusieurs pièces d'argenterie, les montra. Dès ce moment, ils parlèrent hébreu, de sorte que nous ne pûmes rien comprendre de ce qu'ils disaient.

Nous étions cinq vélites, Leboude, Grangier, Pierson, Oudict et moi. Le traîneau était déchargé, les chevaux reposés, nous nous disposâmes à partir. Nous mîmes nos fusils dans le fond du traîneau et nos sacs par dessus, et nous voilà en route. Il était plus de 6 heures : tous les débris de l'armée étaient déjà en mouvement, comme les jours précédents, sans organisation, sans ordre; la confusion était telle qu'il n'y avait pas moyen de sortir de la ville. Ceux qui ne se sentaient pas la force de marcher voulaient s'emparer des traîneaux ou y prendre place.

Sortis avec bien de la peine, nous trouvâmes le même encombrement. Nos conducteurs nous firent comprendre qu'ils allaient nous conduire par un chemin à gauche, où l'on ne voyait personne, et qu'avant une heure nous aurions rejoint la grande route et dépassé la tête de colonne. Nous aurions dû demander, puisque le chemin était si bon, pourquoi d'autres conducteurs de traîneaux, qui devaient aussi bien le connaître, ne le prenaient pas; mais nous n'y pensâmes

pas. Lorsque nous eûmes voyagé, au grand trot, un bon quart d'heure, je m'aperçus que la route que nous suivions tournait insensiblement sur la gauche, et nous éloignait de celle que suivait l'armée ; que le terrain sur lequel nous roulions, et que l'on nous faisait prendre pour un chemin, n'était qu'un remblai formant la digue d'un canal à notre droite, et d'un contre-fossé à gauche. Voulant communiquer mes observations à mes camarades, je criai aussi fort que je le pouvais, et à plusieurs reprises : « Halte ! halte ! » Grangier me demanda ce que je voulais. Je redoublai mes cris : « On nous trompe, nous sommes avec des coquins ! » Alors Pierson, qui était sur le devant, tenant dans ses mains une théière en argent qu'il rapportait de Moscou, et dont il se servait à chaque instant pour faire faire du thé, se mit à son tour à crier : « Halte ! »

Les fripons de juifs sautent en bas de la botte de paille sur laquelle ils étaient assis, et, toujours en marchant, mais moins vite, prennent les chevaux par la bride, font tourner le traîneau et nous renversent du haut en bas de la digue, du côté du contre-fossé. Heureusement pour moi, qui étais placé derrière, les jambes pendantes en en dehors et sur le côté du traîneau, que j'avais pu voir leur mouvement, de sorte qu'en me laissant glisser, j'évitai de faire le grand saut, mais mes camarades roulèrent jusqu'en bas, à plus de vingt-cinq pieds, et arrivèrent tout meurtris sur la glace. Comme ils avaient les

pieds et les mains gelés, ils poussaient des cris effrayants, occasionnés par les douleurs. Ces cris se changèrent en cris de rage contre les juifs qui, déjà, avaient retiré le traîneau au bord de la digue, car, tenant les chevaux par la bride, ils l'avaient empêché, quoique renversé, de rouler jusqu'en bas. Ils se disposaient à se sauver avec nos bagages, mais, comme mon fusil était avec les autres, dans le fond du traîneau, je tirai mon sabre et en portai un coup sur la tête d'un juif qui, grâce à son bonnet fourré, ne l'eut point fendue en deux. Je lui en portai un second qu'il para avec la main gauche couverte d'un gant en peau de mouton. Ils allaient nous échapper, quand Pierson arriva pour me seconder, tandis que les autres, encore en bas du remblai, qu'ils n'avaient pas la force de remonter, juraient et nous criaient de tuer les juifs. Celui auquel j'avais donné un coup de sabre se sauvait en traversant le canal; l'autre, qui tenait les chevaux, demandait grâce en disant que c'était la faute de son camarade. Cela n'empêcha pas Pierson d'appliquer quelques coups de plat de sabre à celui qui restait et qui demandait pardon en nous appelant colonel et général.

Pierson, prenant les chevaux par la bride, lui ordonna de descendre afin d'aider nos camarades à remonter. C'est ce qu'il s'empressa de faire ; il en fut récompensé par les coups de poings qu'on lui appliqua avec force. Lorsqu'ils furent remontés, Leboude nous annonça que nous avions

acquis de droit le traîneau et les chevaux, car ces deux coquins avaient cherché à nous détruire, afin de s'emparer de ce que nous avions.

Nous ordonnâmes au juif de nous conduire, au grand galop, par le chemin le plus court, afin de rejoindre l'armée, mais il fallut retourner par où nous étions venus.

Arrivés près de la ville, le juif voulait nous y faire entrer sous prétexte de prendre quelque chose chez lui : c'était pour nous livrer aux Cosaques, qui y étaient déjà. Nous lui fîmes sentir la pointe du sabre dans le dos, le menaçâmes de le tuer, s'il faisait encore un pas du côté de la ville. Aussi s'empressa-t-il de tourner à gauche, sur la route que suivait l'armée, dont nous apercevions les derniers traîneaux à une grande distance. Un quart d'heure après, nous les avions rejoints, ensuite nous les dépassâmes en descendant une côte avec rapidité.

Comme j'étais placé sur le derrière du traîneau, le bout du timon de l'un de ceux qui descendaient m'atteignit dans le flanc droit et me jeta sur la neige à plus de six pieds. Je restai sans connaissance. Un fourrier des Mamelucks, qui me connaissait, s'empressa de me relever et de m'asseoir sur la neige (1). Mes camarades

(1) Le Mameluck qui me releva se nommait Angelis ; il était de la Géorgie; nous nous étions connus en Espagne ; il était un des Mamelucks que l'Empereur avait ramenés d'Égypte ; quelques-uns seulement de ce beau corps échappèrent aux désastres de cette campagne. (*Note de l'auteur*).

s'empressèrent aussi de venir à mon secours : on pensait que le timon m'était rentré dans le corps, mais fort heureusement que mes habillements avaient amorti le coup ; et puis, par bonheur, le bord du timon était garni d'une peau de mouton.

Je fus relevé, et l'on me replaça sur le traîneau : chose étonnante, il n'en résulta pour moi rien de funeste ; seulement, dans la journée, j'eus des vomissements.

Il pouvait être 9 heures lorsque nous arrivâmes dans un grand village ; beaucoup d'hommes y étaient déjà ; nous entrâmes dans une maison, afin de nous y chauffer ; nous laissâmes notre traîneau à la porte, ayant eu la précaution de le décharger de nos bagages et de faire entrer le juif avec nous, dans la crainte qu'il n'enlevât notre équipage.

Les soldats qui étaient à se chauffer nous dirent que, dans le village, on vendait des harengs et du genièvre. Comme ils avaient eu beaucoup de complaisance pour moi et qu'ils avaient tous les pieds plus gelés que les miens, je me décidai à y aller, mais, en partant, je leur recommandai d'avoir les yeux sur le traîneau : « Sois tranquille, me dit Pierson, j'en réponds ! » Je partis avec notre juif pour me servir de guide et d'interprète.

Il me conduisit chez un de ses compères, où je trouvai des harengs, du genièvre et des mauvaises galettes de seigle. Pendant que je me

chauffais en buvant un verre de genièvre, je m'aperçus que mon guide avait disparu avec un autre juif, avec lequel il causait un instant avant. Voyant qu'il ne rentrait pas, je retournai, avec mes provisions, rejoindre mes amis : mais quel fut mon étonnement, lorsque je fus près de la maison, de n'y plus voir le traîneau à la porte ! Mes camarades, tranquillement à se chauffer, me demandent où sont les provisions; moi je leur demande où est le traîneau. Ils regardent dans la rue, le traîneau est parti ! Sans dire un mot, je jette les provisions à terre, et, le cœur triste, je vais me coucher sur de la paille, à côté du poêle. Une demi-heure après, on battit le rappel pour le départ, et l'on nous fit savoir qu'à deux petites lieues de là, il y aurait des traîneaux pour tout le monde, afin que l'on pût arriver le même jour à Combinnen.

Arrivés à cet endroit, nous y trouvâmes, en effet, une grande quantité de traîneaux et, un instant après, on nous fit partir. Pendant la route, je fus indisposé : le mouvement du traîneau fit, sur moi, l'effet du mal de mer; j'eus des vomissements. Je voulus, avant d'arriver, marcher un peu à pied, mais je faillis périr de froid, car il était devenu insupportable. Heureusement mes camarades s'aperçurent de ma triste position, firent arrêter le traîneau et vinrent me chercher : je ne pouvais plus avancer. Quand nous arrivâmes à Combinnen, il était temps ! On nous donna un billet de logement pour nous

cinq, et nous eûmes une chambre bien chaude et de la paille.

Lorsque nous fûmes installés, la première chose que nous fîmes, fut de demander si, pour de l'argent, nous ne pourrions pas avoir à boire et à manger. Le bourgeois, qui avait l'air d'un brave homme, nous répondit qu'il ferait son possible pour nous donner ce que nous demandions : une heure après, il nous apporta de la soupe, une oie rôtie et des pommes de terre, de la bière et du genièvre. Nous dévorions le tout des yeux, mais, malheureusement, l'oie était tellement coriace, que nous ne pûmes en manger que très peu, et ce peu faillit nous étouffer; nous en fûmes réduits aux pommes de terre.

Je fus, avec le sergent-major Oudict, voir, dans la ville, si nous ne trouverions pas quelque chose à acheter : le hasard nous conduisit dans une maison où Oudict rencontra un chirurgien major de son pays. Il était logé avec deux officiers et trois soldats, reste du régiment. Ils étaient dans un état pitoyable ; ils avaient presque tous perdu les doigts des pieds et des mains; pendant que nous étions dans cette maison, un individu nous proposa de nous vendre un cheval et un traîneau, que nous nous empressâmes d'acheter pour la somme de 80 francs.

Le lendemain 18, après avoir essayé de manger de notre oie, qui n'était pas plus tendre que la veille, nous montâmes sur notre traîneau et nous partîmes pour aller coucher à Welhau;

mais à peine fûmes nous hors de la ville, que Pierson, qui conduisait le traîneau et qui n'y entendait rien, nous fit faire une culbute, brisa le brancard, et nous jeta sur la neige. Nous nous trouvions près d'une maison où nous entrâmes pour le faire réparer : pendant que le paysan était occupé à cette besogne, nous l'étions à nous chauffer, et, lorsque nous fûmes pour nous mettre en route, nous fûmes on ne peut plus étonnés de voir que nous n'avions plus d'armes : les Prussiens nous avaient pris nos fusils déposés contre la porte. Nous crions, nous jurons : « Nous voulons nos armes, ou nous mettons le feu à la maison ! » Mais le paysan jure à son tour qu'il n'a rien vu ; il fallut se décider à partir sans armes. Heureusement qu'après une heure de marche, nous rencontrâmes un fourgon parti le matin de Combinnen avec un chargement de fusils de la Garde impériale, de sorte que nous pûmes en prendre d'autres. Enfin nous arrivâmes à Wehlau à 3 heures.

Nous vîmes plus de deux mille soldats rassemblés près de l'Hôtel-de-Ville, attendant des billets de logement. Un grand coquin de prussien s'avance près de nous, et nous dit que, si nous voulons, pour peu de chose, il nous logera chez lui ; qu'il a une chambre bien chaude, de la paille pour nous coucher, et une écurie pour notre cheval. Nous acceptâmes avec empressement. Arrivés chez lui, il met le cheval à l'écurie nous fait monter au second, et là, nous entrons

dans une chambre passablement malpropre; il en était de même de la paille, mais il faisait chaud, c'était l'essentiel.

Nous vîmes paraître une femme qui avait près de six pieds de haut, et une vraie figure de Cosaque; elle nous dit qu'elle était la bourgeoise de la maison, et que, si nous avions besoin de quelque chose, nous n'avions qu'à lui donner de l'argent, qu'elle irait nous le chercher. C'était ce que nous demandions, car pas un de nous n'était disposé à sortir. Je lui donne cinq francs pour aller nous chercher du pain, de la viande et de la bière. Un instant après, elle nous apporta de l'un et de l'autre; on fit la soupe, et, après avoir mangé et nous être assurés que notre cheval ne manquait de rien, nous nous reposâmes jusqu'au lendemain matin.

Avant de partir, nous donnâmes à notre bourgeoise une pièce de cinq francs pour la nuit, mais elle nous dit que cela ne suffisait pas; alors nous lui en donnâmes une seconde. Mais ce n'était pas encore son compte; elle exigea que nous lui donnions une pièce de cinq francs par chaque homme, plus une pour le cheval.

Alors je me levai pour lui dire qu'elle n'était qu'une grande canaille et qu'elle n'aurait pas davantage. A cela, elle me répondit en me passant la main sur la figure et en me disant : « Pauvre petit Français, il y a six mois, lorsque tu passas par ici, c'était fort bien, tu étais le plus fort;

mais aujourd'hui, c'est différent! Tu donneras ce que je te demande, où j'empêche mon mari de mettre le cheval au traîneau et je vous fais prendre par les Cosaques! » Je lui répondis que je me moquais des Cosaques comme des Prussiens : « Oui, me répondit-elle, si tu savais qu'ils sont près d'ici, tu ne dirais pas cela! » Alors, voyant toute la méchanceté de cette femme, je l'attrapai par le cou pour l'étrangler, mais elle fut plus forte que moi, elle me renversa sur la paille et c'était elle, à son tour, qui voulait m'étrangler. Fort heureusement qu'un grand coup de pied dans le derrière, donné par un de mes camarades, la fit relever. Dans ce moment, le mari entra, mais ce fut pour recevoir un grand coup de poing de sa chère femme qui était comme une furie, qui lui dit qu'il n'était qu'un grand lâche et que, s'il n'allait pas, de suite, chercher les voisins et les Cosaques, elle lui arracherait les yeux. Comme nous étions cinq contre deux, nous l'empêchâmes de sortir de la maison et nous le forçâmes de mettre le cheval au traîneau, mais il fallut donner ce que cette coquine avait demandé; il n'y avait pas à marchander, les Cosaques étaient proches. Avant de partir, je dis à cette diablesse que, si je revenais, je lui ferais rendre avec usure l'argent que nous lui donnions. A cela, elle me répondit en me crachant à la figure; comme je voulais riposter à cette insulte par un coup de crosse de fusil, mes camarades m'en empêchèrent.

Nous nous plaçâmes sur le traîneau pour partir au plus vite.

Ce jour-là, 19 décembre, nous allâmes coucher à Sterbourg, où nous arrivâmes à la nuit; nous fûmes logés chez de braves gens.

Le lendemain 20, c'était un dimanche; nous partîmes de grand matin pour aller coucher à Eylau. Là, nous allâmes directement à la Maison de Ville, où l'on nous donna, sans difficulté, un billet de logement. Nous fûmes encore chez de bonnes gens, chez qui nous trouvâmes un bon feu; on nous offrit à chacun un verre de genièvre. Ensuite, notre bourgeoise alla chercher nos vivres avec notre billet de logement, car les communes venaient de recevoir l'ordre de nous donner les vivres.

Lorsque nous fûmes réchauffés et un peu reposés, nous nous disposâmes, en attendant la soupe, à faire une visite au champ de bataille, que nous parcourûmes en partie. Nous vîmes plusieurs monuments funèbres, c'est-à-dire de simples croix en bois; nous en remarquâmes particulièrement une avec cette inscription : « Ici reposent vingt-neuf officiers du brave 14me de ligne, morts au champ d'honneur (1). »

Après quelques observations sur l'emplacement des troupes, le jour de cette terrible bataille, nous entrâmes en ville, qui nous parut

---

(1) Plus cinq cent quatre-vingt-dix sous-officiers et soldats. (*Note de l'auteur.*)

déserte. Il est vrai que c'était un dimanche; que les habitants étaient, vu la saison, renfermés chez eux, et que nous nous trouvions les seuls Français, les autres ayant pris une autre direction.

Rentrés à notre logement, en attendant que notre repas fût fait, nous nous étendîmes sur la paille. A peine y étions-nous, qu'un vétéran prussien entra pour nous prévenir qu'on apercevait les Cosaques sur une hauteur, à un quart de lieue de la ville, et qu'il nous conseillait de partir au plus tôt. Comme la chose n'était que trop vraie, nous nous dépêchâmes de faire nos dispositions de départ; nous enveloppâmes dans de la paille notre viande, qui n'était pas à moitié cuite.

Nous partîmes avec notre paysan pour nous mettre dans le bon chemin. Lorsque nous y fûmes, il nous fit remarquer les Cosaques sur une hauteur: ils étaient plus de trente. Le temps était brumeux; la neige ne manqua pas de tomber un instant après notre départ. Nous n'avions pas encore fait une demi-lieue que la nuit nous surprit. Nous rencontrâmes deux paysans. Nous leur demandâmes s'il y avait encore loin pour trouver un village. Ils nous dirent qu'avant d'en trouver, il fallait traverser un grand bois; que nous trouverions à notre droite, à vingt-cinq pas de la route, une maison qui était celle d'un garde forestier qui tenait auberge, et que nous pourrions y loger. Après une petite demi-heure

de marche, nous arrivâmes à la maison indiquée : il était 9 heures ; nous avions fait quatre lieues.

Avant de nous ouvrir, on nous demanda qui nous étions et ce que nous voulions. Nous répondîmes que nous étions Français et militaires de la Garde impériale et que nous demandions si, en payant, nous pourrions avoir à loger, à boire et à manger. Aussitôt, on nous ouvrit la porte et on nous dit d'être les bienvenus. Nous commençâmes par faire mettre notre cheval à l'écurie. Puis on nous fit entrer dans une grande chambre où nous aperçûmes trois individus couchés sur de la paille ; c'était trois chasseurs à cheval de la Garde, arrivés dans la journée, mais plus malheureux que nous, car ils n'avaient plus de chevaux et, ayant les pieds gelés, ils étaient obligés de faire la route à pied. On nous servit à manger, ensuite nous nous couchâmes et nous dormîmes comme des bienheureux.

En nous éveillant, nous fûmes surpris de ne plus voir les chasseurs, mais le maître de la maison nous apprit qu'il y avait environ une heure, un juif voyageant avec un traîneau avait proposé aux chasseurs de les conduire à trois lieues pour deux francs, et qu'ils avaient accepté avec empressement. Nous apprîmes cette nouvelle avec plaisir. Après avoir payé la valeur de cinq francs qu'on nous demanda pour notre cheval et pour nous, nous partîmes ; notre bourgeois nous recommanda de toujours suivre les traces du

traîneau qui nous précédait et qui conduisait les chasseurs.

Nous avions une longue marche à faire, ce jour-là : neuf lieues.

Après avoir marché toute la journée, nous arrivâmes, à la nuit, à Heilsberg, où nous devions loger. La première chose que nous fîmes, fut d'aller chez le bourgmestre chercher un billet de logement ; nous fûmes assez heureux pour nous voir désigner la même maison où nous fûmes assez bien reçus ; six chasseurs à cheval de la Garde s'y trouvaient déjà. On nous servit de la soupe, de la viande avec force bonnes pommes de terre et de la bière ; nous demandâmes du vin, en payant, bien entendu. On nous en procura à un thaler la bouteille (quatre francs) que nous trouvâmes bon et pas cher. Avant de nous coucher sur de la bonne paille, nous recommandâmes à notre bourgeoise de nous préparer à manger pour cinq heures du matin, car nous voulions partir de bonne heure, ayant encore une grande étape à faire.

Le lendemain 22 décembre, nous nous levâmes de grand matin ; un domestique vint nous apporter de la chandelle ; nous lui recommandâmes notre cheval en lui promettant de lui donner un pourboire lorsqu'il l'aurait mis au traîneau. On nous apporta la soupe, enfin ce que nous avions demandé. Alors chacun de nous flatta la bourgeoise en lui disant : « Bonne femme ! belle femme ! et en lui donnant des petites cla-

de marche, nous arrivâmes à la maison indiquée : il était 9 heures ; nous avions fait quatre lieues.

Avant de nous ouvrir, on nous demanda qui nous étions et ce que nous voulions. Nous répondîmes que nous étions Français et militaires de la Garde impériale et que nous demandions si, en payant, nous pourrions avoir à loger, à boire et à manger. Aussitôt, on nous ouvrit la porte et on nous dit d'être les bienvenus. Nous commençâmes par faire mettre notre cheval à l'écurie. Puis on nous fit entrer dans une grande chambre où nous aperçûmes trois individus couchés sur de la paille ; c'était trois chasseurs à cheval de la Garde, arrivés dans la journée, mais plus malheureux que nous, car ils n'avaient plus de chevaux et, ayant les pieds gelés, ils étaient obligés de faire la route à pied. On nous servit à manger, ensuite nous nous couchâmes et nous dormîmes comme des bienheureux.

En nous éveillant, nous fûmes surpris de ne plus voir les chasseurs, mais le maître de la maison nous apprit qu'il y avait environ une heure, un juif voyageant avec un traîneau avait proposé aux chasseurs de les conduire à trois lieues pour deux francs, et qu'ils avaient accepté avec empressement. Nous apprîmes cette nouvelle avec plaisir. Après avoir payé la valeur de cinq francs qu'on nous demanda pour notre cheval et pour nous, nous partîmes ; notre bourgeois nous recommanda de toujours suivre les traces du

sur Eylau, nous devions nous diriger sur Friedland.

Un traîneau de grande dimension et traîné par deux chevaux vigoureux passa près de nous. Il allait tellement vite que nous ne pûmes distinguer de quel régiment étaient les militaires qu'il conduisait. Au bout d'une demi-heure, nous aperçûmes une maison d'assez belle apparence (c'était la poste aux chevaux), et, en même temps, une bonne auberge ; nous vîmes, sur la porte, plusieurs soldats de la Garde et d'autres qui partaient sur des traîneaux que l'on venait de leur procurer.

Nous descendîmes et nous entrâmes. Nous demandâmes du vin, car un vélite chasseur et un ancien venaient de nous dire qu'il y en avait, et « du soigné ». Ils paraissaient même en avoir bu copieusement.

Le vieux comme le jeune étaient d'une gaieté folle, chose qui arrivait presque à tous ceux qui, comme nous, avaient eu tant de misères et de privations. La plus petite boisson vous portait à la tête. Le vieux nous demanda si nous avions rencontré le régiment de grenadiers hollandais, faisant partie de la Garde impériale. Nous lui répondîmes que non : « Il a passé près de vous, dit le vélite, et vous ne l'avez pas aperçu ? Le grand traîneau qui vous a dépassé, eh bien, c'était tout le régiment des grenadiers hollandais ! Ils étaient sept ! »

Le maître de poste annonça à nos deux chas-

ques sur le dos, sur les bras, et puis ailleurs ; le repas fini, nous nous disposions à partir ; le traîneau était prêt et nous disions adieu à la femme, lorsqu'elle nous dit : « C'est bien, messieurs, mais avant de partir n'oubliez pas de payer ! — Comment, payer ? Ne sommes-nous pas ici par billet de logement ? Ne devez-vous pas nous nourrir ? — Oui, répondit-elle, pour ce que vous avez mangé hier, mais pour la nourriture d'aujourd'hui il me faut deux thalers (10 francs) ». Je déclarai que je ne payerais pas, et comme la femme voyait que nous nous disposions à partir sans lui donner de l'argent, elle ordonna de fermer la porte, et une douzaine de grands coquins de Prussiens entrèrent dans la maison, armés de grands bâtons de la grosseur de mon bras. Ce n'était pas le cas de discuter : nous payâmes et nous partîmes. Autre temps, autres mœurs. A présent, nous étions les moins forts.

Les chasseurs étaient partis pendant que nous mangions. Nous avions encore deux jours de marche jusqu'à Elbingue (douze lieues), mais comme nous ne voulions pas fatiguer notre cheval, nous décidâmes que nous irions loger à trois lieues de cette ville.

Après une lieue de marche, nous aperçûmes plusieurs traîneaux venant sur notre gauche pour marcher aussi sur Elbingue. Cela nous fit penser que nous n'avions pas suivi la route que les débris de l'armée avaient prise, car au lieu d'aller

sur Eylau, nous devions nous diriger sur Friedland.

Un traîneau de grande dimension et traîné par deux chevaux vigoureux passa près de nous. Il allait tellement vite que nous ne pûmes distinguer de quel régiment étaient les militaires qu'il conduisait. Au bout d'une demi-heure, nous aperçûmes une maison d'assez belle apparence (c'était la poste aux chevaux), et, en même temps, une bonne auberge ; nous vîmes, sur la porte, plusieurs soldats de la Garde et d'autres qui partaient sur des traîneaux que l'on venait de leur procurer.

Nous descendîmes et nous entrâmes. Nous demandâmes du vin, car un vélite chasseur et un ancien venaient de nous dire qu'il y en avait, et « du soigné ». Ils paraissaient même en avoir bu copieusement.

Le vieux comme le jeune étaient d'une gaieté folle, chose qui arrivait presque à tous ceux qui, comme nous, avaient eu tant de misères et de privations. La plus petite boisson vous portait à la tête. Le vieux nous demanda si nous avions rencontré le régiment de grenadiers hollandais, faisant partie de la Garde impériale. Nous lui répondîmes que non : « Il a passé près de vous, dit le vélite, et vous ne l'avez pas aperçu? Le grand traîneau qui vous a dépassé, eh bien, c'était tout le régiment des grenadiers hollandais! Ils étaient sept ! »

Le maître de poste annonça à nos deux chas-

homme vivant. Ces précautions ont été sans doute prises pour éviter les entraves qu'auroient pu occasionner sont passage en chaque commune, à l'effet d'obtenir, par les curés, le droit de passe que l'on payoit ordinairement, à cette époque, pour les morts.

Voltaire fut descendu de la voiture et assis, dans la même attitude, au pied d'un arbre situé dans la cour, près la grande porte de l'église de ce couvant. Le voile qui lui couvroit la figure fut levé pour être vue de toutes les personnes accourues pour voir les restes de ce grand homme. Il fut ensuite enseveli et mis dans la bière destinée à le recevoir et placé à l'entrée de l'église sur deux tréteaux. Quatre flambeaux furent allumés et placés aux quatre coins; deux gardiens sont destinés à passer la nuit près du corps.

Après une silentieuse et lugubre veuillée, qui dura jusqu'à minuit, un orage furieux s'élève, pour ainsi dire tout-à-coup, la tempête siffle d'une manière effrayante, la barre qui fermoit la grande porte d'entrée où étoit placé Voltaire, se romp, les portes s'ouvres avec fracas, les trétaux sont culbutés, la bière et les flambeaux sont ranversés; les gardiens, dans la plus profonde obscurité, se trouvent pêles-mêles, embarrassés dans les trétaux, les flambeaux, les bancs et autres objets que la foudre avoit amoncelés sur le corps de ces gardiens qui poussoient des cris affreux, s'arrachoient d'un côté, se heurtoient et retomboient de l'autre. C'est en vain qu'ils font

Les Cendres de Voltaire (1778-1791) (1).

Relation de M. Favreau, maire de Romilly-sur-Seine.

Le curé de Saint-Sulpice ayant refusé la sépulture à Voltaire, mort à Paris, dans l'arrondissement de sa paroisse, le 29 de juin 1778, l'abbé Mignot, son neveu, abbé commandataire de l'abbaye de Scelliers, ordre des Bernardins, situé sur le territoire de Romilly-sur-Seine, département de l'Aube, fit transporter son corps, rejetté par le fanatisme des prêtres, en la maison ditte abbatiale de Scelliers, où il arriva le 30 de juin 1778, à 4 heures après midi, afublé d'une robe de chambre, un bonnet de nuit, assis dans la voiture et soutenu sous les bras par un bandeau qui le maintenait dans l'attitude d'un

---

(1) Communication de M. Gabriel Cottreau. — On lit en note : « Rédigé par M. Favreau, longtemps attaché à madame de Villette. » Et en titre : « Mort de Voltaire; sa sépulture refusée à Paris; anecdotes sur son arrivée en l'église du couvent de Scelliers, commune de Romilly-sur-Seine, département de l'Aube; sur la translation de son corps en celle de la commune dudit Romilly et sur sa translation au Panthéon, adressé à M. Cubières de Palmézeaux par Étienne Favreau, ancien maire de la commune de Romilly-sur-Seine. »

Quelques lignes de cette relation, qui a fait partie de la collection Lucas de Montigny, ont été publiées dans le catalogue de ses autographes. A peine est-il besoin de faire nos réserves au sujet des phénomènes qui, selon M. Favreau, auraient signalé l'arrivée du corps de Voltaire à l'abbaye de Scelliers, phénomènes qui paraissent rentrer dans le domaine de la fantasmagorie.

homme vivant. Ces précautions ont été sans doute prises pour éviter les entraves qu'auroient pu occasionner sont passage en chaque commune, à l'effet d'obtenir, par les curés, le droit de passe que l'on payoit ordinairement, à cette époque, pour les morts.

Voltaire fut descendu de la voiture et assis, dans la même attitude, au pied d'un arbre situé dans la cour, près la grande porte de l'église de ce couvant. Le voile qui lui couvroit la figure fut levé pour être vue de toutes les personnes accourues pour voir les restes de ce grand homme. Il fut ensuite enseveli et mis dans la bière destinée à le recevoir et placé à l'entrée de l'église sur deux tréteaux. Quatre flambeaux furent allumés et placés aux quatre coins; deux gardiens sont destinés à passer la nuit près du corps.

Après une silentieuse et lugubre veuillée, qui dura jusqu'à minuit, un orage furieux s'élève, pour ainsi dire tout-à-coup, la tempête siffle d'une manière effrayante, la barre qui fermoit la grande porte d'entrée où étoit placé Voltaire, se romp, les portes s'ouvres avec fracas, les trétaux sont culbutés, la bière et les flambeaux sont ranversés; les gardiens, dans la plus profonde obscurité, se trouvent pêles-mêles, embarrassés dans les trétaux, les flambeaux, les bancs et autres objets que la foudre avoit amoncelés sur le corps de ces gardiens qui poussoient des cris affreux, s'arrachoient d'un côté, se heurtoient et retomboient de l'autre. C'est en vain qu'ils font

partout et jusque dans les hameaux les plus isolés, pour que cette nouvelle ne fût pas bientôt répandue dans cette contrée, d'où il y est accouru une foule de curieux, pour assister à cette cérémonnie. Ainsi, on conçoit que, dans cet état de chose, que la fureur des prêtres, qui s'acharnoient à vouloir exercer leur céleste et divine vengeance, chercheroient, dans les documents de leur grimoire, les moyens d'effrayer, si leurs étoient possible, par une attroce exemple, les faibles disciples qui avoient pu êtres un peu éclairés par les écrits de ce grand homme, pour pouvoir sortir du ténébreux cahos de ce monde où ils ont tant à cœur de retenir cette pauvre espèce humaine.

En effet, l'évêque de Troyes, M. de Barral, aussitôt qu'il fut instruit de la nouvelle de cet enterrement, sans sa permission, dans l'arrondissement de son diocèse, vouloit d'abord que le curé de Romilly fût interdit et que le corps de Voltaire fut déterré et son corps jetté à . . . . . Horreur du genre humain !. . . Scélérat ! tu orois osé porter toi-même une main perfide et sacrilége sur les restes du chantre de la liberté et de l'humanité ?... etc. (*sic*). Non, j'aitois là, et toute mes mesures étoient prises pour les soustraire à la vengeance attroce de ton insolent fanatisme. Non, nos yeux voyoient, à l'aide du flambeau que ce grand homme nous avoient donnés, par les écrits aussi vrais que célèbre, et il avoit là un défenseur de ses restes précieux, que les nations

A la première organisation des municipalitées, qui ont eu lieu dans toutes les communes, en 1790, je fut nommé maire de celle de Romilly. Vers la fin de la même année, la vente de l'abbaye de Scelliers fut annoncée, et cette annonce fixa alors mon attention sur les cendres de Voltaire, qui reposoient dans l'église de ce couvent. Il faloit donc chercher les moyens de les mettre à l'abri de toutes insultes de la part des personnes qui auroient pu se rendre acquéreurs des biens de cette abbaye, et les faire transporter dans un lieu où elles furent placés avec plus de sûreté. La municipalité dudit Romilly n'a pas cru cependant devoir s'otoriser, d'elle-même, à procéder à cette translation dans l'église de sa commune. Elle fit, à ce sujet, une pétition au Comité de constitution. Je me rend le porteur de cette pétition et je la présente moi-même audit Comité, le 28 février 1791 ; je sollicite, séance tenante, une sollution de la demande formée par la dite municipalité, mais les menbres composants le Comité de constitution, tout en louant le zèle philanthropique de la dite municipalité, attaché à la mémoire de Voltaire, ont pensés que la demande de l'apothéose de ce grand homme étoit prématurée, qu'il faloit, au préalable, savoir plus précisément si l'opinion publique étoit à la hauteur des circonstances sur cet objet. On me conseilla de m'entendre sur cela avec la famille de Voltaire, notamment l'abbé Mignot; mais j'objecte que l'abbé Mignot est attaqué d'une

partout et jusque dans les hameaux les plus isolés, pour que cette nouvelle ne fût pas bientôt répandue dans cette contrée, d'où il y est accouru une foule de curieux, pour assister à cette cérémonnie. Ainsi, on conçoit que, dans cet état de chose, que la fureur des prêtres, qui s'acharnoient à vouloir exercer leur céleste et divine vengeance, chercheroient, dans les documents de leur grimoire, les moyens d'effrayer, si leurs étoient possible, par une attroce exemple, les faibles disciples qui avoient pu êtres un peu éclairés par les écrits de ce grand homme, pour pouvoir sortir du ténébreux cahos de ce monde où ils ont tant à cœur de retenir cette pauvre espèce humaine.

En effet, l'évêque de Troyes, M. de Barral, aussitôt qu'il fut instruit de la nouvelle de cet enterrement, sans sa permission, dans l'arrondissement de son diocèse, vouloit d'abord que le curé de Romilly fût interdit et que le corps de Voltaire fut déterré et son corps jetté à . . . . . Horreur du genre humain !. . . Scélérat ! tu orois osé porter toi-même une main perfide et sacrilége sur les restes du chantre de la liberté et de l'humanité ?... etc. (*sic*). Non, j'aitois là, et toute mes mesures étoient prises pour les soustraire à la vengeance attroce de ton insolent fanatisme. Non, nos yeux voyoient, à l'aide du flambeau que ce grand homme nous avoient donnés, par les écrits aussi vrais que célèbre, et il avoit là un défenseur de ses restes précieux, que les nations

les plus barbares respectent envers leurs semblables.

Il n'est pas réservé à ma plume de pouvoir développer l'indignation que touts bons citoyens ont ressentis par l'exercice d'une vengeance aussi attroce que scandaleuse que vouloit fomenter le pieux évêque de Troyes. C'est aux plumes célèbres des amis de Voltaire, que je raconte tout bonnement cette annecdote véritable, comme ayant été un des témoins occulaire de tout ce qui s'est passé, sur le procès que l'évêque de Troyes a intenté contre l'abbé Mignot, tendant à jeté le corps de Voltaire hors de l'église de cette abbaye; c'est, di-je, à ses disciples, enfin, à M. Cubières de Palmézeaux (1) que je remit cette besogne.

L'évêque de Troyes a donc triomphé de son procès; il fut otorisé à faire enlever le corps de Voltaire et de lui refuser la sépulture dans l'arrondissement de son évêché. Mais j'ai dit plus haut que j'aitois là. En effet, je me faisois soigneusement instruire des suites de ce procès par un domestique de l'abbé Mignot, que j'avois mis dans ma confidence et qui s'étoit chargé de tenir la porte de l'église ouverte, à une heure la plus convenable de la nuit, pour opérer furtivement l'enlèvement du corps de Voltaire. J'aprends donc que cet évêque étoit otorisé à faire

(1) Michel de Cubières-Palmézeaux (1752-1820), moins connu par ses poésies fugitives que par sa liaison avec la comtesse Fanny de Beauharnais.

maladie très morale, qui ne lui permettroit sans doute pas de s'entendre avec moi sur la manière d'aviser aux moyens promp qu'il importoit d'exécuter avant la vente des biens dudit Scelliers.

On me conseilla enfin d'aller faire part de mes projets à M. Charles de Villette, où je me suis transporté de suite. M. de Villette reçut cette nouvelle avec baucoup de plaisir et apprend avec une grande satisfaction quelle est l'opinion des habitans de la commune de Romilly, sur la mémoire de Voltaire. Nous nous sommes concertés sur cet objet et il fut convenu qu'il verroit M. Bailly, maire de la Commune de Paris, à l'effet d'ouvrir une corespondance ensembles pour préparer et connaître l'opinion publique, sur l'apothéose projetée de Voltaire au Panthéon. Cette corespondance eu lieu entres moi et M. de Villette, en ce dernier avec M. le maire de Paris, et publiée dans plusieurs journaux et, notamment, dans la *Chronique de Paris* (1). Tout se disposes bien, on demande partout l'apothéose de Voltaire.

C'est ici que commance la fameuse dispute d'entres moi et les frères et amis de la Société de Troyes, de laquelle j'avois pourtant l'honneur d'être un de ses menbre.

---

(1) Charles de Villette, littérateur distingué, admirateur enthousiaste de Voltaire, député de l'Oise à la Convention. Voir la lettre que lui adressa Favreau, le 10 mai 1791, dans la *Chronique de Paris*, t. IV, p. 534. Cf. l'article de M. H. Monin dans la *Révolution française*, t. XXX, p. 193.

Vers la fin du mois d'avril 1791, quatre commissaires nommés par cette société, arrivent à Romilly, chez le curé Bouillerot, leurs compatriote et leurs payi, avec une otorisation pure et simple de l'Administration du département de l'Aube, à l'effet de transférer les cendres de Voltaire, de l'église de Scelliers en la commune de Troyes. Ensuite, les quatre commissaires se rendent en mon domicile et me fit part de leur mission, l'otorisation dudit département à la main. Je répond que je pensois bien que la municipalité de Romilly ne se refuseroit pas à la décision de l'otorisation départementale, ni au désire ardent et patriotique des amis de la Société de Troyes, mais que je pensois qu'il étoit prudent, de la part de la municipalité de Romilly, avant que de procédé à cette translation, de consulter la municipalité de Paris, avec laquelle elle étoit en relation, sur le projet de son apothéose au Panthéon. Je demande alors quatre jours pour la réponse de cette demande, ce qui qui me fut accordé.

Je fis part des projets troyens à M. de Villette, qui vit avec baucoup de peine cette demande incidente et m'engageat à tenir ferme et à éluder pour gagner du temps. Au bout des quatre jours, nos quatre commissaires arrive de nouveau et je n'ai pas d'autres moyens a leurs observé, que de se mettre mieux en règle pour procéder à la translation dont il s'agissoit; je leur ai fait remarqué qu'une simple otorisation de l'Administration

départementale ne suffisoit pas, que cette otorisation, di-je, n'avoit pu leur être defférée que par condescendance, attendu qu'elle ne pouvoit avoir d'authenticité, que prise sur l'avis du district de Nogent-sur-Seine, d'où notre commune faisoit partie de son arrondissement. Enfin, on obtien cet avis, et l'otorisation est en règle à moin de cinq à six jours. Comment faire? Ma corespondance de Paris n'avoit encore pu préparer les matériaux convenable pour en décider autrement; quels moyens à aviser pour gagner encore quelques jours? J'en trouve un, cependant; je dis aux commissaires que la municipalité de Romilly est prête d'hadérer à la décision départementale, mais que les habitans, en général, de la commune dudit Romilly voyent avec baucoup de regret transférer les cendres de Voltaire dans une autre commune et qu'ils proposent un moyen qu'ils croyent bien conciliatoire, entres la commune de Romilly et celle de Troyes; qu'ils désirent, enfin, conserver, dans le sein de leur territoire, la tête et le bras droit de Voltaire, qu'à ce moyen les deux communes posséderoient les restes de ce grand homme.

J'avoue que j'aitois bien éloigné de penser que les commissaires auroient souscrit à une condescendance aussi singulière, mais, pour ne pas échaper leur droit, ils s'empressent d'y consentir par un procès-verbal bien duement dressé et signé par eux. Ainsi pris au mot, il faloit donc céder et consentir à ce que le corps de Voltaire

fût mutilé... Mais non, j'observe à l'instant que tout étoit bien entres nous, mais qu'auparavant que de procéder à cette translation et de faire surtout cette division du corps de Voltaire, qu'il importoit impérieusement que cette décision fût consentie et approuvée de l'Administration départementale; en conséquence, j'apperçois dans cette démarche tout au plus quatre jours de gagné.

Ainsi, je ne perd pas de tems; je profite du service actif d'un courrier de la malle, qui faisoit très régulièrement mes commissions sur Paris, je lui remis une lettre que j'adresse à M. de Villette, je lui rend compte de ce qui venoit de se passer entres moi et les commissaires, sur le partage des restes de Voltaire, je lui dis qu'il n'y avoit pas un instant à perdre, qu'aussitôt la réception de ma lettre, qu'il sollicite, sur le champ, un décret qui otorise la municipalité de Romilly à transférer les cendres de Voltaire, de l'église de Scelliers en celle de la commune dudit Romilly, pour êtres confiés à sa garde et surveillance, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

M. de Villette reçoit ma lettre le lendemain matin à dix heures; il ne perd pas de tems, le décret est rendu de suite et l'expédition me parvient cinq jours après l'envoi de ma lettre; mais, dès le quatrième jour, les commissaires étoient parvenus à lever toutes les difficultés et tout étoit consenti par les authoritées constitués. Mais, comme j'aitois persuadé de recevoir une réponse

de M. de Villette le lendemain, il faloit trouvé le moyen de gagner encore un jour : je dis aux commissaires que les habitans, en corps, de ladite commune, désiroient se trouver à cette cérémonie; qu'ainsi que, dans la soirée, ils seroient convoqués et qu'un arrêté du Conseil municipal seroit pris pour procéder à la translation dont il s'agissoit et que cet arrêté leurs seroit expédié dès le lendemain matin. Le tout fut consenti. Le courrier de Paris arrive ordinairement à 8 heures du matin, au bureau de la poste aux lettres du bureau des Granges, situé à une lieu plus loin que Romilly; mais, comme cette dernière commune et, notamment, ma demeure, n'étoit distante de la grande route que de 3 à 400 toises, je le fis guetter et, aussitôt qu'il est apperçu, j'envoie de suite un commissionnaire; il s'empresse et arrive avec les dépêches de M. de Villette, contenant le décret si ardemment attendu.

C'étoit à une heure que le Conseil municipal devoit s'assembler pour délibérer et donner une sollution définitive à la demande formée par la Société de Troyes.

Lecture du décret de l'Assemblée nationale fut faite, à la grande satisfaction de tout les habitans réunis, ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, « après avoir vu la pétition de la municipalité de « la commune de Romilly-sur-Seine, décrète que « la dite municipalité est othorisée à transférer « les cendres de Voltaire, de l'église de Scelliers,

« dans celle de sa commune ; que là, elles seront « confiée à sa garde et surveillance, jusqu'à ce « qu'il en soit autrement ordonné, etc., etc. ».

Il fut arrêté, séance tenante, qu'une expédition dudit décret seroit à l'instant expédié et notifié par le greffier municipal, aux commissaires sociétaires de Troyes.

Le greffier, aussitôt qu'il fut munis de la dite expédition, se transporta chez le curé, où les dits commissaires avoient élus leur domicile pour la mission dont ils étoient chargés. Le greffier les trouva à table, à faire, luy ont-ils dits, un bon déjeuné dinatoire, afin de pouvoir procéder et effectuer, sans s'arrêter, la translation du corps de Voltaire à Troyes. En voyant arrivé le greffier, croyant que s'étoit l'expédition de l'arrêté pris, la veille, par le dit Conseil municipal, pour la translation dont il s'agissoit et pour laquelle un sarcophage étoit près pour la réception des restes de ce grand homme.

Dans cette douce croyance, on offre un bon verre de vin de dessert au messager municipal, qui étoit toujours bien disposé pour la réception de pareilles offres; il accepte et se hâte de remettre sur une commode, placée à quelques distances de la table, l'expédition fatale pour nos commissaires troyens, et disparu de suite.

Un d'eux, avant que dans avoir pris lecture, relis un discourt très patriotique en l'honneur de la translation des restes du grand homme dans la grande commune Champenoise, qui devoient

avoir lieu dans la journée; chaque commissaire et même le curé, s'étoient également signalés par des discourts, et c'étoit à quis mieux des convives qui auroient plus d'éloquence. Le champagne, le bourguignon, le frontignant fermentent et bouillonnent dans le cerveau de nos intrépides orateurs; dans cette fermentation joyeuse, nos ardents orateurs sont portés au comble de l'enthousiasme : elle étoit portée à un tel point, qu'ils croyoient bien que le génie du grand homme étoit passé dans leurs têtes, aussi habilement que le chaux nectar qui les faisoit agir. Enfin l'air, agité par les gestes fortement articulés des convives, fit rouler sur le carreau la fatale expédition municipale que l'on avoit encore pas lue : on la ramasse, on la déroule et on lis.... Ha quel coup!.... Quel changement subite!.... *Décret de l'Assemblée nationale*. On lis..... Dormons-nous ou ne dormons-nous pas?.... Es-ce un rêve ou une réalité?....

Je laisse à M. Cubières de Palmézeaux, le soin de tourner la pièce brute et bien véridique que je lui remis entres les mains.

On revient enfin de cette terrible surprise; il n'y a pas à résister, c'est l'othorité superrieur qui a prononcé; il faut que les gens s'en aillent comme ils étoient venus; mais commant traverser une commune très populeuse, après un événement si défavorable, sans s'exposer à la risée du public? Voyont, ont-ils dits, à aviser au moyen d'éviter le désagrément que nous pour-

rions éprouver en traversant cette tumulteuse commune, passont par les derrière et envoyont notre voiture nous attendre sur la grande route.

Ces Messieurs jugeoient mal l'opinion des habitans de la commune de Romilly, mais ils ne consultoient, à l'instant, que le fatal incident de la défaite qui les déconcertoient. D'ailleurs, la municipalité avoit, envers les dits habitans, plutôt fait ressortir le courage patriotique des dits commissaires, que de leur insinuer le mérite d'une humiliation sur ce qu'ils venoient d'éprouver; enfin, que le zèle qu'ils avoient manifestés dans cette circonstance, étoit toujours très louable, sous le rapport de la mission dont ils étoient chargées.

Mais la prévenance contraire des dits commissaires, leur a valu un autre désagrément, que personne n'a pu prévoir. Eux étant partis à pieds par les derrières, et leur voiture étant obligée de passer sur la place publique de la commune, fut contrain de s'arrêter à la porte d'un maréchal ferant, pour y faire une petite réparation dont elle avoit besoin. Pendant le tems quelle y resta, quelques plaisants ont été dans les champs, ramasser quelques os de mouton, entres autres une tête, sur laquelle on attacha une carte où on a écrit : « Cî-git, ici, la tête du Voltaire champenois. »

On avoit si bien arranger le tout sur le derrière de la voiture, que rien ne s'est apperçu; et comme la route de Romilly à Troyes n'est pas

pavée, les faibles secousses de la voiture n'ont pu occasionner la chute du paquet contenant les objets dont il est question, qui ont resté intacte jusqu'à l'entrée du faubourg de Troyes, où le pavé est très dure, et a provoqué alors la chute dudit paquet, qui fut promptement ramassé, attendu une foule immence de curieux de la ville de Troyes, qui étoient sortis de ces mures pour venir jusqu'à trois et quatre lieux, au devant du cortège triomphale qui étoit à chaque instant attendu.

On sent bien que l'incident de ce paquet qui a tombé entre les mains d'un autre plaisant, qui ne partageoit pas tout à fait l'opinion patriotique des disciples de la translation de Voltaire, a donné lieu à des plaisanteries et à des mortifications bien cruele, à nos quatre commissaires, dont la vengeance a retombé sur le maire de Romilly, mais heureusement n'a pas produit d'autre effet que la rature de son nom sur la liste des frères et amis de la Société de Troyes.

Ainsi finit ici la fameuse dispute prophétisée par Voltaire, en 1767.

Dès le même jour du départ desdits commissaires, la municipalité de Romilly, conformément au décret précité de l'Assemblée Constituante, rendu sous la date du 6 mai 1791, procéda à la translation du corps de Voltaire, de l'église de Scelliers en celle de la commune où il fut, dans cette dernière, construit un caveau pour le recevoir. La bière qui le renfermoit a été mise à

découvert, où il a été trouvé intacte et presque sans altération, exepté la figure qui conservoit pourtant encore la forme de ses traits naturelle, mais qui se sont évanouis étant mis à l'air. Tout les restes du corps étoient très bien conservés, par les soins de M. de Villette qui l'avoit fait embaumé. Les pouces des pieds seulement étoient détachés et tombés près des talons; la bière qui le reçeloit étant très altérée, elle fut remise, avec le corps, dans un sarcophage préparé pour la recevoir, et transporté de suite dans l'église dudit Romilly, où il fut placé dans le caveau destiné à le recevoir, où il resta jusqu'au 30 du même mois, jour qui fut annoncé pour lui célébré un service religieux qui luy avoit été refusé sous le règne despotique des prêtres, où des députations de toutes les othoritées civiles et militaires de tout le département ont assistés.

Le sarcophage qui recéloit son corps, fut sorti du caveau, mis à découvert et déposé sur un catafaque dressé à cet effet et à l'entour duquel, ainsi qu'à celles des tentures en noir qui entouroient le cœur de ladite église, étoient plusieurs inscriptions qui rapeloient les biensfaits rendus aux humains par le génie de ce grand homme, telles que les réhabilitations des familles Calas et Silvains (1), etc., etc., etc., etc.

Il fut ensuite déposé de nouveau dans le dit caveau, où il en a sorti le 4 juillet suivant, que

(1) Sirven.

pour être transféré au Panthéon, où il arriva le 11 dudit mois de juillet.

Telles sont les particularitées plus ou moins interressantes qui sont survenues à l'occasion du dépôt du corps de Voltaire en la commune de Romilly.

Je me rapel qu'étant à Paris, à la suite de cette translation, que l'on a fait une pièce de comédie, sur la translation de Voltaire au Panthéon. Je n'ai pas eu connaissance de cette pièce, que je n'ai pas vu, ni n'en connais pas l'auteur; cette pièce, dit-on, n'a eu aucun succès; je pense que si l'auteur m'eût connu et qu'il m'eût consulté sur cet objet, il me semble que, dans la narration des faits que je viens de rapporter, qui sont fondés exatement sur la vérité, qu'il auroit pu trouvé des matériaux assés interressants et assés piquans pour faire soit une commédie ou un mélodrame en trois acts, même à grand spectacle.

Catéchisme des Royalistes purs (1816) (1).

D. Qu'entendez-vous par un royaliste? — R. Un ami du Roi.

D. N'y en a-t-il qu'une seule espèce? — R. Il y en a deux, les Royalistes purs et les Royalistes impurs.

---

(1) Communication de M. Antoine Guillois. — Le manuscrit provient de la collection Villenave.

D. Quels sont les Royalistes purs? — R. Ce sont ceux qui ne veulent rien de tout ce que veut le Roi, qui veulent au contraire tout ce qu'il ne veut pas, qui ne veulent du Roi lui-même qu'autant qu'il voudra tout ce qu'ils voudront.

D. Quels sont les Royalistes impurs? — R. Ce sont ceux qui veulent tout ce que le Roi veut, qui renoncent à toutes leurs prétentions, qui étouffent tous leurs ressentimens pour lui complaire, qui vont au-devant de tous ses désirs, qui cherchent surtout à seconder le plus ardent et le plus noble de tous, celui de réconcilier les Français avec eux-mêmes, après les avoir réconciliés avec l'Europe, en un mot ce sont les modérés.

D. Qu'est-ce qu'un modéré? — R. C'est un libéral.

D. Qu'est-ce qu'un libéral? — R. C'est un constitutionnel.

D. Qu'est-ce qu'un constitutionnel? — R. C'est un jacobin.

D. Qu'est-ce qu'un jacobin? — R. C'est un révolutionnaire ou un napoléoniste, etc., comme vous voudrez, c'est, en un mot, tout ce qui n'est pas Royaliste pur.

D. Toutes ces mauvaises qualités sont donc l'apanage des Royalistes qui ne sont pas purs? — R. Toutes, sans exception, et bien d'autres encore.

D. Puisque les Royalistes impurs sont sur-

nommés *modérés*, les Royalistes purs doivent avoir aussi leur surnom? — R. Oui, on les nomme encore *ultra-royalistes* ou *jacobins blancs*.

D. Pourquoi ultra-royalistes? — Parce qu'ils veulent toujours dépasser les bornes posées par la sagesse du Roi.

D. Pourquoi jacobins blancs? — R. Parce que, sous les bannières blanches, ils professent le même esprit d'exaltation et à peu près les mêmes doctrines que professaient, sous les drapeaux tricolores, les jacobins de la Révolution, dont plusieurs même se sont glissés dans leurs rangs où ils exercent les fonctions de caporaux-instructeurs, pour la tactique révolutionnaire.

D. Que veulent les Royalistes purs? — R. Le renversement de la Charte, de nouveaux orages politiques et leur propre perte, le tout de la meilleure foi du monde.

D. Que demandent-ils au Roi? — R. Tout.

D. Qu'est-ce à dire, *tout?* — R. Tous leurs châteaux, tous leurs biens, tous leurs droits seigneuriaux, tous leurs privilèges, toutes leurs places, principalement celles des ministres, même toutes celles des députés, en attendant mieux.

D. Ils seraient donc tranquilles, s'ils avaient tout cela? — R. Non, parce que plus on a, plus on veut avoir.

D. Ne sentent-ils pas que tout cela est

impossible? — R. Au contraire, tout cela leur paraît couler de source.

D. Ils espèrent donc réussir? — R. Ils n'en font aucun doute.

D. Que demandent, de leur côté, les modérés?

— R. La fin de tous les troubles, la réconciliation générale de tous les Français, leur réunion en un seul faisceau, et la paix intérieure pour affermir la paix extérieure.

D. Mais n'est-ce pas là tout ce que demande le Roi? — R. Aussi aime-t-il beaucoup les modérés, et beaucoup trop pour les Royalistes purs, de quoi ceux-ci sont grandement fâchés.

D. Ils sont donc fâchés contre le Roi? — R. Comment n'être pas fâché contre un Roi qui veut aimer tout le monde? Il faut les entendre déclamer contre lui!

D. Quoi! des Royalistes par excellence déclament contre le Roi? — R. Oui, on n'est point Royaliste pur sans cela.

D. Et de quoi se plaignent ces Messieurs? — R. De ce qu'il ne veut pas épouser leurs passions, qu'au lieu de n'avoir des yeux que pour eux, il veut être le père de tous les Français, sans exception, de ce qu'impassible et miséricordieux comme la divinité qu'il représente, il pardonne à tous les égaremens; qu'il ne veut pas être le chef d'un parti, mais le père de la patrie; de ce qu'il veut faire, de tous les partis, une seule et même nation; de cette nation, en composer une famille, et, de cette famille, en être le père.

D. Est-ce que c'est là tous les griefs dont ils se plaignent? — R. Ils se plaignent aussi de ce qu'il ne veut pas exposer le salut de la France et du trône pour faire, en leur faveur, l'impossible, car le possible, il ne cesse de le faire.

D. C'est donc l'impossible qu'ils exigent du Roi? — R. Pire que tout cela : ils veulent qu'il se perde, qu'il les perde, qu'il nous perde tous.

D. Ne craignent-ils pas de lasser la patience de ce bon Roi? — R. Ils savent qu'elle est inépuisable, comme sa bonté.

D. Et pourquoi ces messieurs, qui étaient si doux avec Napoléon, sont-ils si méchans pour Louis XVIII? — R. C'est que Louis XVIII est rempli d'indulgence pour eux, et que Napoléon leur faisait peur!

Autographes.

TOULOUSE EN 1816.

Lettre de M. de Villèle à M. Lainé, ministre de l'Intérieur (1).

Toulouse, le 21 Mai 1816.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre confidentielle que vous m'avés adressée le 13 de ce mois, et m'empresse de répondre à la note qu'elle renfermoit.

---

(1) Extraite de la collection napoléonienne de M. ALBERT LUMBROSO. La suscription porte : « *A Mgr. le ministre de l'Intérieur,*

L'opinion de tous les gens sensés de ce pays est que l'événement du Moulin à poudre est la suite d'un accident et non l'effet de la malveillance. Les personnes arrêtées à la suite de cet accident ont été relâchées, rien ne donnant à soubçonner qu'une plus longue détention pût jetter plus de lumières sur les causes de cet événement.

L'incendie des forêts de Bouconne et de Lectoure s'est bornée à quelques brullis d'herbes et de broussailles dans de jeunes taillis qui ont été peu endommagés par le passage d'un feu peu actif. La malveillance est sans doute la cause de ce petit événement, sur lequel on n'a rien sçu de bien positif, mais qui ne peut être considéré comme la suite d'aucun complot politique, car quels résultats auroient pu en espérer des conspirateurs ?

Il faudroit connoître à fond la situation morale et politique de notre ville pour aprécier les autres raports contenus dans cette note ; la classe du peuple est, ici, plus royaliste, peut-être, que les classes supérieures : elle a été opprimée de la manière la plus dure pendant les Cent jours. La faible portion de la population qui est restée

---

à Paris. Pour lui seul. Mairie de Toulouse. » — M. de Villèle fait allusion, dans ses *Mémoires*, à ce séjour à Toulouse, sa ville natale, dont il venait d'être renommé maire et où, après avoir veillé aux distributions de fonds accordés aux victimes d'une explosion qui venait de se produire à la poudrière, il eut, dit-il, à s'occuper de combattre la disette qui menaçait la cité.

attachée aux principes révolutionnaires, se fédéra et, soutenue par les troupes aux ordres de Decaen, opprima, vexa, insulta, menaça et sabra quelquefois les partisans du Roi.

Il en est résulté une haine implacable de presque toute la population contre la petite partie qui s'est fédérée. Chaque jour, chaque instant amène contre elle quelque dénonciation. Le nombre des fédérés est pourtant si faible, comparativement aux royalistes, qu'il n'y a rien à redouter de leur part. Les autorités ont bien plus à veiller à leur sûreté particulière qu'à s'occuper de réprimer leurs propres tentatives. Il n'y a aucun doute que si quelque conspiration, à Paris ou dans l'armée, donnait à la population de ce pays la crainte de retomber sous le joug des révolutionnaires, tous ceux de cette contrée seroient immancablement égorgés, tant ils sont en petit nombre et en horreur à tout le reste. Aucune autorité n'auroit assés d'influence pour l'empêcher.

Ils se permettent cependant toujours quelque jactance et quelques propos aussitôt connus que lâchés, parce que toute la population les observe. On les met en prison pour les punir, les sauver de la fureur du peuple et les rendre plus circonspects. Au bout de quelques jours, quand leur affaire est oubliée, on les relâche. Sans ce système de conduite, nos prisons ne sauroient suffire à contenir les personnes arrettés, et, en vérité, ce seroit fort mal appliquer une telle

rigueur, car, en général, les hommes ne sont nullement à craindre par leur petit nombre et leur peu de moyens, quoique fort entichés de leurs principes révolutionnaires, et toujours prêts à tenir des propos.

J'ai, dans ce moment, en prison, un de ces hommes qui a répondu, la nuit dernière, à la sentinelle qui lui crioit : *Qui vive?* — *Républicain français!* — Il m'a répété le même propos, me disant: « Que voulés-vous, monsieur le Maire? Je suis bien fâché d'avoir dit cela, mais je n'y comprends rien, je n'ai pas pu m'en empêcher et, au second cri, quoique je vis que j'allois être arretté, j'ai encore répondu: *Républicain français!* Cependant je n'ai jamais été de ce parti-là. » C'est ce que je vais savoir, en cherchant à découvrir les relations habituelles de cet homme.

Voilà, Monseigneur, l'état de situation réel de notre ville et de tout le département, car il est à observer que, dans tout ce pays, les campagnes sont entièrement sous l'influence des villes et suivent passivement tous leurs mouvemens.

Il y a une grande irritabilité dans tous les esprits : l'insurrection de Grenoble n'étoit pas propre à la calmer. La vigueur déployée par le gouvernement contre les rebelles a fait le meilleur effet; elle a calmé les royalistes, et effrayé les révolutionnaires. J'ai la conviction que la tranquillité publique ne sera troublée, ici, et ne

peut l'être que par la réussite, ailleurs, de quelque tentative révolutionnaire qui compromît le salut du roi et de la famille royale, et qui donnât, ici, la crainte de retomber sous le joug révolutionnaire. Dans ce cas, comme je l'ai dit plus haut, il seroit impossible aux autorités d'empêcher les plus grands malheurs, et tout le pays seroit bientôt en feu. C'est surtout sous ce raport qu'il nous importe beaucoup que le gouvernement prenne de la force et soit sévère envers les perturbateurs. C'est le seul moyen de donner aux autorités de ce pays la possibilité de calmer les passions en dissipant les craintes.

Je crois bien que les révolutionnaires ont des réunions ; je ne doute pas qu'ils ne s'entendent avec ceux du reste de la France, mais ils sont en petit nombre que je ne puis partager les craintes qui ont dicté la note que vous m'avés envoyée et qui dictent encore cette foule de raports et de dénonciations dont toutes les autorités de la ville sont accablées. Elles ne les gligent pas, mais ne peuvent leur donner une entière confiance parce qu'elles se ressentent nécessairement de l'état d'irritabilité dans lequel sont tous les esprits.

La vérité est, cependant, que la police de notre ville est très mal montée en sujets : je vais faire le possible pour la mieux organiser. La confiance qu'on veut bien avoir en moi me donne de grands moyens pour calmer les esprits, et j'emploirai toujours mon influence à amener ce

résultat. Mais je ne saurois trop le répéter à Votre Excellence, parce que c'est une vérité dont je suis fortement pénétré : le retour au calme, à la réunion des esprits, la tranquillité et la sûreté publique dépendent, ici, presque exclusivement, de la confiance que la fermeté du gouvernement donnera en sa durée et sa stabilité. C'est la crainte de le voir se perdre de nouveau qui agite les royalistes ; c'est l'incertitude de sa direction qui donne aux révolutionnaires l'espoir de nous jetter encore dans le trouble.

Vous permettrez que je profite de cette occasion pour rapeller à Votre Excellence quelques points d'un grand intérêt pour nous et qu'il importe que le ministère fasse expédier : Sa Majesté a donné cent mille francs de secours pour réparer les dégâts occasionnés par l'explosion. Cette somme n'arrive point, tandis que les quarante mille francs donnés par nos concitoyens eux-mêmes, par Monseigneur et par Madame, sont au moment d'être distribués. Ce retard est d'un mauvais effet et laisse en souffrance beaucoup de malheureux. J'ai vu par moi-même l dégâts : ils sont immenses et de nature à exi r des réparations immédiattes que le pauvre ne peut faire avant l'arrivée des secours sur lequel il a compté. La classe indigente seule et les hospices auront part à la distribution de ces secour que je ne saurois trop réclamer de votre humanité, de votre justice et de votre politique.

L'organisation de notre garde urbaine est

parfaite ; elle est bien armée et a quatre pièces d'artillerie fort bien servies. Tout est disposé de telle sorte qu'en peu d'heures, nous aurions, dans la ville, une force armée disponible, imposante et animée du meilleur esprit. Mais l'organisation de la garde nationale, dans le reste du département, est entravée par le refus qu'on fait de lui donner des armes. J'en ai conféré avec les maires des autres villes du département, avec les commandans particuliers et avec M. le Préfet. Il résulte de nos conférences à ce sujet qu'il est indispensable que trois mille fusils soient accordés par le gouvernement pour cet objet, et il est à observer que notre pays ayant été le théâtre de la guerre en 1814, celui de la dissolution d'une partie de l'armée française en 1815, et d'une fédération armée pendant les Cent jours, il y existe une immense quantité d'armes entre les mains de la classe inférieure et des habitans des campagnes. On a fait d'inutiles efforts, jusqu'à ce moment, pour faire restituer ces armes ; on en recouvreroit un grand nombre, si on organisoit et armoit ces trois mille hommes de gardes nationales qui, bien choisis et aux ordres des autorités, assureroient l'exécution des mesures prises inutilement jusqu'à ce jour pour les faire rentrer.

Les habitans sont portés de la meilleure volonté pour organiser cette garde nationale : ils s'habillent à leurs frais ; quelques-uns s'arment de la même manière, mais, en général, on gémit

et on se plaint de ce qu'une opération aussi instante et aussi utile n'est pas encore terminée, et que ce soit surtout faute de fusils, lorsque notre arsenal en contient une très grande quantité : de là les déclamations, l'agitation, l'inconfiance dans les intentions des autorités. Je regarderois comme fort utile à notre tranquillité, à la rentrée d'une grande quantité d'armes et à la confiance dans le gouvernement, que Votre Excellence pût faire remettre à la disposition de M. le préfet 3 000 fusils pour armer les gardes nationaux du département. Je suis persuadé que, trois mois après, on en auraît fait rentrer à l'arsenal un nombre plus considérable par l'exécution des mesures qu'on pourroit obtenir de l'armement de cette force bien intentionnée et à la disposition des autorités.

Je terminerai en rendant compte à Votre Excellence de l'accroissement étonnant que j'ai remarqué dans la misère publique depuis mon retour : le nombre des infortunés manquant de pain est immense ; nous faisons distribuer des soupes économiques, nous faisons vendre à bas prix dans chaque marché une certaine quantité de grain appartenant à ville. Les subsistances ne manqueront pas, mais le prix en est élevé et l'artisant est sans travail, parce que le propriétaire a eu une mauvaise récolte, que le négociant ne fait point d'affaires, qu'enfin tout languit. L'état de notre pays, sous ce raport, est très affligeant.

La gêne universelle et la démoralisation, suite des révolutions, font que tous les citoyens abandonnent leur état ou leur propriété pour courir après les places : il n'est pas de petite autorité qui ne soit accablée de placets et de sollicitations, comme un vrai ministère. Cette disposition, jointe à l'esprit royaliste du pays, doit, dans mon opinion, rendre le gouvernement d'autant plus scrupuleux à ne placer, dans le midi, que des personnes dont les principes soient bien connus et qui soient ainsi hors de l'atteinte des calomnies que la soif des places fait inventer et que la crainte des trahisons fait accueillir souvent, au grand détriment de la confiance due aux agens du gouvernement.

Je serai toujours, Monseigneur, aux ordres de Votre Excellence pour vous donner avec franchise tous les renseignements que vous désirés sur notre pays. Je fus accablé de visites, de devoirs et d'occupations depuis mon arrivée ; j'ai bien besoin de cette excuse et de la connoissance de votre indulgence pour oser vous adresser ce barbouillage incohérent, écrit à la course, et que je ne puis relire pour ne pas manquer le courrier. Je finis en vous priant d'agréer l'hommage des sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

JOSEPH DE VILLÈLE.

P. S. — Nos opérations des Conseils géné-

raux sont retardées par vos bureaux. Il est instant que le travail de Votre Excellence à ce sujet, soit adressé à M. le préfet.

VILLEMAIN CANDIDAT (1830) (1)

Villemain à M. Gillet.

16 juillet 1830.

Monsieur,

Une absence d'un jour a retardé ma réponse, et l'expression de ma vive reconnoissance pour le témoignage si précieux d'estime que vous voulez bien me transmettre. Je suis pénétré de l'honneur que m'a fait la réunion des électeurs constitutionnels de votre collège départemental, en accueillant avec tant de bonté mon nom prononcé par vous. Sans relations personnelles dans le département de l'Yonne, je sens d'autant plus cette faveur spontanée. Je l'attribue surtout, Monsieur, à votre bienveillance et au bon souvenir de Cormenin, un des hommes dont j'apprécie

---

(1) Communication de M. le VICOMTE DE CORMENIN. — Villemain, qui ne fit partie de la Chambre des Députés qu'en 1830 et 1831, avait été, on va le voir, candidat à la fois dans l'Eure et dans l'Yonne. Il fut élu dans l'Eure, le 19 juillet 1830, par 207 voix sur 373 votants.

On sait que M. Gillet, son correspondant, beau-père de M. de Cormenin et ancien notaire à Paris, habitait le château de Chailleuse, dans l'Yonne (voir la *Revue* du 10 juillet dernier).

le plus le caractère et le rare talent. Je m'étonne seulement, Monsieur, que vous ne songiez pas pour vous-même, à cette candidature. Il me semble que personne n'y seroit plus convenablement appelé.

Pour moi, voici ma situation. Je suis porté au grand collège de l'Eure, avec une chance douteuse, mais vivement soutenue par le parti constitutionnel. Je ne puis solliciter ailleurs. Mais si, comme vous me faites l'honneur de me l'écrire, j'étois un choix opportun pour écarter le candidat ministériel, et amener une élection indépendante, j'en serois infiniment honoré. Vous serez, à cet égard, Monsieur, juge des convenances et de l'intérêt public, en voulant bien, ainsi que vous me le marquez, ne faire un *entier* usage de ma lettre que la veille de l'élection du député, pour ne pas compromettre une plus ancienne candidature.

Ma profession de foi politique est simple, et en partie attestée par mes actes : destitué, en 1827, pour avoir défendu la liberté de la presse, démissionnaire le 9 Août, je suis attaché de cœur à la monarchie constitutionnelle, à la Charte, et à ses conséquences réalisées dans le gouvernement. Une organisation municipale sagement indépendante, le jury pour les délits de la presse, la réforme légale des juridictions administratives, la responsabilité sérieuse des ministres, l'économie dans les dépenses publiques, la modification de quelques impôts

indirects, voilà ce que je réclamerais, en joignant constamment mon vote à ceux des amis des libertés publiques. Je crois, avant tout, urgent de lutter, par toutes les voies légales, contre le ministère actuel, qui, formé hors du gouvernement représentatif, ne pourrait se maintenir que par la destruction de nos droits électoraux, et l'oppression publique.

Voici, Monsieur, quelques-uns des principes qui serviroient de règle à ma conduite, et que je partage avec Cormenin, avec vous, et avec la grande majorité de la France. Je ne sais si j'aurai l'honneur de les exprimer à la tribune, mais je les professerai toujours dans ma conduite et mes écrits.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération, et des sentiments reconnaissans avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur,

A. Villemain.

Le même au même.

19 juillet 1830.

Monsieur,

Je ne puis assez vous remercier de la bienveillance si active dont vous m'honorez par une telle vivacité d'intérêt, et par votre habile influence. Vous rendez vraisemblable ce qui, je l'avoue, me paroissoit d'abord impossible. J'ai reçu, hier, le

Journal de l'Yonne, annonçant l'adoption de ma candidature par les constitutionnels. J'ai reconnu votre ouvrage, et celui de M. de Chaillou, auquel je m'empresse d'écrire. Cette présentation ne dût-elle pas réussir, elle m'inspire, Monsieur, une vive reconnoissance ; et, dans tous les cas, elle ne peut que recommander mon nom. J'avais prévu, d'après les élémens de la majorité possible dans votre grand collège, l'inconvénient de ma profession de foi politique, mais je n'ai pas voulu nuancer celle que j'avois déjà faite, et qui m'est commune avec Cormenin et tant d'hommes honorables. Je tiens à toutes les garanties constitutionnelles dont je vous ai parlé dans ma lettre, parce que je les crois toutes justes en elles-mêmes, et parfaitement conciliables avec la monarchie légitime. Du reste, Monsieur, je suis sincèrement attaché à cette monarchie, que j'ai servie bien jeune et à diverses époques, même dans les Cent jours. Voilà ce que votre bienveillance peut exprimer à propos et avec force. La grande considération de Cormenin et l'éclat même de son récent succès à Orléans (1) doivent donner beaucoup de crédit à ses paroles pour moi. Je reçois des lettres de l'Eure, où l'on m'annonce aussi que je suis porté avec ardeur, mais avec une chance douteuse. Quoi qu'il en soit, Monsieur, je sens vivement l'effort que vous avez fait

(1) M. de Cormenin avait été réélu, à Orléans, le 12 juillet par 491 voix sur 692 votants.

en ma faveur, et, en souhaitant de toute mon âme le succès, je n'en ai pas besoin pour vous être entièrement dévoué.

Agréez, Monsieur, l'assurance de tous les sentimens de votre très humble et très obéissant serviteur.

A. VILLEMAIN.

L'article du *Journal de l'Yonne* m'a paru rédigé avec autant de talent que de bienveillance, et j'en rends mille grâces à l'auteur.

Bertin aîné à M. Gillet.

19 juillet 1830.

Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser mes remerciemens pour l'intérêt que vous prenez à l'élection de M. Villemain.

Dévoué, toute ma vie, au Roi et à sa famille, convaincu qu'il n'y a de salut pour *les Bourbons*, de bonheur pour la France, que dans l'affermissement, dans la franche et complette exécution de *la Charte*, je ne m'unirois pas, autant qu'il est en moi, à vos efforts, si je n'étois pas convaincu que M. Villemain partage ces principes, et que son admirable talent contribuera à leur triomphe. Ce sont des hommes tels que M. de Cormenin, M. de Vatimesnil et M. Villemain qui, seuls, peuvent nous sauver, dans les circonstances difficiles ou l'on nous a jettés.

Achevez, Monsieur, ce que vous avez si heureusement commencé, et vous aurez rendu, au roi et à la France, un service signalé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

BERTIN, l'aîné,
Rédacteur en chef du
Journal des Débats.

P. S. M. de Châteaubriand et mon frère M. Bertin-Devaux, me chargent de vous exprimer les mêmes remerciements et les mêmes vœux.

Villemain à M. Gillet.

23 juillet 1830.

Monsieur,

Vous avez fait presque l'impossible, et Cormenin serait bien exigeant, si sa bienveillance pour moi n'était pas satisfaite. Vous avez créé ma candidature, et l'avez portée à un point que je ne pouvais espérer. Je me regarde, Monsieur, comme ayant contracté envers vous une obligation personnelle de reconnaissance, et je ne sais comment vous exprimer les sentimens que m'a fait éprouver cette désignation si spontanée et si persévérante. Cet intérêt de la part d'un homme tel que vous est une des choses qui m'aient le plus flatté dans ma vie. J'en attribue une partie aux affectueuses recommandations de Cormenin, et je m'en sens d'autant plus rapproché d'un collègue si bon à écouter et à suivre.

Ces petits écrits que vous me faites l'honneur de m'envoyer ont dû produire le meilleur effet. Je serais enchanté d'avoir le journal qui les reproduira, pour en donner quelques exemplaires à mes amis. Le fait dont vous me parlez, Monsieur, est grave. S'il n'y a pas, dans le cas actuel, *défaut de petit-fils*, l'éligibilité ne doit-elle pas être contestée? Au reste, nous en parlerons plus tard. Je suis bien empressé de vous savoir à Paris, et de vous porter l'expression de mes remercîmens affectueux. Jusque là, Monsieur, veuillez les agréer par écrit, comme un témoignage de mon inviolable attachement. J'ose espérer que vous voudrez bien les faire accueillir de MM. les électeurs constitutionnels qui, comme vous, m'ont honoré de leurs suffrages. Bien que député d'un autre département, je me crois lié aussi au leur par un souvenir d'attachement. Leur suffrage m'eût consolé, m'eût justifié de ma témérité, et m'eût servi de recommandation, si je n'avois point réussi ailleurs, et il m'honorera toujours. Je les prie d'agréer l'hommage de mes sentimens reconnoissans, et de me tenir encore pour leur mandataire par mon dévouement aux principes d'ordre et de liberté qui nous sont communs.

Veuillez agréer, Monsieur, ma haute considération, ma reconnaissance, et mon bien durable attachement.

A. Villemain.

Je vous prie de recevoir l'assurance des sentiments d'estime et d'attachement, avec lesquels je suis, Monsieur et ancien confrère,

Votre dévoué serviteur,

LAMY,
rue de Seine, n° 32 (Saint-Germain).

Monsieur et ancien confrère,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, il y a deux jours, relativement à l'élection de Dijon, et je vous disais que, si M. Hernoux voulait se mettre sur les rangs, personne ne songerait à l'exclure.

Mon ami M. Marchais vient de m'apprendre que les amis de M. Hernoux l'ont enfin décidé à accepter; ainsi nous voilà bien assurés d'un bon député pour Dijon, et qui convient d'autant mieux qu'il est du pays (1).

D'après ce nouvel état des choses, je vous prie, Monsieur et ancien collègue, de regarder ma première lettre comme non avenue. Je me félicite, néanmoins, qu'elle m'ait fourni l'occasion, que je rechercherai toujours avec empressement, de m'entretenir avec vous et de vous exprimer des sentiments dont je vous prie de recevoir la nouvelle assurance.

LAMY.

Paris, 28 août 1829.

---

(1) M. Hernoux fut, en effet, élu, le 28 septembre 1829, député de la Côte-d'Or qu'il avait déjà représentée en 1817 et en 1822.

Guizot fut envoyé à la Chambre par le département du Calvados, le 23 janvier 1830.

appelé à des fonctions publiques. Il reconnaît que la Chambre des députés doit tenir, à l'avenir, une marche ferme et décidée, si elle veut conserver son institution, et qu'il n'y a rien à attendre de ce système de concessions ou plutôt de complaisance dont on a tant usé envers la Cour.

Je crois, et c'est aussi l'opinion d'Odilon Barrot, de Marchais et de tous mes amis, que ce choix serait excellent. M. Guizot sera très probablement recommandé par le général Lafayette et par M. Dupont de l'Eure ; ils se féliciteraient de l'avoir pour collègue ; je désire, Monsieur, que votre opinion et celle de M. de Cormenin lui soient aussi favorables.

Je dois vous dire qu'on avait parlé de M. Mérilhou ; M. Chauvelin le présentait, mais vous savez qu'il n'atteindra l'âge de quarante ans qu'au mois de janvier prochain ; il n'est donc pas au nombre des candidats. M. Hernoux n'est pas sur les rangs ; s'il y était, on ne penserait pas à l'exclure.

Vous ferez, Monsieur, œuvre de patriotisme en secondant les amis de M. Guizot ; c'est à ce titre seul que je vous prie de vous intéresser à sa nomination. Les circonstances sont trop graves et la composition de la Chambre est chose trop importante pour faire entrer dans le choix des députés des considérations qui ne tiendraient qu'aux affections particulières et ne se rapporteraient pas exclusivement à l'intérêt public.

Je vous prie de recevoir l'assurance des sentiments d'estime et d'attachement, avec lesquels je suis, Monsieur et ancien confrère,

Votre dévoué serviteur,

LAMY,
rue de Seine, n° 32 (Saint-Germain).

Monsieur et ancien confrère,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, il y a deux jours, relativement à l'élection de Dijon, et je vous disais que, si M. Hernoux voulait se mettre sur les rangs, personne ne songerait à l'exclure.

Mon ami M. Marchais vient de m'apprendre que les amis de M. Hernoux l'ont enfin décidé à accepter; ainsi nous voilà bien assurés d'un bon député pour Dijon, et qui convient d'autant mieux qu'il est du pays (1).

D'après ce nouvel état des choses, je vous prie, Monsieur et ancien collègue, de regarder ma première lettre comme non avenue. Je me félicite, néanmoins, qu'elle m'ait fourni l'occasion, que je rechercherai toujours avec empressement, de m'entretenir avec vous et de vous exprimer des sentiments dont je vous prie de recevoir la nouvelle assurance.

LAMY.

Paris, 28 août 1829.

---

(1) M. Hernoux fut, en effet, élu, le 28 septembre 1829, député de la Côte-d'Or qu'il avait déjà représentée en 1817 et en 1822.

Guizot fut envoyé à la Chambre par le département du Calvados, le 23 janvier 1830.

LOUIS-PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS, A
M. DE VILLÈLE, MINISTRE DES FINANCES (1822) (1).

Paris, 20 septembre 1822.

Je vous remets, mon cher comte, avec bien des remercîments, le mémoire sur lequel il a été fait des notes marginales, ainsi que la lettre de M. le Préfet, dont j'ai pris copie.

Je vous remets aussi le projet de traité. L'article sixième est, je crois, parfaitement conforme à ce dont nous sommes convenus ce matin. Il m'a paru préférable de le renvoyer à la fin du traité, quoiqu'il soit destiné à préciser le sens du premier article, parce que, comme son opération ne peut pas commencer avant la reconstruction des écluses, puisque, jusque là, la navigation de mon canal absorbera certainement bien plus de 800 pouces d'eau, il ne pouvait venir qu'après l'article qui traite de cette reconstruction.

Quant à cet article, qui est le cinquième, vous verrés que je l'ai changé, et que j'adopte votre avis. Je trouve, en effet, qu'il est préférable pour moi que la Ville de Paris n'ait rien à faire, ni à voir dans l'intérieur de ma navigation.

---

(1) De notre collection. Cette lettre, qui nous montre Louis-Philippe homme d'affaires, nous a paru, à ce titre, mais à ce titre seulement, digne d'insertion. — Le nom de M. de Villèle a été écrit sur l'autographe par une main étrangère.

J'espère donc que, grâces à vos bons offices, ce traité sera signé immédiatement. Au moins, je ne vois plus ce qui pourrait en empêcher.

Recevés de nouveau, mon cher comte, l'expression de tous les sentimens avec lesquels je vous suis parfaitement attaché.

LOUIS PHILIPPE D'ORLÉANS.

LA REINE MARIE-AMÉLIE

A l'abbé *** (1).

Paris, le 6 Décembre 1830.

Je viens de recevoir, monsieur l'abbé, votre bonne lettre, et les demandes qui y étoient incluses. Je vous les rends ici : j'ai marqué sur toutes celles de secours la quotité de ce que je veut leur donner; le total fait 215 francs, mais, comme il vous en reste 30, je ne vous en envoie que 185. Pour la demoiselle Boucher qui demande une place auprès de mes filles, je ferai inscrire sa demande, mais je n'ai pas d'espoir à lui donner. Pour l'abbé Sétu, si j'en entends parler, je le recommanderai, mais je vous rends

(1) De notre collection. Si la forme de ces deux lettres rappelle un peu trop l'origine italienne de la Reine, leur fonds rachète amplement ce défaut en trahissant les préoccupations de la femme pieuse et de l'excellente mère de famille.

la lettre qu'il a reçue du duc de Broglie parce qu'elle peut lui être utile. Je déplore vivement ce qui s'est passé dans les diocèses d'Orléans et d'Angoulême; il serait bien à désirer que tous les Pasteurs, à l'exemple des premiers apôtres, laissassent de côté les affaires temporelles et ne s'occupassent que de ramener les âmes à Dieu, sans distinction d'opinion.

Recevez l'assurance de tous mes sentiments pour vous.

Votre bien affectionnée,

MARIE-AMÉLIE.

La même au prince de Joinville (1).

Neuilly, le 30 Juillet 1847.

Mon si cher et bon ami, nous venons de recevoir tes chères lettres du 19 et 22. La vue de ton écriture est toujours une joie dans la famille, et je suis courue chez cette *Bonne chère* (2) les lui porter; mais leur contenu n'a pas été aussi satisfaisant, voyant que tu étois toujours bien souffrant, et craignant, par l'ordre expédié d'aller avec l'escadre à Tunis, qu'on n'ait dérangé *ton sage et excellent projet* de revenir de ta personne direc-

(1) De notre collection.

(2) Sans doute la princesse de Joinville, née Françoise de Bragance, sœur de l'Empereur du Brésil, que le prince avait épousée, en 1843.

tement de Naples à Toulon, et que cette prolongation de séjour sur mer, dans cette saison chaude, et sur les côtes brûlantes de l'Afrique *(sic)*. Toutes les têtes de ceux qui t'aiment, celle du pauvre Père(1) la première, et, certes, la mienne pas la dernière, se sont agitées. Le Père a fait chercher Montebello (2) qui a rédigé, sur place même, la dépêche télégraphique pour t'envoyer l'ordre de remettre le commandement de l'escadre à Tréhouart pour la mener à Tunis, et toi rentrer directement en France pour te soigner et te conserver pour les tiens, pour la France, pour la marine, pour tout ce que tu aimes.

J'ai vu, par tes lettres, que tu en sens la nécessité et que tu y es disposé : il ne faut pas perdre cette bonne disposition, et ton excellente chère, et tes vieux parens, et nous tous, nous serons si heureux de te revoir !

La journée de hier, pour laquelle on avoit fait de si sinistres prédictions, s'est passée à merveille : temps magnifique, soirée délicieuse, foule immense, joyeuse et tranquille ; le Père bien accueilli lorsqu'il s'est présenté sur le balcon ; pas un mauvais cri, pas le plus petit accident ; l'illumination sur la rivière et le feu d'artifice charmants. Nous étions, à dix heures, de retour à Neuilly (3).

---

(1) Le roi Louis-Philippe.

(2) Le duc de Montebello, ministre de la Marine.

(3) La famille royale s'était rendue, le matin, aux Tuileries, pour la fête qui devait avoir lieu à l'occasion du dix-septième

Aumale n'est pas bien : il a une menace de retour de fièvre et une figure hâvé. Le Père désire qu'il y ait une consultation pour constater qu'il n'est pas, dans ce moment, en état de se rendre en Afrique sans danger. Toutes les autres santés sont bonnes. *Tan* (1) est arrivé hier jour et nuit de Tarly (?); il est beaucoup mieux, mais pas encore tout à fait bien. *Le Piat* (2) mène, après demain, Fernande (3) à Eu, et il s'en va ensuite à la Fère et à Bapaume pour jusqu'au 25 août. Je pense que nous ne pourrons pas aller à Eu avant le 12... (4).

LE GÉNÉRAL DROUET D'ERLON

A M. Théodore Roussel (5).

Nantes, le 15 Novembre 1832.

Mon cher monsieur Roussel,

... Les journaux vous ont fait connoître la grande nouvelle et les détails de l'arrestation de la duchesse de Berri : c'est un événement qui est

---

anniversaire des Journées de Juillet, fête qui se termina par un feu d'artifice tiré sur la place de la Concorde.

(1) Nom familier donné au duc de Nemours.

(2) Le Piat désigne le duc de Montpensier. Il commandait alors le premier arrondissement d'artillerie, à Bapaume, où l'on faisait des expériences.

(3) Ferdinande de Bourbon, duchesse de Montpensier.

(4) La fin de la lettre manque.

(5) De notre collection. Sur M. Roussel, voir la note de la page 251 (numéro d'Octobre).

arrivé fort à propos pour les affaires du Nord, en ramenant la paix de l'Ouest. Déjà il n'était plus question de bandes : les colonnes mobiles les avoient forcé à se cacher et à mourir comme des misérables dans un champ de genêt, comme on vient d'y trouver M. de la Roberie, légitimiste forcené, et qui a fait, dans le pays, une triste impression.

L'arrestation de la duchesse les a déconcertés, mais ils n'en sont cependant pas trop fâchés de l'événement, parce que beaucoup ont été entraîné par la présence de la duchesse dans le pays. Ils sont fatigués de mener cette vie errante et vagabonde, depuis le mois de juin. J'ai donc l'espoir de voir bientôt tous les départements rentrés dans l'ordre. Maintenant, la question est de savoir ce qu'on fera de la prisonnière, et ce qui ne laisse pas que d'être assez embarassant.

Tout, ici, est parfaitement tranquille : les affaires vont très bien et tout le monde enchanté de notre capture. Je n'ai pas encore l'avis de l'arrivée de la princesse à Blaye, il faut que les vents n'aient pas été favorables. J'en attends cependant la nouvelle à chaque instant. Le bâtiment qui la porte est confié à un capitaine de vaisseau très habille. Je suis donc tout à fait sans inquiétude.

Mes complimens à votre famille, et croyez, mon cher monsieur Roussel, à tous mes sentimens d'estime et d'amitié.

D., COMTE D'ERLON.

ÉTIENNE DE JOUY A M. OUDARD (1830) (1).

Monsieur,

Avant de vous faire connaître mon avis sur une question d'une nature si délicate, que les esprits les plus indépendants, les cœurs les plus généreux n'ont pas même osé en énoncer clairement l'objet à la tribune nationale, je dois commencer par une explication personnelle qui ne peut manquer de donner, à vos yeux, du moins, quelque crédit à mes paroles.

De tous les militaires et de tous les écrivains qui n'ont point parcouru, sans quelque succès, la double carrière des armes et des lettres, je crois être le seul envers lequel l'Empereur Napoléon se soit montré constamment injuste : non seulement je n'ai jamais eu part à la moindre de ses faveurs, mais j'ai toujours été pour lui l'objet d'une espèce d'aversion dont je n'ai jamais pu m'expliquer la cause. Si de pareilles dispositions n'ont point affaibli mon admiration pour l'homme prodigieux qui élève si haut la fortune de la France, du moins m'ont-elles laissé

(1) Communication de M. le COMTE FLEURY. (Bibl. de l'Arsenal, papiers de M. de Jouy, ms. 6191.) Cette lettre, adressée à M. Oudard, secrétaire du Cabinet du roi, est relative à la loi du 11 septembre 1830, portant que tous les Français bannis en vertu de la loi du 12 janvier 1816, sont, hors ceux visés par l'article 4 de cette dernière, réintégrés dans leurs droits civils et politiques et autorisés à rentrer en France.

toute ma liberté d'esprit et de cœur nécessaire pour voir en lui, à travers l'éclat éblouissant qui l'environnait, le fondateur d'un pouvoir d'autant plus absolu, d'autant plus dangereux, que l'ami de la liberté lui-même, en y portant atteinte, aurait craint de trahir les intérêts de son pays.

Le péril est passé, Napoléon ne vit plus, mais sa gloire est immortelle, elle est toute française, et c'est un héritage dont nous n'avons pas le droit de priver nos enfants. Cette vérité, si généralement sentie, a cependant été méconnue dans la restriction apportée à la loi sur le rappel des bannis : « Tous les Français exilés en vertu de l'infâme loi d'amnistie de 1815, sont autorisés à rentrer en France ». Tous les Français, je me trompe : une seule famille est exceptée, un seul nom reste proscrit, mais ce nom est celui qui brilla au premier rang dans nos fastes militaires; ce nom est celui que l'Histoire contemporaine inscrira dans chacune de ses pages, celui que nos armées invoqueront sur tous les champs de bataille. Ce nom est celui de Bonaparte.

Je crois apprécier aussi bien qu'un autre les considérations de haute — et je dirais, moi, de basse politique — qui semblent excuser le laconisme des orateurs de la Chambre des Députés qui ont craint de motiver leur vote approbatif de la restriction maintenue dans la loi nouvelle. Je sais combien la deffense d'un avocat Berryer a dû jetter de défaveur sur la noble cause qu'il a flétrie de son approbation; combien sa perfide

éloquence a donné de force au silence de MM. Lafayette, Constant, Sébastiani, et, pourtant, je persiste à croire qu'il était digne de la nation française, digne du Roi-citoyen qu'elle s'est donné, de ne point céder, dans cette circonstance, à des craintes chimériques, ou à des défiances pusillanimes.

Le sort de la France est invariablement fixé. La monarchie républicaine est établie sur des bases indestructibles. Nous avons ce Roi patriote dont Lord Bolingbroke croyait n'avoir tracé qu'un portrait idéal; aucune force humaine ne parviendrait à le renverser du trône où les bras de trente millions de Français l'ont porté, et c'est du trentième jour de ce règne de force et de liberté que daterait une loi qui consacre le bannissement de la famille d'un héros français ! Ils étaient loin de prévoir cette injure, ceux qui se flattaient d'obtenir de Louis-Philippe que les cendres de l'Empereur, rendues avant six mois à la France, trouveraient un azile national sous la colonne d'Austerlitz !

Je ne feindrai pas de me méprendre sur l'intention de la mesure législative contre laquelle je m'élève, en demandant d'un ton sentimental pourquoi l'on condamne quelques femmes et quelques vieillards à mourir sur la terre étrangère. J'entends l'objection que l'on n'a point faite; elle est raisonnable; j'y réponds avec franchise : « Révoquer l'article 4 de l'ancienne loi d'amnistie, n'est-ce pas autoriser la rentrée

en France du jeune duc de Reichstadt? » Oui, mais à la même condition qui eût été imposée à toute sa famille paternelle, de prêter, de la manière la plus solennelle, « serment et fidélité au Roi des Français, à la Charte et aux Lois du Royaume. »

Dira-t-on qu'il est hors de doute que le fils de Napoléon, que le petit-fils de l'Empereur d'Autriche n'aurait eu ni la volonté, ni la permission de rentrer en France? S'il en est ainsi, où serait le danger pour l'État et le Roi, de se montrer complètement généreux et d'abjurer toute espèce de rapports politiques avec le gouvernement odieux dont nous sommes délivrés? Je le répète, le nom de Bonaparte est éminemment français; n'en déshéritons pas la patrie, et que l'Histoire ne puisse pas dire : « La France fut le seul pays où nul membre de la famille de Napoléon ne put obtenir un tombeau! »

J.

Mémoires du sergent Bourgogne (1812-1813).
(Suite).

De cette manière, nous devions tâcher d'atteindre un village où nous trouverions peut-être des habitants plus hospitaliers. A une portée de fusil, nous aperçûmes une maison un peu écartée de la route. Nous prîmes aussitôt le parti de nous y loger de force, si l'on ne voulait pas nous y recevoir de bonne volonté. Le paysan nous dit qu'il

nous logerait avec plaisir, mais que, s'il était connu par ceux du village, pour nous avoir donné à coucher, il aurait la *schlague;* que si, cependant, on ne nous avait pas vus entrer, il risquerait de nous loger. Nous l'assurâmes que personne ne nous avait aperçus, qu'il pouvait nous recevoir sans crainte et qu'avant de partir, nous lui donnerions deux thalers. Il parut très content et sa femme encore davantage, et nous nous installâmes autour du poële.

Pendant que l'homme était sorti pour mettre notre cheval à l'écurie, la femme, s'approchant de nous, nous dit tout bas, et en regardant si son mari ne venait pas, que les paysans étaient méchants pour les Français, parce que, lorsque l'armée avait passé, au mois de mai, des chasseurs à cheval de la Garde avaient logé quinze jours dans le village, et qu'il y en avait un, chez le bourgmestre, si joli, si jeune, que toutes les femmes et les filles venaient sur leur porte pour le voir : c'était un fourrier. Un jour, il arriva que le bourgmestre le surprit qui embrassait Madame, de sorte que le bourgmestre battit Madame. Le fourrier, à son tour, battit le bourgmestre, de sorte que Madame est grosse, et que l'on dit que c'est du fourrier. Nous étions à écouter et à sourire de la manière dont la femme nous contait cela.

« Ce n'est pas tout, continua-t-elle; il y a encore trois autres femmes, dans le village, qui sont comme la femme du bourgmestre, et c'est

pour cela qu'ils sont méchants pour les Français, de si jolis garçons! » A peine avait-elle dit le mot, que le vélite chasseur se lève, lui saute au cou et l'embrasse : « Prenez garde, dit-elle, voilà mon mari ! » Effectivement il entra en nous disant qu'il avait donné à manger au cheval et que, dans un moment, il lui donnerait à boire, mais que si nous voulions lui faire plaisir, nous partirions avant le jour, afin que l'on ne pût voir qu'il nous avait logés : « Pour peu de chose, dit-il, je conduirai ceux de vous qui n'ont pas de traîneau, car j'en ai un. » Les deux chasseurs acceptèrent.

On nous servit, pour notre repas, une soupe au lait et des pommes de terre, ensuite nous nous couchâmes tout habillés, et nos armes chargées.

Le lendemain 23, il n'était pas encore 4 heures du matin, que le paysan vint nous éveiller en nous disant qu'il était temps de partir. Nous payâmes la femme, nous l'embrassâmes et nous partîmes.

Au second village, les habitants, en nous voyant, crièrent *hourra* sur nous, et nous jetèrent des pierres ou des boules de neige. Nous arrivâmes dans un des faubourgs d'Elbingue, où nous nous arrêtâmes dans une auberge pour nous y chauffer, car le froid avait augmenté. Nous y prîmes du café et, à 9 heures, nous entrâmes en ville avec d'autres militaires de l'armée qui arrivaient comme nous, mais par d'autres chemins.

XI

Notre séjour à Elbingue. — Le billet de logement. — Madame Gentil. — Le juif. — Visite de Grangier. — Première réunion des débris de la Garde impériale. — Mort d'un officier supérieur de la Garde. — Je retrouve Picart. — Le repas funèbre. — Observation et comparaison de Picart sur les femmes. — Le jour de l'an. — Heureuse rencontre de deux soldats de la compagnie. — Les Russes, le canon gronde. — Mes adieux à madame Gentil. — Nous partons. — Désagrément de Picart. — Rencontre du vieux Père Elliote, sergent de notre régiment.

Nous allâmes, sans perdre de temps, à l'Hôtel de Ville, afin d'avoir des billets de logement. Nous le trouvâmes encombré de militaires.

Nous y remarquâmes beaucoup d'officiers de cavalerie bien plus misérables que nous, car presque tous avaient, par suite du froid, perdu les doigts des mains et des pieds, et d'autres le nez; ils faisaient peine à voir. Je dirai, en faveur des magistrats de la ville, qu'ils faisaient tout ce qu'il était possible de faire pour les soulager, en leur donnant de bons logements et en les recommandant, afin que l'on eût soin d'eux.

Au bout d'une demi-heure d'attente, on nous donna un billet de logement pour nous cinq et pour notre cheval; nous nous empressâmes d'y aller.

C'était dans un grand cabaret, ou plutôt une tabagie; nous y fûmes fort mal reçus. On nous désigna, pour chambre, un grand corridor sans feu et de la mauvaise paille. Nous fîmes des

observations ; on nous répondit que c'était assez bon pour des Français, et que, si cela ne nous convenait pas, nous pouvions aller dans la rue. Indignés d'une pareille réception, nous sortîmes de cette maison en témoignant tout notre mépris au butor qui nous recevait de la sorte et en le menaçant de rendre compte de sa conduite aux magistrats de la ville.

Nous décidâmes qu'il fallait tâcher de changer notre billet, et c'est moi qui fus chargé de cette mission, pendant que mes camarades m'attendaient dans une auberge où nous venions d'entrer.

Lorsque j'arrivai à l'Hôtel de Ville, il n'y avait pas beaucoup de monde. Je m'adressai au bourgmestre qui parlait français. Je lui contai la manière brutale dont nous avions été reçus. Je lui montrai mon pied droit enveloppé d'un morceau de peau de mouton, et la main droite dont une phalange, la première du doigt du milieu, était près de tomber. Il parla à celui qui était chargé des logements, qui me dit que nous ne pourrions pas être logés ensemble : « Voilà, me dit-il, un billet pour quatre et le cheval ; en voilà un autre que je vous conseille de garder pour vous. C'est chez un Français qui a épousé une femme de la ville. » Après l'avoir remercié, je retournai trouver mes camarades.

Arrivés au faubourg, nous allâmes au logement du billet pour quatre et le cheval. C'était la maison d'un pêcheur située sur le bord d'un canal dans la direction du port ; nous y fûmes assez

bien reçus. Lorsque nous fûmes organisés, j'offris le billet qui était pour un, à celui qui le voudrait, mais personne n'en voulut. Alors je le gardai, et je m'informai si c'était loin de l'endroit où nous étions : il n'y avait qu'un pont à traverser.

La maison me parut très apparente. En entrant, la première personne que je rencontrai, fut la domestique, grosse allemande aux joues fleuries. Je lui présentai mon billet. Elle me dit que, déjà, il y avait quatre militaires logés et, en même temps, elle alla chercher la dame de la maison, qui me dit la même chose, en me montrant la chambre où ils étaient. C'était justement des hommes du régiment qui, comme nous, venaient d'arriver isolément. Je pris aussitôt la résolution de retourner au premier logement rejoindre mes camarades. Mais la dame, qui venait de voir, sur son billet, que j'étais sous-officier de la Garde impériale, me dit : « Écoutez, mon pauvre Monsieur, vous me paraissez si souffrant, que je ne veux pas vous laisser sortir d'ici. Suivez-moi, je vais vous donner une chambre pour vous seul, et vous aurez un bon lit, car je vois que vous avez besoin de repos. » Je lui répondis que c'était très bien à elle d'avoir pitié de moi, mais que je ne lui demandais que de la paille et du feu : « Vous aurez tout cela » me répondit-elle. En même temps, elle me fit entrer dans une petite chambre chaude et propre, où se trouvait un lit couvert d'un édredon. Mais je lui demandai en grâce de

me faire donner de la paille avec des draps et de l'eau chaude pour me laver.

On m'apporta tout ce que j'avais demandé, plus un grand baquet en bois pour me laver les pieds. J'en avais bien besoin, mais ce n'était pas tout : la tête, la figure, la barbe n'avaient pas été faites depuis le 16 décembre. Je priai le domestique, qui se nommait Christian, d'aller me chercher un barbier. Il me rasa, ou plutôt m'écorcha la figure; il prétendit que j'avais la peau durcie par suite du froid; tant qu'à moi, je pensai que ses rasoirs étaient comme des scies.

L'opération finie, je me fis couper les cheveux et même la queue. Après l'avoir généreusement payé, je lui demandai s'il ne connaissait pas un marchand de vieux habits, car j'avais besoin d'un pantalon. Après son départ, un juif arriva avec des pantalons qu'il cachait dans un sac. Il s'en trouvait de toutes les couleurs, des gris, des bleus, mais tous trop petits ou trop grands, ou malpropres. L'enfant d'Israël, voyant que rien ne me convenait, me dit qu'il allait revenir avec quelque chose qui me plairait. En effet, il ne tarda pas à reparaître avec un pantalon à la Cosaque, de couleur amarante et en drap fin. Il était fort large. C'était le pantalon d'un cavalier, probablement d'un aide de camp du roi Murat. N'importe, je l'essayai et, prévoyant que j'aurais bien chaud avec, je le gardai. On y voyait encore, de chaque côté, la marque d'un large galon que le juif avait eu la précaution d'enlever. Je lui

donnai en échange la petite giberne du docteur, garnie en argent, que j'avais prise sur le Cosaque, le 23 novembre. En outre, il exigea cinq francs que je lui donnai.

Il me restait encore trois belles chemises du commissaire des Guerres : je me disposai à changer de linge, mais, lorsque je me regardai, je me dis que, pour bien faire, il me faudrait un bain, car j'avais encore, par tout le corps, des traces de vermine. Je m'informai à la domestique s'il y avait des bains près de l'endroit où nous étions; mais ne pouvant me comprendre, elle alla chercher sa dame qui vint aussitôt : c'est alors que je remarquai que mon hôtesse était une belle et jolie femme, mais, pour le moment, mes observations n'allèrent pas plus loin car, dans la position où je me trouvais, j'avais trop à m'occuper de ma personne. Elle me demanda ce que je voulais. Je lui dis que, désirant prendre un bain, je voudrais qu'elle eût la bonté de m'indiquer où je pourrais me le procurer. Elle me répondit qu'il y en avait, mais que c'était trop loin; que, si je voulais, on pourrait m'en préparer un chez elle : elle avait de l'eau chaude et une grande cuve; que, si je voulais me contenter de cela, on allait me la préparer. Comme on peut bien le penser, j'acceptai avec le plus grand plaisir, et un instant après, la domestique me fit signe de la suivre. Alors, prenant mon sac et mon pantalon amarante, j'entrai dans une espèce de buanderie où je trouvai tout ce qui était

nécessaire, même du savon, pour me nettoyer.

Je ne pourrais exprimer le bien que je ressentis pendant le temps que je restai dans le bain ; j'y restai même trop longtemps, car la domestique vint voir s'il ne m'était rien arrivé de fâcheux. Elle s'était aperçue, en entrant, que j'étais fort embarrassé pour me nettoyer le dos. Aussitôt, sans me demander la permission, elle va chercher un grand morceau de flanelle rouge et, s'approchant de la cuve, elle me pose la main gauche sur le cou et, de l'autre, elle me frotte le dos, les bras, la poitrine. Comme on peut bien le penser, je me laissais faire. Elle me demandait si cela me faisait du bien ; je lui répondais que oui. Alors elle redoublait de zèle jusqu'à me fatiguer. Enfin, après m'avoir bien étrillé, nettoyé, essuyé, elle sortit en riant comme une grosse bête, sans me donner le temps de la remercier.

Je passai une des belles chemises du commissaire des Guerres ; ensuite j'enfourchai le large pantalon à la Cosaque et, pieds nus, je regagnai la chambre où était mon lit, sur lequel je me laissai tomber. Il était temps, car il me prit une faiblesse et je perdis connaissance. Je ne sais combien de temps je restai dans cette situation, mais, lorsque je pus y voir, je remarquai, à mes côtés, la dame de la maison, la domestique et deux soldats du régiment qui étaient logés dans la maison et que l'on avait été chercher, pensant que j'avais quelque chose de grave, mais il n'en était rien. Cette faiblesse était occasionnée par

le bain et aussi par les misères et fatigues que j'avais éprouvées.

Madame Gentil (c'était le nom de la dame) voulut me faire prendre un bouillon qu'elle m'apporta et qu'elle voulut me faire prendre elle-même, en me soutenant la tête de son bras gauche. Je me laissai faire. Il y avait si longtemps que je n'avais été câliné !

Madame Gentil était d'une beauté remarquable. Elle avait la taille mince et flexible, des yeux noirs et, à son teint blanc et vermeil, on reconnaissait une belle femme du Nord, Elle avait vingt-quatre ans. Il me souvint que l'on m'avait dit qu'elle avait épousé un français ; lui ayant demandé si cela était vrai, elle me répondit que c'était la vérité.

En 1807, un convoi de blessés français venant des environs de Dantzig, arriva à Elbingue et, comme l'hôpital était rempli de malades, ces blessés furent logés chez les habitants : « Pour notre compte, me dit-elle, nous eûmes un hussard blessé d'un coup de balle dans la poitrine et d'un coup de sabre au bras gauche. Ma mère et moi, nous lui donnâmes des soins qui hâtèrent sa guérison. — Alors, lui dis-je, en reconnaissance de ce service, il vous épousa? » Elle me répondit en riant que c'était vrai. Je lui dis que j'en aurais bien fait autant, parce qu'elle était la plus belle femme que j'aie jamais vue. Madame Gentil se mit à rire, à rougir et à me parler, et elle parlait probablement encore, quand je

m'endormis pour ne me réveiller que le lendemain à 9 heures du matin.

Pendant quelques moments, je ne me souvins plus où j'étais ; la domestique entra accompagnée de madame Gentil qui m'apportait du café, du thé et des petits pains. Il y avait longtemps que je m'étais trouvé à pareille fête ! J'oubliais le passé pour ne plus penser qu'au présent et à madame Gentil. J'oubliais même mes camarades !

Madame Gentil me regardait attentivement ; ensuite, me passant la main sur la figure, elle me demanda ce que j'avais ; je lui répondis que je n'avais rien : « Mais si, me dit-elle, vous êtes bouffi, vous avez la figure enflée ! » Ensuite, elle me conta qu'un sous-officier de la Garde impériale était venu, la veille dans l'après-midi, en lui demandant s'il n'y avait pas un sous-officier logé chez elle ; elle lui avait répondu qu'il y en avait un et, lui ayant montré la chambre où j'étais, il en était sorti en disant que ce n'était pas celui qu'il cherchait.

Au moment où madame Gentil me contait cela, mon ami Grangier entra, et il allait se retirer en disant : « Je vous demande pardon ; depuis hier, je cherche un de mes camarades et ne puis le trouver. Cependant c'est bien ici la rue et le numéro de la maison, porté sur le billet ! — Ah çà ! lui dis-je, ce n'est pas moi que tu cherches ? » Grangier partit d'un grand éclat de rire. Il ne m'avait pas reconnu ; cela n'était pas étonnant,

je n'avais plus de queue, j'avais la figure enflée, j'étais blanc comme un cygne par suite du bain que j'avais pris, ou plutôt par la manière dont la domestique m'avait étrillé à tour de bras, avec son morceau de flanelle! J'avais du linge blanc et fin, la tête bien peignée, les cheveux frisés. C'est alors qu'il me conta que, la veille, il était venu pour me voir, mais qu'en voyant un pantalon rouge sur une chaise, il s'était retiré, persuadé qu'il s'était trompé.

Il m'annonça qu'il venait d'être prévenu qu'à trois heures il y avait réunion des débris de tous les corps de la Garde, et qu'il fallait que tout le monde fît son possible pour y venir, et qu'il viendrait me chercher. A deux heures, comme il me l'avait promis, il vint me prendre accompagné de mes autres camarades qui, en me voyant, se mirent tellement à rire que leurs lèvres, crevassées par suite de la gelée, en saignèrent.

Je les surpris agréablement en leur présentant du vieux vin du Rhin et des petits gâteaux que madame Gentil avait eu la bonté de me procurer, car elle était prévenante et allait au-devant de tout ce qui pouvait me faire plaisir. Ce fut dans ce moment que je demandai où était son mari, ajoutant que, puisqu'il était français, j'aurais du plaisir à le voir, afin de prendre un peu de vin avec lui. Elle me répondit que, depuis quelques jours, il était absent; qu'il était parti, avec son père à elle, sur les bords de la mer Baltique, où

ils faisaient ensemble le commerce de fruits qu'ils expédiaient à Saint-Pétersbourg (1).

C'était le 24 décembre; un peu avant trois heures, nous nous rendîmes sur la grand'place, en face du palais où était logé le roi Murat. En arrivant, j'aperçus l'adjudant major Roustant qui, s'approchant de moi, me demanda qui j'étais. Je me mis à rire : « Tiens, dit-il, ce n'est pas vous, Bourgogne? Le diable m'emporte! On ne dirait pas que vous arrivez de Moscou, car vous paraissez gros, gras et frais. Et votre queue, où est-elle? » Je lui répondis qu'elle était tombée : « Eh bien, reprit-il, si elle est tombée, en arrivant à Paris je vous mets aux arrêts jusqu'au temps qu'elle soit repoussée! »

A cette première réunion, il y avait peu de monde, mais on se revoyait avec plaisir car, depuis Wilbalen, 17 décembre, on ne s'était pour ainsi dire pas rencontrés. Chacun avait marché pour son compte et par des chemins différents,

Les jours suivants se passèrent de même : un appel par jour. Le quatrième de notre arrivée, on nous annonça la mort d'un officier supérieur de la Jeune garde, mort du chagrin que lui avait causé la fin tragique d'une famille russe, mais d'origine française, domiciliée à Moscou, qu'il avait engagée à le suivre pendant la retraite, et dont j'ai raconté la triste fin, avant notre arrivée à Smolensk. J'appris qu'il était arrivé à Elbingue

(1) Ces fruits étaient expédiés de Tournai, en Belgique (*Note de l'auteur*).

trois jours avant nous, mais que, deux jours après, étant de garde chez le roi Murat, au moment où il s'avançait, pour se chauffer, près d'une grande cheminée, sans penser qu'il avait placé sa giberne devant lui afin qu'elle ne le gênât pas pour se reposer, une étincelle mit le feu à la poudre, une explosion eut lieu et, par suite de cet accident, il eut la figure, les moustaches et les cheveux brûlés. On m'assura qu'il n'avait rien de bien grave, qu'il en serait quitte pour changer de peau.

Le 29 décembre, je commençais à bien me rétablir. L'enflure de ma figure avait disparu, le pied gelé allait bien, ainsi que la main, et tout cela grâce aux soins de madame Gentil qui me soignait comme un enfant. Son mari, que je n'avais pas encore vu, revint de voyage. Il ne resta que deux jours chez lui ; il en repartit avec des marchandises pour aller rejoindre son beau-père qui les expédiait en Russie par des traîneaux, les communications étant libres depuis que nous n'y étions plus. Il me conta qu'il avait servi dans le 3e Hussards pendant trois ans, et qu'après avoir reçu deux graves blessures dans une affaire auprès de Dantzig, reconnu incapable de continuer à servir, il avait reçu son congé ; qu'après cela il avait préféré rester dans ce pays et se marier, puisqu'il avait une connaissance, à retourner dans son pays qui était la Champagne Pouilleuse, où il ne possédait absolument rien.

Le lendemain 30 décembre, je fus, avec Grangier, faire une visite à mon brave Picart ; un grenadier qui avait été logé avec lui m'avait enseigné son logement.

Lorsque nous y fûmes arrivés, une femme habillée de noir, et qui avait l'air triste, nous montra sa chambre située à l'extrémité d'un long corridor. Nous vîmes que la porte était à demi-ouverte. Nous nous arrêtâmes pour écouter la grosse voix de Picart, qui chantait son morceau favori, sur l'air du *Curé de Pomponne :*

Ah ! tu t'en souviendras, larira,
Du départ de Boulogne !

Notre surprise fut grande en lui voyant un visage blanc comme la neige, car il avait un masque de peau qui lui couvrait toute la figure. Il nous conta sa mésaventure ; ensuite il se traita de conscrit, de vieille bête : « Tenez, mon pays, me dit-il, c'est comme le coup de fusil dans la forêt, la nuit du 23 novembre. Je vois que je ne vaux plus rien. Cette malheureuse campagne m'a usé. Vous verrez, continua-t-il, qu'il m'arrivera malheur ! » Et, en disant cela, il s'empara d'une bouteille de genièvre qui était sur la table, et, prenant trois tasses sur la cheminée, il les remplit, pour boire, nous dit-il, à notre bonne arrivée. Nous le remerciâmes : « Eh bien ! nous dit-il, nous allons passer la journée ensemble. Je vous invite à dîner ! » Aussitôt il appela la femme, qui se présenta en pleurant. Je deman-

dai à Picart ce qu'elle avait. Il me conta que, le matin, l'on avait enterré son oncle, vieux célibataire caboteur ou corsaire, très riche, à ce qu'il paraît, et que, par suite, il y avait grand gala à la maison; qu'il y était invité, et que c'était pour cela qu'il nous invitait aussi, parce qu'il y aurait des noisettes à croquer. Mais, se reprenant, il nous dit qu'il faudrait mieux faire apporter le dîner dans la chambre que de passer notre temps avec un tas de pleurnicheuses qui allaient faire semblant de pleurer, comme il arrive toujours, à la mort d'un vieil oncle qui vous laisse quelque chose. Il dit à la femme qu'il ne pourrait aller dîner avec elle à cause de ses amis venus le voir; que, né avec un cœur sensible, il ne ferait que pleurer. En disant cela, il fit semblant d'essuyer une larme. La femme recommença à pleurer de plus belle et nous, en voyant jouer une comédie pareille, nous fûmes obligés, pour ne pas éclater de rire, de nous couvrir la figure avec notre mouchoir, de sorte que la brave femme pensa que nous pleurions, et nous dit que nous étions des bons hommes, mais qu'il ne fallait pas que cela nous empêchât de dîner, et qu'elle allait nous faire servir. Ensuite elle se retira et deux domestiques femelles vinrent nous apporter le dîner. Il y avait tant de choses, que nous n'aurions pu le manger en trois jours.

Notre repas fut, comme on doit bien le penser, on ne peut plus gai; et cependant, lorsque nous

revenions sur nos misères, sur le sort de nos amis que nous avions vus périr et de ceux dont nous ne savions comment ils avaient disparu, nous devenions tristes et pensifs.

Nous étions encore à fumer et à boire, il commençait déjà à faire nuit, lorsque la dame de la maison entra pour nous dire que l'on nous attendait pour prendre le café. Nous nous laissons conduire et nous arrivons, après quelques détours, dans une grande chambre, Grangier en avant, et moi le second. Picart était resté en arrière. Nous apercevons, en entrant, une longue table bien éclairée par plusieurs bougies. Autour, quatorze femmes plus ou moins vieilles, toutes habillées de noir; devant chacune d'elles étaient posés une tasse, un verre et une longue pipe en terre, et du tabac, car presque toutes les femmes fument, dans ce pays, et surtout les femmes des marins. Le reste de la table était garni de bouteilles de vin du Rhin et de genièvre de Dantzig.

Picart n'était pas encore entré. Nous pensions qu'il n'osait pas se présenter, à cause de sa figure ; mais à peine avions-nous fait cette remarque, que nous voyons toutes les femmes faire un mouvement et jeter des grands cris en regardant du côté de la porte d'entrée : c'était mon Picart qui faisait son entrée dans la chambre, avec son masque de peau blanche, affublé de son manteau de la même couleur, coiffé d'un bonnet de peau de renard noir de Russie, et

fumant dans une pipe d'écume de mer, montée d'un long tuyau, qu'il tenait gravement de la main droite : le bonnet et la pipe appartenaient au défunt. Il avait vu, en passant dans le corridor, ces objets accrochés dans la chambre du défunt et, par farce, il s'en était emparé : de là la frayeur des femmes, qui l'avaient pris pour le trépassé venant prendre la part du café funèbre. On pria Picart d'accepter le bonnet et la pipe en considération des larmes qu'il avait versées, le matin, devant la dame de la maison.

La conversation devint de plus en plus animée, car toutes femmes fumaient comme des hussards, et buvaient de même. Bientôt, il n'y eut plus moyen de s'entendre.

Avant de se séparer elles chantèrent un cantique et dirent une prière pour le repos de l'âme du défunt ; tout cela fut chanté et dit avec beaucoup de recueillement, auquel nous prîmes part par notre silence.

Ensuite elles sortirent, en nous souhaitant le bonsoir ; il neigeait et faisait un vent furieux. Nous prîmes le parti de coucher chez notre vieux camarade : la paille ne manquait pas, la chambre était chaude, c'était tout ce qu'il nous fallait.

Le lendemain matin, une jeune domestique nous apporta du café. Elle était accompagnée de la dame de la maison, qui nous souhaita le bonjour et nous demanda si nous voulions autre chose. Nous la remerciâmes. Ensuite elle se mit à causer avec la domestique : cette dernière lui

disait que l'on venait de lui assurer que l'armée russe n'était plus qu'à quatre journées de marche de la ville et qu'un juif, qui arrivait de Tilsitt, avait rencontré des Cosaques auprès d'Eylau. Comme je parlais assez l'allemand pour comprendre une partie de la conversation, j'entendis que la dame disait : « Mon Dieu! que vont devenir tous ces braves jeunes gens! » Je témoignai à la bonne allemande toute ma reconnaissance pour l'intérêt qu'elle prenait à notre sort, en lui disant qu'à présent que nous avions à manger et à boire, nous nous moquions des Russes.

Si les hommes nous étaient hostiles, nous avions partout les femmes pour nous.

Je fis souvenir à Picart que le lendemain, c'était le jour de l'an 1813, et que je l'attendais à passer la journée chez moi. Il regarda dans une glace comment était sa figure, ensuite il décida qu'il viendrait : effectivement il allait bien, il n'avait fait que changer de peau. Comme il ne connaissait pas mon logement, il fut convenu que je le prendrais à onze heures, en face du palais du roi Murat; ensuite nous nous disposâmes à retourner chez nous. Mais il était tombé une si grande quantité de neige, que nous fûmes obligés de louer un traîneau. Nous arrivâmes à notre logement, moi avec un grand mal de tête et un peu de fièvre, suite de la fête de la veille.

Madame Gentil avait été inquiète de mon absence; sa domestique avait attendu jusqu'à

minuit. Je lui témoignai toute la peine que j'éprouvais, mais le mauvais temps fut mon excuse. Je lui dis que, le lendemain, j'aurais deux amis à dîner ; elle me répondit qu'elle ferait tout ce qu'il conviendrait pour que je sois content : c'était dire qu'elle voulait en faire les frais. Ensuite elle me donna de la graisse très bonne, disait-elle, pour les engelures ; elle prétendit que j'en fisse usage de suite. Je me laissai faire ; elle était si bonne, madame Gentil! D'ailleurs les Allemandes étaient bonnes pour nous.

Je passai le reste de la journée sans sortir, presque toujours couché, recevant les soins et les consolations de mon aimable hôtesse.

Le soir étant venu, je pensai à ce que je pourrais lui donner pour cadeau du jour de l'an. Je me promis de me lever de grand matin et de voir, chez quelques Juifs, si je ne trouverais pas quelque chose. Ensuite, je me couchai avec l'idée de passer une bonne nuit, car la soirée de la veille m'avait fatigué.

Le lendemain 1er janvier 1813, neuvième jour de notre arrivée à Elbingue, je me levai à sept heures du matin pour sortir, mais avant, je voulus voir ce qui me restait de mon argent : je trouvai que j'avais encore 485 francs, dont plus de 400 francs en or, et le reste en pièces de cinq francs. Partant de Wilna, j'avais 800 francs ; j'aurais donc dépensé 315 francs? La chose n'était pas possible! C'est qu'alors j'en

avais perdu ; à cela rien d'étonnant, mais je me trouvais encore bien assez riche pour dépenser 20 à 30 francs, s'il le fallait, afin de faire un cadeau à mon aimable hôtesse.

Au moment où j'allais ouvrir la porte, je rencontrai la grosse servante Christiane, celle qui m'avait si bien frotté dans le bain ; elle me souhaita une bonne année, et, comme elle était la première personne que je rencontrais, je l'embrassai et lui donnai cinq francs : aussi fut-elle contente ; elle se retira en me disant « qu'elle ne dirait pas à Madame que je l'avais embrassée ».

Je me dirigeai du côté de la place du Palais. A peine y étais-je arrivé, que j'aperçus deux soldats du régiment : ils marchaient avec peine, courbés sous le poids de leurs armes et de la misère qui les accablait. En me voyant, ils vinrent de mon côté, et je reconnus, à ma grande surprise, deux hommes de ma compagnie, que je n'avais pas vus depuis le passage de la Bérézina. Ils étaient si malheureux, que je leur dis de me suivre jusqu'à une auberge où je leur fis servir du café au lait pour les réchauffer.

Ils me contèrent que, le 29 novembre au matin, un peu avant le départ du régiment des bords de la Bérézina, on les avait commandés de corvée pour enterrer plusieurs hommes du régiment, tués la veille ou morts de misère ; qu'après avoir accompli cette triste mission, ils étaient partis pensant suivre la route que le

régiment avait prise, mais que, malheureusement, ils s'étaient trompés en suivant des Polonais qui se dirigeaient sur leur pays. Ce n'est que le lendemain qu'ils s'en aperçurent : « Enfin, me dirent-ils, il y avait un mois que nous marchions dans un pays inconnu, désert, toujours dans la neige, sans pouvoir nous faire comprendre, sans savoir où nous étions et où nous allions ; l'argent que nous avions ne pouvait nous servir. Si, quelquefois, nous nous sommes procuré quelques douceurs, comme du lait ou de la graisse, c'est aux dépens de nos habits, en donnant nos boutons à l'aigle, ou les mouchoirs que nous avions conservés par hasard. Nous n'étions pas les seuls ; beaucoup d'autres de différents régiments marchaient aussi, comme nous, sans savoir où ils allaient, car les Polonais que nous avions suivis avaient disparu, et c'est par hasard, mon sergent, que nous arrivons ici et que nous avons le bonheur de vous rencontrer. » A mon tour je leur témoignai tout le plaisir que j'avais de les revoir ; il y avait quatre ans qu'ils étaient dans la compagnie.

Tout à coup, l'un deux me dit : « Mon sergent, j'ai quelque chose à vous remettre ! Vous devez vous souvenir qu'en partant de Moscou, vous m'avez chargé d'un paquet, le voilà tel que vous me l'avez donné ; il n'a jamais été tiré de mon sac ! »

(*A suivre.*)

La trahison du général Sarrazin (1810)

RACONTÉE PAR LUI-MÊME.

« Sarrazin a déserté du camp de Boulogne, portant tous nos secrets aux Anglais ; cela pouvait avoir des suites fort graves. Sarrazin était général ; son acte fut hideux, irrémissible. »

Ainsi s'exprimait Napoléon à Sainte-Hélène, au sujet de ce général qui, aveuglé par l'ambition et l'orgueil, osa trahir la cause de la patrie en même temps que celle de l'Empereur.

Sarrazin a contribué, dans une certaine mesure, à la chute de celui qu'il avait appelé lui-même *Napoléon le Grand, le premier soldat et le premier général du monde*. Il faut chercher la cause de sa défection non-seulement dans ses déceptions, plus souvent illusoires que fondées, dans une ambition inassouvie, dans son orgueil démesuré, mais encore dans sa conduite privée : Sarrazin était lié avec Bernadotte ; il était affilié aux Sociétés secrètes, et cela sous l'œil de Fouché, qui usa à son égard d'une condescendance singulière. C'est lorsque le ministère de la Police générale est enlevé au duc d'Otrante que Sarrazin prend la fuite, et la coïncidence est à remarquer. Plus tard, sous la Restauration, qui Sarrazin accusera-t-il d'être l'auteur de tous ses malheurs ? Ce même duc d'Otrante qui se méfie, à bon droit, de ce général bavard à l'excès, écrivain intarissable qui s'attaque à tous, amis et ennemis, et publie, sans trêve, mémoires, pamphlets, rapports, dissertations, discours et ouvrages historiques : « Je viens de lire Sarrazin, dit Napoléon à Las Cases, c'est un fou, un écervelé, il dit des bêtises. Après tout, cependant, il se laisse lire, il amuse, il coupe, tranche, juge et prononce sur les hommes et les choses... » Et plus loin : « Regardez, pourtant, comme, en Révolution, un homme peut être mauvais sujet, dévergondé, éhonté ! »

Quiconque lira les écrits de Sarrazin et surtout ses *Mémoires*, étudiera les documents relatifs à sa trahison, à ses palinodies politiques et aux derniers événements de sa vie, sera de l'avis de Napoléon.

Nous mettons sous les yeux des lecteurs le récit impudent, fait par Sarrazin lui-même, de sa trahison, et les pièces officielles qui y ont rapport. Aux lecteurs de juger.

LÉONCE GRASILIER.

...J'avais renvoyé dans sa famille la demoiselle Schwartz, qui insistait pour comparaître, avec moi, par-devant l'officier de l'état civil, afin de nous marier d'après l'article 194 du Code civil. Ma réponse était que je voulais rester célibataire, jusqu'à ma libération du service. Son frère Guillaume, qui était secrétaire du duc de Sussex, vint à Bruges le 8 octobre 1808. Je venais de recevoir du duc de Feltre, ministre de la Guerre, l'ordre de me rendre à l'île de Cadsand, de m'y établir et de me concerter avec le général Monnet, commandant de Flessingue, pour protéger la flotte de l'Escaut contre les attaques des Anglais, qui préparaient une forte expédition pour s'en emparer.

Mais comme il s'agissait de se battre, je ne pouvais point reculer. Je n'avais jamais éprouvé tant de répugnance pour obéir, comme je le fis, pour quitter Bruges. Guillaume, qui s'en aperçut, me dit, d'un ton sérieux, qu'on serait bien aise de m'avoir en Angleterre où on saurait récompenser dignement mes anciens services. Je lui répondis qu'il se trompait, que les Anglais n'aimaient point les étrangers à leur service, et que j'aurais agi sagement en acceptant l'offre du gouvernement de Charles IV pour rester aux États-Unis. Il prétendit, à son tour, que je ne connaissais pas les Anglais, et que, depuis mon expédition d'Irlande en 1798, j'avais réuni tous les suffrages. Pour me prouver la vérité de ce qu'il disait, il me remit l'écrit suivant :

« Le soussigné prévient le général Sarrazin que, s'il se décide à passer au service d'Angleterre, il recevra, aussitôt son arrivée, un million sterling de capital, son grade de général avec les appointements d'activité, le titre de comte et pair du Royaume-Uni, avec des lettres de naturalisation, et un bel hôtel à Londres.

Le 1er octobre 1808.

(Signé) : « LE VICOMTE CASTLEREAGH,
ministre des Affaires Étrangères. »

Schwartz attendait ma réponse avec la plus vive anxiété. J'aurais dû le faire arrêter et le remettre au procureur du Roi, avec l'écrit du ministre Castlereagh. Ce fut ma première pensée. Si j'avais connu le cœur humain, j'aurais deviné qu'une pareille provocation de trahir mes devoirs ne pouvait venir que de Bonaparte, qui n'était lui-même qu'un agent de lord Castlereagh, ainsi que j'en ai acquis la certitude, de 1810 à 1814. Au lieu donc d'obéir à la première impulsion de ma conscience, je me rappelai que j'avais dit à Berthier, le 6 octobre 1806, « que je saurais bien me venger de l'injustice de Bonaparte. » L'occasion me parut favorable de réaliser ma menace de Wurtzbourg. J'étais seul avec Schwartz. Il était huit heures du soir. Je pris ma chandelle et je brûlai l'écrit, au grand étonnement de Schwartz, qui se crut perdu et qui

aurait dû l'être, si une sotte vengeance ne m'avait pas aveuglé.

Étonné de mon silence, et incertain sur le sort que je lui réservais, Schwartz était pâle comme un mort. Il me dit, en tremblant, qu'il avait agi par ordre du duc de Sussex qui, en lui remettant l'écrit que je venais de brûler, l'avait chargé de me dire que Son Altesse Royale me garantissait, sur son honneur, l'entière exécution des promesses de lord Castlereagh. Après avoir fait plusieurs tours dans ma chambre, sans desserrer les dents, je dis à Schwartz de s'asseoir et j'en fis autant : « J'ai brûlé l'écrit de Castlereagh, lui dis-je d'un ton calme, parce qu'il aurait servi à me faire fusiller avant quinze jours ; la police de Bonaparte est si bien organisée, que tout aurait été bientôt découvert ! J'accepte l'offre d'entrer au service anglais, comme un lieutenant général nommé à ce grade le 29 Août 1798, avec mes appointements d'activité, jour de ma nomination à ce grade sur le champ de bataille de Castlebar, en Irlande, ce qui m'a été reconnu par mon échange contre le général Harry-Burrard, du 18 Octobre 1798. Dites à vos commettants qu'il ne peut y avoir d'*autre lien que l'honneur* entre moi et le gouvernement anglais ; que je viendrai en Angleterre le plus tôt possible, et que, quant aux offres d'argent et d'honneurs mentionnés par Castlereagh, je m'en réfère à la générosité britannique ! »

Schwartz, jeune homme de 22 ans, parut sortir d'un profond sommeil : je lui donnai un signal de reconnaissance avec les croiseurs, et un autre particulier pour indiquer le jour de mon départ dont je ne pouvais fixer l'époque, à cause des renseignements dont j'avais encore besoin pour compléter mes plans.

Tout ce que je viens de rapporter fut convenu sous serment le plus sacré. Je le chargeai d'insinuer à sa sœur que je ne tarderais pas à l'épouser, et qu'elle devait être sans inquiétude sur mon compte, sans lui parler de mon projet de passer au service anglais. Schwartz me promit tout ce que je voulais ; il était de bonne foi. Il me trompa bien innocemment, parce qu'il était sans expérience et qu'il prit pour de l'argent comptant les brillantes promesses de lord Castlereagh. Il est cependant à blâmer de ne pas avoir donné à entendre à sa sœur qu'elle devait, dans tous les cas, me rejoindre, dès qu'elle me saurait rendu à la liberté.

C'est sous ce point de vue que j'envisageais mon arrivée en Angleterre, car, à dater de mes arrangements avec Schwartz, je m'étais placé sur un volcan qui, à chaque instant, pouvait me dévorer. L'homme qui avait fait assassiner Kléber au Caire, et empoisonner Toussaint au château de Joux, pouvait aussi disposer de moi sur un clin d'œil. Il avait tant de bourreaux à ses ordres !

Les Anglais étaient curieux de m'avoir à leur disposition, et j'attribue d'avoir échappé aux

proscriptions du tyran corse, à un ordre formel du cabinet de Saint-James, pour que Bonaparte me laissât subir ma destinée. Il m'est impossible d'expliquer autrement mon séjour en France pendant plus de vingt mois, lorsque Bonaparte savait mon arrangement avec le gouvernement anglais. Il est vrai que je jouai mon nouveau rôle avec une assurance qui aurait convaincu les plus incrédules.

Lorsque Bonaparte vint au camp de Boulogne passer la revue des troupes, le 25 Mai 1810, je le saluai avec mon sabre, en défilant à la tête de ma division. Il détourna sa tête d'un air dédaigneux, comme il l'avait fait pour le général Vandamme. Après la revue, étant encore dans l'emplacement de son ancienne tente, il désira voir les généraux. Le général Vandamme me présenta en disant : « Sire, j'ai l'honneur de vous présenter le général Sarrazin qui, depuis vingt mois, m'a secondé avec le zèle le plus distingué pour le service du camp et pour l'instruction des troupes! » Bonaparte avait son nez enfoncé dans sa main gauche à demi fermée. Il me lança un regard mêlé de fureur et de pitié, et il dit : « *Il y a bien longtemps que je le connais!* » Il mordit sa lèvre inférieure, et il se mit à parler d'une frégate anglaise qui était à l'ancre, à une demi-lieue de Boulogne.

Le même jour, vers les dix heures du soir, Vandamme envoya six gendarmes me dire que Bonaparte allait quitter Boulogne, et qu'il serait

bien aise de voir les généraux avant son départ. J'étais déjà couché, ayant été sur pied depuis quatre heures du matin. J'étais tout en nage. Je répondis qu'il m'était impossible de me rendre à l'invitation, et que, s'il y avait quelque chose de pressé pour le service, je priais le général Vandamme de me l'envoyer par écrit. Les gendarmes s'en retournèrent fort mécontents de ma réponse. La courte apostrophe de Bonaparte dans la revue du matin m'avait fait pressentir qu'on voulait attenter à ma vie. J'ai su, depuis, que, si j'avais accepté l'invitation de Bonaparte, à une heure si avancée, le brigadier des gendarmes, quand j'aurais été sur le pont de service, m'aurait poussé dans le bassin qui n'avait pas de garde-fou, et il est plus que probable qu'embarrassé sous mon cheval par mon sabre et mes habits, je me serais noyé, accident qu'on aurait attribué à une peur des chevaux d'escorte. Le coup était très bien préparé, et je ne l'évitai que par l'abondante sueur que me procurèrent les fatigues de la journée.

Je dois dire aussi que, si on était venu pour m'arrêter, j'étais prêt à me défendre avec un fusil à deux coups et deux paires de pistolets chargés à balles. J'aurais profité de l'obscurité pour gagner l'Estran, d'où je me serais rendu, avec une petite barque, à bord de la frégate anglaise dont j'ai parlé. J'en fus quitte pour mes précautions, et, le lendemain 26, tout était rentré dans l'ordre accoutumé. La frégate me répéta

le signal qu'elle était prête à me recevoir. Je répondis que je n'étais pas encore prêt. Alors les canots rejoignirent le brick et je me rendis à Boulogne. Les équipages des deux canots auraient pu me faire prisonnier, et si cela n'eut pas lieu, la raison en était que mes ordres devaient être respectés.

Le général Vandamme, avec qui je dînai le lendemain, parut d'une tristesse profonde pendant tout le repas. Il avait, sans doute, été instruit, par les guetteurs de la côte, de ce qui s'était passé. Il voyait avec regret que j'allais lui échapper. Il affecta de mettre la conversation sur les Anglais. Il avait la plus haute estime pour leurs marins qu'il disait être les premiers de l'univers, par leur expérience et par leur audace. Il pensait autrement du gouvernement dont il ne contestait pas la perfide habileté, surtout sa jalousie des étrangers. Son opinion était qu'avec les plus grands talents, un Français n'obtiendrait jamais le moindre commandement; qu'on se servirait de lui comme d'un citron dont on jette l'écorce, après en avoir extrait le contenu, et que, pour être vraiment homme, dans ce monde, il fallait laisser les Anglais dans leur île, et nous, rester avec nos bons vins et nos jolies Françaises.

Je crus, un instant, que j'étais découvert, et, pour abonder dans le sens de Vandamme, qui était toujours glacial, je proposai un toast avec de l'excellent vin de Lunel : *Aux belles de Bou-*

logne ! Mais Vandamme ne prit pas le change. Il garda son air de sénateur et, en nous quittant pour ne plus nous revoir, il me serra la main avec affection. Il devait quitter Boulogne pour aller passer quelque temps à sa charmante habitation près de Cassel, sur la route de Lille à Dunkerque. Il avait tout appris de Bonaparte qui, lui-même, connaissait tous mes projets. Mais il n'avait point de preuve, par le soin que j'avais eu de brûler l'écrit de lord Castlereagh. Il était déjà détesté en France par sa conduite atroce envers le duc d'Enghien, Pichegru et Moreau. Il venait encore de déplaire à l'armée, par une rigueur tyrannique envers les généraux Dupont et Marescot, pour avoir signé la capitulation de Baylen, en Espagne. Néanmoins, il n'y a pas le moindre doute que, malgré toutes mes dénégations, il m'aurait fait mettre dans une de ses nouvelles bastilles, si, comme je l'ai déjà dit, il n'avait pas eu des ordres positifs pour ne pas s'opposer à l'exécution de mes engagements.

Le 9 juin 1810, je me rendis sur l'Estran et, après le signal de reconnaissance, je fis celui de partir pour l'Angleterre, le lendemain, à cinq heures du matin. Le brick baissa ses voiles supérieures comme nous en étions convenus. Mon bateau pêcheur, le *Saint-Esprit*, m'attendait pour me conduire à Étaples où j'avais ordonné un dîner de quarante couverts. Quand je fus au large, hors de portée des batteries, je gouvernai sur le brick anglais. Les marins, qui s'en aper-

çurent, se levèrent avec leurs rames à la main, et me dirent qu'ils ne voulaient pas aller à l'ennemi. Je leur dis que je me rendais au brick pour affaires de service, et que j'étais fort étonné de leur observation. Ils répondirent qu'il y avait des vaisseaux de l'État pour de telles communications, et qu'ils voulaient aller à Étaples, ainsi que j'en avais donné l'ordre. En même temps, ils brandissaient leurs rames de quinze pieds de long, et dont une seule lancée contre moi aurait suffi pour me renverser. J'étais seul avec un domestique nègre que j'avais acheté à Saint-Domingue. Je ne me dissimulais pas le danger de ma position. Je mis mon poignard dans la main droite et un pistolet dans la main gauche. Je leur dis d'un ton ferme : « Si vous obéissez, je vous donne ma parole d'honneur que vous serez, ce soir, à Étaples, et si vous refusez de m'obéir, je vous tue tous, jusqu'à ce que vous m'ayez tué ! » Mon air décidé les apaisa, et ils se mirent à ramer, en disant : « Nous nous confions à la parole du général. » Le brick, qui avait dû voir l'opposition que j'éprouvais de la part des marins, sentit que la partie n'était pas égale, puisqu'ils étaient douze contre moi. J'aurais pu en tuer un ou deux, mais les autres m'auraient assommé, et ils auraient échoué leur bateau sous la protection des batteries. Leur soumission fut donc due, en partie, à la vitesse du brick qui manœuvra avec toutes ses voiles, pour me joindre, en se tenant au vent, en cas que les

marins eussent persisté à revenir à terre.

J'arrivai au brick anglais dit le *Redpole*, à midi précis, le 10 juin. Le capitaine Macdonald, qui le commandait, me reçut froidement. Je lui dis que, conformément à nos signaux de la veille, je tenais ma parole. Il me demanda si j'avais des dépêches pour le gouvernement. Sur ma réponse négative, il me dit ignorer les signaux dont je venais de parler. J'eus la bonhomie de lui dire que je venais en Angleterre par suite de mes arrangements avec lord Castlereagh, ministre des Affaires Étrangères, et sous la parole du duc de Sussex. Il osa me répondre qu'il ignorait complètement l'intelligence entre moi et son gouvernement dont je lui parlais, et que tout ce qu'il pouvait faire était de me conduire à Douvres avec mon bateau, pour m'aboucher avec le commandant de la place. Je lui répondis que j'avais donné ma parole d'honneur aux douze pêcheurs qui montaient mon bateau, qu'ils seraient de retour le soir même à Étaples. Il me dit que ses instructions s'y opposaient formellement, et que les matelots étaient ses prisonniers. Je lui répondis : « Comme ma parole est sacrée, il faut que les marins du bateau partent sur-le-champ, ou il faut vous battre avec moi ! » Et je lui présentai un de mes deux pistolets. Cette alternative le rendit plus complaisant. Il consentit au départ des marins, dont deux étaient témoins de notre altercation. Ils pleuraient à chaudes larmes. C'était, sans doute, parce que j'avais réussi à obte-

nir leur retour à Étaples. Je leur donnai quatre louis vieux, en or, avec le certificat suivant :

« Je déclare avoir quitté le camp de Boulogne, pour aller offrir mes services à Sa Majesté Louis XVIII, mon légitime souverain, qui réside en Angleterre. Les marins ont dû exécuter mes ordres pour le bien du service. Je leur remets quatre anciens louis d'or, avec l'assurance qu'avant quatre ans accomplis, l'usurpateur corse sera chassé de France, et Louis XVIII rétabli sur le trône de ses illustres ancêtres.

Fait à bord du brick anglais le *Redpole*, le 10 juin 1810.

(Signé) : Le général Sarrazin (1). »

L'équipage du brick s'étant mis à rire, j'en demandai le motif; le chirurgien du brick, qui parlait fort bien français, me fit voir les matelots de mon bateau agenouillés et le chapeau en l'air, qui priaient Dieu de me donner un bon voyage ! Le vent, qui les favorisait, dut les faire arriver à à Étaples, vers les quatre heures du soir.

Il était près de neuf heures quand le *Redpole* mouilla sur la rade de Douvres. La marée était fort basse et je fus obligé de débarquer au milieu des pilotis du fond du port. Le commandant de

(1) L'autographe original du billet donné par Sarrazin aux matelots est aux Archives nationales. On le trouvera ci-dessous, page 379. La comparaison des deux textes montrera à quel point le général travestit la vérité.

la place ne pouvant rien statuer sur mon compte, le capitaine Macdonald prit une voiture de poste et me conduisit à Deal, auprès de l'amiral Campbell. Après une conférence qui dura plus d'une heure, l'amiral me fit dire, par le capitaine, qu'il était bien fâché qu'une maladie grave l'empêchât de me recevoir, mais qu'il rendrait compte au gouvernement de mon arrivée et que je ne tarderais pas à recevoir des nouvelles de Londres. Je revins à Douvres avec le capitaine qui, une heure après, retourna à bord du *Redpole*.

Au lieu des félicitations auxquelles je m'étais attendu, d'après l'immense sacrifice que je venais de faire pour être utile à l'Angleterre, je me trouvai dans un isolement sépulcral. Je ne pouvais pas douter de la bonne foi de Guillaume Schwartz. Si Castlereagh l'avait trompé, il ne pouvait pas en être de même du duc de Sussex, qui avait donné sa parole d'honneur que les promesses faites par le gouvernement anglais seraient ponctuellement exécutées. On m'a dit, depuis, que j'avais eu tort de brûler l'écrit de Castlereagh, en présence du sieur Schwartz. Si le ministre n'avait pas été certain de la destruction de ce document officiel, puisqu'il était tout entier de son écriture, j'aurais été reçu avec la plus grande distinction à bord du brick, à Douvres, et partout. Si j'avais connu le rôle que jouait Bonaparte, j'aurais gardé l'écrit, parce qu'il aurait été forcé de respecter, en moi, l'affidé d'un pouvoir supérieur au sien. Mais, dans l'in-

certitude, je dus adopter la marche la plus sûre pour me venger de mon impitoyable persécuteur sans me compromettre.

Je passai la journée du 11 juin sans nouvelles. Je fus visité par un officier de la garnison, avec deux dames dont l'une était son épouse et l'autre sa sœur.

Il avait été fait prisonnier à Castlebar, et il se louait beaucoup du bon traitement qu'il avait reçu. Il m'invita à aller chez lui pendant mon séjour à Douvres. Il me donna à entrevoir que le gouvernement me ferait un excellent accueil, à cause de ma réputation d'abord, et ensuite parce que je m'étais fait estimer en Irlande par mon impartialité et mon zèle à faire respecter le droit des gens. Je le remerciai de sa politesse en venant me visiter, et surtout du bon souvenir qu'il avait conservé de moi pour une conduite qui était le devoir sacré d'un homme d'honneur. Quant à son invitation, je lui dis que j'attendais à chaque instant l'ordre de me rendre à Londres, et que j'espérais le remercier de son attention, dans un temps plus heureux.

Le 12, à sept heures du matin, un messager d'État arriva de Londres. Il me dit qu'il était envoyé par le marquis de Wellesley, ministre des Affaires Étrangères, pour m'accompagner à Londres, et que nous partirions, dès que cela pourrait m'être agréable. Je répondis que j'étais prêt, et, comme je descendais pour monter en voiture, il dit au domestique de porter mon

bagage. Je lui observai « que c'était inutile, que j'avais tout laissé au camp de Boulogne, et que, comme le poète Simonide, j'avais tout sur moi : *onmia mecum porto !* » Je payai la poste et les autres dépenses de Douvres à Londres, sans que le messager y trouvât à redire. . . . . .

. . . . . .

Arrivé près de Londres, je dis au messager que je logerais dans Jermyn Street, où j'étais descendu en 1798, lors de l'expédition d'Irlande. Il me dit qu'il avait un appartement commode dans sa maison, et que j'y serais aussi bien que dans un hôtel, et que d'ailleurs c'était l'intention du marquis de Wellesley, pour me soustraire à la curiosité des émigrés, très nombreux à Londres.

. . . . . .

Le 14, à une heure de l'après-midi, j'étais rendu à Aspley House, Piccadilly, résidence du marquis de Wellesley. On me fit faire antichambre pendant une heure. Enfin je fus introduit chez le ministre, figure fine, taille petite, de grands yeux, nez aquilin fort long, et habillé à la française. Il se leva fort poliment, me pria de m'asseoir, et congédia ses domestiques. Je commençai par lui témoigner mon étonnement de ce qu'on se conduisait avec moi comme si j'étais un inconnu, tandis que, depuis deux ans, je me regardais comme lié avec l'Angleterre par le serment le plus sacré, sous la garantie de Son Altesse Royale le duc de Sussex. Le marquis

répondit en souriant qu'il avait accepté, depuis quelques jours seulement, le ministère des Affaires Étrangères, et qu'on ne lui avait rien dit sur mon prétendu engagement avec son prédécesseur qui se trouvait momentanément éloigné de Londres pour raison de santé. Ensuite il me pria de lui expliquer les motifs qui m'avaient décidé à quitter la France pour me rendre en Angleterre. Après lui avoir donné des détails sur ce qui s'était passé à Bruges, le 8 octotobre 1808, avec le sieur Schwartz, agent de lord Castlereagh, je lui dis : « J'ai quitté la France pour vous aider, par mes plans, à renverser Bonaparte, et à rétablir Louis XVIII sur le trône de ses ancêtres. Malgré tout ce qu'on a publié sur l'état politique de la France, je me suis convaincu, par des observations constantes, depuis 1804, que Bonaparte et ses partisans sont abhorrés par la masse de la nation, qui fait des vœux pour le prompt retour de ses princes légitimes. . . . . .
. . . . . .

[Wellesley écouta le long discours de Sarrazin, non sans quelques judicieuses observations, mais celui-ci tint bon et développa ses plans avec une audace inouïe. L'entrevue, au dire de Sarrazin, se termina de la façon suivante :]

Le marquis s'aperçut que je lisais dans ses grands yeux et sur son front hautain que mes plans étaient fort de son goût. En rusé diplomate, il eut recours à un coup de Jarnac pour

dérouter mes espérances. Il me dit d'un ton sénatorial : « J'ai bien écouté tout ce que vous m'avez dit, principalement l'éloge que vous avez fait de Bonaparte, en lui donnant pour secrétaires des hommes du plus grand mérite ; d'où je conclus que vous êtes un espion de Bonaparte et que vous n'êtes venu en Angleterre que pour connaître les localités. En conséquence, vous pouvez quitter Londres, et le même brick qui vous a reçu à son bord, vous débarquera à Boulogne. » Je demandai aussitôt au marquis s'il était ennemi de Bonaparte, et s'il avait des soldats à sa disposition. Il trouva les deux questions fort ridicules, puisqu'un bon Anglais ne pouvait pas aimer le plus terrible ennemi de l'Angleterre, et qu'on avait à Londres, tout aussi bien qu'à Paris, des bayonnettes pour le maintien du bon ordre.

Après m'être recueilli un instant, je regardai fixement le marquis, et je lui dis d'un ton magistral : « Puisque vous êtes l'ennemi de Bonaparte et que vous avez des soldats à Londres, je vous demande comme une faveur de me faire fusiller sous vos fenêtres, car il me paraît impossible que la nation anglaise puisse consentir à me renvoyer près du tyran corse, pour me faire mourir à petit feu dans ses bastilles. Si, avant de me faire fusiller, vous voulez me rendre raison de l'insulte que vous m'avez faite en m'appelant espion, voilà deux pistolets fraîchement chargés de balles. En garde ! En même temps, je lui

avançai un pistolet de Boutet, de Versailles. Je pris son semblable, je l'armai et je répétai : « En garde ! » Le marquis, sans mot dire, recula son fauteuil et sonna avec précipitation. Un grand laquais parut. On entendit plusieurs voix dans l'antichambre. Je remis mes pistolets dans ma poche. J'allais me retirer tout en fureur, lorsque le marquis vint à moi d'un air fort doux. Il me dit que, puisque je paraissais être de bonne foi, je resterais à Londres; qu'il fallait envoyer mes plans au Foreign Office, et que je pouvais compter, désormais, sur la protection spéciale du gouvernement anglais. Comme je ne répondais, à cette ouverture officielle, que par des regards foudroyants, il ouvrit une fenêtre qui donnait sur Hyde Park et d'où l'on apercevait les grands arbres de Kensington Garden. Il me demanda si je connaissais cette belle promenade, et, comme je ne répondais que par des élans d'une respiration presque étouffée, il m'engagea à voir le duc de Sussex qui était, malgré son rang de prince, un savant distingué et un ami zélé des étrangers. Alors je lui dis que je ne comptais sur l'amitié de personne, que je ne demandais point la protection de qui que ce soit; que je faisais mon devoir d'homme d'honneur et que mon seul but était d'obtenir justice.

Alors je me retirai, en traversant un régiment de laquais qui étaient dans les appartements et dans l'escalier jusqu'à la porte.....

Billet remis par le général Sarrazin aux pêcheurs qui le transportèrent à bord d'un brick anglais (1).

Le général Sarrazin déclare avoir ordonné à son équipage du vaisseau de pêche *Saint-Laurent,* de Camier, de le conduire à bord d'un brick anglais, pour affaire de service.

Fait à bord du brick le *Reynolds*, le 10 juin 1810.

LE GÉNÉRAL SARRAZIN.

Le Commissaire général de police Devilliers du Terrage au comte Réal (2).

Boulogne, 11 juin 1810.

Monsieur le comte,

Monsieur le général Sarrazin, commandant la seconde division du camp de Boulogne, est passé, hier, à l'ennemi. Il avait l'habitude de se promener quelquefois en mer, aux pieds des côtes de son commandement. A 6 heures du matin, il s'est embarqué avec un nègre, son domestique, pour aller dîner à Étaples, a-t-il dit, et en effet il

(1) Autographe. A comparer avec la version donnée plus haut par Sarrazin. Sa mémoire est souvent ainsi très infidèle.

(2) Le comte Réal était chargé du premier arrondissement de la police générale.

y était engagé dans une maison qui m'est connue. Arrivé hors de portée du canon de la côte, il s'est fait débarquer de ce premier bateau, et mettre à bord d'un second nommé *Saint-Laurent*, pour aller, a-t-il prétendu, plus au large, prendre le plaisir de la pêche aux maquereaux. Bientôt, apercevant un brick ennemi, il a ordonné à l'équipage de se diriger sur lui; l'équipage s'y est refusé: son domestique et lui ont mis immédiatement les armes à la main, il a signifié qu'il était envoyé en parlementaire et a réitéré ses ordres en les accompagnant de menaces.

Il a été conduit alors à bord de ce navire, y est monté, puis a renvoyé le bateau pêcheur en lui disant qu'il reviendrait en France sous trois jours, et en lui remettant un certificat portant que cette embarcation ne l'avait conduit à l'ennemi que sur son ordre, et pour affaire de service.

Mes agents sur toute cette côte, et beaucoup de préposés de douanes sont accourus à l'instant même (le soir) me rendre compte de ce fait qui se passait à quatre lieues de moi. J'ai été réveiller tous les généraux de terre et de mer, et, de concert, nous avons sur le champ donné tous les ordres et pris toutes les précautions que les circonstances commandaient. J'ai fait arrêter des officiers de l'état-major de ce général, ses domestiques et tous les habitants de la côte avec lesquels je sais qu'il peut avoir entretenu des relations un peu intimes. Les interrogatoires ont été commencés, cette affaire va se poursuivre avec

la plus grande activité ; si le général Sarrazin, sombre, taciturne et solitaire, a initié quelqu'un dans son secret, et s'il n'a pas été le seul à concevoir et à exécuter une aussi infâme trahison, les moyens que j'ai pris me mèneront, j'espère, à connaître ses complices.

Recevez, etc.

DEVILLIERS DU TERRAGE,
commissaire général.

Rapport du Commissaire de police sur la fuite du général Sarrazin.

Boulogne, 10 juin, 11 heures du soir.

... Les généraux de terre et de mer ont été arrêtés sur le champ, les troupes mises sous les armes, les mots d'ordre changés, on a expédié des ordres sur tous les points de la côte pour arrêter les effets et papiers du général Sarrazin, et tout ce qui a pu lui appartenir, même son aide de camp et tous les gens sans exception qu'on sait avoir eu quelques relations avec lui : toutes ces arrestations ont été effectuées avant le lever du jour.

Depuis longtemps, on savait que le général Sarrazin s'occupait de lever les plans de la côte. Sombre et mécontent, il ne parlait que de s'expatrier et d'aller servir à l'île de France. On le voyait peu à Boulogne, il vivait solitairement ou

dans son camp, ou à Étaples. Le capitaine de la force publique de l'armée et le commissaire général de police s'en étaient souvent aperçus. Ce dernier avait recommandé aux douanes de surveiller des promenades en mer qu'il répétait souvent et dont il n'était encore résulté aucune communication avec l'ennemi. Les égards pour son rang d'officier général, la faveur qui lui était accordée de commander successivement à plusieurs postes de confiance, ont éloigné les soupçons. Cet officier était, d'ailleurs, investi de la confiance la plus particulière du général Vandamme.

Cet événement n'est encore connu que par deux rapports faits à la hâte.

Symard, secrétaire général de police, au duc de Rovigo.

Boulogne, 13 juin 1810.

Monseigneur,

Depuis le départ de M. le Commissaire général, je me suis continuellement occupé des recherches dont il m'a chargé relativement à la fuite du général Sarrazin. J'ai fait amener devant moi l'équipage du bateau qui avait été le prendre, le 10 de ce mois, au bord de la mer, au lieu dit la *Petite-Garenne*, et j'en ai interrogé tous les hommes. C'est à bord de ce bateau que le

général fesait ordinairement ses courses ou promenades sur mer, et c'est par l'intermédiaire des marins qu'il était raisonnable de croire qu'il avait entretenu ses correspondances avec l'ennemi, s'il en eût eu de formées.

L'interrogatoire du patron, que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence, et celui de ses gens semblent détruire toutes les présomptions qui s'élevaient contre eux. Le premier, surtout, est regardé comme un homme qui aurait été capable de déjouer les projets du général, s'il les avait connus. La fermeté de son caractère explique peut-être pourquoi le général Sarrazin s'est servi d'un bateau autre que le sien pour l'exécution de son projet.

Les interrogatoires que j'ai également fait subir au garde-pêche de Beret et à quelques personnes du même pays, chez lesquelles le général était allé deux ou trois fois, n'ont pas jetté un plus grand jour sur cette affaire. Quelques rapports de service ont donné lieu aux honnêtetés qu'il en a reçues, mais aucune d'elles ne paraît avoir été admise dans sa confidence.

Quelque esprit turbulent ou dénué de raison a voulu profiter, Monseigneur, de cet événement pour inspirer des craintes sur l'état actuel de Boulogne.

M. le général en chef a reçu, ce matin, une lettre anonyme timbrée de Boulogne, par laquelle on lui annonce que le général Sarrazin est passé en Angleterre dans l'intention de venir

attaquer cette ville à la tête d'une armée et de tout mettre à feu et à sang; on avertit le général de mieux faire garder la côte sur laquelle l'auteur de la lettre prétend être débarqué, aux environs d'Étaples, sans avoir éprouvé aucun obstacle. Il termine son avis en disant au général qu'il veille sur lui et qu'il retourne à Cour, où il espère être plus à portée de lui rendre service. Cette lettre, qui paraît écrite par une femme et qui est remplie de fautes d'orthographe, n'est pas de nature, Monseigneur, à inspirer des inquiétudes fondées; je m'occupe cependant à en rechercher l'auteur que je crois être une personne déjà mise en prison plusieurs fois pour fait d'escroquerie. Si je parviens à la convaincre de ce fait, je la livrerai aussitôt aux tribunaux en appelant sur elle toute la rigueur des lois.

Quoiqu'il ne soit guère présumable, Monseigneur, que le général Sarrazin ose revenir en France, j'ai envoyé son signalement sur tous les points de la côte pour le faire arrêter, s'il arrivait jamais que les Anglais vinssent l'y débarquer. J'ai l'honneur de l'adresser à Votre Excellence pour qu'elle le fasse insérer, si elle le juge convenable, dans les feuilles qui sont envoyées de son Ministère dans tout l'Empire.

J'ai l'honneur, etc.

Le Secrétaire général, etc.

SYMARD.

P. S. — Quelque temps avant son départ, le général Sarrazin fit un voyage à Calais, dont il visita la citadelle dans les plus grands détails. Il y était accompagné de M. le général Barbazan, commandant d'armes.

Signalement du général.

Sarrazin (Le général), commandant une division du camp de Boulogne, passé à l'ennemi le 10 mai 1810.

Agé de 40 à 45 ans. Taille de 5 pieds 5 pouces ($1^m,75$). Corpulence très forte. Cheveux et sourcils châtains, favoris plus foncés et très garnis, front large et couvert, yeux petits, enfoncés et bleus, regard en dessous, nez gros et un peu aquilain, bouche grande, menton rond et retroussé, visage rond et très plein, teint hâlé, la tête un peu dans les épaules, accent un peu méridional.

Interrogatoire de Jacques-Nicolas Magnier, patron pêcheur de Camier (Pas de Calais).

13 juin 1810.

D. A qui appartient le bateau sur lequel vous allez à la pêche?

R. Il m'appartient par moitié avec le général Sarrazin.

D. De combien d'hommes se compose l'équipage?

R. De sept hommes et trois mousses, tous habitants de Camier.

D. Quel motif avez-vous eu de prendre ce bateau par moitié avec le général Sarrazin ?

R. C'est le général lui-même qui m'en a fait la demande, en me promettant de me faire obtenir la permission de faire la pêche de Camier, en échouant sous la batterie des Dannes.

D. Quel avantage si grand trouviez-vous à échouer près de la batterie des Dannes pour vous décider à vendre la moitié de votre bateau ?

R. Celui de pouvoir aller à la pêche beaucoup plus souvent et de rester chez nous. Auparavant, il fallait nous déplacer pour aller à Étaples, dont la baye est très difficile.

D. Par qui avez-vous fait connaissance avec le général?

R. Je crois que c'est M. Perret, capitaine de port à Etaples qui m'a désigné au général.

D. Est-ce M. Perret qui vous a proposé de vendre au général la moitié de votre bateau ?

R. Non, c'est le général qui m'a fait, un jour, appeler chez madame Bergemont, dans la maison de laquelle il logeait. C'est aussi chez elle que le marché a été conclu et que le général m'a compté, dans la chambre qu'il occupait, 252 francs, prix dont nous étions convenus.

D. Pourquoi le général a-t-il acheté votre bateau plutôt qu'un autre?

R. Je ne puis pas le savoir. Tout ce que je

sais, c'est qu'il s'est retenu, par le marché, que nous lui fournirions tout le poisson dont il aurait besoin.

D. Le général ne vous a-t-il pas imposé pour condition de pouvoir disposer de votre bateau à sa volonté ?

R. Il m'a dit que, lorsqu'il aurait besoin de moi pour aller promener ou inspecter les batteries, il prendrait mon bateau, en payant ma marée.

D. S'est-il souvent servi de votre bateau pour faire ces courses-là ?

R. Oui, très souvent ; nous avons été deux fois à Berck, une fois à la Pointe-de-Saint-Quentin, dans la baie de Somme, plusieurs fois à Étaples, souvent au Portet et une seule fois à Boulogne pour lui apporter deux caisses de vin que nous avions prises dans la cave de madame Bergemont, à Étaples ; il l'avait fait apporter du camp.

D. Dans ces courses-là, vous teniez-vous beaucoup au large ?

R. Non, à deux portées de fusil au plus, et pour éviter les bancs.

D. Vous êtes-vous quelquefois trouvé en vue de bâtiments anglais ?

R. Jamais très près, mais quelquefois à deux lieues au large, environ.

D. Quand vous aviez ainsi des Anglais en vue, le général ne vous commandait-il jamais des manœuvres telles que celle de changer les voiles,

d'en hisser ou d'en amener, de mettre des pavillons, etc.?

R. Non, jamais il ne nous a commandé des manœuvres. Il me questionnait souvent sur celles que je faisais, m'en demandait le motif, me proposait même d'en faire d'autres, mais il ne m'a jamais contraint à faire une manœuvre qui ne fût pas à propos.

D. Avez-vous vu quelquefois le général, pendant que vous étiez en vue de l'Anglais, faire des mouvements avec son chapeau, son mouchoir, de manière à être aperçu par l'ennemi?

R. Non, et même dans ce cas, il avait la précaution de quitter son chapeau galonné, en disant qu'avec leurs lunettes, les Anglais pourraient le voir de loin.

D. A quoi s'occupait le général à bord de votre bateau?

R. A rien, il paraissait content d'être en mer et lisait quelquefois.

D. Examinait-il la côte avec soin? L'avez-vous vu dessiner quelques points?

R. Je ne l'ai point vu examiner la côte sur un point plus que sur un autre, et jamais il n'a rien dessiné.

D. Allait-il toujours seul à votre bord?

R. Non, il avait son petit nègre avec lui. Il n'a pris le grand que dimanche dernier.

D. Lors de ses promenades, le général était-il armé, avait-il avec lui quelques effets?

R. Il avait toujours quatre pistolets, un sabre

et un poignard. Tous ses effets consistaient en un petit sac de peau, attaché par des boucles, dans lequel il y avait des papiers, un livre et je ne sais quoi encore, mais il n'était pas très lourd.

D. Est-ce sur l'ordre du général que vous avez été à la mer dimanche dernier?

R. Le samedi, il m'a fait dire par mon mousse, qui avait été chez lui pour chercher des paniers dans lesquels on lui avait porté du poisson, de me trouver le lendemain, à 5 heures du matin, avec mon bateau, à la *Petite-Garenne*, parce qu'il voulait aller faire la pêche du maquereau. Je m'y trouvais, en effet, et à 5 heures et demie: le général arriva suivi de son nègre et d'un chasseur. Il renvoya ses chevaux par le chasseur, en lui disant de se trouver le lendemain à la *Petite-Garenne*, il monta ensuite dans le bateau avec son nègre, n'ayant, de plus que de coutume, qu'un panier de vivres qu'il m'avait envoyé la veille pour la traversée jusqu'à Étaples, et le temps que durerait la pêche.

D. Quel ordre vous donna-t-il lorsque vous fûtes embarqué?

R. Nous jetâmes deux lignes pour prendre du poisson, et il m'ordonna de nager vers l'autre bateau, me disant que, puisqu'il lui appartenait, il voulait aller à bord pour connaître l'équipage et lui donner deux bouteilles d'eau de vie qu'il avait pour lui. J'avais témoigné au général quelque regret d'être à la mer un aussi grand

jour que celui de la Pentecôte, et de manquer la messe ; aussi, en me quittant, me dit-il que je pouvais y aller.

D. Y avait-il, ce jour-là, à votre bord, quelque matelot de malade ?

R. J'étais indisposé, ainsi qu'un autre homme de l'équipage.

D. Le général avait-il, ce jour-là, l'air plus agité et plus sombre que de coutume ? Paraissait-il occupé de découvrir quelque bâtiment anglais ?

R. Il avait un air aussi gai et aussi libre que de coutume. Il mettait même sa main sur la ligne pour sentir le mouvement que lui faisait faire le maquereau, en se prenant à l'hameçon. Je ne me suis point aperçu qu'il s'occupât de regarder en mer s'il y avait des Anglais en vue, et même, dans le moment, il n'y en avait pas. Il ne s'est même pas servi, je crois, de sa lunette, tant qu'il a été à mon bord.

D. Le général ne vous a-t-il jamais fait partir la nuit ?

R. Non, jamais.

D. Ne vous a-t-il jamais donné à entendre qu'il désirait sortir, la nuit, pour objet de service ?

R. Non, je lui avais même proposé quelquefois de sortir de très bonne heure, le matin, pour avoir des marées plus longues, mais il n'a jamais voulu, crainte, disait-il, des coups de fusils des patrouilles ou des batteries.

D. N'avez-vous jamais rien aperçu de la part

du général qui vous fît pressentir le parti qu'il a pris dimanche dernier?

R. Rien ne pouvait me faire pressentir cet événement, dont je suis encore tout étonné.

Notes sur la désertion du général Sarrazin, effectuée devant Dannes, dans la soirée du 10 juin 1810 (1).

Tous les renseignements reçus portent à croire que, depuis plusieurs mois, mais particulièrement depuis le passage de S. M. à Dunkerque, le général Sarrazin pensait à effectuer son projet. Son humeur violente et atrabilaire s'était encore exaspérée depuis cette époque ; cependant, il continuait à feindre de ne parler de S. M. qu'avec admiration, et même avec enthousiasme, et des Anglais qu'avec horreur.

Depuis quelque temps, le général avait vendu, sous divers prétextes, différents effets, et entre autres une voiture. Il voulait vendre ses chevaux, il y a deux jours, à un major d'artillerie nouvellement arrivé. Ses aides de camp, qui rapportent ce fait, ajoutent que, depuis quatre mois, il se faisait payer ses appointements en or, et qu'il

(1) Par le commissaire général Devilliers du Terrage. Elles furent insérées au *Bulletin* du 13 juin 1810. On sait qu'un employé de la Police était chargé de la rédaction d'un *Bulletin* qui devait être mis quotidiennement sous les yeux de l'Empereur. Ces rapports existent encore aux Archives nationales.

avait toujours sur lui une ceinture garnie de 4 à 500 louis. Il possédait, sous un très petit volume, des bijoux pour une valeur considérable. Ils se composaient de camées et de diamants d'un grand prix. Il en parlait avec complaisance et les a montrés à beaucoup de personnes.

Ce général ne cachait pas combien il était affecté de la disgrâce où il était plongé. Peu de jours avant sa désertion, le chirurgien major du 72e régiment le pria de lui faire obtenir une grâce : « A quoi, lui répondit-il, puis-je être bon à personne? On ne veut pas de moi; j'ai demandé inutilement à servir en Allemagne, en Espagne, aux colonies; si je ne peux rien obtenir, je déserterai ! »

En réglant un compte avec madame de Bergemont, chez laquelle il demeurait à Étaples, il lui donna pour solde un bon de 25 stères de bois, et comme elle tardait à s'en faire payer, il lui dit qu'elle eût mieux fait de se dépêcher.

Il avait autrefois fixé son quartier général à Étaples. Le général Vandamme l'ayant rappelé au camp de gauche de Boulogne, il n'en conserva pas moins son logement à Étaples. Il y allait dîner presque tous les dimanches, en bateau, et revenait le lundi. Les uns attribuaient ses courses à son goût pour la solitude, d'autres à une intrigue d'amour qu'il avait, en effet, avec une dame Renaud, femme d'un capitaine adjoint à l'État Major.

Le matin du jour de sa désertion, il est monté

à cheval à 5 heures et s'est rendu au bord de la mer, à Saint-Prieux. Il s'y est embarqué à bord d'un des deux bâtiments de pêche sur lesquels il avait intérêt, et dont il se servait habituellement, soit pour ses courses à Étaples, soit pour aller faire des reconnaissances le long de la côte par ordre du général en chef, soit enfin pour de simples promenades.

En s'embarquant le jour de sa désertion, le général n'était accompagné que d'un seul de ses nègres, âgé de 24 ans. Il était armé d'un sabre, de deux pistolets et d'un poignard. Cet accoutrement n'avait, chez lui, rien d'extraordinaire, il le portait toujours en route.

Il ne resta que peu de temps sur ce bateau, parce que trois hommes de son équipage étaient malades; il se fit bientôt conduire à bord du second; il annonça, en y arrivant, l'envie de pêcher avant de se rendre à Étaples, pour l'heure du dîner. En conséquence, on se porta au large; on ne fut pas longtemps à découvrir une voile ennemie: le général soutenait que c'était un *sloop* et le patron que c'était un *brick*. Pendant cette discussion, le général demanda à prendre, pour s'amuser, la barre du gouvernail, qu'il ne quitta plus, et ne tarda pas à se diriger sur ce bâtiment, reconnu pour un brick. L'équipage lui observa qu'il avait annoncé vouloir aller à Étaples et qu'il s'exposait à être fait prisonnier; le général repartit qu'il était envoyé en parlementaire par le général en chef, ordonna avec

menace qu'on lui obéît, et l'on fut obligé de ramer, à défaut du vent. Un des marins ayant quitté son aviron en pleurant et en s'écriant qu'il allait aller en Angleterre, le général lui réitéra l'injonction de ramer, sortit un pistolet et lui dit : « Choisis entre un louis et une balle ! »

Le brick, pendant longtemps, n'a pas paru faire attention au bateau ; il courait au sud-ouest, et n'a changé sa manœuvre que quand le bateau a été à deux portées de canon de lui ; le brick n'avait aucun signal de reconnaissance, et il ne lui en a été fait aucun par le général.

Il n'a point été remarqué d'empressement extraordinaire à bord du brick, lorsque le général y est monté ; on lui a offert l'échelle affectée aux officiers. Une trentaine d'hommes était sur le pont et, parmi eux, deux individus qu'on a cru devoir être des officiers. Lorsque le patron eut monté à bord pour aller chercher le papier que lui a remis le général, il l'a trouvé dans la chambre, au milieu des officiers.

En renvoyant le bateau, il a fait dire à madame de Bergemont, chez laquelle il devait dîner, de ne pas l'attendre, qu'il reviendrait sous trois jours dîner avec elle.

Il paraît positif que le nègre lui-même ne savait pas où son maître le menait. Il lui a témoigné beaucoup d'obéissance et d'envie de faire exécuter ses ordres, tant qu'il n'a été question que de *parlementaire ;* mais quand son

maître l'a fait appeler à bord du brick avec ses paquets, il a témoigné beaucoup d'humeur et a dit : « Qu'est-ce que ce b..... là veut faire de moi ? »

Le général faisait lui-même sa correspondance et n'avait point de secrétaire. Il ne se fiait à personne, n'entretenait jamais qui que ce soit de ses affaires particulières. Une fois seulement, il a parlé à madame Bergemont de biens territoriaux qu'il a prétendu posséder à Saint-Domingue pour une valeur de 600 000 francs.

De tous les gens que j'ai interrogés, personne ne se rappelle l'avoir vu recevoir, ni à Étaples, ni ailleurs, quoi que ce fût d'une manière un peu intime. Aucun étranger au pays n'a été vu non plus venir chez lui, de jour ou de nuit, pour l'entretenir.

La veille de son départ, le général n'a reçu d'autre visite que celle du major du 8e régiment d'artillerie, arrivé depuis peu à Boulogne.

De l'humeur la plus difficile à vivre, il était également détesté de ses aides de camp et de ses domestiques, tous cherchaient de l'emploi ailleurs et désiraient le quitter.

Il n'était jamais oisif, s'occupait toujours à lire, à écrire ou à examiner ses cartes. Il déchirait fréquemment ce qu'il avait écrit. On voyait souvent des traces de papier brûlé, dans sa cheminée.

Le général est marié, il est depuis longtemps séparé de sa femme ; elle demeure à Coire, en

Suisse; elle a été élevée en Angleterre. Il l'a épousée à Livourne.

Il parlait souvent du général de cavalerie Saint-Sulpice, attaché à la Garde, comme de son protecteur. Il assurait qu'il avait voulu l'y faire entrer.

J'ai fait arrêter les deux aides de camp du général Sarrazin, son domestique, les équipages des bateaux dont il s'est servi pour sa fuite, la dame de Bergemont et plusieurs autres personnes de quelques points de la côte, avec lesquelles il a eu des relations. J'ai interrogé la plus grande partie de ces individus, avant mon départ de Boulogne, le reste l'a certainement été, en ce moment.

Il n'a été trouvé, chez le général, que fort peu de papiers. Ils ont été mis sous scellés. Il ne m'a pas été possible d'en faire l'examen avant mon départ de Boulogne, parce qu'une des personnes qui devaient concourir à *apposer* les scellés était en mission de la part du général en chef.

Aucun indice n'annonce, jusqu'à présent, que le général Sarrazin ait cherché à ébranler la fidélité d'aucun officier ou soldat des armées de terre ou de mer. Il a été fait, à cet égard, les recherches les plus exactes. La suite de l'instruction apprendra probablement s'il n'a pas essayé de se ménager, parmi les habitants, quelque moyen de malveillance ou d'espionnage. Tout ce qui a eu quelque relation avec lui ayant été

arrêté, il y a lieu d'espérer que l'on pourra parvenir à la vérité.

Symard au duc de **Rovigo** (1).

Boulogne, 18 juin 1810.

Le général Sarrazin plaçait ordinairement ses fonds chez le sieur Desforges, négociant à Paris, rue des Quatre Fils, au Marais, n° 19. Ils doivent avoir reçu près de 40 000 francs pour le compte du général qui en a retiré la plus grande partie, soit pour les disperser et courir moins de risque en cas de faillite, soit pour aider à placer, sur la tête de son enfant, un capital capable de lui assurer un revenu de 5 000 francs; telle était, du moins, l'intention qu'il a souvent exprimée de la manière la plus formelle. Cet enfant se trouve près de sa mère, à Coire, petite ville de Suisse.

Le général a été propriétaire d'une très belle campagne, à Château-Frayer (2) et d'une autre à Moret (3), près Fontainebleau. Il avait aussi une maison rue Copeau, à Paris. Il a vendu ces immeubles, dont le premier s'est élevé au prix de 150 à 160 mille francs. Il reçut, il y a dix mois, 24 000 francs de sa famille qui habite Villeneuve-d'Agen, dans le département du Lot-et-Garonne.

---

(1) Il répond à sa lettre du 14, l'invitant à prendre des informations sur les biens de Sarrazin.

(2) Près Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

(3) C'est là qu'est né son fils *Napoléon* Sarrazin, mort en Allemagne quelques années avant son père.

Cet argent a dû être envoyé à M. Desforges, qui fera facilement connaître ce qu'il est devenu en sortant de ses mains, et on pourra ainsi en suivre la trace pour arriver au dépositaire actuel. On ne croit pas que cette somme de 24 000 francs complète ce qui lui revient pour ses droits à la succession de son père, riche propriétaire, mort il y a peu de temps.

Ce que le général a laissé ici est fort peu de chose, et ne s'élèvera pas, lorsque la vente ordonnée par M. le général en chef aura été faite, à cent louis. Il y aura à prélever dessus 1 800 francs que le général aurait touchés du payeur de l'armée, en avance de ses indemnités de fourrage, de logement, etc., pendant l'année dernière, et pour lesquels il n'avait point encore reçu ses ordonnance du Ministre.

L'or, les diamants et les camées que le général a emporté avec lui, sont sans doute la portion la plus considérable de sa fortune. Il possédait en or, et depuis longtemps, de 12 à 1 500 louis qu'il avait toujours avec lui. Il estimait ses bijoux à 150 mille francs, mais on croit qu'il leur donnait une valeur double de celle qu'ils avaient réellement. Ils les avait apportés de sa famille.

Note du duc de Rovigo.

19 juin 1810.

Le Ministre désire que M. Desmarest fasse insérer la pièce ci-jointe, *en original*, au *Bulletin*,

et fasse faire quelques réflexions piquantes à son sujet :

Discours prononcé par le général de brigade Sarrazin, commandant la 2e division du camp de Boulogne, le 14 avril 1810, au licenciement de la Cohorte du Pas-de-Calais.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Son Excellence le général Vandamme, comte d'Unsebourg, commandant en chef le camp de Boulogne, en me confiant la mission d'être auprès de vous l'interprète du gouvernement, me procure la vive satisfaction de vous témoigner la joie que j'éprouve, de voir que vous êtes restés fidèles aux premières leçons que je vous ai données de l'art militaire, et de l'attachement inviolable que tout bon français doit à son auguste chef Napoléon le Grand.

La descente des Anglais nous fit courir aux armes; ils disparurent à votre approche. Vous avez manifesté tout votre dévouement par une conduite sans reproche, depuis que vous faites partie de l'armée.

Le jour de la naissance de Sa Majesté l'Empereur, j'appréciai, par votre enthousiasme, combien vous connaissiez les avantages que procure, à l'Univers entier, l'illustre héros, supérieur à tous ceux connus par les fastes de l'antiquité, et que proclamera avec orgueil la postérité la plus reculée. Il vient de mettre le

dernier sceau à tant de gloire et à notre bonheur, par le mariage le plus politique et le plus heureux dont la terre ait été témoin.

Sa Majesté Impériale et Royale, le premier soldat et le premier général du monde, vous témoigne sa satisfaction de votre zèle à voler à la défense de la patrie. Il attend de vous la même ardeur, lorsque l'intérêt général vous en imposera l'obligation. La sagesse de vos administrateurs, l'habileté de leurs décisions pour concilier les vues du gouvernement, tout vous garantit, pour l'avenir, tranquillité et bonheur.

Racontez, dans vos foyers, tout ce dont vous aurez été témoins; vos camarades envieront votre sort, et, lorsqu'il le faudra, tous se disputeront l'honneur de porter les armes contre l'ennemi du genre humain.

Vive l'Empereur! Vive Napoléon le Grand !

SARRAZIN.

P. Chepy, commissaire de Police, au Ministre.

Brest, 20 juin 1810.

La défection du général Sarrazin m'a pénétré d'horreur, mais ne m'a point étonné. Il était ici en l'an XII, et il se rendit mon délateur et celui de plusieurs généraux employés dans l'armée du maréchal Augereau. Malgré son enthousiasme factice pour notre auguste monarque, je le pé-

nétrai et le signalai à votre prédécesseur, comme un être immoral et dangereux.

On ne peut se dissimuler que ce lâche transfuge, ancien professeur à l'école de Sorèze, est également versé dans la littérature et dans les sciences exactes, et qu'il a des moyens qui peuvent devenir, jusqu'à un certain point, dangereux, étant tournés contre sa patrie.

Pendant son séjour dans cette péninsule, il a fait une très exacte connaissance du camp retranché, des fortifications de la ville, des lignes de Quéleru et de toutes les batteries environnantes. Il a même présidé à la construction d'une située sur la côte nord qui porte son nom et qu'il faut se hâter de l'ôter. On ne peut s'empêcher de concevoir quelque alarme, quand on songe que le premier port de l'Empire, trop bien connu de ce traître, n'a pas, dans ce moment-ci, une seule compagnie d'artillerie de terre pour sa défense, et que la garnison est nulle, et qu'il n'est point à l'abri d'un coup de main...

Extrait du Morning Chronicle
du 20 octobre 1810.

Avis au Public. — Il a été perdu ou volé un manuscrit du général Sarrazin, contenant l'histoire de trois cent trente-sept généraux et de deux cent trente hommes d'État au service de Bonaparte.

L'intention de l'ex-général était de publier, chaque mois, un volume de cet ouvrage, comme preuve de son attachement sincère à ce pays, et de la haine loyale qu'il porte à Bonaparte.

Ceux qui rapporteront ledit manuscrit au bureau de l'*Ambigu* (1), recevront une forte récompense.

Note du rédacteur du Bulletin. — Quoique cet article soit extrait d'un journal de l'opposition, il prouve l'opinion que tous les partis ont de la trahison et du parjure. C'est une plaisanterie très bonne, pour les Anglais, et les journaux ministériels se sont bien gardés de la répéter. Il ne paraît pas, non plus, que le général Sarrazin ait jugé convenable de répondre.

Mémoires du sergent Bourgogne (1812-1813).
(*Fin*).

Le paquet était une capote militaire en drap fin, d'un gris foncé, que j'avais fait faire, pendant notre séjour à Moscou, par les tailleurs russes à qui j'avais sauvé la vie; l'autre objet était un encrier que j'avais pris sur une table, au palais de Rostopchin, au moment de l'incendie, pen-

---

(1) *L'Ambigu, variétés atroces et amusantes, journal dans le genre égyptien*, Londres, 1803-1818, libelle périodique de Peltier, ancien rédacteur des *Actes des Apôtres*. Ce journal est célèbre par le procès que le premier Consul lui intenta, en Angleterre même, à cause de ses calomnies.

sant que c'était de l'argent, mais ce n'était pas tout à fait cela.

L'année commençait bien pour moi; je voulus qu'elle fût de même pour celui qui me rendait un si grand service. Je lui donnai vingt francs. Ensuite je n'eus rien de plus pressé que d'endosser ma nouvelle capote (1).

Autre surprise non moins agréable : en mettant les mains dans les poches de ma nouvelle capote, j'en retirai un foulard des Indes où, dans un des coins bien noué, je trouvai une petite boîte en carton renfermant cinq bagues montées en belles pierres : cette boîte, que je pensais avoir mise dans mon sac, je la retrouvais pour faire un cadeau à madame Gentil! Aussi la plus belle lui fut-elle destinée. Après avoir dit à mes deux soldats d'attendre jusqu'à l'heure de l'appel pour les faire rentrer à la compagnie et leur faire délivrer un billet de logement, je les laissai pour retourner au mien.

Chemin faisant, j'achetai un gros pain de sucre que j'offris à mon hôtesse, ainsi que la bague, en la priant de la garder comme un souvenir, car elle venait de Moscou. Elle me demanda combien je l'avais achetée; je lui répondis que je l'avais payée bien cher et que, pour un million, je ne voudrais pas en aller chercher une pareille.

---

(1) Cette capote a servi à un de mes frères. Je la laissai chez mes parents, à mon retour de cette campagne, lorsque je venais d'être nommé lieutenant et que je repartais pour la campagne de 1813 (*Note de l'auteur*).

A onze heures, je retournai sur la place du palais. Il y avait déjà beaucoup de monde, notre nombre était presque doublé depuis trois jours; on aurait dit que ceux que l'on croyait morts étaient ressuscités pour venir se souhaiter une bonne année, mais c'était triste à voir, car un grand nombre étaient sans nez ou sans doigts aux mains et aux pieds; quelques-uns réunissaient tous les maux à la fois. Le bruit se confirmait que les Russes avançaient; aussi l'on donna l'ordre de se tenir prêts, comme à la veille d'une bataille, et de ne dormir que d'un œil pour ne pas être surpris; de tenir les armes en bon état et chargées, de donner de nouvelles cartouches et de venir à l'appel avec armes et bagages.

L'appel n'était pas encore fini, que je me sens frapper sur l'épaule et un gros rire vient me percer les oreilles; c'était Picart, dans sa belle tenue et sans masque, qui me saute au cou, m'embrasse et me souhaite une bonne année. D'un autre côté, c'était Grangier qui en faisait autant, en me mettant trente francs dans la main : mes compagnons de voyage avaient vendu notre traîneau et le cheval cent cinquante francs. C'était ma part qu'il me remettait. Après plusieurs questions sur ma nouvelle capote, nous partîmes pour aller dîner chez moi, comme cela avait été convenu. En arrivant, nous trouvâmes deux autres dames : ainsi, nous avions chacun la nôtre. Un instant après, nous nous mettions à table sans cérémonie.

Notre dîner finit assez tard, et comme il avait commencé, c'est-à-dire joyeusement.

En sortant, j'entendis une des dames qui disait à madame Gentil : « *Tarteifle des Franzosen!* » ce qui veut dire : « Diables de Français ! » Elle ajouta : « Ils sont toujours gais et amusants ! »

Le lendemain, étant à la réunion, Picart vint me trouver pour me raconter qu'en entrant dans son logement, il avait trouvé toute la famille de son hôtesse réunie, mais jurant contre l'oncle défunt; que sa bourgeoise lui avait conté que, dans la journée, une femme était arrivée venant de Riga; elle était accompagnée d'un petit garson de neuf à dix ans qu'elle avait eu, disait-elle, avec monsieur Kennmann, l'oncle défunt, et qu'il avait reconnu pour son héritier ; que l'on allait mettre les scellés et que lui, Picart, avait demandé si on les mettrait aussi sur la cave; qu'on lui avait dit, par précaution, de remonter quelques bouteilles pour sa consommation ; qu'il avait répondu qu'il en remonterait le plus possible; qu'alors il s'était mis à la besogne, et qu'il en avait déjà remonté plus de quarante qu'il avait cachées sous la botte de paille qui lui servait de traversin, et qu'après l'appel il irait vider son sac pour le remplir de bouteilles; qu'ensuite il viendrait me l'apporter. Effectivement, une heure après, il arriva le sac sur le dos. Il me dit qu'il fallait se dépêcher de les boire, parce qu'il était fortement question, dans la ville, de l'ar-

rivée prochaine des Russes. Il ne manqua pas de m'en apporter chaque jour, pendant le peu de temps que nous restâmes encore dans cette ville. Il aurait, comme il le disait, fini par vider la cave! Mais un jour, le 11 janvier, il entra chez moi de grand matin en tenue de route, en me disant qu'il croyait bien ne pas retourner coucher à son logement; qu'à chaque moment il fallait s'attendre à entendre battre la générale; qu'il me conseillait de me tenir prêt et de me disposer à faire mes adieux à madame Gentil.

Grangier entra aussi, en tenue de départ : il arrivait fort à propos pour déjeuner avec nous, puisque le vin ne manquait pas.

Il pouvait être huit heures du matin; nous nous mîmes à table; à onze heures et demie nous y étions encore, lorsque, tout à coup, Picart, qui s'apprêtait à vider son verre, s'arrête et nous dit : « Écoutez! je crois entendre le bruit du canon! » Effectivement, le bruit redouble, la générale bat, tous les militaires courent aux armes. Madame Gentil entre dans la chambre en s'écriant : « Messieurs, les Cosaques ! » Picart répond : « Nous allons les faire danser! » Je me presse d'arranger mes affaires, et, un instant après, armes et bagages, le sac sur le dos, j'embrasse madame Gentil, pendant que Picart et Grangier vident la dernière bouteille en bon soldats français. J'avale un dernier verre de vin, ensuite je m'élance dans la rue, à la suite de mes amis.

Nous n'avions pas encore fait trente pas, que j'entends que l'on me rappelle ; je me retourne, j'aperçois la grosse Christiane qui me fait signe de rentrer, en me disant que j'avais oublié quelque chose. Madame Gentil se tenait dans le fond de l'allée de la maison ; aussitôt qu'elle m'aperçoit, elle me crie : « Vous avez oublié votre petite bouilloire ! » Ma pauvre petite bouilloire que j'apportais de Wilna, que j'avais achetée au juif qui avait voulu m'empoisonner, je n'y pensais vraiment plus ! Je rentre dans la maison pour embrasser encore une fois cette bonne femme qui m'avait traité et soigné comme si j'avais été son frère ou son enfant, en lui disant de garder ma bouilloire comme un souvenir de moi : « Elle vous servira à faire bouillir de l'eau pour faire du thé, et toutes les fois que vous vous en servirez, vous penserez au jeune sergent vélite de la Garde. Adieu ! ».

J'entends que le bruit du canon redouble ; alors je m'élance dans la rue mais, cette fois, pour ne plus revenir.

Sur un petit pont, j'aperçois Grangier qui m'attendait avec impatience. Nous prenons le chemin le plus direct, le long du quai, pour arriver au lieu du rassemblement. Nous n'avions pas marché cinq minutes, que nous apercevons Picart au milieu de la rue, jurant comme un homme en colère, tenant sous son pied droit un Prussien, et ayant devant lui quatre vétérans prussiens commandés par un caporal sous les

ordres d'un commissaire de police. Voici de quoi il était question : en face d'un café, plusieurs individus lui avaient jeté des boules de neige. Il s'était arrêté en les menaçant d'entrer dans la maison pour leur donner une correction, mais ils n'en tinrent pas compte ; un de ces individus, étant descendu dans la rue, s'avança derrière Picart, lui posa une queue de billard sur l'épaule et se mit à crier : « Hourra ! Cosaque ! » Lui, se retournant vivement, l'empoigne par la peau du ventre, lui fait faire un demi-tour et le jette à plat ventre, la figure dans la neige. Ensuite il lui pose le pied droit sur le dos, pendant qu'il met la bayonnette au bout du canon de son fusil, et, se retournant du côté du café, défie ceux qui y sont.

On était allé chercher la garde ; lui, de son côté, avait fait comprendre à l'individu, que, s'il faisait le moindre mouvement, il le percerait d'un coup de bayonnette. Il en dit autant à ceux qui étaient dans le café ; aussi pas un ne bougea ; c'est alors que la garde est arrivée avec le commissaire de police.

Cette garde n'intimida pas Picart. Il était, dans ce moment, comme un lion qui tient sa proie sous ses griffes et qui regarde fièrement les chasseurs. Nous étions près de lui ; il ne nous voyait pas ; les invalides et le commissaire étaient tremblants de peur. Les femmes disaient : « Il a raison, il passait son chemin tranquillement, on l'a insulté ! »

A la fin, un ministre protestant qui avait tout vu et qui parlait français, s'avança, expliqua au commissaire comment la chose s'était passée. Alors on dit à Picart qu'il pouvait lâcher l'homme qu'il tenait sous son pied, qu'on allait lui rendre justice. Il dit à celui qu'il tenait sous son pied : « Lève-toi! » Celui-ci ne se le fit pas dire une seconde fois. Lorsqu'il fut debout, Picart lui allongea un grand coup de pied dans le derrière, en lui disant : « Voilà ma justice, à moi! » L'homme se retira en portant la main à la place où il avait reçu le coup, aux huées de toutes les femmes présentes.

Pendant ce temps, le commissaire faisait payer une amende de vingt-cinq francs aux individus qui avaient insulté Picart, ainsi qu'à celui qui avait reçu le coup de pied. Il en mit la moitié dans sa poche, « pour le Roi, disait-il, et pour les frais de justice. » L'autre moitié, il la présenta à Picart qui d'abord refusa, mais faisant réflexion, il en donna la moitié aux invalides et l'autre au ministre protestant, en lui disant : « Si vous rencontrez la femme d'un vieux soldat, vous lui remettrez cela de ma part! » On se fit expliquer ce que Picart venait de faire, car on ne pouvait comprendre autant de désintéressement de la part d'un soldat ; aussi c'est à qui lui aurait dit des choses flatteuses, même le commissaire de police qui vint lui baragouiner un compliment. Nous continuâmes à marcher dans la direction du palais, Grangier et moi en faisant des réflexions

sur le caractère des Prussiens, et Picart en chantant son refrain :

> Ah tu t'en souviendras, larira,
> Du départ de Boulogne !

Nous arrivâmes sur la place; nous vîmes, en face du palais où était logé le roi Murat, un régiment de nègres appartenant au roi : c'était vraiment drôle à voir, des hommes noirs sur une place couverte de neige; ils étaient en colonne serrée par division, les sapeurs avaient des bonnets de peau d'ours blanc, et les officiers qui les commandaient étaient noirs comme eux. Je n'ai pu savoir quelle route ce corps avait pris pour se retirer, mais je pense qu'il alla passer la Vistule à Marienwerder.

Le bruit du canon avait presque cessé. Les Russes venaient d'être chassés des environs de la ville par un corps de troupes fraîches qui n'avait pas fait la campagne de Russie; quelques coups à mitraille, au milieu de leur cavalerie, avait suffi pour les faire retirer.

L'encombrement des voitures d'équipage appartenant à différents corps et que l'on voulait faire sortir de la ville avant de l'avoir évacuée, nous fit arrêter. Nous nous trouvions près du logement de Picart. S'en étant aperçu, il nous cria : « Halte! Mes amis, il faut que je fasse mes adieux à ma bourgeoise, que je prenne mon manteau blanc, la pipe et le bonnet en peau de renard noir du défunt, dont on m'a fait

présent, et que nous vidions encore quelques bouteilles de vin qui se trouvent sous mon traversin de paille! »

Nous entrâmes dans la maison et nous allâmes directement à sa chambre, sans rencontrer personne. Alors Picart, sans perdre de temps, dénicha cinq bouteilles, dont deux de vin et trois de genièvre de Dantzick; il nous dit d'en mettre chacun une dans notre sac; c'est ce que nous nous empressâmes de faire. Ensuite il appela la bourgeoise qui arriva aussitôt : « Permettez, dit Picart, que je vous embrasse pour vous faire mes adieux, car nous partons! — Je m'en doutais bien, nous dit-elle, et vous ne serez pas plus tôt hors de la ville que les sales Russes vont vous remplacer! Quel malheur! Mais, avant de nous quitter, vous allez prendre quelque chose; vous ne partirez pas comme cela! » Et aussitôt elle alla chercher deux bouteilles de vin, du jambon et du pain, et nous nous mîmes à table en attendant que l'on recommençât à marcher.

Bientôt, plusieurs coups de canon se firent entendre très rapprochés. La femme cria : « Jésus! Maria! » et nous sortîmes.

Je me trouvais en avant de mes deux camarades; à quelques pas devant moi, un individu que je crus reconnaître était aussi arrêté; je m'approche, je ne m'étais pas trompé : c'était le plus ancien sergent du régiment, qui avait fusil, sabre et croix d'honneur, et qui avait disparu depuis le 14 décembre, le père Elliot, qui avait

fait les campagnes d'Égypte. Il était dans un état pitoyable ; il avait les deux pieds gelés, enveloppés de morceaux de peaux de mouton, les oreilles couvertes de même, car elles étaient aussi gelées, la barbe et les moustaches hérissées de glaçons. Je le regardais sans pouvoir lui parler, tant j'étais saisi.

Enfin je lui adressai la parole : « Eh bien ! père Elliot, vous voilà arrivé ! D'où diable venez-vous ? Comme vous voilà arrangé ! Vous avez l'air souffrant ! — Ah ! mon bon ami, me dit-il, il y a vingt ans que je suis militaire, je n'ai jamais pleuré, mais aujourd'hui je pleure, plus de rage que de ma misère, en voyant que je vais être pris par des misérables Cosaques, sans pouvoir combattre ; car vous voyez, je suis à demi-mort de froid et de faim. Voilà bientôt quatre semaines que je marche isolé, depuis le passage du Niémen, sur la neige, dans un pays sauvage, sans pouvoir obtenir aucun renseignement sur l'armée ! J'avais deux compagnons : l'un est mort il y a huit jours et le second probablement aussi. Depuis quatre jours, j'ai dû l'abandonner chez des pauvres Polonais où nous avions couché. J'arrive seul, comme vous voyez ; voilà, depuis Moscou, plus de quatre cents lieues que je fais dans la neige, sans pouvoir me reposer, ayant les pieds et les mains gelés et même mon nez ! »

Je voyais des grosses larmes couler des yeux du vieux guerrier.

Picart et Grangier venaient de me rejoindre ;

Grangier avait de suite reconnu le père Elliot (ils étaient de la même compagnie), mais Picart qui, cependant, le connaissait depuis dix-sept ans (1), ne pouvait le remettre. Nous entrâmes dans la maison la plus à notre portée; nous y fûmes bien accueillis; c'était chez un vieux marin (généralement ces gens-là sont bons).

Picart fit asseoir près du feu son vieux compagnon d'armes; ensuite, tirant d'une des poches de sa capote une des deux bouteilles de vin, il en remplit un grand verre et dit au père Elliot : « Ah çà, mon vieux compagnon d'armes de la 23me demi-brigade, avalez-moi toujours celui-ci. Bien! Et puis cela : très bien! A présent une croûte de pain, et cela ira mieux! » Depuis Moscou, il n'avait pas goûté de vin ni mangé d'aussi bon pain; mais il semblait oublier toutes ses misères. La femme du marin lui lava la figure avec un linge trempé dans l'eau chaude; cela fit fondre les glaçons qu'il avait à sa barbe et à ses moustaches.

« A présent, dit Picart, nous allons causer! Vous souvenez-vous, lorsque nous nous embarquâmes à Toulon pour l'expédition d'Égypte...? »

Dans le moment, Grangier qui était sorti afin de voir si l'on recommençait à marcher, rentra pour nous dire qu'une voiture arrêtée devant la porte et chargée de gros bagages appartenant au roi Murat, était une occasion pour le père Elliot,

---

(1) Depuis la campagne d'Italie (*Note de l'auteur*).

qu'il fallait de suite le faire monter : « En avant ! » s'écrie Picart, et aussitôt, avec le secours du vieux marin, nous perchâmes le vieux sergent sur la voiture ; Picart lui mit l'autre bouteille de vin entre les jambes et son manteau blanc sur le dos afin qu'il n'eût pas froid.

Un instant après, on recommença à marcher, et une demi-heure après nous étions hors d'Elbingue. Le même jour, nous passâmes la Vistule sur la glace, et nous marchâmes sans accident jusqu'à quatre heures, pour nous arrêter dans un grand bourg où le maréchal Mortier, qui nous commandait, décida que nous logerions.

Ce n'est pas par vanité et pour faire parler de moi, que j'ai écrit mes mémoires. J'ai seulement voulu rappeler le souvenir de cette gigantesque campagne qui nous fut si funeste, et des soldats, mes concitoyens, qui l'ont faite avec moi. Leurs rangs, hélas ! s'éclaircissent tous les jours. Les faits que j'ai racontés paraîtront incroyables et parfois invraisemblables. Mais qu'on ne s'imagine pas que j'ajoute quelque chose qui ne soit vrai et que je veuille embellir mon récit pour le rendre intéressant. Au contraire, je prie de croire que je ne dis pas tout. Cela me serait

impossible, car j'ai peine à y croire moi-même, et cependant tout cela a été mis en note pendant que j'étais prisonnier en 1813 et à mon retour de cette captivité, en 1814, sous le coup de l'impression et de l'effet que produisent, dans le cœur, la vue et la participation de pareils désastres.

Ceux qui ont fait cette malheureuse et glorieuse campagne, conviendront qu'il fallait, comme disait l'Empereur, être de fer pour avoir résisté à tant de maux et de misères, et que c'est la plus grande épreuve à laquelle l'homme puisse être exposé.

Si j'ai pu oublier quelque chose, comme date ou noms d'endroits, ce que je ne pense pas, il est de mon devoir de dire que je n'ai rien ajouté.

Plusieurs témoins de ce que j'écris, qui étaient dans le même régiment que moi, et quelques-uns dans la même compagnie, et qui ont fait cette mémorable campagne, vivent encore. Je citerai en particulier :

MM. *Césarisse*, grenadier vélite, actuellement maréchal de camp au service du roi de Hollande, natif de Saint-Nicolas en Brabant. Il était lieutenant dans la même compagnie où j'étais alors sergent.

Rossi, fourrier dans la même compagnie, natif de Montauban, et que j'eus le bonheur de rencontrer à Brest, en 1830. Il y avait seize ans que nous ne nous étions vus.

Vachain (1), alors lieutenant dans le même bataillon, habitant actuellement Anzin (Nord). Lorsque je le rencontrai, il y avait vingt ans que nous ne nous étions vus.

Leboude, sergent-major alors, à présent lieutenant-général en Belgique, était aussi du même bataillon, ainsi que *Grangier*, sergent, qui était du Puy-de-Dôme, en Auvergne. Celui-là était mon ami intime. Dans plus d'une circonstance, il me sauva la vie; il avait une faible santé, mais un courage à toute épreuve. Il est mort du choléra en 1832.

Pierson, aussi sergent-vélite (actuellement (1) capitaine à l'état-major de place à Angers). Il était très laid, mais bon enfant, comme tous les vélites. Il n'y avait pas de figure comme la sienne. Il était tellement reconnaissable qu'il ne fallait l'avoir vu qu'une fois pour se le rappeler. A propos de Pierson, je vais conter un fait pour venir à l'appui de ce que je viens de dire.

Au commencement de cette campagne, à l'époque où nous étions à Vilna, capitale de la Lithuanie, un jour qu'il était de garde à la manutention (c'était le 4 juillet), au moment où l'on faisait construire de grands fours pour la cuisson du pain de l'armée, l'Empereur fut voir si les

---

(1) Mort à Valenciennes en 1856 (*Note de l'auteur*).

(2) C'est-à-dire en 1835, à l'époque où je mettais mes *Mémoires* en ordre (*Note de l'auteur*).

travaux avançaient. Pierson, qui était le chef du poste, voulut profiter de cette occasion pour solliciter la décoration et, s'avançant près de Sa Majesté, il la lui demanda. L'Empereur lui répondit : « C'est bien! Après la première bataille! » Depuis, nous eûmes le siège de Smolensk, la grande bataille de la Moskowa, ainsi que plusieurs autres pendant la retraite. Mais l'occasion ne se présenta pas pour lui de rappeler à l'Empereur sa promesse, car ce n'était pas le cas d'en parler, pendant la retraite désastreuse que nous fîmes et où il eut le bonheur d'échapper. Ce ne fut qu'à Paris, quelques jours après notre retour, le 16 mars 1813, à la Malmaison, où nous passions la revue, le même jour où je fus nommé lieutenant, que Pierson put rappeler à l'Empereur la promesse qu'il lui avait faite et, s'approchant de lui, l'Empereur lui demanda ce qu'il voulait : « Sire, répondit-il, je demande la croix à Votre Majesté. Vous me l'avez promise. — C'est vrai, répond l'Empereur en souriant, à Vilna, à la manutention! » Il y avait dix mois que cette promesse lui avait été faite. Ainsi l'on voit que l'individu avait une figure à ne pas oublier; mais, aussi, quelle mémoire avait l'Empereur!

Je citerai encore d'autres témoins :

M. *Péniaux*, de Valenciennes, directeur des postes et relais de l'Empereur, qui m'a vu mourant, couché sur la neige, sur le bord de la Bérézina.

M. *Mellé,* dragon de la Garde, que j'ai souvent rencontré dans la retraite, traînant son cheval par la bride et faisant des trous dans la glace, sur les lacs, pour lui donner à boire. Il était de Condé, du même endroit que moi. On pouvait le citer comme un des meilleurs soldats de l'armée. Avant d'entrer dans la Garde, M. Mellé avait déjà fait les campagnes d'Italie. Il fit, dans cette même arme et avec le même cheval, les campagnes de 1806, 1807, en Prusse et en Pologne; 1808, en Espagne; 1809, en Allemagne; 1810 et 1811, en Espagne; 1812, en Russie; 1813, en Saxe et 1814 en France. Après le départ de l'Empereur pour l'île d'Elbe, il resta pour attendre sa retraite dans la Garde royale, toujours avec son cheval qu'il n'a jamais voulu abandonner. A la rentrée de l'Empereur de l'île d'Elbe, il reparut encore dans le même corps, comme garde impérial, à Waterloo. Il fut blessé, et son cheval fut tué. C'était toujours le même avec lequel il avait fait tant de campagnes et avec qui il avait assisté à plus de quinze grandes batailles commandées par l'Empereur. Si l'Empereur fût resté, ce brave militaire eût été dignement récompensé. Quoique chevalier de la Légion d'honneur, il est aujourd'hui dans la misère. Dans la retraite de Russie, quelquefois seul au milieu de la nuit, il s'introduisait dans le camp ennemi pour y prendre du foin ou de la paille pour Cadet, (c'était le nom de son cheval). Il ne revenait jamais sans avoir tué un ou deux Russes, ou pris

ce qu'il appelait un témoin, c'est-à-dire fait un prisonnier.

Monfort, grenadier vélite à cheval, actuellement officier de cuirassiers en retraite à Valenciennes. Quoiqu'étant du même pays et aussi de la Garde impériale, je ne le connaissais, à l'armée, que de réputation, par la manière dont il se distingua dans différents combats que nous eûmes en Espagne; en Russie, il traversa la Bérézina, à cheval, au milieu des glaçons. Mais son cheval y resta. A Waterloo, sur le mont Saint-Jean, dans une charge que son régiment fit contre les dragons de la reine d'Angleterre, il tua le colonel d'un coup de sabre dans la poitrine, qui l'envoya souper chez Pluton.

Pavart, capitaine en retraite à Valenciennes, était, pendant la campagne de Russie, aux chasseurs à pied de la Garde impériale. Tout ce qu'il conte de cette campagne, de ce qui lui est arrivé, et de ce qu'il a vu, est très intéressant. Dans la retraite, à Krasnoé, où nous nous sommes battus pendant les journées des 15, 16 et 17 Novembre, contre l'armée russe forte de cent mille hommes, la nuit du 16, la veille de la bataille du 17, lorsque les Russes nous serraient de près, Pavart, qui était alors caporal, commandait une patrouille de six hommes. En cheminant, il aperçoit sur sa droite une autre patrouille composée de cinq hommes. Pensant, et presque certain que c'était des nôtres, il dit aux hommes qu'il commandait : « Halte! attendez-

moi. Je vais parler à celui qui la commande afin de marcher dans la même direction, pour ne pas tomber dans les avant-postes des Russes. » Aussitôt, les hommes s'arrêtent et lui s'avance vers cette patrouille qui, en voyant un homme seul venir à elle, croit probablement que c'est un des leurs. Mais Pavart reconnaît que ce sont des Russes. Il était trop tard pour rétrograder, il s'avance résolument et, sans donner le temps aux Russes de se reconnaître, il tombe dessus et, à coups de bayonnette, il en met trois hors de combat. Les autres se sauvent. Après ce coup hardi, il retourne pour rejoindre ses hommes, mais ils étaient près de lui ; ils accouraient pour le secourir.

Wilkès, sous-officier dans un régiment de ligne, habitant de Valenciennes, prisonnier sur les bords de la Bérézina, conduit en captivité à quatorze cents lieues de Paris, où il resta trois ans.

Le capitaine *Vachain*, dont j'ai parlé plus haut, avant de partir pour la Russie, lorsque nous étions en Espagne, eut, avec mon sergent-major, une discussion très vive, qui finit par un duel et un coup de sabre qui partagea la figure de mon sergent-major en deux, car cela lui prenait depuis le haut du front jusqu'au bas du menton. Il en fit autant, à l'occasion, aux Autrichiens, Prussiens, Russes, Espagnols, Anglais contre lesquels il combattit pendant dix ans sans interruption, car, pendant ce laps de temps, il

assista à plus de quinze grandes batailles commandées par l'empereur Napoléon.

A la bataille d'Essling, le 22 mai 1809, Vachain portait pendue à son côté une gourde remplie de vin. Un de ses amis, sous-officier comme lui, lui fait signe qu'il voudrait bien boire un coup de son vin. Vachain lui crie d'avancer, et, lorsqu'il fut près de lui, il lui présenta à boire en se baissant de côté. Cela se passait au fort de l'action où les boulets et la mitraille nous arrivaient de toutes parts. Mais à peine le buveur avait-il avalé quelques gorgées, qu'un brutal de boulet autrichien emporte la tête du buveur, ainsi que la gourde. Deux jours avant, ils avaient dîné ensemble à Vienne et, là, ils s'étaient fait réciproquement un don mutuel de ce qu'ils avaient comme montre, ceinture, en cas que l'un ou l'autre fût tué. Mais Vachain n'eut pas l'envie de mettre à exécution ce qu'ils étaient convenus de faire. Il se retira, reprit son rang, heureux de n'avoir pas été atteint par le même boulet, mais en pensant que, d'un moment à l'autre, il pouvait lui en arriver autant, car l'affaire était chaude. Je fus blessé le même jour.

Outre les anciens militaires que j'ai connus particulièrement, je puis citer encore, comme ayant fait la glorieuse et terrible campagne de Russie :

MM. *Bouy*, capitaine en retraite, à Valenciennes, et de Valenciennes ; chevalier de la Légion d'honneur.

Hourez, capitaine en retraite à Valenciennes, et de Valenciennes; chevalier de la Légion d'honneur.

Piète, sous-lieutenant, de Valenciennes.

Legrand, ex-fusilier des grenadiers de la Garde impériale, habitant Valenciennes; chevalier de la Légion d'honneur.

Foucart, casernier, qui fut blessé et prisonnier; chevalier de la Légion d'honneur.

Izambart, ancien sous-officier, garde des musées; chevalier de la Légion d'honneur.

Petit, sous-lieutenant de la Jeune garde.

Maujard, garde du génie, en retraite à Condé (Nord); chevalier de la Légion d'honneur.

Boquet, de Condé.

BOURGOGNE,

Ex-grenadier vélite de la Garde impériale.
Chevalier de la Légion d'honneur.

Ici finissent les *Mémoires* du sergent Bourgogne. Nous les avons reproduits sans autres changements que la rectification de l'orthographe et la suppression des phrases inutiles. Moins scrupuleux a été un journal de Valenciennes depuis longtemps disparu, *L'Écho de la frontière*, qui, en 1857, les a imprimés partiellement et en corrigeant si bien leur style, qu'il les a dépouillés de leur couleur originale.

La collection de *L'Écho de la frontière* est des plus rares : le seul exemplaire que nous en connaissions se trouve à la bibliothèque de Valenciennes. Publié en partie dans ce périodique, le récit de Bourgogne a fait l'objet d'un tirage à part, dont, malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir que deux spécimens : l'un est à la Bibliothèque nationale, l'autre appartient à M. le baron Olivier de Watteville.

Loin de donner *in extenso* les souvenirs de notre grenadier,

ce tirage à part n'en contient qu'une portion assez faible, puisque son texte ne dépasse point la page 32 du tome VI de la *Nouvelle Revue retrospective*. Moins incomplet, *L'Écho de la frontière* conduit le lecteur jusqu'à la page 131 de notre tome VII.

Dans ces conditions, nous regardons les *Mémoires* de Bourgogne comme ayant conservé, jusqu'à leur publication dans notre *Revue*, toute la valeur d'une œuvre inédite.

Testament, épitaphe et funérailles du capitaine Coignet (1858-1865) (1).

2 novembre 1858.

Du testament de M. Jean Roch Coignet, en son vivant capitaine en retraite, officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, demeurant à Auxerre, où il est décédé le dix décembre mil huit cent soixante-cinq, fait en la forme olographe, en date à Auxerre du deux novembre mil huit cent cinquante-huit, portant cette mention : *Enregistré à Auxerre, le dix-neuf décembre mil huit cent soixante-cinq, folio 142, verso, case 1, et suivants. Reçu cinq francs, décime et demi soixante-quinze centimes.*

(Signé illisiblement.)

Déposé au rang des minutes de maître Charles Louis Limosin, notaire à Auxonne (Yonne), suivant acte reçu par lui, le dix-neuf décembre

---

(1) Il s'agit, bien entendu, du fameux capitaine Coignet dont les *Cahiers*, publiés en 1883 par M. Lorédan Larchey, ont commencé la vogue des « Mémoires de soldats ». Coignet est mort le 10 Décembre 1865, il y a 32 ans aujourd'hui.

mil huit cent soixante-cinq, en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de première instance d'Auxerre, contenue en son procès verbal d'ouverture et de description du dit testament, en date du onze décembre mil huit cent soixante-cinq.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

Ceci est mon testament.

Je, soussigné, Jean Roch Coignet, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Auxerre,

Ai fait mon testament ainsi qu'il suit :

Ma fortune se compose de :

1° Ma maison que j'estime. . . .	8.000 fr.
2° Mon jardin que j'estime. . . .	6.000
3° Mon mobilier que j'estime. .	3.000
4° Ma rente sur l'État de cinquante (*sic*) que j'estime. .	1.000
5° Mon argent placé sur deux banquiers.	9.000
6° Mon argent placé sur particuliers.	460
7° Mes trente obligations de la Seine que j'estime.	6.000
Total : trente-trois mille quatre cent soixante francs (1), ci. .	33.460 fr.

Je donne et lègue à Madame veuve Arthaud, née Bourgoin, ma gouvernante, pour les soins

(1) Indépendamment de ce petit avoir, le capitaine Coignet jouissait d'une pension de retraite s'élevant à environ 3 000 fr.

qu'elle a eus, a et aura pour moi jusqu'à mon décès, six cents francs de rente annuelle et viagère, pendant sa vie et jusqu'à son décès. Pour assurer le service de cette rente viagère, il sera pris, sur ma succession et dans l'année de mon décès, une somme capitale pour pouvoir acquérir une rente de même somme de six cents francs sur le Grand livre de la dette publique, laquelle rente sera inscrite au nom de ladite dame veuve Arthaud, pour l'usufruit et pour la nue propriété, au nom des ci-après nommés et dans la proportion que je vais indiquer ; le titre de cette rente restera entre les mains de M. Berthelot-Rameau, l'un de mes légataires universels, lequel sera chargé de payer cette rente.

La nue propriété de cette rente de six cents francs appartiendra aux ci-après nommés (1), à qui j'en fais don et legs, savoir :

. . . . . .

Je donne et lègue à madame veuve Arthaud, ma gouvernante la somme de sept cents francs une fois donnée et qui lui sera délivrée le jour de mon décès, sur les fonds disponibles.

Je donne et lègue, à ladite dame veuve Arthaud, tous les meubles garnissant la chambre qu'elle habite et qui donne sur la cour, et, de plus, je lui donne et lègue cent quarante litres

---

(1) Les ci-après nommés sont les neveux et petits-neveux du testateur, qu'il avait fait rechercher ; la rente qu'il attribue à chacun d'eux varie de 25 à 50 francs.

de vin en bouteilles, à prendre à son choix, et qu'elle retirera lors de son déménagement, qui sera aux frais de la succession. Je veux que madame Arthaud habite ma maison pendant un an, j'entends qu'elle soit nourrie, blanchie, chauffée et éclairée pendant le même temps, et qu'il lui soit payé, par mes légataires universels, par trimestre, trente-huit francs. Le premier trimestre lui sera payé trois mois après mon décès, plus il lui sera payé trois francs par mois, pour le salaire d'une femme de ménage.

Je donne et lègue à Annette-Alexandrine Clergeau, en souvenir de ma femme, deux couverts d'argent, à son choix.

Je donne et lègue, aux pauvres de la ville d'Auxerre, la somme de cinq cents francs, qui sera délivrée dans l'année de mon décès, sans intérêts.

Je donne et lègue à ceux de Druyes, lieu de ma naissance, même somme de cinq cents francs qui sera délivrée dans l'année de mon décès, sans intérêts.

Dans le cas ou un ou plusieurs de mes légataires particuliers ci-dessus dénommés viendraient à décéder avant moi, j'entends que le legs que je fais à chacun d'eux soit nul et caduque.

Je veux que tous les legs particuliers que je fais ci-dessus soient délivrés franco de tous droits quelconques.

J'institue pour mes légataires universels en

toute propriété et jouissance et chacun par moitié : 1° M. Laurent Berthelot-Rameau, propriétaire à Auxerre ; 2° M. Antoine-Guillaume Morin, propriétaire à Auxerre, à qui je donne et lègue tous les biens, meubles et immeubles qui m'appartiendront au jour de mon décès, à la charge par eux d'acquitter les legs particuliers ci-dessus.

Je veux que, sur le monument que j'ai fait édifier pour recevoir mes cendres, soit gravée l'inscription dont j'ai donné le modèle à M. Berthelot-Rameau, l'un de mes légataires universels.

A cet effet, il sera employé une somme de deux cents francs, qui sera prélevée sur ma succession et remise à M. Louis, que je prie de vouloir bien se charger de faire la gravure des lettres.

Je veux que mon sabre et ma première croix d'honneur soient placés sur l'autel en marbre qui est dans mon monument, pour y rester à perpétuité.

Je veux que mes funérailles soient faites à la seconde classe, et qu'il soit employé, à cet effet, une somme de cinq cents francs, qui sera également prélevée sur ma succession, plus les frais de représentation à donner aux officiers et tambours, tels que gants, crêpes et garnitures des tambours.

Je veux qu'à mon convoi, il y ait vingt pauvres, à chacun desquels il sera donné un franc.

Je nomme pour exécuteur de mon présent testament, M. Berthelot-Rameau, que je prie de vouloir bien accepter cette mission, et à qui je lègue, à titre de diamant et par préciput et hors part, la somme de trois cents francs, franche de tous frais et droits quelconque, laquelle somme il prélèvera sur ma succession.

Je révoque tous testaments que j'ai pu faire avant le présent, qui sera seul exécuté comme contenant mes dernières volontés.

Je pardonne à tous ceux qui ont voulu me faire du mal.

D'un codicille en date, à Auxerre, du vingt-cinq avril 1859, faisant suite au testament de M. Coignet, dont extrait précède,

Il a été extrait ce qui suit :

Je donne et lègue à Pierre François Fracois, mon neveu, tous les habits, linge et hardes composant ma garde robe, plus mon portrait en miniature, garni en or, plus mon portrait photographié, plus mes croix en or, mes brevets et états de services, *Le Consulat et l'Empire*, par Thiers, et tous mes autres livres et ma malle.

Ce legs sera délivré à mon neveu, franc et quitte de tous frais et droits.

---

30 juin 1863.

Extrait d'un testament de M. Roch Coignet, capitaine en retraite, officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, demeurant à Auxerre,

rue Thérèse n° 7, reçu en la forme authentique par Me Charles Louis Limosin, notaire à Auxerre, le 30 juin 1863.

Je confirme sous testaments et codicilles par moi faits en la forme olographe, antérieurement au présent. Je désire que les legs contenus dans ces divers actes reçoivent leur exécution avant les legs particuliers par moi présentement faits.

Je désire être embaumé et placé dans un cercueil garni de plomb; je charge de veiller à ce soin, ainsi qu'à tous les détails de mes funérailles, MM. Lorin et Michelon jeune, qui seront seuls juges des dépenses à faire.

[Ici devait se trouver la partie concernant le banquet des funérailles, mais le notaire n'en a pas jugé l'insertion au testament convenable, et a engagé Coignet à s'en rapporter à ses exécuteurs testamentaires.

Dans la pensée du testateur, le banquet devait réunir ses amis, les officiers présents au convoi et tous les voyageurs de commerce se trouvant à Auxerre, le jour des obsèques.

Le programme fut suivi ; le banquet des funérailles eut lieu à l'hôtel de l'Épée et, au dessert, le panégyrique du défunt fut prononcé.]

Souvenir à Jean Roch Coignet (1),

capitaine à la Vieille garde, premier soldat décoré au camp de Boulogne, officier de la Légion d'honneur, mort à Auxerre, le 10 décembre 1865, à l'âge de 90 ans, chanté au banquet

(1) Cette pièce et la suivante nous ont été communiquées par par M. Antoine Guillois.

de funérailles donné à ses amis, selon ses dernières volontés :

Air : *T'en souviens-tu.*

Il fut, dit-on, d'usage aux temps antiques
De célébrer la mort des vieux soldats
Par des festins, agapes héroïques,
Où l'on chantait leur glorieux trépas.
Que ce banquet soit la sainte hécatombe
Du bon vieillard qui veut nous convier !
Un souvenir à ce soldat qui tombe, } *bis.*
Des vieux grognards peut-être le dernier ! }

Il est parti ce soldat d'un autre âge,
Age de fer et siècle de géants !
Il est mort calme et plein d'un froid courage,
Comme mouraient les hommes de son temps !
Depuis dix ans, il avait fait sa tombe ;
Longtemps la mort a paru l'oublier.
Un souvenir à ce soldat qui tombe, } *bis.*
Des vieux grognards peut-être le dernier ! }

Il fut du temps des soldats d'Italie,
Soldats sans pain, déguenillés fameux,
Que ces trois mots : Gloire, Honneur et Patrie
Enivraient tous comme un vin généreux !
A notre époque où toute foi succombe,
Ah ! respectons leur talisman guerrier !
Un souvenir à ce soldat qui tombe, } *bis.*
Des vieux grognards peut-être le dernier ! }

Il nous disait, les paupières fermées :
« Je vais, enfin, revoir mon Empereur !
« On l'a nommé, là-haut, Dieu des armées ! »
D'un vieux soldat sainte et naïve erreur !
Erreur... Pourquoi ? Si plus loin que la tombe
Il est pour nous un monde hospitalier !
Un souvenir à ce soldat qui tombe, } *bis.*
Des vieux grognards peut-être le dernier ! }

Auxerre, le 14 décembre 1865.